437a

John Carter Brown.

AFFAIRES DE L'ANGLETERRE ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

Fin du Discours de M. Vard au Régiment de la milice de Westminster.

21 Mai.

LE Duc de Northumberland, Lord Lieutenant de ce Comté, n'est pas plus distingué par l'élévation de son rang que par celle de son caractere généralement admiré. Notre Colonel & les autres Officiers de l'Etat-Major, sont tous connus par leur honnêteté, leur fortune, leur courage & leur expérience. Unissons nos efforts aux leurs & ne négligeons aucuns moyens pour coopérer avec eux au rétablissement de la paix & de la tranquillité, parmi une nation que la bravoure naturelle & ses inépuisables ressources rendront

JOHN CARTER BROWN

21 Mai.

toujours formidable à l'univers ; ſi demeurant unis entr'eux, les individus qui la compoſent payent aux loix le tribut d'obéiſſance qu'ils leur doivent, s'ils mettent le degré de confiance néceſſaire dans leurs adminiſtrateurs, & s'ils ſentent tout le prix d'un Roi patriote «.

CHAMBRE DES PAIRS.

Introduction & inſtallation des Pairs nouvellement créés.

Les nouveaux Pairs ſe ſont rendus proceſſionnellement juſqu'à la barre de la Chambre dans l'ordre ſuivant : l'Huiſſier à verge noire : Garter, Roi d'armes, portant la patente de création d'Alexander Hume Campbell pour être Pair de la Grande-Bretagne ſous le titre de Baron Hume de Berwick. Le Duc d'Ancaſter, Lord Chambellan avec le bâton de ſa charge & en robe. Le Lord Scarsdale, Vicomte, Maréchal d'Angleterre avec ſon bâton de Maréchal & en robe. Deux Barons en robes, ſoutenant le Baron nouvellement créé, auſſi en robe. Ils font trois reverences à la Barre, défilent par la droite de la Chambre, & s'arrêtent devant le Chancelier ; Garter, Roi d'armes, remet la patente au Baron Hume, qui la préſente à genoux au Chancelier, qui la donne à un des Greffiers du Parlement.

Ce Greffier fait la lecture de la patente à

intelligible voix ainſi que de l'ordre pour aſſiſter au Parlement; après quoi le nouveau Pair prête le ſerment d'uſage & le ſigne. La proceſſion ſe rend enſuite dans le même ordre vers la partie baſſe de la Chambre, ou le Lord Hume prend ſéance entre les deux Barons ſes conducteurs, & ſe couvre; puis s'étant levé il eſt conduit par les mêmes aſſiſtans au côté gauche de la Chambre, & en paſſant devant le Chancelier, le Lord & les autres Officiers lui font trois révérences. Le Lord Hume s'avance vers le Chancelier qui lui donne la main droite & le félicite ſur ſon admiſſion dans la Chambre. Cette cérémonie finie, on l'a repetée pour chacun des autres Pairs nouvellement créés. Elle a duré depuis une heure juſqu'à quatre. 21 Mai.

Le Chancel., l'Archev. de Cantorbery & le Comte Gower, Préſident du Conſeil, ſortent de la Chambre pour prendre leurs robes; eux entrés, couverts & aſſis au pied du trône, l'Huiſſier à verge noire reçoit l'ordre d'aller à la Chambre des Communes pour prier les Communes de ſe rendre à la Chambre des Pairs & entendre la lecture de la commiſſion du Roi, pour donner ſon conſentement royal à pluſieurs Bills. L'Orateur de la Chambre des Communes, accompagné de pluſieurs Membres, étant entré, le Chancelier leur adreſſe ce diſcours:

21 Mai. *Meſſieurs de la Chambre des Communes.*

» Le Roi ne jugeant pas à propos de ſe rendre ici aujourd'hui, Sa Majeſté a autoriſé certaines perſonnes nommées dans une commiſſion, à donner ſon conſentement royal à pluſieurs Bills mentionnés dans ladite commiſſion, & qui ont été agréés par les Lords ſpirituels & temporels & par les Communes aſſemblées dans ce Parlement. Vous allez entendre la lecture de cette commiſſion «.

Après la lecture, trente-deux Bills ont reçu le conſentement du Roi en la forme ordinaire. Parmi ces Bills ſont ceux qui ont pour objet d'accorder à Sa Majeſté une certaine ſomme à prendre ſur le fonds d'amortiſſement.

D'autoriſer Sa Majeſté à lever la ſomme d'un million pour les objets y mentionnés.

D'accorder divers droits ſur les caroſſes & autres voitures, ainſi que ſur lesactes, car tes, dez & gazettes.

De lever deux million p ar loteries & annuités.

De lever une certaine ſomme en billets de l'Echiquier.

De ſoulager les débiteurs inſolvables & les banqueroutiers dans certains cas.

De diſſoudre le mariage du Chevalier Thomas-Charles Bunbury, & l'autoriſer à ſe remarier.

D'encourager la pêche de la baleine exploitée par la Grande-Bretagne & l'Irlande.

De permettre l'exportation d'une certaine quantité de froment & d'autres articles pour les îles à ſucre de l'Amérique & pour l'île de Sainte Helene. 21 Mai.

De permettre l'importation dans le port de Preſton, du bled, du grain & de la farine.

De deſſecher & améliorer certaines terres incultes près de Sandwich.

On apporte ſix ou ſept Bills de la Chambre des Communes, dont on fait la premiere lecture. La Chambre s'ajourne au 22.

ON REÇOIT les premieres nouvelles de l'heureuſe arrivée du Général Howe à Halifax avec l'armée qui a évacué Boſton le 17 Mars & qui en a appareillé le 24. 22 Mai.

Pluſieurs bâtimens chargés pour les îles de l'Amérique, reſtent ſur la Tamiſe ſans pouvoir partir faute d'équipages. Les matelots exigent pour ſalaire cinquante shel. par mois.

CHAMBRE DES COMMUNES.

M. George Grenville demande que toute la procédure ſuivie contre M. Richard Smith, à la requête de l'Avocat général, d'après les ordres de la Chambre, ſoit apportée à la Chambre dans les premiers jours de la prochaine ſeſſion, Il eſt ordonné en conſéquence que tout ce procès ſera imprimé.

Le Général *Comvay* fait la motion ſuivante.

Qu'il ſoit préſenté une humble Adreſſe à Sa Ma-

22 Mai. *jesté pour lui demander la communication des instructions particulieres données au Lord Howe & à son frere le Général Howe, lesquelles doivent servir de base au rétablissement de la paix entre la Grande-Bretagne & l'Amérique septentrionale, suivant ce qui a été annoncé dans la Gazette.*

M. Conway a récapitulé dans un Discours qui a duré une heure, toutes les inconséquences, toutes les absurdités de l'Administration. Il a fait voir qu'on insultoit le Parlement, en le rendant un instrument de vengeance contre les Américains, & en lui cachant les conditions & les moyens qui doivent procurer le rétablissement de la paix. Il a démontré d'après les différens actes d'oppression auxquels le Parlement a été comme forcé de consentir, qu'il n'est pas possible que la paix se fasse entre le Royaume & les Colonies, sans la participation, le concours & la sanction préalables du Parlement. Il s'est plaint amèrement de l'ignorance dans laquelle on a laissé les représentans du peuple, & des divers manœuvres dont on a usé pour le porter à favoriser une guerre aussi étrange.

» L'Administration nous a soustrait la connoissance de la véritable situation des affaires en Amérique. Les plaintes de nos Colonies sont arrêtées au passage toutes les fois que les Ministres du Roi trouvent leur intérêt à les empêcher d'arriver jusqu'au Trône ou au Parlement ».

» Lorsque la guerre a été résolue, la conduite des Ministres a changé avec leurs vues : ils ont d'abord provoqué les peuples d'Amérique à résister au Parlement ; & ils n'ont montré au Parlement, de l'état des affaires de l'Amérique, que ce qui pouvoit échauffer & irriter la Grande Bretagne. Dès qu'ils ont vu que la Grande-Bretagne étoit déterminée à soutenir ses droits, ils ont repris leur système de réticence ; & depuis que l'Amérique à été déclarée rebelle, ils ont laissé le Parlement dans la plus profonde ignorance de tout ce qui s'est passé de l'autre côté de la mer Atlantique ».

» De quelque maniere que les choſes tournent, d'après une telle conduite, nous ſommes toujours dans le danger le plus éminent. Si nous échouons dans notre entrepriſe, c'eſt-à dire, ſi nous ne pouvons point forcer les Américains à reconnoître nos injuſtes prétentions, nous ne verrons plus que ruine, diſgrace, déſolation, perte de crédit, banqueroute nationale & maſſacres ſans fin. Si nous réuſſiſſons, la perte de la liberté Américaine n'eſt que le prélude de la perte de notre propre liberté : toutes deux ſont établies ſur les mêmes principes, & liées par les mêmes rapports ; le deſpotiſme, la corruption & les animoſités ſeront la ſuite inévitable de nos ſuccès. La ſureté immédiate de l'Angleterre dépend de ſa réconciliation immédiate avec l'Amérique. Nous ſommes ſans défenſe contre une invaſion ; nos Traités nous déshonorent : nos moyens ſont inſuffiſans : nous avons épuiſé nos tréſors & nos forces pour une querelle dont aucun partiſan de l'Adminiſtration ne pourroit expliquer la cauſe. Dans le cours des débats on a varié chaque jour, & même à toute heure, ſur le principe de la diſpute. Tout cela arrive dans un tems où la ſituation des affaires étrangeres fait craindre à tout homme de bon ſens que nous ne ſoyons bientôt obligés d'avoir d'autres ennemis à combattre que les Américains. Quelqu'un oſera-t-il ſoutenir que nous ſoyons en état de faire face aux uns & aux autres ? Il faudroit être bien imbécille pour ſe perſuader que la Maiſon de Bourbon négligera ſes intérêts & ſon agrandiſſement au point de nous laiſſer ſortir de ce mauvais pas, dès qu'elle verra que les opérations de la campagne n'auront ſervi qu'à nous égarer encore davantage ». 22 Mai.

» Notre défaite à Boſton nous a heureuſement donné le moment de la réflexion. Il eſt tems que l'ancien Genie de la Grande-Bretagne reprenne ſa dignité : qu'on voye revivre parmi nous l'eſprit des Hampden, des Sidney, des Ruſſel & de tant d'autres grands patriotes. Alors nous jugerons la conduite des Américains d'après les moyens qui ont aſſuré aux Anglois

22 Mai. leurs privileges; nous reconnoîtrons qu'il étoit poſſible de ſatisfaire les Américains ſans perdre la dignité de la Grande-Bretagne, qui conſiſte à étendre les principes de la liberté dans toutes les parties de l'Empire. » Point de taxe ſans repréſentation: voilà la pierre angulaire de l'édifice de notre politique intérieure. Sans cette repréſentation tout autre privilege ne gît que dans l'imagination; cependant le ſeul crime des Américains eſt d'avoir inſiſté ſur ce droit, & c'eſt pour cela que trois millions d'hommes ſont livrés aux ravages d'une armée étrangere. On peut tant qu'on voudra les qualifier de Rebelles; car je ne diſpute point ſur les mots; mais je maintiens que ce ſont des Rebelles reſpectables, & qui ſeront en vénération auprès de la poſtérité, quelle que ſoit l'iſſue de cet événement. Ils ne prennent point les armes pour avoir le miſérable droit de ſe donner un tyran, mais pour ſe maintenir dans les privileges de l'eſpece humaine ſans leſquels ils n'exiſteroient pas comme hommes libres. Des ſpéculateurs préſomptueux ont débité ſur les Américains des maximes auſſi abſurdes que romaneſques; ils ont ſoutenu qu'il ſeroit honteux de traiter avec les Chefs d'une multitude inſolente. Ce ſentiment ne provient point d'un véritable orgueil ni d'une dignité réelle; trois millions d'hommes dont le nombre ſe double tout les vingt cinq ans ſont un corps terrible; les Chefs qu'ils ſe ſont donnés ont juſtifié le choix qu'on a fait d'eux, par leur modération, leur valeur & leur ſageſſe. Il eſt honorable de traiter avec de tels hommes; Les Romains même, qui tenoient tout de leurs exploits militaires, n'ont rien vû d'humiliant à une négociation dans leur premiere guerre civile; Louis XIV écrivit de ſa main au Maréchal de Turenne qui étoit un Rebelle: Charles premier traita avec des rebelles. C'eſt un uſage conſacré dans les annales de toutes les Nations. La nature de la ſociété civile en démontre la néceſſité & l'utilité «.

» Le mot de *Rebelles* & de *Rebellion* dans la bouche des Miniſtres me cauſe toujours de l'indigna-

tion, L'affaire de 1715 étoit une rebellion. Celle de 1745 étoit auſſi aune rebellion & de l'eſpece la plus infâme & la plus criminelle. S'il étoit poſſible de pénétrer dans l'ame de certaines gens, peut-être trouveroit-on qu'ils ne donnent pas ce nom à ces deux atteintes abominables portées à la conſtitution & aux libertés de ce Royaume. Quoiqu'il en ſoit, je ſuis pleinement convaincu que la réſiſtance actuelle de l'Amérique n'eſt pas une rebellion. J'ai en horreur les Rebelles de 1715 & 1745. J'admire avec enthouſiaſme ceux de 1776. Les premiers favoriſoient un Prétendant reconnu l'ennemi des libertés civiles & religieuſes de ce pays. Dans celle de l'Amérique, ce ſont des hommes libres qui combattent pour leur liberté & leurs propriétés, & pour tout ce qui doit leur être précieux & ſacré comme hommes, comme citoyens, & comme Anglois «. 22 Mai.

» L'honneur de la Nation Britannique a été trahi: on a ſacrifié la dignité du Parlement & ſes intérêts les plus chers, pour laiſſer en place une clique d'hommes les moins populaires que les annales Angloiſes aient connus depuis la révolution, & les moins propres à la conduite des affaires. Comment eſt-il poſſible que vous traitiez avec les Américains, ſi vous ne ſavez pas qu'elles ſont leurs diſpoſitions? Comment pouvez vous les connoître & former quelqu'eſpoir de paix, ſi vous ignorez les conditions dont l'adminiſtration ne veut pas ſe départir? «

» Quelle idée l'Amérique doit-elle avoir du Parlement ou du Cabinet Britannique? Tantôt on ne veut ni revenu ni taxes. Tantôt on inſiſte ſur l'un & l'autre dans les termes les plus abſolus. Aujourd'hui c'eſt une négociation: demain c'eſt la guerre: un autre jour c'eſt un mêlange bizarre de guerre & de ceſſion; & puis tout n'eſt plus qu'obſcurité & confuſion. Vos paroles, vos actions, vos ſtatuts & vos réſolutions ſe contrarient éternellement. Vous entrez dans la Chambre avec une opinion: ce n'eſt plus la même quand vous ſortez; & vous en changez encore

22 Mai. avant de vous raſſembler, de ſorte que la nation & chacun de ſes individus reſtent toujours dans un état de ſuſpenſion & d'incertitude «.

» On peut me roprocher de mal voir; mais quant aux motifs qui m'animent, il eſt impoſſible de les mal interpreter. Autant que mon intérêt particulier & mes liaiſons perſonnelles pourroient influer ſur ma maniere d'agir, tout devroit me porter à jouer un rôle tout-à-fait différent. Le ſeul avantage que je retire de ma démarche eſt d'acquitter ma conſcience du devoir qu'elle s'impoſe lorque je vois mon pays en danger. Quelques-uns me blâmeront ſans doute & je conviens que ma conduite n'eſt plus de mode; mais je ſuis encore aſſez ſimple pour croire qu'un député doit avoir ſon opinion dans le Parlement, & qu'il en eſt reſponſable à Dieu & à ſa patrie. Je ſuis au-deſſus de toutes conſidérations d'intérêt pécuniaire. Ma famille, mes amis, mes liaiſons, rien ne m'empéche de faire mon devoir. Je rejette & déteſte toute oppoſition qui ne procéde que de la mauvaiſe humeur. J'aime le Roi: je ſuis l'ami de ſon adminiſtration; & ce ſont ces ſentimens qui me forcent de faire ce que je puis pour ouvrir les yeux de S. M. & lui montrer l'abîme affreux où l'entrainent ſes Miniſtres actuels «.

On a abuſé du nom ſacré & de la parole de S. M. dans la lettre circulaire du Lord Hillſborough, que le Lord Botetourt, Gouverneur de la Virginie, fut autoriſé à interpreter. La violation des engagemens pris dans cette lettre, donne principalement lieu à la motion préſente. Après une violation ſi notoire & ſi évidente de la foi publique, que ſignifie une propoſition conciliatoire? Eſt-il rien qui puiſſe lui donner de l'efficacité, que la foi du Parlement? On ſe contente de nous donner la parole d'un Secrétaire d'Etat: mais vaut-elle mieux que la parole d'un autre? Le Parlement ſeul peut remedier aux griefs dont on ſe plaint, puiſque ces griefs ſont des actes du Parlement «.

(Ici le Général Conway lit la lettre du Lord Hillsborough & l'interprétation du Lord Bottetourt. Il dit que quoiqu'il l'ait déjà lue dans une occaſion précédente, il la lira toutes les fois qu'on fera quelques propoſitions ſur l'Amérique.) 22 Mai.

» Nos Miniſtres ont perdu, par leur négligence, tout le Canada, excepté Quebec, qui ſelon les apparences ſe ſera rendu avant qu'aucuns ſecours aient pû y arriver. Boſton eſt un poſte qu'on a pris inconſidérément, & qu'on a abandonné honteuſement. Les projets extravagans & les ridicules expéditions au Sud ſous le Chevalier Peter Parker n'auront pas un meilleur ſuccès. Si Boſton valoit la peine d'être gardé, l'adminiſtration a eu le plus grand tort de le laiſſer perdre, tandis qu'elle pouvoit ſi aiſément le ſecourir. Enfin la providence a renverſé tous les projets concertés pour la deſtruction de l'Amérique & de la liberté Britannique «.

» Mais quoique juſqu'à preſent vous ayez échoué dans vos deſſeins, je crains encore qu'une partie de votre plan ne réuſſiſſe. A force de corruption vous avez réduit la nation à un état où elle ne peut plus qu'endurer tout le mal que vous voudrez lui faire. Je me flatte que le jour n'eſt pas loin où tout honnête homme ne ſe rappellera les noms des principaux auteurs & promoteurs de tant d'infames complots contre la liberté, que pour les avoir en exécration «.

« Mais ſi vous n'avez pas perdu toute idée de juſtice, s'il vous reſte quelque ſentiment d'honneur, au nom de Dieu faites quelque attention à vos interêts perſonnels & à la ſureté de la nation. Quelque ſoit votre crédulité, vous paroît-il que la France & l'Eſpagne reſteront les bras croiſés, dans le ſilence & dans l'inaction? Eſt-il dans la politique de la France de demeurer neutre? Et l'eſprit vindicatif de l'Eſpagne s'aſſoupira-t-il, tandis qu'elle a une ſi belle occaſion de tirer vengeance de ſes griefs réels ou imaginaires? J'ai de trop bonnes raiſons pour être

22 Mai. perſuadé du contraire. L'Eſpagne fait des armemens continuels. La France a un nouveau Miniſtre qui ne reſpire que la guerre, qui eſt entreprenant & habile, & que l'on ſait mal diſpoſé pour l'Angleterre. Si pendant quelque tems nous avons pu nous repoſer ſur les aſſurances données par les Miniſtres de la France, ces eſperances doivent aujourd'hui s'évanouir, parce que l'on ſait que dans la politique Françoiſe c'eſt une maxime reçue que les promeſſes données par le Miniſtre, ne peuvent lier, ou ſon maître, ou la nation, qu'autant que ce Miniſtre reſte en place. Lorſque le Miniſtre eſt changé, preſque tout le ſyſtême change auſſi; car c'eſt toujours un changement d'opérations & non d'hommes, qui opere ces arrangemens dans la Cour de France «.

» J'aurois pû faire cette motion plutôt, mais quand j'en ai conçu l'idée, je ne croyois pas qu'on eût déjà fixé le jour de la prorogation du Parlement. J'attendois avec impatience & je voulois voir ſi la gazette n'apprendroit rien à la nation au moins, puiſqu'on étoit réſolu à laiſſer tout ignorer au Parlement. Il eſt affreux que les artifices de quelques hommes intéreſſés ayent ſubjugué à ce point le Parlement & qu'ils l'ayent amené à ne vouloir entendre à aucune propoſition de la part des Américains, à moins qu'ils ne mettent bas les armes comme le feroient des poltrons & des eſclaves «.

Le Lord John Cavendish.

La nation s'eſt trouvée inſenſiblement engagée dans la guerre avec l'Amérique, & ce qu'elle ne traitoit d'abord que comme une ſimple queſtion de droit a été adroitement transformé en un eſſai de ſes forces. Mais comme cette illuſion eſt l'effet de la ſurpriſe & de l'aſſuce, j'eſpere qu'elle ne ſera pas durable & que le preſtige une fois diſſipé, le public verra les choſes telles qu'elles ſont, & fera punir, comme ils le méritent, les auteurs de ces indignes artifices.

Je ſupplie la Chambre de ſe rappeller ce qui s'eſt paſſé avant les vacances des fêtes de Noel en 1774. Je dis alors aux Miniſtres que s'ils vouloient ſoumettre l'Amérique, ce ne ſeroit point avec des forces de terre & de mer ſur le pied d'un établiſſement de paix dont les dernieres étoient même réduites de vingt à ſeize mille hommes. Au printems ſuivant lorſqu'on fit de petites augmentations, je les prévins de nouveau que le ſeul effet de leurs armemens ſeroit de deshonorer les armes Britanniques. L'evenement juſtifie mes prédictions. Au commencement de la ſeſſion actuelle, je me ſuis vu encore forcé de les inſtruire de leurs mépriſes & de leur inaptitude à conduire les affaires d'une grande nation en guerre ou en paix. Et à cette derniere époque encore, j'ai vu que les leçons de l'experience étoient infructueuſes pour eux. Ils ont d'abord formé une armée ſur le papier. Vingt-cinq mille hommes étoient deſtinés à la conquête de l'Amérique. A peine trois mois s'étoient ils écoulés qu'on a vû qu'il étoit impoſſible d'en lever la moitié, quoique la Grande-Bretagne & l'Irlande fuſſent épuiſées & reſtaſſent ſans défenſeurs, A la fin on a demandé des étrangers: on les a obtenus, mais la moitié continue de reſter en Allemagne tandis que les autres ſont balottés par les vents dans la baye de Biſcaie; & l'Amérique eſt perdue.

22 Mai.

Le Lord North.

Je m'oppoſe à la motion, mais non pour les raiſons que le Général Conway ſemble indiquer. La ſaiſon eſt un peu avancée pour agiter de telles queſtions. Cependant ſi la nation pouvoit en tirer le moindre avantage, je ſerois le premier à deſirer qu'on employât à cette diſcuſſion des ſemaines & des mois. Mais demander communication d'inſtructions données à des Commiſſaires, me paroît une prétention abſolument neuve, ſoit comme Miniſtre, ſoit comme Membre du Parlement.

22 Mai. Dans la négociation, il eſt d'uſage de donner des inſtructions, de laiſſer enſuite aller les choſes, d'en attendre l'iſſue, & après cela de porter ſon jugement. Si on ne parvient point à un traité : s'il ne réſulte de la négociation aucun effet ; il ſera alors aſſez tems de demander la teneur des inſtructions pour voir ſi elles étoient telles qu'elles devoient l'être & propres à remplir leur objet.

Dans certaines circonſtances le devoir d'un Général eſt plus de négocier que de combattre. La connoiſſance de ſes forces ainſi que de celles de l'ennemi lui découvre une foule de ſecrets importans, qui ſervent ſouvent de baſe, àla paix.

Quant à la cauſe premiere de nos différens avec l'Amérique, je me diſpenſerai d'en parler, parce que je n'étois point dans le Miniſtere lorſqu'ils ont commencé. Mon opinion, & je n'ai point varié, a été que vous deviez aſſurer les droits de la Grande-Bretagne par une taxe établie d'une maniere quelconque. Mais je n'ai jamais prétendu que mon opinion dût faire violence à celle de qui que ce fût. Les uns inclinoient pour la taxation, d'autres ſeulement pour la ſuprématie. Suivans d'autres encore il ne falloit porter aucune atteinte aux Chartres de l'Amérique, tandis que pluſieurs imputoient au contraire à ces Chartres tous les troubles actuels. A tout evenement au milieu de cette variété d'opinions contradictoires, je reſterai toujours conſtament attaché au ſentiment de la Chambre. Enfin je puis déclarer à la Chambre que l'objet réel de la commiſſion eſt moins de convenir d'aucuns termes ſpéciſiques d'accommodement que de *ſonder* les diſpoſitions réelles des Américains pour ſavoir quels ſont définitivement les objets de leurs prétentions.

M. Burke.

La Chambre a le droit d'exiger la communication des pouvoirs donnés aux Commiſſaires. C'eſt une affaire parlementaire, & le Parlement doit être inſtruit

de tout ce qui se passe d'important. Je voudrois savoir comment, d'après leurs instructions, les Commissaires traiteront avec MM. Hancock & Adams, tous deux exceptés de la fameuse proclamation d'amnistie du Général Gage ? Comment négocieront-ils avec le Général Lée ; & enfin le résultat de leurs propositions est-il d'exiger des Américains une soumission indéfinie, conformément à ce qui a été avancé par Milord Germaine ? 22 Mai

Milord North insiste sur la nécessité de soutenir le Gouvernement & l'Administration, comme si ces deux êtres étoient les mêmes. Pour moi je les regarde comme deux corps très-distincts, & la meilleure preuve de la différence que je vois entr'eux, c'est que les Ministres changent, & que le Gouvernement ne change point. Je n'aurois jamais crû, si Milord North ne l'eût assuré lui-même, que l'on pût nommer une commission & donner des instructions sans autre objet spécifique que de sonder la disposition des Américains, ou en d'autres termes de leur tâter le pouls,

Le Lord North.

Quand on douteroit de l'efficacité de nos moyens pour faire valoir les droits de la Grande-Bretagne, il est aumoins du devoir du Parlement d'essayer tous ceux de ces moyens qui sont en sa puissance. L'objet en vaut la peine. Il est de la plus grande importance ; nous ne devons rien négliger pour arriver à nos fins. Le Ministere ne desire rien tant que de prévenir autant qu'il sera possible l'effusion du sang ; mais on ne peut rien faire que les prétentions de l'Amérique ne soient bien connues ; alors il sera assez tems d'en informer le Parlement qui pourra juger si elles sont ou ne sont pas incompatibles avec la dignité & les interêts de la Grande-Bretagne.

M. Fox.

Je doute fort que les Commissaires aient reçu au-

cun pouvoir pour *traiter*, ni même pour ſonder.
22 Mai. Leurs inſtructions ſont plutôt de porter partout le fer, le feu & la déſolation. Combien de cruautés auſſi révoltantes qu'inutiles, n'ont pas été commiſes pendant le cours de nos opérations maritimes, telles que l'incendie des villes de Norfolk & de Plimouth. Il n'y a que des barbares qui puiſſent faire le mal par le ſeul attrait du mal; & de telles horreurs imprimeront une tache inéfaçable ſur les armes Britanniques. L'ouvrage du Docteur Price a ouvert les yeux du Public, qui voit clairement que la Grande-Bretagne eſt ſur le bord de ſa ruine, & que probablement la premiere nouvelle importante que l'on recevra ſera celle de la défaite entiere du Général Howe, qui ſera ſuivie de la banqueroute national. Il y a déjà quelques années qu'on a adopté ici un ſyſtême général de puiſſance qui a été conſtament emploié à anéantir & à renverſer les libertés de l'Angleterre. Ce plan a été ſuivi ſans relâche par le Miniſtere. La ſervitude eſt le grand objet de toutes ſes opérations. Il importe peu de ſavoir quel a été le promoteur de cet attentat, puiſqu'il eſt clair, d'après toute la conduite de Milord North, qu'il s'en eſt chargé vis à-vis de la nation. Il répondra de l'acharnement avec lequel il a mis à exécution les projets infâmes des traîtres qui ſe ſont cachés pour lui donner leurs conſeils

M. Adams.

Je déſaprouve la motion, parcequ'il n'eſt point d'uſage de demander à voir des inſtructions que les affaires ne ſoient un peu avancées. Je fonde très-peu d'eſpoir, ou plutôt je ne compte point du tout ſur le ſuccès de la commiſſion dont il s'agit. Je crois qu'elle aura le même ſort que la propoſition conciliatoire du lord North. Il me paroît qu'on a compromis ſans utilité la dignité du Parlement.

On peut ſe rappeller que j'ai annoncé quel ſeroit le ſort de cette propoſition. Je penſe qu'il en ſera de même de la commiſſion & des inſtructions. Mon avis

avis ſera toujours qu'on ne doit rien faire à demi. Il faut que l'Amérique ſoit abandonnée, ou que l'autorité légiſlative de la Grande-Bretagne ſoit maintenue en ſon intégrité. Du moment que cette autorité deviendra conditionelle, à moins que les conditions ne ſoient du choix de la Grande-Bretagne, nous ceſſerons d'avoir ſur l'Amérique aucune ſuprématie réelle ou utile. 22 Mai.

Le Lord Germaine.

Les pouvoirs des Commiſſaires ne les autoriſent à entrer en négociation avec nos ſujets rebelles en Amérique pour aucun autre objet que pour recevoir les ſoumiſſions de ceux qui ſeront diſpoſés à retourner à leur devoir & à reconnoître l'autorité du Parlement Britannique. Comme le Parlement a conſenti à envoyer des Commiſſaires, je ne doute point que ceux qui ont été nommés ne ſoient les plus propres à ce ſervice. C'eſt une épreuve qu'il convenoit de tenter. Elle ne fera ſuſpendre aucune des opérations de terre & de mer. Si les choſes ne tournoient pas comme on le deſire, & même quand la commiſſion devroit être infructueuſe, il n'en eſt pas moins néceſſaire que les intentions du Parlement ſoient remplies.

M. Thomas Townshend.

Le Parlement a pris un ton très-haut avec les Américains, mais l'adminiſtration, ſe ſouciant peu de ſa fierté ou de ſa condeſcendance, n'en a pas moins fait ce qu'elle juge à propos. Le Parlement au lieu de jouer le premier rôle s'eſt laiſſé avilir au point de ne plus être que l'ignoble agent du Miniſtere, un jour pour tout tuer, un autre pour tout concilier, & à la fin peut être pour demander humblement des conditions à l'Amérique. C'eſt ainſi que les choſes ſe ſont paſſées il y a quelques années après la lettre circulaire du Lord Hillſborough aux Colonies. Tandis que le Parlement ſe tourmentoit pour aſſurer la ſu-

22 Mai. prématie de la Grande-Bretagne & ſon droit indéfini de taxation, cette lettre déclaroit dans les termes les plus clairs qu'il ne ſeroit levé aucune taxe ſur l'Amérique. Cependant c'eſt peu de choſe que ce démenti formel donné au Parlement. La lettre en queſtion a produit des effets d'une bien plus facheuſe conſéquence. On en a conclu avec fondement qu'il n'étoit plus poſſible de mettre aucune confiance dans le Gouvernement, puiſque les engagemens ſolemnels contractés par Sa-Majeſté, vis-à-vis de trois millions de ſes ſujets ont été auſſitôt indignement violés. Quelle confiance l'Amérique peut-elle donner aujourd'hui à toutes les promeſſes du Gouvernement? Comment peut-elle compter ſur la ſincérité de nos déclarations, quand il n'en coûtera à l'adminiſtration que la peine de les faire révoquer par le Parlement, ou d'écarter le Miniſtere qui aura été l'agent immédiat de la foi nationale ſi indignement compromiſe? Voilà préciſément ce qui eſt arrivé par la lettre en queſtion. L'Amérique a été ſatisfaite des aſſurances qu'elle contenoit, & lorſqu'on a voulu changer de ſyſtême, le Miniſtere a été renvoyé, & ſon engagement, par lequel il avoit lié la nation, a été mis au néant, comme ſi dans cette occaſion il n'eût agi que d'office & ſans y être autoriſé.

Le Colonel Barré.

Milord North nous a appris que les Commiſſaires étoient envoyés, non pas pour traiter, mais pour *ſonder*. Voilà une heureuſe expreſſion: elle eſt bien faite pour la choſe. Elle annonce & explique toute la deſtinée de l'expédition. C'eſt-à-dire que le Lord Howe & ſon frere vont *ſonder* les côtes de l'Amérique. (Cette ſaillie a fait rire toute la Chambre.) J'ai l'avantage de connoitre parfaitement ces deux Meſſieurs. Ce ſont des gens d'honneur, ils poſſedent dans un degré éminent tous les talens requis pour leurs profeſſions reſpectives. J'ai ſervi ſous l'un d'eux en Amérique dans la derniere guerre, & je ſuis lié perſonnel-

lement avec l'autre. Malgré cela je ne crois pas que l'Adminiſtration ait pû s'arrêter ſur deux hommes moins propres à terminer une affaire auſſi compliquée, auſſi difficile, auſſi épineuſe que celle qui leur eſt confiée par la commiſſion. 22 Mai.

La conduite de l'adminiſtration me paroît des plus blâmables. Les armemens, tant par terre que par mer, ont été pitoyablement traînés en longueur. Ni les troupes ni les vaiſſeaux de tranſport ne ſe ſont trouvés prêts. Une partie des troupes Heſſoiſſes n'a pas encore quitté l'Allemagne, quoique nous ſoyons au 22 Mai. Les Miniſtres, tout ignorans qu'ils ſont ne peuvent pas s'être perſuadé que des troupes qui ſont encore en Allemagne, puiſſent arriver aſſez tôt en Amérique pour ſuivre les opérations d'une guerre offenſive, d'une guerre de conquête.

Le Parlement d'Irlande par ſa baſſe condeſcendance pour le Miniſtre, a mis ce Royaume abſolument hors d'état de défenſe en le dépouillant de ſes troupes. Dans l'Inde tout eſt confuſion au-dedans, & foibleſſe au-dehors. Nos îles ſont menacées d'une famine, & l'Amérique Septentrionale eſt perdue pour jamais. Ainſi, ſans que nous ſoyons attaqués par aucun ennemi étranger, nous avons les revers les plus terribles à craindre. Que ſera-ce donc ſi la France s'en mêle & ſi elle tire avantage du délabrement de nos affaires? La plupart de nos poſſeſſions, ou peut-être toutes, deviendront la proie des deſſeins ambitieux de cette Puiſſance turbulente.

Le Gouverneur Johnstone termine le débat & cenſure vivement le Miniſtere. Il s'étend ſur les moyens infâmes dont on ſe ſert journellement pour corrompre les Membres de la Chambre. Il ſe plaint des permiſſions accordées par l'Amirauté, & il apprend à la Chambre un fait curieux qui eſt dépoſé dans les papiers apportés ſur le Bureau. C'eſt un marché du Chevalier James Cockburn, & de Jacques Bogle French pour 10,000 galons de rum, à quatre ſols par gallon, quoiqu'on ſache bien que le marché pouvoit ſe remplir en

21 Mai. achetant le rum deux ſols le galon. » Eſt-il étonnant, ajoute ce Gouverneur, que le peuple ſoit écraſé, & la nation ruinée : qu'il y ait des pluralités déciſives dans cette Chambre : & qu'on obtienne autant d'adreſſes que l'on veut de chaque partie du Royaume : que la guerre d'Amérique ſoit devenue une guerre ſi agréable à la pluralité de cette Chambre, quoique cette guerre ſoit en horreur à tout Anglois qui n'a pas un intérêt direct & perſonnel à en voir la continuation ?

La motion eſt rejettée à la pluralité de 171 *voix, contre* 85.

M. HARTLEY propoſe de préſenter une adreſſe à Sa Majeſté, non pas pour proroger le Parlement, mais pour que le Parlement ſoit ajourné ſans pouvoir ſe ſéparer, à l'effet d'être toujours prêt à donner ſon avis, & dans laquelle adreſſe il ſera dit » que ſes fideles Communes, conſéquemment aux ſentimens & aux exhortations renfermés dans le très-gracieux Diſcours que Sa Majeſté a prononcé à l'ouverture de la préſente ſeſſion, ſe ſont déterminées à octroyer des armemens très-conſidérables & très-diſpendieux, tant par mer que par terre, ainſi que quantité de moyens pour réprimer & punir ceux des ſujets de Sa Majeſté en Amérique, qui ſe trouvent dans un état de réſiſtance à ſon autorité royale ». » Que ſes fideles Communes, ſe repoſant entiérement ſur la ſageſſe & la modération du Conſeil de Sa Majeſté, ſans avoir été informées d'aucuns détails concernant les affaires de l'Amérique & de ce qui s'y eſt paſſé, ſoit

par les Gouverneurs des provinces, ſoit par les Commandants des forces de Sa Majeſté dans cette partie du monde, & ſans avoir reçu aucune communication de papiers authentiques de la part d'aucun bureau correſpondant avec les Colonies qui euſſent pû faire connoître les vues, le caractere, les forces, les liaiſons, les procédés publics, le nombre & les diſpoſitions des mécontents qui ont pris les armes. Elles ont adopté les meſures qui leur ont été propoſées, uniquement par un effet de leur confiance abſolue dans l'invitation que Sa Majeſté leur a faite à cet égard dans le très-gracieux diſcours émané d'Elle, étant ſur ſon trône, ſans entrer dans aucun détail particulier, Sa Majeſté n'ayant pas jugé à propos de donner de pareils éclairciſſemens ». 22 Mai.

» Que les fideles Communes de Sa Majeſté ayant placé ainſi une confiance ſans bornes dans la ſageſſe de ſes Conſeils, elles ſe trouvent d'autant plus obligées envers leurs conſtituans & leur pays, de veiller à ce que les moyens qu'elles ont confiés à S. M. ne ſoient point employés d'une maniere imprudente ou deſtructive par ſes Miniſtres; & comme les événemens de la préſente année, également critique & importante, pourront être déciſifs pour l'union future & le bien-être des Domaines de S. M., comme il peut ſe préſenter des circonſtances où la facilité de pouvoir prendre l'avis du Parlement d'un moment à l'autre, ſeroit de la derniere conſéquence pour le ſa-

22 Mai. lut de ces Royaumes, & que depuis pluſieurs mois, c'eſt-à-dire depuis la perte du fort Ticonderago juſqu'à l'évacuation de Boſton par les troupes de S. M.; les opérations du Conſeil de S. M. ont eû continuellement des ſuites malheureuſes, & ont toujours rencontré des obſtacles auxquels on ne s'attendoit point, ce qui ſuppoſe ou bien que le Conſeil de Sa Majeſté a agi par ignorance, ou qu'il a caché à deſſein les cauſes qui ont produit des effets ſi inattendus & qui ont occaſionné des inquiétudes & des alarmes générales : «

» Les fideles Communes de Sa Majeſté la ſupplient très-humblement de ne point proroger le Parlement, mais de permettre qu'il continue de ſiéger par ajournement pendant l'été, afin qu'il ſoit prêt à recevoir les nouvelles des affaires en Amérique, que S. M. jugera à propos de lui communiquer, & qu'il puiſſe d'un moment à l'autre prendre les meſures que tel ou tel événement ſoudain pourroit éxiger ».

Le Chevalier George *Saville* appuye cette motion; maiscelle d'ajournement étant faite par un des membres du bureau de la Tréſorerie, la Chambre ſe ſépare à onze heures, après s'être ajournée à demain.

De Portſmouth le 23 Mai.

23 Mai.

Les bâtimens de tranſport venus de Bremerlehe avec deux régimens Heſſois ſont ar-

rivés ici le 21. Ils ſont actuellement à la rade de Sainte Helene tout préts à partir. 23 Mai.

CHAMBRE DES PAIRS.

Le Roi, ſur ſon trône, envoye un meſſage par le Chevalier François Molineux, Huiſſier de la verge noire, à la Chambre des Communes, pour ordonner à cette Chambre de ſe rendre ſur le champ auprès de S. M.

L'Orateur des Communes arrivé à la Barre, il adreſſe à Sa Majeſté un diſcours dont voici la ſubſtance:

» Depuis l'ouverture de la ſeſſion actuelle il a été fait pluſieurs loix ſages, ſalutaires & néceſſaires, nommément la loi pour interdire tout commerce & toute correſpondance avec l'Amérique: celle pour aſſurer & accélerer l'armement des vaiſſeaux de S. M.; & celle pour mettre ſur pied la milice nationale. Dans le cours d'une ſeſſion auſſi penible que longue les Communes ont rempli leur devoir avec autant d'aſſiduité que de zele. Cette ſeſſion a été occupée en grande partie par l'affaire de l'Amérique, & on n'a rien omis de ce qui pouvoit la conduire à une prompte & heureuſe fin. Les meſures néceſſaires pour remplir un objet ſi déſirable ont occaſionné d'énormes dépenſes. Les fideles Communes ont fait tout ce qui a dépendu d'elles pour appuyer le Gouvernement en votant d'abondans ſubſides. Convaincues de la juſtice & de la néceſſité d'établir ſur une baſe ſolide

23 Mai. la ſubordination & la dépendance de l'Amérique, elles ont concouru avec empreſſement à toutes les propoſitions qui pouvoient tendre à y aſſurer les droits des ſujets de S. M. & leur obeiſſance au pouvoir légiſlatif de la Grande-Bretagne. Quelques meſures qu'on ait priſes pour remplir ce double objet, par un uſage convenable des forces Britanniques, les fideles Communes ne demandent point la conquête de l'Amérique. La paix & la conciliation ſont au contraire ce qu'elles déſirent le plus ardemment. La confiance que l'attention paternelle du Roi pour les intérêts de toutes les parties de l'Empire, inſpire à la Chambre & la connoiſſance qu'elle a de la ſageſſe & de la bonté de S. M. ne lui permettent pas de douter que les différends actuels avec l'Amérique ne ſoient bientôt heureuſement terminées, & que la paix & la bonne harmonie ne ſe rétabliſſent ſur une baſe ſolide, inébranlable & de nature à prévenir à jamais le retour de ſemblables malheurs «.

Ce diſcours terminé, le Roi donne ſon conſentement aux Bills ſuivans; entre pluſieurs autres,

Pour obliger les Inſpecteurs des pauvres à faire ſous ſerment leur rapport de l'état des pauvres,

Pour changer la maniere de punir les malfaiteurs. Pour faire rentrer le Duc de Saint-Alban dans quelques biens fonds que le Parlement lui avoit permis d'aliéner.

23 Mai.

Diſcours du Roi pour la clôture de la ſeſſion.

Milords & Meſſieurs.

» Comme les affaires publiques ſont termi-
» nées & que la ſaiſon s'avance, il eſt tems
» que vous preniez du repos; mais je ne puis
» faire la clôture de cette ſeſſion, ſans vous
» aſſurer de la ſinguliere ſatisfaction avec la-
» quelle j'ai vû les nouvelles preuves d'atta-
» chement & d'affection pour moi, ainſi que
» de zele & d'attention ſoutenue pour les
» vrais intérêts de votre patrie, que vous
» n'avez ceſſé de donner dans tout le cours
» de vos importantes délibérations.

» Depuis que vous êtes aſſemblés, il n'eſt
» ſurvenu aucun changement dans l'état des
» affaires étrangeres; & je trouve un vrai
» plaiſir à vous apprendre que d'après les aſ-
» ſurances que j'ai reçues des diſpoſitions des
» différentes Puiſſances de l'Europe, nous
» pouvons nous promettre que rien ne trou-
» blera la tranquillité générale ».

» *Meſſieurs de la Chambre des Communes.*

» C'eſt avec tout le déplaiſir & tout le re-
» gret poſſibles que je me ſuis vû dans la né-
» ceſſité de demander à mes fideles Commu-
» nes des ſubſides extraordinaires: je vous
» remercie de la bonne volonté & de l'em-
» preſſement avec leſquels ils ont été accor-
» dés: Ils me ſont d'autant plus agréables que

23 Mai

» dans la maniere de les lever, vous avez mon-
» tré une attention égale pour les beſoins du
» ſervice, & pour le ſoulagement de mes peu-
» ples. Vous pouvez être aſſurés que j'uſerai
» avec la ſobriété convenable des facultés que
» vous me donnez avec tant de confiance,
» & qu'on ne les appliquera qu'aux ſeuls ob-
» jets de leur deſtination ».

Milords & Meſſieurs.

» Nous ſommes engagés dans une grande
» cauſe nationale dont la pourſuite ſera iné-
» vitablement accompagnée de grandes diffi-
» cultés & de beaucoup de dépenſes. Mais ſi
» nous conſidérons que les droits & les inté-
» rêts eſſentiels de tout l'Empire ſont étroite-
» ment liés à l'iſſue de cette affaire, & ne peu-
» vent trouver de permanence & de ſécurité
» que dans cette ſubordination conſtitutio-
» nelle que nous cherchons à ſoutenir, je ſuis
» perſuadé qu'il ne vous paroîtra point qu'on
» puiſſe acheter à un trop haut prix la con-
» ſervation d'objets de cette importance ».

» Je veux toujours me flatter que mes ſu-
» jets rebelles pourront revenir de leur er-
» reur, & qu'ils juſtifieront mes eſpérances par
» un retour volontaire à leur devoir qui com-
» blera mes vœux en faiſant renaître l'harmo-
» nie, & en rétabliſſant l'ordre & le bonheur
» dans toutes les parties de mes Etats. Mais
» ſi de tels motifs & de telles diſpoſitions n'o-

perent point de leur côté une ſoumiſſion convenable, je crois être certain de pouvoir, avec le ſecours de la Providence, obtenir d'eux cette ſoumiſſion en faiſant un plein uſage des grandes forces que vous m'avez confiées ».

23 Mai.

Le Lord Chancelier ayant pris l'ordre de Sa Majeſté dit:

Milords & Meſſieurs,

» Le Roi entend & veut que ce Parlement ſoit prorogé au jeudi, premier Août prochain, pour être alors tenu en ce lieu; & ce Parlement eſt en conſéquence prorogé au jeudi premier Août prochain ».

Dans le cours de cette ſeſſion, le Roi eſt venu cinq fois à la Chambre, & ſon conſentement royal a été donné à 202 Bills.

Chambre des Communes.

L'Orateur fait ſon rapport de ce qui s'eſt paſſé à la Chambre des Pairs, où il a été mandé avec les Communes, & de la clôture de la ſeſſion par le diſcours du Roi & la prorogation du Parlement.

M. Hartley requiert que ſa motion de la veille ſoit portée ſur les regiſtres, ce qui lui eſt accordé.

Notice de quelques-uns des Actes paſſés dans cette ſeſſion.

N. B. Ceux qui ſont relatifs à l'Amérique, à la

23 Mai. Marine & à la Milice, ſe retrouvent en ſubſtance dan
la partie de cette ſeſſion, qui a pû entrer dans l
préſent Recueil.

*Précis de l'Acte pour condamner aux travaux d
force, pendant un tems limité, les malfaiteurs qu
juſqu'ici étoient punis par la tranſportation aux
Colonies & Plantations de Sa Majeſté.*

» D'autant que la tranſportation des gens repris de juſtice aux Colonies & Plantations de S. M. en Amérique, actuellement en vigueur dans cette partie de la Grande-Bretagne qu'on appelle l'Angleterre & le Pays de Galles, en vertu de différens ſtatuts qui autoriſent ladite tranſportation, ſe trouve ſujette à divers inconvéniens, particulierement en ce qu'elle prive ce Royaume d'un grand nombre de ſujets dont le trrvail ſeroit utile au public, & que du ſoin & des corrections convenables pourroient retirer de la mauvaiſe route. Et comme, juſqu'à ce que l'on ait découvert quelqu'autre moyen plus efficace à ſubſtituer à la tranſportation aux Colonies & Plantations de Sa Majeſté en Amérique, leſdits malfaiteurs peuvent être employés d'une maniere avantageuſe pour le public, ſi on occupe les hommes à enlever le ſable, la vaſe, & le gravier de la Tamiſe & à nettoyer ce fleuve, ou ſi on donne aux hommes non valides & aux femmes un travail moins rude d'un autre genre dans les diſtricts de l'Angleterre & du pays de Galles.

En conſéquence, les Juges compétans ſont autoriſés à condamner leſdits malfaiteurs aux ſuſdits travaux, ſous la conduite d'un ou de pluſieurs Inſpecteurs qui ſeront nommés par les Juges de paix du Comté de Middleſex, pour le même tems que la tranſportation pour les mêmes délits, pourroit être légalement prononcée, ou pour tel terme moins long que cette Cour jugera à propos de fixer, pourvu que ce terme ne ſoit pas moindre de trois ans, ni de plus de dix.

Loſqu'un homme ſera convaincu de quelque vol

autre délit contre lequel la loi prononce peine de ort, ſans qu'il y ait lieu au privilége clérical, & 23 Mai.
e S. M. lui aura pardonné, à condition d'être mis
ux travaux de force pour le terme de dix ans, ou
ut autre terme plus court qui ſera ſpécifié, & que
tte grace ſera motifiée par écrit par un des Secré-
ires d'Etat, aux Juges ou *Juſtices* dans leurs juriſ-
ctions reſpectives par leſquels leſdits malfaiteurs au-
nt été jugés & condamnés, il ſera permis auxdits
iges de faire jouir leſdits malfaiteurs du bénéfice
udit pardon, comme s'il avoit paſſé au grand ſceau,
de les envoyer aux travaux de force pour le terme
écifié dans la notification du Secrétaire d'Etat...
ien entendu que leſdits malfaiteurs ne ſeront point
mployés à donner du leſt aux Maîtres de bâti-
ens, mais ſeulement a enlever le gravier, le ſable
la vaſe des bas-fonds de la Tamiſe, & à les répan-
e ſur la côte au-deſſus des marques de la haute
er, ou à faire quelqu'autre ſervice pénible pour l'uti-
té de la navigation de ce Fleuve.

Il eſt de plus ordonné que tout malfaiteur condamné
ux travaux de force aura pour nourriture du pain,
tout autre aliment groſſier, avec de l'eau ou de
petite bierre. Il ne pourra, pendant le tems de
condamnation auxdits travaux, avoir d'autre nour-
ture, boiſſon ni vêtement, & ſi quelque perſonne
i en fourniſſoit d'autre, elle ſera punie de cette
ontravention par une amende fixée à quarante
ellings. Cette diſpoſition regarde auſſi le vêtement.

Permis aux Inſpecteurs, ayant la garde deſdits
alfaiteurs, de leur faire donner des coups de fouet
autres punitions moderées dont on uſe envers les
erſonnes renfermées dans les maiſons de corrections.

Tout malfaiteur à l'expiration du terme de ſa ſen-
nce, recevra des Inſpecteurs ſous qui il aura ſervi
ne ſomme d'argent qui ſera au moins de quarante
ellings, & au plus de cinq livres ſterling, ce qui
ra reglé d'après la maniere dont il ſe ſera com-
erté, & ſi les Juges touchés des marques ſenſibles

23 Mai. d'amendement donnés par leſdits malfaiteurs, les recommandent au Secrétaire d'Etat comme des objets dignes de la commiſération royale, S. M. pourra ſi Elle le juge à propos, abreger la durée du terme preſcrit auxdits malfaiteurs, & en conſéquence ils ſeront mis en liberté.

Tout malfaiteur qui s'évadera du lieu où il doit être détenu, ſera condamné à doubler le terme de ſa ſentence, & s'il récidive, il ſera jugé coupable de félonie ſans privilége clérical, & en conſéquence puni de mort.

Il eſt deplus ordonné que cet Acte continuera d'être en vigueur pendant deux ans.

Obſervations ſur cette Loi.

L'Acte qui change la maniere de punir les malfaiteurs, eſt la loi la plus humaine, & deviendra probablement la plus ſalutaire qui ait jamais été portée par l'Angleterre ou par tout autre Gouvernement. Ceux qui en ſont l'objet paroiſſent déjà avoir l'eſprit frappé de ſa rigueur, puiſqu'on a entendu pluſieurs d'entr'eux former la réſolution de ſe corriger, pour ne pas encourir une punition ſi contraire à leur penchant naturel pour l'oiſiveté. La tranſportation des coupables aux Colonies, n'étoit pas toujours ſuivie d'un travail pénible & rigoureux. Ils pouvoient en y arrivant acheter leur liberté; & ſouvent quand c'étoient des gens qui ſavoient quelque métier, ils étoient traités avec indulgence par leur maîtres, deſquels ils recevoient même quelquefois des bienfaits; mais les diſpoſitions du nouvel acte ſont telles qu'on ne ſauroit ſe flatter d'aucuns adouciſſemens dans ſon exécution. Point de moyen de racheter ſa liberté: le travail ſi redouté, eſt la conſéquence indiſpenſable du crime, & ce travail, outre qu'il eſt bas & aviliſſant eſt en même-tems le plus rebutant qu'on puiſſe faire ſubir à l'homme. Néanmoins la premiere des vertus l'humanité, n'a pas été négligée dans la rédaction de

23 Mai.

t acte. L'infortuné coupable conſerve la faculté de ettre fin à ſes ſouffrances, & peut lui-même ſe dé-vrer de ſa captivité, en donnant des marques évi-ntes de ſon repentir ; & afin qu'il ait les *moyens* ſſi-bien que la *bonne volonté* de rentrer dans le che-in de la vertu, il recevra 5 liv. ſt. & un habillement cent au moment qu'on lui rendra la liberté. De tte maniere il pourra devenir un membre utile de Société, commencer une nouvelle vie, & faire ir aux incrédules de notre ſiecle, qu'*il eſt réelle-ent régénéré* dans le vrai ſens de l'Ecriture.

LE NOUVEL ACTE pour le ſoulagement des débiteurs ſolvables & de ceux qui ont le malheur de faire illite, eſt fort étendu & contient des détails inté-ſſans, dont voici l'extrait. Cet Acte regarde toutes s perſonnes qui n'ont pas contracté des dettes au-là de mille livres ſterling, & qui livreront ſous rment, leurs biens ou autres effets à leurs créan-ers. Dans ce cas, leurs perſonnes & leurs effets per-nnels ſeront à couvert de toutes pourſuites, con-aintes, &c. Quant aux biens réels qu'elles acquer-nt dans la ſuite & à l'argent qu'elles placeront, s créanciers pourront les faire ſaiſir par les voyes il-gitimes, & après avoir fait conſtater leurs droits. Voici ux qui jouiront du bénéfice de l'Acte. 1°. Les perſonnes i arrêtées pour dettes depuis le 21 Janvier dernier, nt depuis lors enfermées dans une des priſons de M., les débiteurs de la Couronne exceptés. 2°. Les rſonnes qui, détenues pour dettes depuis la même oque, auront mis leurs biens entre les mains de urs créanciers, le 21 du mois de Juin de cette née. 3.o Ceux qui s'étant enfuis pour dettes, ſe ouvoient audelà des mers le 21 Janvier, & qui, inze jours après leur retour en Angleterre, ſe rendront ns la priſon du Banc du Roi ou d'autres priſons. es débiteurs qui après être ſortis du Royaume n'y ront pas rentrés le premier Août 1778, n'auront us aucun droit au bénéfice de l'Acte. 4°. Les fficiers de mer & de terre qui, dans la crainte d'être

23 Mai. pourſuivis, t'étoient réfugiés dans les lieux d'aſile ſont dans le même cas que ceux qui ont paſſé chez l'étranger, & peuvent profiter du bénéfice de l'Acte, en rempliſſant les même conditions. 5.o Ceux qui auront été juridiquement déclarés banqueroutiers depuis le 21 Janvier & qui ſont en priſon uniquement pour leurs dettes, ou qui ſe cachent par la crainte de leurs créanciers, pourront citer leurs Parties devant un des Juges de la Cour. où le procès aura été décidé; ſi les demandeurs ne comparoiſſent pas, ou ne prouvent pas que leſdits banqueroutiers ayent ſouſtrait quelque partie de leurs biens ou effets, ou qu'ils ayent manqué à quelqu'une des loix en vigueur contre les banqueroutiers, le Juge les mettra en pleine liberté, & déclarera que l'Acte les concerne, &c. &c.

Les débiteurs inſolvables qui auront profité de cet Acte, s'ils ſont trouvés parjures dans les ſermens qu'on leur aura fait prêter relativement à leurs dettes, ſeront déclarés coupables de félonies & condamnés à mort, ſans bénéfice de Clergé.

Les perſonnes qui ont trompé leurs créanciers, en leur enlevant, ſous de faux prétextes, des marchandiſes, de l'argent, &c. ſeront exclues du bénéfice de l'Acte, ſi la fraude eſt juridiquement prouvée. On prive également de cette grace toute perſonne qui ſera convaincue d'avoir vendu une partie de ſes biens dans la vue d'en fruſtrer ſes créanciers.

La décharge d'un priſonnier n'en eſt pas une pour ſes aſſociés ou pour ſes cautions.

Une perſonne qui doit plus de mille livres à une autre ne peut, à moins qu'il n'obtienne le conſentement de ſon créancier, avoir part au bénéfice de l'acte. Tout débiteur qui prouvera devant le Magiſtrat qu'il n'a contracté une dette de plus de mille livres, que pour s'être fait caution & qu'il n'a détourné à ſon uſage aucune partie de l'argent ou des biens dont il aura répondu, ne ſera pas exclu des faveurs accordées par l'Acte en queſtion.

On accorde les vingt pour cent à quiconque découvrira

couvrira une partie des biens d'un débiteur insolvable dont il n'aura pas été fait mention dans son bilan, pourvu que cette déclaration soit faite dans l'espace d'un an. Les personnes convaincues d'avoir recélé des biens ou effets appartenans à un débiteur insolvable, payeront une amende de cent livres, outre le double de la valeur desdits biens ou effets.

Acte pour empêcher qu'on ne vole le gibier, & pour annuller certaines loix anciennes qui y étoient relatives

Les personnes, sans qualité, qui chasseront soit à la course, soit en tendant des pieges, &c. ou qui tueront, blesseront ou emporteront du gibier, des daims ou autres bêtes fauves, & qui tireront dessus, & tenteront de les détruire dans aucune forêt, parc fermé ou non-fermé, & autre enclos où l'on garde ordinairement du gibier, ou qui prêteront leur aide pour un pareil délit seront condamnés à 20 liv. sterl. d'amende; & chaque personne coupable des offenses ci-dessus, sera condamnée, pour chaque bête tuée, à 30 liv. sterl. l'amende: si le coupable est Garde de la forêt ou du parc où le délit aura été commis, il sera condamné au double de l'amende: celui qui sera convaincu d'avoir commis une seconde fois le même délit, sera condamné à la transportation pour 7 ans.

Ceux qui abattront des haies, palissades ou murailles de toute forêt, parc, &c. payeront la même amende que pour le premier délit dont ils se seront rendus coupables en tuant des bêtes fauves.

Si quelqu'un porte des armes à feu, &c. avec intention de détruire le gibier, le Garde sera autorisé à les lui ôter, ainsi que les chiens, filets, &c.

Les personnes qui battront ou blesseront un garde, ou qui tenteront de faire sauver un coupable, seront transportées pour 7 ans.

Cet acte sera en vigueur au 10 Juin prochain.

Et il n'aura pas lieu en Ecosse.

Acte qui déclare les ſujets de Sa Majeſté, nés dans ſes Etats en Ecoſſe, habiles à hériter des biens de leurs ancêtres ſoit de ligne, ſoit collatéraux, quoique leur pere & leur mere ſoient nés en pays étrangers.

Le préambule porte que par un acte de la onzieme & de la douzieme année du regne du feu Roi, il eſt ſtatué que les ſujets naturels de Sa Majeſté hériteront des biens de leurs ancêtres ſoit de ligne, ſoit collatéraux, quoique leurs pere & mere ſoient nés en pays étrangers.

Comme il étoit devenu douteux ſi ce qui eſt reglé par cette loi auroit lieu en Ecoſſe, ſuivant les principes de la loi d'Angleterre, & qu'il eſt naturel que le même droit de ſucceſſion ait lieu dans les deux parties réunies de ce royaume;

L'acte ſtatue en conſéquence que dans le royaume de la Grande-Bretagne réuni, tous les ſujets narurels pourront hériter des biens de leurs ancêtres ſoit de ligne, ſoit collatéraux, quoique ces ancêtres ſoient nés en pays étrangers.

Que nul ne ſera habile à hériter en qualité d'héritier d'aucune perſonne, laquelle à ſa mort ſe ſera trouvée ſaiſie d'aucuns manoirs, terres, &c. du chef d'un aïeul né en pays étranger, à moins qu'un tel prétendant n'ait été vivant lors du decès de la perſonne morte ainſi ſaiſie du bien, & dont ledit prétendant réclamera l'héritage.

Si la perſonne exiſtante, & qui reclame à la mort de ſon ancêtre, eſt une fille: & ſi le pere & la mere par qui procede la filiation, ont par la ſuite un fils né dans les domaines de S. M., la deſcendance ſera dévolue à ce fils; & en cas qu'ils n'aient pas de fils, & qu'ils aient enſuite une fille, cette fille héritera en partie avec celle à qui aura été dévolue la deſcendance à la mort de ſon aïeul.

octroyés par les Communes assemblées en Parle-
dans la session du 26 Novembre 1775 au 23
Mai 1776.

				Liv.	Sols.	Den.
MARINE.						
28,000 Matelots y compris 6,665 Soldats de Marine				1,456,000.	19..	6.
Ordinaire de la Marine & Invalides				431,904.		
Construction, reconstruction & réparation des vaisseaux				339,151.		
A compte de la dette de la Marine				1,000,000.		
ARMÉE DE TERRE.				3,227,053.	19..	6.
	Liv.	Sol.	Den			
Gardes & garnisons au nombre de 20, 752 hommes, y compris 3,212 Invalides.	659,200.	2.	$10\frac{7}{8}$			
Troupes entretenues en Amérique, aux Iles & en Afrique..	723,432	11	$7\frac{3}{4}$.			
Entretien d'un Rég. de Montagnard Ecossois, de deux bataillons.....	47,400.	12.	0.			
Sommes accordées pour recruter les troupes....	443,644.	7.	2.			
Différence entre la paie Britannique & Irlandoise, d'un Régim. de dragons & six d'infanterie.....	42,530.	19.	4.	1,257,008.	10.	$1\frac{3}{4}$.
Paie de 12, 392 Hessois,						

DATE des *Octrois.*					*Livres.*	*S.*	*Den.*	*Livres.*	*so*
	y compris le subside au Landgrave..	381,887.	4.	$5.\frac{1}{2}$					
Mai 7.	Artillerie de Hesse.....	13,973.	16.						
	Argent de recrues pour l'Artillerie..	4,244.	12.	6.	400,105.	12.	$11.\frac{1}{2}$		
Mars 4.	Paie de 4,300 Brunswichois, y compris le subside au Duc de Brunswick.....				121,475.	11.	1.		
	Au Prince Hérédit. de Hesse.....	19,006.	19.	$3.\frac{3}{4}$					
Mars 9.	Artil. de Hanau.....	3,383.	6.	8.	22,390.	5.	11.		
Mai. 7.	Paie du Régiment de Waldeek...								
Octob. 10.	Paie des troupes Hanovriennes en garnison à Gibraltar & à Minorque depuis le premier Septembre, jusqu'au 24 Décembre				16,483.	1.	3.		
	1775.....	26,783.	15.	$2.\frac{1}{2}$					
	Dito pour l'ann. 1776.	46.838.	1.	9.					
	Etat-major de la Grande-Bretagne.....				73,621.	16.	$11.\frac{1}{2}$		
Mars 4.	Officiers à demi-paie.....				11,505.	7s.	3.		
	Gardes à cheval réformés..				97,575.	12.			
	Invalides.....				850.	19.	6.		
	Pensions aux veuves.....				107,512.	10.			
12.	Extraordinaires de l'armée, depuis le 9 Mars 1775, jusqu'au 31 Janv. 1776..				608.				
					845,165.	14.	$8.\frac{1}{4}$	3,613,503	
	ARTILLERIE.								
Nov. 10.	Dépens. ordin. pour 1776..				249,655.	18.	6.		

	Livres.	S.	Den.	Livres.	Sols.	Den.
Dépenses extraordinaires en 1775.....	223,171.	11.	11.	472,827.	5.	5.
DIVERS OBJETS.						
Les quatre Gouvernemens civils d'Amérique.....	19,117.	14.	5.			
Le Comité d'Afrique & établissement civil de Sénégambie.....,	18,550.					
Divers objets particuliers..	16,402.	10.	5. $\frac{1}{2}$			
Perte, déficit & dépenses de la refonte des especes d'or.....	99,896.	17.	2. $\frac{1}{2}$			
Rembourſement des billets de l'Echiquier de l'année 1775.....	1,250,000					
Déficit de l'impôt établi en 1758.....	44,096.	5.	10.			
Déficit des Octrois de l'année 1775.....	37,348.	12.	7.			
Déficit de la taxe des terres & de la dreche des années précédentes, y compris la milice.....	450,000.			1,935,412		
Total des Subſides				9,248,798	16.	1. $\frac{3}{8}$
MOYENS.						
Taxe des terres à 4 ſ. pour livre..... (Ce revenu eſt chargé de la paye & habillement de la milice par délibération du 11 Mars.)				2,000,000.		
Droits ſur la dreche.....				750,000.		
Emprunt en billets de l'Echiquier.....				1,500,000.		
Emprunt en annuités à 3 pour cent.....				2000,000.		
Somme reſtante à l'Echiquier, au 5 Avril 1776, provenant des droits ſur le riz, le ſucre, les pommes, &c.....				11,444.	4.	3. $\frac{1}{2}$

DATE des Octrois.					Livres.
	Somme reſtante de l'argent octroyé pour les recrues				23,011.
	Revenu de l'Amérique				2,905.
Mai 9.	Droits ſur la gomme Sénéga				2,000.
	Vente des priſes Françoiſes				17,000.
	Vente de terres aux Iles cédées				30,000.
Avril 25.	Somme reſtante à l'Echiquier au 5 Avril 1776	*Livres.* 980,441.	*S.* 1.	*D.* 1. $\frac{1}{2}$	2,817,869
Mai 7.	A prendre ſur le fonds d'amortiſſement	1,837,428	3.	10.	
	Total des Moyens				9,154,230
	Les ſubſides ſe montent à	9,248,798.	16.	1.	
	Et les moyens à	9,154,230.	4.	4.	
	L'excédant des ſubſides eſt de	94,568.	11.	8.	

N B. Il a été paſſé le 7 Mai un vote de crédit, d'un million ſterl. pour la refonte des eſpeces d'or, & les fraix de la guerre.

Voy. à la date du 25 Avril, les 5 articles de droits additionnels qui doivent produire les intérêts de l'emprunt en annuités.

Voy. auſſi le Diſcours de Milord North, 24 Avril.

Réduction en argent de France.

Le change à 30 $\frac{1}{2}$ ſterl. pour un écu de 3 liv.

Marine	76,178,501 l.	14 ſ.	0 d.
Armée de terre	85,302,372 l.	13 ſ.	0.
Artillerie	11,161,830 l.	00 ſ.	0.
Divers objets	45,688,415 l.	00 ſ.	0.
Total des ſubſides	218,331,119 l.	7 ſ.	0.
Moyens	216,099,759 l.	18 ſ.	0.
Déficit	2,231,359 l.	9 ſ.	0.

ETAT DE L'ANGLETERRE
EN 1775.

	Livres Sterlingt.	*Livres Tournois.*
ette fondée & non-fondée..	139,579,880.	3,295,000,458 •
térêts de la dette fondée.	4,429,464.	104,422,760.
épenſe, y compris les in- térêts	13,881,105.	327,685,122.
evenu conſiſtant dans les taxes annuelles & perpé- tuelles	12,358,722.	291,753,293•
xcédant de la dépenſe....	1,522,383.	35,931,829.
roduit des taxes perpétuel- es compriſes dans le revenu.	8,036,086.	189,704,328.

Dans ces huit millions du produit des taxes perpé- uelles, l'Acéiſe & la Douane entrent pour les quatre nquiemes, & la Douane pour la moitié de l'Ac- iſe.

REVENU DU ROI.

Année moyenne ſur les cinq dernieres.

a Liſte civile.....	800,000.	18,885,245.	18•
a Liſte des penſions en Irlande.	98,000.	2,413,442.	12•
e Duché de Lancaſtre.....	46,000.	1,085,901.	1•
e Duché de Cornouailles....	27,000.	637,377.	1•
enſives en Amérique.....	13,000.	306,885.	5•
roit de 4 & demi pour cent aux Iles.....	53,000.	1,251,147.	10.
evenu net de Hanovre.....	76,000.	1,794,098.	7.
Total.....	1,113,000.	26,374,098.	5.

Si ont joint à cette ſomme les intérêts des épar- gnes du feu Roi, & des fonds particuliers de ſa ſuc- eſſion, le revenu de George III peut ſe monter à 1,200,000 l. ſterl. ce qui fait en livres Tour- nois 28,326,869.

N. *B.* On aſſure que les arrérages des penſions, gages, &c. dûes par la liſte civile, ſe montent aujourd'hui 800,000 l. ſt.

AVERTISEMENT.

Il convient de prévenir les lecteurs que les cahiers des affaires de l'Angleterre, devant former un corps d'ouvrage, les numéros des pages ſe ſuivront déſormais depuis le premier cahier des cinq de chaque volume juſqu'au dernier, & que les pages des lettres du Banquier ſeront numérotés différemment afin que l'on puiſſe les raſſembler toutes les cinq à la fin de chaque volume, & qu'elles ne coupent plus, comme elles l'ont fait juſqu'ici, la ſuite chronologique du recueil.

AFFAIRES
DE L'ANGLETERRE
ET DE L'AMÉRIQUE.

1776.

vertiſſement ſur la continuation de ce Recueil.

Les principaux évenements de la guerre Amérique n'étant connus encore que très- parfaitement en Europe, où on ne les a pris que par la gazette de la Cour de Londres, a paru néceſſaire de couper ici le fil de iſtoire chronologique de cette guerre, pour e des détails plus complets de tout ce qui ſt paſſé, euſſent le tems d'arriver. L'inter- lle de quelques ſemaines peut ſuffire ac- ellement pour recueillir tous les faits intereſ- nts qu'offrira la multitude d'écrits qui vien-

dront en Angleterre par le retour des bât
mens de tranſport, tels que les gazettes d
continent, les lettres des priſonniers, de
transfuges, &c. On en ſera d'autant plus fé
de placer chaque événement à ſa vraie date
ce qui eſt un des principaux avantages de c
recueil. Pour remplir l'intervalle on va don
ner d'abord dans une ſuite de deux ou trois ca
hiers le fameux Ouvrage que le D. Price publ
l'hiver dernier ſur les affaires de l'Amérique,
qui lui a mérité une couronne civique de la pa
du corps de ville de Londres, & les éloges le
plus flatteurs dans le Parlement, où Milor
North n'a pas dédaigné de mettre tout ſo
art à le combattre. La lecture n'en ſera-qu
plus intéreſſante aujourd'hui, par l'applic
tion que chacun pourra faire des principes d
M. Price aux événemens qui en ont ſuivi de fo
près la publicité. On reconnoîtra par exemp
que le fameux acte d'indépendance du 4 Ju
let eſt calqué ſur ſa doctrine politique, & qu'o
y à copié juſqu'à ſes expreſſions.

Ce Pamphlet qui, ſous ce point de vue
joue un ſi grand rolle, dans l'hiſtoire d
la guerre Américaine, ſervira encore
faire voir combien il eſt eſſentiel au repo
public, d'être garanti par une ſage admini
tration des violentes ſecouſſes que peut l
donner la licence de la preſſe. Nous oſons
dire, les dogmes de M. Price ſur la liberté
ſes aſſertions même les plus éblouiſſantes nou
ont paru manquer de juſteſſe & de ſolidit

Nous ſommes perſuadés que nos lecteurs en porteront le même jugement; & dans cette confiance, nous donnerons cette production en ſon entier, en demandant ſeulement la permiſſion d'y placer quelques courtes obſervations, moins pour amener qui que ce ſoit à notre façon de penſer, que pour marquer les endroits où nous ôſons croire que tous les gens raiſonnables s'écarteront de celle de M. Price. Nous aurions voulu, au moyen de quelques ſuppreſſions, ſauver cette bigarrure à nos lecteurs. Mais toutes les excellentes choſes que M. Price a dites de l'Amérique ſont tellement liées à ſes principes ſur la liberté, qu'on auroit été choqué de l'incohérence des matieres: & de plus on auroit eu le droit de croire que les paſſages retranchés contenoient des vérités rares & précieuſes; tandis qu'on ne verra que des aſſertions dont le ſeul mérite eſt la hardieſſe, & qui ne pouvoient faire quelque impreſſion que ſur les eſprits aigris & troublés des Américains, ou ſur ceux de leurs partiſans préocupés.

Trois cahiers ne pouvant pas encore ſuffire pour nous donner le tems d'attendre des détails des affaires d'Amérique tels, par exemple, que pouvoient en contenir les lettres adreſſées au Colonel Barré, & qu'il vient de dire hautement en plein Parlement que les Miniſtres lui avoient interceptées; l'Ouvrage du Docteur Price ſur la liberté ſera ſuivi de deux autres morceaux non

moins intéreſſants pour l'objet de notre Recueil. Le premier eſt un précis hiſtorique du commencement des troubles de l'Amérique, depuis l'année 1764, conſiſtant dans le rapport fait à la Chambre des Pairs le 20 Avril 1774, par le Committé que cette Chambre avoit chargé d'examiner les divers actes par leſquels la Colonie de la baie de Maſſachuſets avoit manifeſté ſon oppoſition à la ſouveraineté du Roi dans ſon Parlement, piece à la vérité partiale en faveur de la Cour, mais la ſeule en ce genre qui ait le caractere de l'autenticité. On ajoutera un fidele & court expoſé de tout ce qui s'eſt paſſé en Amérique depuis l'année 1774, juſqu'à la derniere ſeſſion du Parlement. L'autre morceau conſiſtera dans une eſpece de *Galerie politique* des portraits de tous les Orateurs des deux partis qui figurent aujourd'hui dans le Parlement. Ces portraits ſortent d'une excellente main, qui en a fait des monumens précieux pour l'Hiſtoire: Il y en a déjà une vingtaine qui pourront fournir encore la matiere de quelques cahiers, & le tout celle d'environ deux volumes. Immédiatement après nous reprendrons le fil chronologique des événemens, tant de l'Angleterre que de l'Amérique.

OBSERVATIONS

Sur la nature de la Liberté civile, ſur les principes du Gouvernement, & ſur la juſtice & la politique de la guerre avec l'Amérique: auxquelles on a joint un Appendix contenant un état de la dette nationale, une eſtimation des ſommes levées ſur le Public par les taxes, & un état du revenu & de la dépenſe de la Nation depuis la derniere guerre,

Heu! miſeri Cives, non hoſtem inimicaque caſtra,

..... veſtras ſpes uritis.

Virgile.

Par RICHARD PRICE, *Docteur en Théologie, & de la Société royale de Londres.*

AVERTISEMENT
DU DOCTEUR PRICE.

Dans cet ouvrage j'ai pris la liberté d'éxaminer les opérations de notre Gouvernement, liberté dont nous jouiſſons tous, heureuſement pour ce Royaume. On y verra les ſentimens d'un homme privé & indépendant; ainſi dans le cas où il s'y trouveroit quelque choſe de repréhenſible, il en eſt ſeul reſponſable.

Après tout ce qui a été écrit ſur la querelle avec l'Amérique, les lecteurs ne doivent pas ſe flatter d'apprendre dans ce livre beaucoup de choſes qui ſoient nouvelles pour eux. Cependant ils pourront y trouver des matieres qui n'ont pas encore été diſcutées, principalement dans les obſervations ſur la nature de la liberté civile & ſur la politique de la guerre avec l'Amérique. L'appendix pourra mériter auſſi leur attention.

OBSERVATIONS

ur la nature de la liberté civile, ſur
les principes du Gouvernement, &
ſur la juſtice & la politique de la
guerre avec l'Amérique : auxquelles
on a joint un Apendix, &c. &c.

ar RICHARD PRICE, *Docteur en Théologie &*
de la Société royale de Londres.

NOS COLONIES de l'Amérique Septentrio-
le paroiſſent aujourd'hui réſolues à tout faire
à tout ſouffrir, dans la perſuaſion où elles
nt que la Grande-Bretagne cherche à leur ra-
r une liberté à laquelle tout membre de ſo-
été & toute communauté civile ont un droit
turel & inaliénable. Sont elles fondées à le
oire ? C'eſt une queſtion de la plus haute
nportance, & que doit ſcrupuleuſement exa-
iner tout Anglois jaloux de ſa liberté, &
ui a en horreur l'idée de la ravir à d'au-
es. Mais avant que de prononcer ſur cette
ueſtion, il faut avoir des notions claires &
ſtes de la liberté en général, ainſi que de
nature, des limites & des principes de la
berté civile en particulier. Les obſervations

ſuivantes ſur cette matiere me paroiſſent auſſ
importantes que ſolides, & je ne puis m'em
pêcher de les préſenter au Public dans le
circonſtances préſentes, ſi fertiles en événe
mens de la plus haute conſéquence pour c
Royaume. Je ne les publie qu'à regret & pou
céder à une impulſion intérieure dont je n
ſuis pas le maître; ſans pouvoir me déguiſe
que je vais mettre au jour des ſentimens peu
favorables aux opinions actuelles d'un Gou
vernement auquel j'ai toujours été attaché

(*On remarquera ci-après ce principe de M.* Price. *LA LIBERTÉ MORALE EST LE POU-VOIR D'AGIR EN CONFORMITÉ DE NOS PRINCIPES, SANS ETRE MAITRISÉ PAR AUCUN PRINCIPE CONTRAIRE. C'eſt un des cas, ſuivant M. Price, où la force qui s'oppoſe à la volonté propre de l'agent, engendre la ſervitude. L'Apologiſte de la liberté débute par avouer qu'il eſt lui-même dans l'eſclavage*).

Mais c'eſt une conſidération qui doit être ſubordonnée aux ſentimens qui m'affectent, & au zéle qui m'anime. Comme j'eſpere ne mécarter jamais des bornes d'une ſage modération dans les objets que je vais diſcuter, je me flatte que qui que ce ſoit ne pourra me reprocher avec raiſon de l'avoir offenſé.

Les obſervations par leſqueiles je commencerai ſont d'une nature plus générale & plus abſtraite. Comme je les crois ſingulierement importantes en elles-mêmes, & que d'ailleurs elles ſervent à établir ce que j'ai principa-

lement en vue, j'oſe eſpérer qu'on voudra bien ſe donner le tems de les lire & de les méditer.

Pour ſe former une idée plus diſtincte & plus préciſe de la nature de la liberté en elle-même, il ſera bon de la conſidérer ſous quatre points de vue généraux.

1°. La liberté phyſique. 2°. La liberté morale. 3°. La liberté religieuſe. 4°. La liberté civile. Ces points renferment toutes les eſpéces de liberté. J'ai placé au dernier rang la liberté civile, parce que je lui appliquerai tout ce que j'ai à dire des autres eſpeces de liberté.

Par liberté phyſique, j'entends ce principe de ſpontanéité ou de détermination volontaire qui nous conſtitue agens, ou qui nous fait commander ſur nos actions & nous les rend propres; c'eſt enfin ce qui fait qu'elles ne ſont pas l'opération d'une cauſe étrangere.

La liberté morale eſt le pouvoir de ſuivre en toute occaſion les idées que nous avons du juſte & de l'injuſte; ou d'agir en conformité de nos réflexions & de nos principes de morale, ſans être maîtriſés par aucun principe contraire.

J'appelle liberté religieuſe, le pouvoir de profeſſer, ſans contrainte, la forme de religion que nous croyons la meilleure, ou de décider d'après notre conſcience ſur les vérités religieuſes, ainſi que ſur la regle de notre conduite, ſans être aſſervis aux déciſions des autres.

De même la liberté civile eſt le pouvoir, en vertu duquel une ſociété ou un Etat civil ſe gouverne à ſa volonté, ou par les loix qu'il ſe fait lui-même, ſans être ſoumis à aucune volonté étrangere, ou à des engagemens envers aucune volonté ou puiſſance étrangere.

On pourroit dire, que ſuivant ces définitions des différentes eſpeces de liberté, elles reviennent toutes à une même idée générale, celle de ſe diriger ou de ſe gouverner ſoi-même. Si nos *volitions* n'étoient point nées de nous, mais de quelque cauſe hors de notre dépendance; ou ſi nous étions forcés de ſuivre toujours quelque volonté différente de la nôtre, nous n'aurions pas de liberté phyſique.

De même, celui dont les idées de devoir moral ſont maîtriſées par ſes paſſions, a perdu ſa liberté morale; & on peut lui appliquer cette phraſe vulgaite, qu'il n'a pas de conduite.

Pareillement encore, celui qui en matiere de religion ne peut pas ſe conduire d'après ſes principes ſur les devoirs religieux, mais qui eſt forcé de recevoir des formulaires de foi, & de pratiquer des formes de culte que d'autres lui impoſent, n'a pas de liberté religieuſe.

Enfin, une Communauté manque de liberté civile, lorſqu'elle eſt gouvernée, non par elle-même, mais par quelque volonté étrangere à elle, & ſur laquelle elle n'a aucun pouvoir.

Dans tous ces cas, il y a une force qui
ppoſe à la volonté propre de l'agent, &
i engendre une ſervitude proportionnée au
gré ſuivant lequel cette force s'éxerce.

Dans le premier, cette force eſt incompa-
le avec l'idée du mouvement volontaire,
celui qui l'éprouve eſt un inſtrument paſſif
i n'agit jamais, mais ſur lequel on agit tou-
urs.

Dans le ſecond, c'eſt une paſſion violente
i l'emporte ſur la raiſon; ou bien, c'eſt la
rtie animale qui triomphe de la volonté de
omme raiſonnable.

Dans le troiſieme, c'eſt l'autorité humaine,
i en matiere de religion exige qu'on ſuive
s formes particulieres de foi & de culte;
qui rejette toute opinion privée.

Dans le dernier cas enfin, c'eſt une volonté
ſtincte de celle de la pluralité d'une com-
unauté, laquelle prétend au pouvoir de faire
s loix pour cette communauté, & de diſ-
ſer de ſa propriété.

Voilà, je crois, la ligne de ſéparation entre
liberté & l'eſclavage. Dans tous les cas,
tant que l'opération de quelque cauſe vient
ſtreindre le pouvoir de ſe régir ſoi-même;
tant & au même dégré exiſte la ſervitude;
je ne crois pas qu'on puiſſe ſe former une
ée plus préciſe de l'eſclavage & de la li-
rté.

C'eſt ici que je ſouhaiterois fixer toute l'at-
ntion de mes lecteurs, & les engager à ré-

fléchir profondément ſur la dignité & l'impor
tance de ce bien, auquel nous donnons l
nom de liberté, conformément au point d
vue ſous lequel nous venons de la préſenter
Il n'y a point de mot dans toutes les langue
du monde qui porte l'idée d'excellence à u
ſi haut point. C'eſt a tous égards un tréſo
vraiment ſacré & ineſtimable.

Sans la liberté phyſique, l'homme ſeroi
une machine mue par des reſſorts méchaniques
n'ayant aucun principe de mouvement en lu
même: il ne ſeroit maître d'aucune de ſe
actions; il ſeroit donc incapable de tout
action méritoire ou blâmable.

Sans la liberté morale, l'homme eſt u
être naturellement méchant & déteſtable, ſu
jet à la tyrannie d'une baſſe incontinence &
le jouet des paſſions les plus honteuſes.

Sans la liberté religieuſe & civile, l'homm
eſt un pauvre & vil animal, ſans droits, ſan
propriétés & ſans ſentiment intérieur de c
qu'il eſt, préſentant ſa tête au joug, & ram
pant ſous la volonté de toute ſotte créatur
aſſez audacieuſe pour prétendre l'aſſervir.

(*Dans toute religion on a la liberté d'êt
dévot ou indévot, obſervateur rigide ou relâch
de ſon culte. Dans tout Etat civil on a la l
berté de porter plus ou moins d'affection à
conſtitution, de ſuivre les loix de plus près
de plus loin. C'eſt le bon ou le mauvais uſage
cette liberté qui met de la différence entre l
enfans de la même patrie & de la même égli

n'exiſte point de pays où on n'ait occaſion remarquer cette différence & où par conſé-ent cette liberté n'exiſte.)

Il n'y a donc rien de plus précieux pour us que la liberté. Elle eſt le principe de ut honneur, le premier privilége & la prin-pale gloire de notre nature.

Pour fixer nos idées ſur la liberté, il étoit ceſſaire de l'enviſager dans toute l'étendue us laquelle je viens de la montrer. Mais mme la liberté civile fait l'objet de cette ſſertation, je n'aurai plus qu'elle en vue ns les obſervations ſuivantes.

D'après ce qui vient d'être dit, il eſt ſen-le que tout Gouvernement civil, autant 'il peut être appellé libre, eſt la créature peuple. Ce Gouvernement eſt né avec le euple, il eſt cenſé régi ſous ſa direction, il n'a pour objet que ſon bonheur. Toutes s différentes formes de gouvernement ne nt qu'autant de différentes méthodes que s peuples ont choiſies pour conduire leurs faires & aſſurer la libre jouiſſance de leurs roits. Dans un état libre tout homme eſt ſon ropre légiſlateur. Toutes les taxes ſont des ons gratuits pour les ſervices publics. Toutes s loix ſont des ſtatuts & des reglemens établis our l'objet de protection & de ſûreté. Tous les agiſtrats ſont des Commiſſaires ou des Dé-utés chargés de faire exécuter ces reglemens.

Ainſi la liberté eſt trop imparfaitement dé-nie lorſqu'on dit que c'eſt *un Gouvernement*

régi par les loix & non par les hommes. Si l
loix ſont faites par un homme ou par un
aſſemblée d'hommes dans un Etat, & no
point *par un conſentement unanime de la nation*
cet Etat eſt dans l'eſclavage.

(*Tout Gouvernement étant l'ouvrage du peuple*
ainſi que vient de le dire M. Price, ce q
eſt inconteſtablement vrai, & chaque forme d
Gouvernement ayant été choiſie par le peuple
comme la plus capable de lui aſſurer la joui
ſance de ſes droits; tout peuple chez qui cet
forme de Gouvernement ſe maintient, conſer
la liberté en vertu de laquelle il lui a donné l'exiſ
tence, & même à ſon plus haut dégré de per
fection. Si le Gouvernement de Dannemark e
aujourd'hui, à tous égards, dans l'état où ſe
peuples l'ont mis en 1666 par le mouvemen
le plus libre de leur cœur; on ne peut nier, quo
que le Souverain de Dannemark en ait reçu u
pouvoir illimité ſur ſes ſujets, que les peuple
Danois ne ſoient dans la plus entiere jouiſſance d
leur liberté. L'exercice du pouvoir conféré a
Souverain ne peut ſe diſtinguer de celui de l
liberté des Collateurs. Ses loix nouvelles ſont leur
loix : les taxes qu'il leur impoſe ſont leurs don
gratuits : tous ſes Magiſtrats ſont leurs Com
miſſaires ou délégués. Les principes de M. Price
s'appliquent merveilleuſement à la ſeule vraie li
berté que les nations civiliſées puiſſent déſirer &
chérir. Il n'eſt donc pas vrai qu'un Etat ſoit dans
l'eſclavage, parce qu'il eſt ſoumis à des loix faites
par une aſſemblée d'hommes ou par un homme.

l jouit de ſa liberté dans ſes conſéquences ; puiſ-ue c'eſt par un Acte de ſa liberté qu'il a conferé à cet homme ou à cette aſſemblée d'hommes le droit de lui donner des loix.)

En pareil cas ce ſeroit une contradiction dans les termes, que de dire que l'Etat ſe gouverne lui-même.

De là il réſulte clairement que la liberté civile à ſon plus haut degré de perfection, ne peut exiſter que dans les petits états où chaque membre peut donner ſon ſuffrage en perſonne & être appellé aux affaires publiques. Lorſque cela ne peut être, un Etat étant devenu trop conſidérable, ou ſes differentes parties étant trop éloignées les unes des autres, il s'enſuit néceſſairement une diminution de liberté. Mais pour les grands Etats il y a des méthodes par leſquelles on peut approcher & de fort près, d'une liberté parfaite ; & il eſt poſſible que ces méthodes répondent à tous les projets du Gouvernement, en même-tems qu'elles aſſurent le maintien de tous les privileges de la nature humaine.

Quoique tous les membres d'un Etat ne puiſſent pas donner leurs ſuffrages ſur les opérations publiques individuellement & perſonnellement, ils peuvent le faireen nommant des Subſtituts ou des Repréſentans.

(Il ſemble que M. Price a manqué ici une ſubdiviſion. Avant que d'appliquer aux grands Etats en général ce qui ne convient qu'à certains

d'entr'eux ; il auroit dû préſenter à ſes lecteurs deux ſortes de grands Etats, ſavoir, ceux qui ſe ſont réſervé l'exercice actuel de leur liberté, & ceux qui en jouiſſent en la faiſant exercer par autrui. C'eſt des premiers qu'il va parler.)

Ils peuvent confier à un certain nombre de Délégués les pouvoirs de la légiſlation aſſujettis aux reſtrictions que les conſtituans jugeront néceſſaires ; & tout ce qui ſera fait par ces Délégués, dans les limites de leurs pouvoirs, doit être conſidéré comme fait du conſentement & de l'avis de la communauté.

(M. Price n'entend point que par cette délégation la liberté civile de chaque individu ou de l'Etat entier éprouve la moindre reſtriction. Un ſouverain héréditaire eſt un délégué perpétuel qui eſt auſſi aſſujetti à certaines reſtrictions. Ce qu'il fait doit être conſidéré comme fait du conſentement & par l'autorité de la communauté, ni plus ni moins que s'il étoit un délégué momentané.)

Au moyen de cette méthode un gouvernement libre peut être établi dans les plus vaſtes Etats ; & il ſeroit poſſible que par des reglemens de cette eſpéce un certain nombre d'Etats fût ſoumis à un ſyſtême de gouvernement qui les préſerveroit des horreurs de la guerre ; & leur procureroit les avantages d'une paix & d'une harmonie univerſelles.

Occupons nous ici de ce qui pourroit ſe pratiquer dans ce genre, relativement à l'Europe en particulier. Tant qu'elle continuera d'être

tre divisée comme elle l'est à présent, en
grand nombre d'Etats indépendans dont
intérêts se heurtent continuellement ; il
impossible qu'il ne s'éleve souvent des dis-
es dont la fin est toujours la guerre &
carnage. On ne remédieroit point à ce mal
donnant à l'un de ces Etats la souveraineté
les autres, & une plénitude absolue de
uvoir pour les gouverner. Ce seroit sou-
ttre tous les Etats à la discrétion arbitraire
n seul, & établir une servitude ignominieuse
il seroit impossible de supporter long-tems.
nsi le remede seroit pire qne le mal ; &
ée n'en peut venir qu'à quelqu'un qui auroit
du tout sentiment de liberté civile. Au
ntraire : que chaque Etat par rapport à
tes ses affaires intérieures, reste indépen-
t de tous les autres, & qu'une confédé-
on générale soit formée par l'érection d'un
nat composé de représentans de tous les
érens Etats : que ce Sénat jouisse du pou-
r de conduire toutes les affaires communes
Etats unis, & de juger & de décider,
mme arbitre commun, toutes les querelles
s'eleveroient entr'eux, ayant, en même
ns sous sa direction la force commune des
ts pour soutenir ses décisions ; alors chaque
t séparé n'aura point à craindre qu'une
ssance étrangere se mêle de ses affaires par-
lieres. Cet Etat sera donc libre, & en
me tems à l'abri de toute oppression & in-
e de la part de tous les Etats circonvoi-

ſins. De cette maniere les facultés & les forc
ſéparées d'un vaſte continent ſeroient réuni
en un ſeul point, toutes conteſtations a
paiſées auſſitôt qu'élevées, la paix généra
maintenue ; & enfin on ne verroit plus l
nations s'entre égorger.

J'ai déja obſervé que quoique dans u
grand Etat tous les individus qui le compoſe
ne puiſſent pas être admis à une participatio
immédiate des pouvoirs de la légiſlatio
& du Gouvernement, ils peuvent ceper
dant participer à ces pouvoirs, en donnan
leurs délégations à un corps de repréſentan
Dans ce cas il eſt évident que l'Etat ſera toujou
libre ou gouverné par lui même, & qu'il ſe
plus ou moins libre en proportion de ce qu'
ſera repréſenté plus ou moins fidélement o
convenablement. Si ceux à qui le dépôt d
Gouvernement eſt commis, ne tiennent leu
places que pour peu de tems : s'ils ont é
élus par les ſuffrages déſintéreſſés du plus gran
nombre des citoyens, & s'ils ſont aſtrein
à ſuivre leurs inſtructions ; la liberté ſub
ſiſtera dans ſon plus haut dégré. Mais s'i
ſont élus pour de longs termes par une pa
tie ſeulement de l'Etat: & ſi durant ce term
ils ne ſont point expoſés à la cenſure de leu
conſtituans ; toute idée de liberté s'anéantira
& le pouvoir de choiſir des conſtituans n
ſera plus autre choſe qu'un pouvoir don
jouiſſent peu de perſonnes, de choiſir
certaines époques, un corps de Maîtres pou

ux & pour la Communauté. Si un Etat eſt
orrompu au point que la plupart de ſes re-
réſentans ſoient élus par une poignée de
ens (*a*) les plus mépriſables de cet Etat, &
ont les ſuffrages ſont toujours achetés:
s'il exiſte une puiſſance ſupérieure qui faſſe
gir ces phantômes de repréſentans & qui di-
ge leurs ſuffrages; alors ce ſera abuſer des
ots que de dire que l'Etat jouit de ſa li-
erté. Il ſe peut faire pourtant, que les par-
culiers jouiſſent de l'exercice de la liberté,
omme ils le pourroient également ſous le
ouvernement le plus deſpotique; mais cela
roviendroit d'une indulgence ou d'une conni-
ance dérivée de l'eſprit du ſiecle ou d'une
ouceur paſſagere dans l'adminiſtration. Plu-
t que d'être gouvernés, d'une telle maniere,
vaudroit peut-être mieux l'être par la vo-
nté d'un ſeul homme, ſans qu'il exiſtât un
rps de repréſentans; car un corps auſſi
généré n'a d'autre but que de tromper en
ilant l'eſclavage, & en conſervant l'ombre
la liberté, lorſque la réalité en eſt perdue.
(*Il n'y a qne les pays conquis que l'on puiſſe*

(*a*) Dans la Grande-Bretagne conſiſtante en près
ſix millions d'habitans, 5723 perſonnes, dont la
s grande partie ſont du plus bas peuple, éliſent une
itié de la Chambre des Communes; & 364 ſuf-
ges éliſent une neuvieme partie. C'eſt ce qui eſt
irement démontré dans les *Political Diſquiſitions*,
l. 1., L. 2, Ch. 4, Ouvrage intéreſſant, utile &
ſtructif.

dire être régis par la volonté d'un autre : encore faut-il pour cela qu'auparavant ils n'ayen appartenu à aucun maître, & qu'ils ayeut été conquis ſur eux-mêmes dans l'état le plus abſolu de liberté ; car le conquérant ſuccedan aux droits qu'ils auroient abandonnés librement à ce maître, l'exercice de leur libert n'auroit fait que paſſer d'une main dans un autre. Reſte à ſavoir après cela s'ils auront mérité qu'on leur tînt le même marché ; & ſ l'intérêt de l'Etat qui les a conquis le com porte. Il en eſt ainſi de l'Irlande vis-à-vis d l'Angleterre.)

Les limites que j'aſſigne à la liberté n'empê chent point qu'elle ne puiſſe exiſter dans tou les dégrés poſſibles, depuis l'état de libert parfaite, juſqu'à celui qui eſt puremen nominal, ſelon que le peuple a plus ou moin de part au Gouvernement, & qu'il peut plu ou moins cenſurer les perſonnes par qui il e conduit.

En général, être libre, c'eſt être régi pa ſa propre volonté ; & être régi par la vo lonté d'autrui, c'eſt le ſigne propre de la ſe vitude. Cela peut s'appliquer particuliereme à la liberté politique. J'ai obſervé qu'un Et libre eſt celui qui eſt adminiſtré par ſa pr pre volonté, ou, ce qui revient au même par la volonté d'une aſſemblée de repréſe tans qu'il a nommés, & qui ſont comptabl envers lui. Tout Etat qui n'eſt pas ainſi go verné, ou dans lequel un corps d'hommes r

réſentans le peuple, ne fait pas une partie rincipale de l'adminiſtration, eſt dans la ſer- tude.

Pour donner un dégré de plus de perfec- on à la conſtitution de ce gouvernement, il eut-être à propos de joindre à ce corps de préſentans, un conſeil héréditaire compoſé e perſonnages du plus haut rang dans l'Etat, vec un Magiſtrat ſuprême revétu du pouvoir e l'exécution, à la tête de tout. Par-là on ettra un frein fort utile à la partie légiſla- ve, & on lui donnera de la vigueur, de harmonie & de l'activité, ſans violer ſa li- erté; car tant que la partie du gouverne- ent qui repréſente le peuple ſera une véri- able répréſentation, & qu'elle aura la néga- ve dans toutes les affaires publiques, avec le eul pouvoir excluſif d'impoſer des taxes & de onner des ſubſides, l'eſſence de la liberté ſera onſervée. Telle eſt la liberté dont nous nous révalons en Angleterre, parce qu'elle eſt le uit de notre conſtitution. Je ne dirai pas ſqu'à quel point nous avons ſujet de nous n prévaloir.

Il eſt impoſſible que dans la liberté que je iens de décrire, il exiſte quelque excès. Le ouvernement eſt une inſtitution faite pour e peuple gouverné, lequel peut compoſer e gouvernement comme il lui plait. Prétendre ue peut-être il jouit trop de ce pouvoir, 'eſt vouloir qu'il y ait dans l'Etat un pou- oir ſupérieur à celui par qui cet Etat exiſte.

& duquel toute juriſdiction dans l'Etat eſt émanée. La licence dont on a ſouvent parlé comme d'une liberté extrême, eſt ce qu'il y a de plus contraire à la liberté. C'eſt un gouvernement régi par la volonté de quelques brigands, en oppoſition de celle de la communauté, déclarée & manifeſtée par les loix. Un Etat libre rend tous ſes membres libres, en banniſſant la licence, & en mettant à l'abri de toute inſulte leurs perſonnes, leurs biens & leur réputation. L'objet de tout gouvernement juſte eſt de protéger à la fois la liberté du public contre les offenſes étrangeres, & la liberté de l'individu contre les offenſes particulieres. Il n'eſt donc pas vrai qu'il ſoit de la nature du gouvernement d'empiéter ſur la liberté particuliere. C'eſt ce qu'il ne doit jamais faire, à moins que l'exercice de la liberté particuliere n'empiete ſur les libertés des autres. C'eſt-à-dire qu'un bon gouvernement réprime la licence, & la liberté elle-même, lorſqu'on en fait uſage pour détruire la liberté.

La licence & le deſpotiſme ſont plus proches parens qu'on ne le croit communément. Ils ſont également incompatibles avec la liberté & avec le véritable objet du gouvernement. Toute la différence que je vois entre eux, c'eſt que l'un eſt la licence des grands, & l'autre la licence des petits : que par l'un les perſonnes & les propriétés d'un peuple ſont expoſées à être outragées & envahies

ar un pouvoir qui méconnoît les loix, &
ue par l'autre, elles ſont expoſées au mêmes
utrages de la part d'une populace pour qui
s loix ne ſont pas plus ſacrées. Pour évi-
r l'un de ces maux, les hommes ſont ſou-
ent tombés dans l'autre. Mais tout gouver-
ement bien conſtitué eſt également en garde
ontre les deux. Cependant, à bien des égards,
dernier de ces maux, je veux dire la licence
es petits, eſt le moins à craindre, & c'eſt
elui qui a produit le moins de déſordres. Il
ſt certain que ſi la licence a détruit des mil-
ers d'hommes, le deſpotiſme en a détruit
es millions. Comme la premiere n'a qu'un
ouvoir bien foible, & nul ſyſtême pour ſe
outenir, on la réprime aiſément; & un peuple
ort bientôt du déſordre & de l'anarchie où
étoit plongé. Mais un deſpotiſme revêtu
'une forme de gouvernement, & armé de
oute ſa force, eſt un mal qu'on n'extirpe
u'avec de terribles efforts. Il s'accroît avec
es ſiecles: il avilit les facultés humaines: il
enverſe toutes diſtinctions; il s'empare de tous
es droits & avantages de la ſociété. Enfin,
lans un état troublé par la licence, il y a
ne émulation, une activité toujours favora-
les à l'eſprit humain, & qui la portent à exer-
er ſes pouvoirs; au lieu que dans un Etat ha-
itué au deſpotiſme, il regne un engourdiſ-
ement, ou plutôt une léthargie générale. La
yrannie étouffe le génie, & fait perdre à l'hom-
me tout ce qu'il a de force & de dignité.

(*M. Price incline visiblement à mettre l'anar*
chie ou le gouvernement de tous au-dessus de c
qu'il appelle le despotisme. Il est pourtant re
connu, & on peut en appeller au témoignage d
tous les hommes raisonnables, & qui chérissen
leurs propriétés ou l'usage de leur existence, qu
l'anarchie ou l'empire de la licence est la pir
de toute les conditions pour un État. Des suite
de siecles ont vu les mêmes peuples vivre heureu
& contens sous des gouvernemens que M. Pric
appelleroit despotiques, & les arts, le génie &
les grands hommes se multiplier parmi eux. D
quelle durée a jamais été une anarchie, & quelle
traces de bonheur, ou de gloire a-t-elle laissées après
elle? Le plus insupportable de tous les gouverne-
mens est infiniment préférable au chaos dont l'a-
narchie nous présente l'affreuse image. Mais au
fond, cette licence & ce despotisme que M. Price
met ici en parallele, sont deux êtres de rai-
son, deux chimeres. Il n'y a point de pays où
regnent la licence ou le despotisme, proprement
dits).

Avant d'aller plus loin, j'observerai que ce que je viens de dire des principes de la liberté publique & de la nature d'un gouvernement juste & libre, fait voir ce que nous devrions penser de cette toute puissance, qui, à ce qu'on a prétendu, doit appartenir à tout gouvernement, comme tel. On a beaucoup insisté sur ce principe, mais contre toute raison. Un Gouvernement est dans sa nature, une confiance, & tous ses pouvoirs une dé-

égation, pour parvenir à des fins particu-
eres. On peut abuſer de cette confiance, ou
mal employer. On peut s'en ſervir pour
enverſer les deſſeins pour leſquels elle a été
ſtituée, & ruiner les privileges qu'elle de-
roit protéger.

Un Parlement, par exemple, compoſé d'un
orps de repréſentans, choiſi pour un tems
mité, pour faire des loix & accorder des
bſides pour le ſervice public, mérite d'être
échu de ſon autorité lorſqu'il ſe rend per-
étuel, ou qu'il prolonge ſa durée : lorſqu'il
omme ſes membres : qu'il ſe laiſſe corrom-
re ; ou qu'il ſe ſoumet à quelqu'eſpece de pou-
oir étranger. Un tel Parlement n'eſt plus
u'un Conclave ou une *junte* d'inſtrumens
ui ſe ſont formés eux-mêmes; & tout Etat
ui néglige ſes droits au point de ſouffrir un
areil abus de confiance de la part de ſes chefs,
t un Etat en ſervitude.

Il n'y a donc rien de ſi abſurde que la
octrine prêchée par certaines perſonnes ſur
toute puiſſance du Parlement. Il n'a au-
n pouvoir par de-là les limites de la con-
nce pour l'objet de laquelle il a été inſti-
é ; s'il trahit cette confiance, il trompe ſes
nſtituans, & il ſe diſſout de fait. Tout pou-
oir délégué doit être ſubordonné & limi-
— (*Pourquoi M. Price veut-il ôter aux*
uples la liberté de déléguer des pouvoirs illimi-
, pour leur plus grand intérêt? Eſt-il un pou-
ir étranger à eux qui les gêne à cet égard?

Ils ſont donc dans la ſervitude.) S'il en eſt un ſi la toute puiſſance peut en quelque ſorte êtr attribuée à la légiſlation, il faut qu'elle réſide dans le principe de toute autorité légiſlative & c'eſt le peuple. (*Si le peuple a tranſmis c droit, il ne l'a plus.*) C'eſt pour lui que l gouvernement eſt inſtitué, & il n'y a d'autr toute puiſſance que la ſienne. (*Mais quand i l'a déléguée, elle réſide en ſon intégrité dans le lieu où il lui aconvenu de la placer.*)

Je ſais que tout ce que j'ai avancé ſeroi abſurde, ſi les opinions de certaines perſonnes ſur l'originé du Gouvernement avoient une baſe ſolide. A leur avis le Gouvernement n'eſt ni l'ouvrage du peuple, ni le réſultat d'une convention entre lui & ſes chefs; mais il y a quelques hommes qui poſſedent par eux-mêmes & indépendamment de la volonté du peuple, le droit de le gouverner: droit qu'ils tiennent de la divinité. Cette doctrine a été pleinement refutée par divers écrivains de la premiere claſſe. (*a*) Elle détruit ouvertement la liberté civile & elle fait de l'eſpèce humaine une foule de vaſſaux créés ainſi que des troupeaux de bétail, pour paſſer d'un propriétaire à un autre, qui exerce comme ſon prédéceſſeur une puiſſance abſolue ſur eux. Il eſt étonnant que ceux qui enviſagent

(*a*) Entr'autres voyez M. Lock ſur le Gouvernement, & l'eſſai du Docteur Prieſtley, ſur les premiers principes du Gouvernement.

ur eſpéce ſous un point de vue ſi humiliant
ſoient pas conſumés par le chagrin & par
honte, quand il leur arrive de faire un
tour ſur eux-mêmes. Je ne m'amuſerai point
refuter une pareille opinion.

(*Ceux qui ſoutiennent que l'autorité ſouve-*
ine eſt d'inſtitution divine ne peuvent point
er que ſa premiere origine ne ſe tire du peuple,
iſque ce fut le peuple Hébreu qui importuna
muel & ſon divin Maître pour avoir un Roi.
vœu unanime de tout un peuple eſt un arrêt
la divinité. Vox populi, vox Dei. *L'heureuſe*
périence d'une longue ſuite de ſiecles a ſanc-
ié cet oracle. Dieu nous donne les Rois qui
coivent de lui, & non de nous, le pouvoir
nt nous l'avons prié de diſpoſer. Voilà le pacte,
convention originaire dont Dieu eſt le lien
tre les Rois & les peuples qu'il leur donne à
nduire, non comme des troupeaux, mais comme
hommes qui uſent de leur raiſon pour profiter
rnellement d'un pacte que la raiſon a fait faire
eurs peres.)

La liberté civile une fois admiſe, l'objet de
tte diſſertation eſt de faire voir en quoi elle
nſiſte & ce qui la diſtingue de ce qui
eſt pas elle.

En réfléchiſſant ſur cet objet tel qu'on vient
le préſenter, on ne peut s'empêcher de ſe
nétrer de l'excellence d'un Gouvernement
re & de remarquer combien il eſt propre
relever la nature humaine. Tout membre
un Etat libre, ayant ſa propriété aſſurée,

& reconnoiſſant en ſoi ſon Gouverneur, ſ
reſpecte intérieurement lui-même & ſe ſen
porté à l'émulation & à la perfection, ſenti
mens tout à fait inconnus aux miſérables eſ
claves du pouvoir arbitraire. Dans un Eta
libre tous les reſſorts de l'action ont la fa
cilité d'agir, & l'eſprit eſt pouſſé aux effort
les plus ſublimes. (*a*) Mais dès notre naiſſanc
regarder un être qui ne vaut pas mieux qu
nous comme le maître de nos fortunes, &
recevoir ſa volonté comme notre loi, qu'y
a-t-il de plus humiliant?

(*Dites au contraire, M. Price, qu'y a-t-*
de plus grand & de plus merveilleux? En quoi
dans toute la nature, éclate plus viſiblemen
l'empreinte de la divinité? Eſt-il rien de plu
beau que l'inſtitution d'une Monarchie héréditair
& ſes effets: rien qui honore plus l'intelligenc
humaine que l'ordre qui regne & ſubſiſte à per
pétuité dans un grand Etat ſous un chef uniqu
& perpétuel? Si je vois quelque choſe d'humi
liant pour notre eſpece, ſi je la vois avilie, c'eſ
dans les déſordres de la licence & dans l'inſta
bilité de toutes choſes chez les peuples où l'au
torité eſt partagée. Au ſurplus, M. Price v
faire l'application de toute cette tirade ſur la li
berté, à la domination Ottomane qu'il ſuppoſ
être deſpotique. Si par hazard elle ne l'étoit poin
autant qu'il ſe l'imagine où en cherchera-t-
une autre à notre portée, pour faire briller pa

(*e*) Voyez le Docteur Prieſtley ſur le Gouvernemen
p. 68, 69, &c.

ppoſition les beaux avantages qu'il donne à e fauſſe liberté ?)

Comment peut-il entrer une idée ſublime ns l'eſprit d'un homme dont la poſition eſt malheureuſe ? Mais au contraire les ſujets s Etats libres ſe ſont diſtingués dans tout âges par leur génie & leur ſavoir. La li- rté eſt le ſol des ſciences & des arts. Plus Etat a été libre, plus auſſi il a produit de ands hommes, & plus les facultés de l'eſprit umain ont pris d'eſſor. Voyez le rolle brillant ue jouent dans les annales du monde les nciens Etats libres de la Grece, & l'aviliſ- ment dans lequel cette contrée végete au- urd'hui ſous la domination de l'Empereur ttoman. Certes, il n'y a pas plus de diffé- nce entre deux pays dont l'un eſt habité ar des hommes & l'autre par des brutes.

Ce ſont là des réflexions qui devroient tou- urs être préſentes à l'eſprit de tout citoyen e la Grande Bretagne. Comme la liberté mo- le eſt le premier bien de l'homme ſous le oint de vue de la morale ; la liberté civile eſt auſſi ſous celui de la ſociété. Il n'y a en qui demande à être plus ſurveillé que pouvoir, & rien à quoi l'on doive s'op- oſer avec plus de courage & de perſéverance ue ſes accroiſſements. Monteſquieu dit avec aiſon que le ſommeil dans un Etat eſt tou- ours ſuivi de l'eſclavage.

Le peuple de l'Angleterre a été animé autre- ois de ces ſentimens. Il a ſacrifié plus d'un

ſcelerat puiſſant. Il a ſouvent combattu & verſé ſon propre ſang pour la cauſe de la liberté. Mais il paroît que les tems ſont bien changés. Pluſieurs d'entre nous ſont tout diſpoſés à abandonner le précieux héritage de la liberté que nous ont laiſſé nos ancêtres. Une vénalité infâme, la compagne inſéparable de la diſſipation & de l'extravagance, a empoiſonné parmi nous les ſources de la vertu publique. Si jamais il ſurvenoit quelque événement qui néceſſitât la même oppoſition qui a éclaté ſous les règnes de Charles I. & de Jacques II, il ſeroit fort à craindre que nous ne perdiſſions tout ce que nous avons de plus précieux. La terreur d'une armée ſur pied, le danger des fonds publics, & le crédit de la Tréſorerie qui corrompt tout, amortiroient ce qui nous reſte de zele & produiroient une ſoumiſſion & une ſervitude générales.

De la nature & des principes de la liberté civile, tels que je viens de les expliquer, il réſulte néceſſairement & directement qu'aucune communauté ne peut avoir de pouvoir ſur la propriété ou la légiſlation d'une autre Communauté, à moins que celle-ci ne lui ſoit incorporée par une repréſentation diſtribuée avec égalité. Il a été démontré qu'un Etat eſt libre lorſqu'il eſt gouverné par ſa propre volonté. Or, on ne peut pas dire qu'un pays ſoit gouverné par ſa volonté lorſqu'il eſt ſoumis à la légiſlation d'un autre pays, dans les conſeils duquel il n'a point de voix, & ſur le-

quel il n'a point d'autorité. Un tel pays eſt dans l'état de ſervitude ; & ce qui mérite une conſidération particuliere, c'eſt que cette ſervitude eſt plus affreuſe à bien des égards que ne l'eſt celle d'un homme privé ſous un autre homme, ou celle d'un Royaume ſous un deſpote. Entre un Etat & un autre, il n'exiſte aucun de ces mouvemens de compaſſion qui ont lieu entre individus dans la vie privée. Comme ce ſont des corps ſéparés qui ne ſe voient jamais, & qui ſont quelques-fois ſitués dans différentes parties du Globe, l'Etat qui gouverne ne peut être témoin des malheurs causés par ſes véxations, ni juge compétent de la poſition & des facultés du peuple gouverné, Il eſt impoſſible que ces deux peuples n'aient pas chacun un intérét diamétralement oppoſé ; & plus l'un eſt chargé, plus l'autre doit étre ſoulagé. Dans ces circonſtances, le fardeau de l'oppreſſion étant reparti ſur la multitude ; il eſt vraiſemblable qu'il eſt moins peſant ou moins ſenti. Ainſi, à l'égard d'un pays ſoumis à un autre, il n'y a pas de moyens, ou il en eſt fort peu qui puiſſent mettre un frein à la rapacité du ſubjuguant ; & il peut commettre ſans remords ou ſans pitié les injuſtices les plus criantes & les plus inouies. J'ajouterai qu'il eſt ſingulierement difficile de ſecouer le joug d'une tyrannie de cette eſpece. Les peuples ſe défont bien plus aiſément d'un ſeul deſpote, lorſqu'ils agiſſent avec une réſolution unanime.

Mais il n'eſt pas facile de ſe ſouſtraire à un Etat deſpotique ; & un peuple qui lui eſt ſoumis, ne peut rompre ſes fers ſans s'engager dans des querelles terribles & quelquefois inégales,

J'obſerverai de plus que l'eſclavage d'un peuple, ſous des deſpotes intérieurs, peut être modifié & limité ; mais je ne vois pas ce qui peut limiter l'autorité d'un Etat ſur un autre. En ce cas, l'exercice de l'autorité peut n'avoir d'autre meſure que la diſcrétion ; cette autorité doit donc être indéfinie & abſolue,

Il faut encore obſerver que le gouvernement d'un pays par un autre ne peut ſe ſoutenir que par une force militaire, ſans laquelle celui qui gouverne perdroit toute ſon autorité ſur l'autre.

L'exemple ſuivant éclaircira beaucoup mieux ce que je viens d'avancer. Suppoſons que dans un pays ſoumis à la ſouveraineté d'un Etat éloigné, il y ait une légiſlation ſubordonnée conſiſtante en une aſſemblée choiſie par le peuple, un Conſeil élu par cette aſſemblée, & un Gouverneur nommé par l'Etat ſouverain & payé par ce pays. Suppoſons-y auſſi des Juges & d'autres Officiers nommés & payés par ce même Etat ſouverain, pour adminiſtrer la juſtice, conformément aux loix, d'après l'avis de Jurés choiſis loyalement & ſans diſtinction. Voilà une conſtitution libre

et

apparence, puiſqu'elle donne au peuple
e part dans l'adminiſtration, & qu'elle ſem-
mettre un frein à ſes Chefs. Mais s'il y a
pouvoir legiſlatif ſupérieur à l'autorité du-
el cette conſtitution ſoit ſoumiſe, on ne
ut pas dire qu'elle faſſe jouir le pays de ſa
erté: elle n'eſt donc point garante de cette
erté; & il n'eſt pas poſſible qu'une telle
nſtitution ſoit de longue durée. L'Etat ſou-
rain fera des loix déſavantageuſes pour la
ovince. La légiſlation de la Province fera
s remontrances ſur ces loix. Les Magiſtrats ne
écouteront point. Les Jurés ne s'y confor-
ront pas; & par conſéquent ces loix,
mme les Bulles du Pape qui jadis faiſoient
mbler l'Europe, ne ſeront plus que de vai-
s formes auxquelles on n'aura nul égard.
ur remédier à ce mal, & pour donner de
ficacité à ſon Gouvernement, l'Etat Sou-
rain ſe portera probablement à ſouſtraire
'autorité de la Province le Gouvernement,
Conſeil & les Juges (*a*) en les faiſant dé-

d) En Angleterre nous regardons l'indépendance des
ges comme un de nos plus grands priviléges. Avant la
olution, je crois qu'en général, ils ne reſtoient dans
rs places, que ſous le bon plaiſir du Roi. Guillaume
leur aſſura pour autant *qu'ils ſe conduiroient*
. A l'avénement de la Famille actuelle au
ne, les places furent données aux Juges pour
ant qu'ils ſe conduiroient bien, en conſéquence de
te d'établiſſement, 12 & 13, W. III., c. 2. Mais
lques-uns ayant crû que quoique leurs Commiſſions
ſent la ſanction de l'acte d'établiſſement pour durer
t que les Juges ſe conduiroient bien, elles finiſſoient
endant à la mort du Roi; il a été reglé par une loi de

pendre abſolument de lui pour leur paye, d
leur maintien dans leurs offices, ainſi que pou
leur nomination. Il changera auſſi la manie
de choiſir des Jurés pour ſe les aſſujetir da
vantage; & dans certains cas, ſous le pr
texte de l'impoſſibilité d'avoir un Juré impa
tial dans les lieux où l'on réſiſte au Gou
vernement, il ordonnera peut-être que les D
linquans quittent la Province pour être ju
gés ſur le territoire de la Métropole; &
même il peut ſuivre ce ſyſtême de polit

---

la premiére année de S. M. régnante, ch. 23. *que l*
commiſſions des Juges en place ſeront, continueront
demeureront dans toute leur force, tant qu'ils ſe co
duiront bien, nonobſtant le decès de Sa Majeſté ou d'a
cun de ſes héritiers & ſucceſſeurs; avec cette cla
ſe, qu'il ſera permis à S. M., ſes héritiers & ſucceſſeur
de renvoyer un Juge ſur l'adreſſe des deux Chambres
Parlement. Par ce même ſtatut, leurs ſalaires leur ſo
aſſurés pendant la durée de leurs Commiſſions, Sa M
jeſté, ſuivant le préambule de cette loi, ayant décla
dans ſon Diſcours émané du Trône, aux deux Cham
bres du Parlement, *qu'elle regardoit l'indépendance*
l'equité des Juges comme eſſentielles à l'adminiſtratio
impartiale de la Juſtice, comme une des meilleures sû
tés des droits & des priviléges de ſes chers ſujets,
comme ce qui contribuoit le plus à la dignité de ſa Co
ronne.

Cette note m'a été fournie par un ſavant Juriſconſu
te de mes amis. Si l'on compare cette conſtitution av
la dépendance à laquelle on a cru devoir aſſujetir l
Juges en Amérique, c'eſt un triſte tableau de la diff
rence qu'un Etat ſait mettre entre la maniére dont il
gouverne & celle dont il gouverne les pays qui lui ſo
ſoumis.

que, au point de tâcher de prévenir les effets les mécontentemens en défendant toute espece d'assemblées, & d'associations du Peuple, excepté dans les tems, & pour les objets particuliers qui leur seront permis.

Alors cette province sera précisément dans le même état que seroit la Grande-Bretagne, si notre premier Magistrat exécuteur, notre Chambre des Lords & nos Juges n'étoient que les instrumens d'une Puissance démocratique étrangere: si nos Jurés étoient nommés par cette Puissance: ou si nous étions assujettis à être transportés dans un pays éloigné, afin d'y être jugés pour un délit commis chez nous; si enfin il nous étoit défendu de former aucune assemblée, de délibérer sur aucuns griefs, ou de nous associer pour aucuns projets, à moins que la permission ne nous en fût accordée par le Lord Lieutenant ou par le Viceroi.

Il est certain que c'est un état d'oppression que nul pays ne peut endurer; & qu'on ne doit pas s'attendre qu'aucun peuple s'y soumette, une heure seulement, s'il n'y est pas contraint par la force des armes.

Ce qui s'est passé en dernier lieu à la Baye de Massachusset est un exemple frappant de ce que je viens de dire. Le gouvernement de la Grande-Bretagne a suivi, relativement à cette province, précisément la même marche que j'ai décrite, jusqu'à ce qu'enfin il ait été nécessaire d'y envoyer des troupes qui

ne fuſſent point ſous la main du pouvoir civil; & tout a fini par un gouvernement d'épée. Il en ſera de méme en pareilles circonſtances de tout gouvernement, lorſque la corruption n'aura pas avili & dégradé un peuple.

Mais, dira-t-on, *n'y a-t-il pas de cauſes par leſquelles un Etat peut acquérir une autorité légitime ſur un autre, ſans que cette autorité ſoit conſolidée par une repréſentation également diſtribuée*? Je réponds que non. Les ſeules cauſes auxquelles on peut attribuer cet effet, ſont *la conquête, la convention ou les ſervices rendus.*

On a dit bien des choſes ſur le droit de *conquête.* L'hiſtoire du monde ne préſente que des royaumes ſoumis à d'autres royaumes en vertu de ce droit; & les annales de tous les peuples ne contiennent guères que le récit des ravages qu'il a occaſionnés ſur la terre. Mais l'autorité qui en dérive étant fondée ſur la violence, elle n'eſt pas légitime. La république Romaine n'étoit qu'une ligue contre les libertés générales du monde; & elle n'avoit pas plus de droit aux provinces qu'elle a ſubjuguées, que les voleurs n'en ont aux effets qu'ils volent, ou aux maiſons qu'ils forcent. Même dans le cas d'une guerre juſte, & entrepriſe par un peuple pour ſe défendre de l'oppreſſion d'un autre peuple, la conquête ne donne que le droit à une indemnité pour l'offenſe qui a occaſionné la guerre,

& à une sûreté raiſonnable contre toute offenſe future.

Un Etat ne peut pas non plus acquérir une pareille autorité ſur d'autres Etats par des *conventions*, ou *ceſſions*. Dans les cas de cette eſpece, les contrats ne lient point. La liberté civile marche de pair, à cet égard, avec la liberté religieuſe. Comme aucun peuple ne peut légitimement céder ſa liberté religieuſe, en abandonnant ſon droit de décider lui-même, en matierè de religion, ou en permettant à quelques êtres humains de lui preſcrire la croyance qu'il doit embraſſer, ou la forme de culte qu'il doit pratiquer; de même aucune ſociété civile ne peut légitimement céder ſa liberté civile, en abandonnant à quelques juriſdictions étrangeres le pouvoir de lui donner des loix & de diſpoſer de ſa propriété. Une ceſſion de cette eſpece étant incompatible avec les droits inaliénables de la nature humaine; ou elle ne lieroit point du tout, ou elle ne lieroit que les individus qui l'auroient faite. C'eſt un bien qu'aucune génération d'hommes ne peut céder pour une autre, & qu'un peuple, quand il l'a perdu, a toujours droit de reprendre. Si nos ancêtres euſſent été aſſez foux pour ſe ſoumettre à quelque communauté étrangere, nous n'aurions pas été tenus de reſpecter leur engagement; & aujourd'hui toutes les nations du monde, qui, par la baſſeſſe ou l'extravagance de leurs prédéceſſeurs, ſe trouvent ſoumiſes

à un pouvoir arbitraire, ont le droit de s'y ſouſtraire auſſi-tôt qu'elles le pourront.

(*Ces aſſertions de M. Price me paroiſſent au moins bien hazardées. Voici comme il me ſemble qu'on pourroit y répondre. Le premier intérêt des hommes, quand ils ont demandé un gouverneur, étoit ſans doute d'être gouvernés. C'eſt auſſi la premiere & la plus eſſentielle obligation de celui qui s'en eſt chargé pour lui & pour ſes ſucceſſeurs. Si en cédant des pays à d'autres Souverains pour* raiſon d'Etat, *comme le Canada & les Florides ont été cédées à l'Angleterre, la Lorraine, la Corſe à la France, &c. on n'a point livré ces pays à l'anarchie, mais qu'il ſoient paſſés ſeulement d'un gouvernement ſous un autre; il eſt certain que juſques-là leur droit n'eſt point violé, ni le pacte originaire rompu. Quant à la forme de gouvernement, il y a ſans doute avantage ou déſavantage au changement. Suppoſons le dernier: il n'exiſte point de pacte qui n'emporte l'obligation de ſouffrir réciproquement les inconveniens qui en peuvent naître, le tout pour les parties, comme les parties pour le tout. Un Etat cédé, ſi ſa condition en eſt pire, n'a pas plus le droit de ſecouer le joug du ceſſionnaire, que telle autre des parties d'où il a été détaché, ou de celles qu'il vient accroître, n'auroit le droit de murmurer contre ſon Souverain, ſi de cette ceſſion même, il réſultoit pour elle quelque déſavantage, ou qu'elle eût ſujet de jalouſer le bonheur*

la partie cédée. Les pactes ont des ſuites, par-
que la raiſon humaine eſt conſéquente.)

Si la *conquête* ni la *convention* ne peuvent
nner l'autorité dont nous parlons, les *graces*
cordées, ou les *ſervices rendus* par un Etat à
autre Etat, peuvent encore moins conſti-
er cette autorité. Quelque ſoit le ſervice,
liberté eſt trop chere pour en être le prix.
n Etat à qui l'on a rendu de bons offices,
doit pas pour cela devenir eſclave. Il faut,
l'on peut, meſurer la reconnoiſſance ſur
mportance du ſervice ; mais prétendre qu'il
ille céder le pouvoir de ſe gouverner & de
ſpoſer de ſa propriété, c'eſt admettre, que
our montrer ſa reconnoiſſance, il faut ſe déſ-
iſir de la faculté de jamais exercer à l'ave-
r la reconnoiſſance. Que n'a point fait la
rande-Bretagne en faveur d'Hanovre ? Di-
-t-on pour cela que nous avons le droit
faire des loix pour Hanovre, ou même
elui de tirer un ſou de ce pays, ſans ſon
onſentement ?

Après ce qui vient d'être dit, on me diſ-
enſeroit ſans doute d'appliquer les raiſonne-
ens précédens au cas des communautés qui
ont conſidérées comme partie du même em-
ire. Mais il y a des raiſons qui me forcent
e m'expliquer bien clairement, en faiſant
ette application.

Ce que je me propoſe ici eſt de faire voir
vec préciſion la différence qu'il y a entre la

ſituation des communautés qui forment
Empire & celles des corps particuliers
des claſſes d'hommes qui compoſent les d
férentes parties d'un Royame. Les diverſ
communautés qui forment un Empire, n'o
point de liaiſons qui produiſent une réc
procité d'intérêts entre elles. Elles habitent d
diſtricts différens, elles ſont gouvernées par d
légiſlations différentes.

Au contraire les différentes claſſes d'hom
mes dans un royaume ſont toutes placées ſ
le même ſol. Leurs affaires, leurs intérêts ſo
les mêmes, & ce qui eſt fait pour une claſſ
doit affecter toutes les claſſes.

Ces deux ſituations ſont donc totaleme
différentes, & une conſtitution de gouvern
ment qui peut être compatible avec la l
berté dans une de ces ſituations, peut être to
à fait incompatible avec elle dans l'autre.
eſt cependant certain que même dans la ſ
tuation des différentes claſſes dans un royau
me, aucune partie ne doit gouverner le reſt
Pour qu'un gouvernement ſoit équitable
égal, il faut que tout ce qui eſt gouvern
ſoit repréſenté équitablement & également
& en raiſon de ce que cela manque dan
un gouvernement, il s'éloigne des principe
de la liberté & il devient injuſte & oppreſ
ſif. Mais dans l'hypothèſe des différentes com
munautés, tout cela eſt encore bien plus ri
goureuſement vrai. Alors, le gouvernemen

'une partie devient complétement tyrannique, t la ſoumiſſion à cette partie eſt une ſervi-ude complette.

Mais, dira t-on, eſt-ce qu'il n'y a point uelque part, dans un empire une autorité égiſlative ſupérieure à tout, ou un pouvoir ui commande & qui lie tous les différens tats dont il eſt compoſé? On a déjà répon-u à cette queſtion. Le fait eſt que cette au-orité ſuprême ne doit exiſter nulle part, ex-epté dans un ſénat, ou un corps de délé-ués tel qu'il a été décrit, dans les premieres ages de cet Ouvrage; & que l'autorité u la ſuprématie de ce ſénat lui-même, doit reſtreindre aux affaires communes de l'em-ire. Je crois avoir démontré que les prin-pes fondamentaux de la liberté exigeoient ce-indiſpenſablement.

En un mot, un empire eſt un aſſemblage Etats ou de communautés unis par quelque en commun. Si ces Etats ont chacun une conſ-tution de gouvernement libre: ſi par rap-ort à la taxation & à la légiſlation intérieure, s ſont indépendans des autres Etats, mais nis par conventions, ou alliances, ou par béiſſance au grand Sénat repréſentant tout Empire, ou à un Monarque revêtu de la ſu-rême puiſſance exécutrice; alors ce ſera un mpire d'hommes libres.

Si au contraire, à l'inſtar des diverſes rovinces ſoumiſes au Grand Seigneur, aucun es Etats ne jouit d'une autorité légiſlative,

indépendante; & ſi tous ces Etats ſont ſoumis à un Monarque abſolu dont la volonté ſoit leur loi, c'eſt un Empire d'eſclaves.

Si un des Etats eſt libre, & s'il gouverne à ſa volonté tous les autres Etats, alors l'Empire, comme celui des Romains dans les tems de la République, eſt un Empire compoſé d'un Etat libre, mais où le reſte eſt en ſervitude. Toute la différence qu'il y a, c'eſt que d'un côté, l'Etat gouvernant eſt libre, & qu'à l'égard du royaume ſoumis à un deſpote c'eſt ce deſpote qui eſt libre. J'ai déja remarqué que l'eſclavage impoſé par un Etat eſt de tous le plus affreux. Dans une longue ſucceſſions de deſpotes, il peut arriver qu'il en ſurvienne un qui ne ſoit pas méchant mais les hommes en corps ſont toujours les mêmes, & en général, ils ont ſurpaſſé en cruauté tous les Tirans.

Un célebre écrivain (*a*) que j'ai déja cité obſerve, relativement à l'empire Romain, que tant que la liberté a regné au centre, la tirannie a prévalu dans les provinces éloignées; que ceux qui étoient libres ſous l'empire jouiſſoient d'une liberté extrême, tandis que ceux qui étoient eſclaves gémiſſoient ſous la ſervitude la plus accablante; & que les événemens qui ont détruit la liberté des premiers, ont procuré la liberté aux autres.

Ainſi la liberté des Romains n'étoit qu'une

(e) Monteſquieu. Eſprit des Loix; vol. 1. Liv. II, Ch. XIX.

amité de plus pour les provinces gouver-
es par eux, & quoi qu'on ait pu dire en
lant des citoyens de Rome, *qu'ils ont été*
membres les plus libres de toute ſociété civile
s le monde connu, on peut ajouter, en par-
t des *Sujets* de Rome, *qu'ils ont été les eſ-*
ves les plus eſclaves du monde connu. Il eſt
n ſingulier que ce même peuple autrefois
lus libre de la terre, mais en même tems
plus vaillant & le plus tyrannique, ſoit de-
nu enfin un peuple d'eſclaves les plus vils
es plus mépriſables qui ayent jamais exiſté.
Pour avancer, par une marche ſûre, dans
te diſcuſſion, j'ai poſé un princip dont
tiré des conſéquences qui me ſemblent
onteſtables. Mon deſſein a été qu'on en fît
plication à la grande queſtion qui s'eſt
vée entre l'Angleterre & ſes Colonies, &
a occaſionné la guerre actuelle.

l eſt impoſſible que mes lecteurs n'aient pas
à fait cette application. Mais s'ils perſiſtent
roire que les prétentions de la Grande-
etagne peuvent ſe concilier avec les prin-
es d'une vraie liberté & d'un Gouverne-
nt légitime ; j'ai bien peur que tout ce que
pourrai ajouter ne détruiſe pas en eux
te prévention. Cependant j'attends de leur
nêteté qu'ils auront la patience de me ſuivre
qu'au bout.

Quoique mon opinion ſoit fixée d'après des
ons qui me paroiſſent bien claires & bien

ſatisfaiſantes, je ne prétends point maîtri
celle d'autrui. On me trouvera au contra
fort accommodant. Nous avons contracté u
ſi longue habitude de parler des Colon
comme de *nos* Colonies : de les conſidé
comme nous étant ſubordonnées : & de
garder leur exiſtence en Amérique com
un bien qui nous eſt propre & particuli
qu'il n'eſt pas étonnant qu'une nouvelle do
trine ſur ce point ait allarmé les préjugés d
grand nombre de perſonnes. Le dernier d'en
nous eſt flatté de penſer qu'il a un corps
ſujets en Amérique, & très-diſpoſé à s'offe
ſer qu'on lui conteſte le droit de leur do
ner des loix ; quoique peut-être il ne ſac
pas de quelle couleur ſont ſes prétendus
jets, ni quelle langue ils parlent. Tels ſo
les préjugés naturels de notre pays. Mais
tems approche où l'on en ſentira l'extra
gance, & où cette ſotte vanité fera plac
des ſentimens plus raiſonnables.

Avant d'aller plus loin, il eſt bon d'obſ
ver que je n'ai voulu traiter cette queſt
que par les principes généraux de libe
civile, & non ſuivant les anciens uſages,
d'après les Chartres accordées aux Colon
Les Chartres me paroiſſent fournir des
gumens beaucoup plus forts pour eux c
contr'eux. Je partirai d'un point bien p
élevé pour faire triompher mon ſentime
Voici comme il faut que la queſtion ſoit po

c les perſonnes qui cherchent de bonne
a vérité. Ce ne ſont point les exemples
paſſé, les ſtatuts & les Chartres, mais la
on, l'équité & les droits de l'humanité
faut conſulter pour connoître l'eſpece
uriſdiction & d'autorité que nous avons
les Colonies. Voici une queſtion que juſ-
préſent aucune puiſſance n'a eu occaſion
diſcuter. Un pays libre envoie dans un
de éloigné des Colonies, qui foibles &
vres dans leur origine, s'élevent inſenſible-
t, & appuyées ſur une légiſlation libre
lles ſe ſont faites elles-mêmes, parviennent
point de propriété & de puiſſance qui
obablement leur donnera bientôt la ſupé-
té ſur la Métropole. C'eſt un événement
veau dans l'hiſtoire du genre humain &
l'Angleterre ſeule offre l'exemple. On
it donc le plus grand tort de vouloir le
r d'après les regles d'une politique étroite
ártielle, ou de le conſidérer ſous tout
e aſpect que ſous le grand point de vue
ral de la raiſon & de la juſtice. Les per-
es qui porteront dans cet examen un
t libre & dégagé de tous les préjugés
onaux, ne tarderont pas à ſentir la force
nes raiſonnemens. Mais hélas! le mal a
fait trop de progrès. La querelle ſe vui-
d'une autre maniere; & j'ai bien peur
ce ne ſoit le glaive ſeul qui décide entre
roits de l'Amérique & ceux de la Grande-

Bretagne. Situation affreuſe ! Maudites ſoie
les opérations qui l'ont amenées & la guer
qui en eſt la ſuite, ſi elle n'a pour objet q
de donner à l'injuſtice l'appui de la violenc
Cependant il eſt encore poſſible de rever
ſur le paſſé. Le reſpect que nous devons
notre Souverain nous fait un devoir de co
pter ſur ſon deſir d'arrêter l'effuſion du ſan
& de procurer la proſpérité de toutes les pa
ties de l'empire dont il eſt le Chef. J'oſe do
eſperer que mes obſervations ne viendro
pas trop tard. C'eſt dans cette confiance q
je vais examiner ſous différens points de v
la nature de la guerre avec l'Amérique. P
mierement, la juſtice de cette guerre; 2.°
elle eſt dans les principes de la conſtitutio
3°. Qu'elle en eſt la politique & l'humani
4.° Ce qui en réſultera pour l'honneur
Royaume, & enfin la probabilité du ſucc

Le plus ſûr moyen de ſavoir ſi la gue
avec les Colonies eſt fondée en juſtice, c'
de déterminer quelle eſt ſur elles l'auto
dont le maintien doit être l'objet de la guer
Un éclairciſſement auſſi eſſentiel ne peut
puiſer dans de meilleures ſources que da
les termes de l'Acte du Parlement qui de
nit cette autorité. » Cet Acte déclare qu
Royaume a & doit avoir le pouvoir de fa
des loix & des ſtatuts pour lier les Colon
& le peuple d'Amérique dans tous les
quelconques ! « Quel pouvoir effrayant !
défie qu'on puiſſe définir la ſervitude en term

us clairs & plus précis. C'eſt déclarer que nous
ons le droit de faire des Colonies tout ce
ue nous jugeons à propos. Je ne perdrai pas
on tems à réfuter une ſi abſurde prétention
ar les raiſonnemens que j'ai déjà faits. Il eſt
es choſes qui ſe ſentent & qui ne s'expriment
oint. Le lecteur à qui ce ſimple expoſé ne
ffiroit pas, ne gagneroit rien à ſuivre mes
flexions.

Peut-être certaines gens voudront-ils qu'on
douciſſe ces explications & qu'on ſe borne
dire : » que les légiſlations unies de l'An-
eterre & de l'Ecoſſe ont de droit le pouvoir
e taxer les Colonies, & une ſuprématie de
giſlation ſur l'Amérique «. Mais cela revient
u même. Ou cette phraſe ne veut rien dire,
u elle ſignifie que les propriétés & la légiſ-
tion des Colonies ſont & doivent être abſolu-
ent à la diſcrétion de la Grande-Bretagne.
a nature de la choſe n'admet point de mo-
fication. Les Colonies ne peuvent jamais
re reconnues pour juges du dégré auquel
ans ce cas doit s'étendre ſur elles cette au-
rité. Ce ſeroit la détruire entierement. Si quel-
ue portion de leurs propriétés eſt à notre
ſcrétion, le reſte doit l'être pareillement. Si
ous avons un droit quelconque de nous mêler
leur légiſlation intérieure, nous avons le droit
le faire autant que nous le jugerons à
opos. Il eſt évident qu'un pareil droit ne
iſſe aux Colonies aucune choſe qu'elles puiſ-
nt dire *leur être propre*. Et qui eſt-ce qui
eut donner à un peuple une telle ſuprématie

ſur un autre peuple ? J'ai déjà éxaminé les principales réponſes que l'on peut faire à cette queſtion. Mais il ne ſera pas hors de propos d'en rappeller ici quelques-unes.

On a avancé qu'il falloit bien que ce droit exiſtât quelque part pour conſerver l'unité de l'Empire Britannique.

Dans tous les tems on a mis en avant de pareilles raiſons pour juſtifier la tyrannie. Dans la Religion elles ont enfanté une foule de perſécutions oppreſſives & d'hiérarchies deſpotiques. Chacun ſait que dans la communion Romaine entr'autres, c'eſt du prétexte de conſerver l'unité de l'Egliſe que le Pontife de Rome s'autoriſe pour prendre le titre & la puiſſance de Chef ſuprême de l'Egliſe chrétienne ſur la terre. Relativement à l'Empire Britannique, rien ne peut être plus funeſte que de vouloir maintenir ſon unité par l'établiſſement d'une telle prétention. Ce moyen d'unité comme tous ceux qu'on a employés dans la Religion, ne peut produire que la diſcorde & tous les maux qu'elle entraîne. La vérité eſt qu'une relation commune à un chef chargé de la puiſſance exécutrice ſuprême, un échange de bons offices, de liens, d'intérêt & d'affection, des aſſociations enfin, ſuffiſent pour donner à l'Empire Britannique toute l'unité qui lui eſt néceſſaire. Mais ſi pour maintenir l'unité de cet Empire, il faut qu'une moitié ſoit miſe dans les fers de l'autre, au nom de Dieu préſervons le d'une pareille unité.

La ſuite au N.° XIII.

Avis

ite des observations du Docteur Price ſur la nature de la liberté civile, &c.

ON a beaucoup parlé de la ſupériorité de mpire Britannique. Mais d'où nous eſt dé- ée cette ſupériorité? Eſt-ce de nos richeſſes? les n'ont jamais donné une dignité réelle. u contraire ſes effets ont toûjours été l'aviliſ- nent, l'ivreſſe & la corruption. Eſt-ce du mbre des habitans des îles Britanniques? s Colonies en auront bien tôt autant que us. Eſt ce de nos connoiſſances & de nos rtus? Les Américains ſont probablement ſſi éclairés & plus vertueux; & il y a parmi x des noms qui peuvent aller de pair avec ux de nos plus renommés philoſophes ou litiques.

Mais nous ſommes la mere-patrie. Paroles giques qui ont égaré & faſciné notre en- dement! Les Anglois ſont venus de l'Al- gne; cela donne-t il aux Etats d'Allemagne droit de nous taxer. Tant que les enfans nt rien en propre & qu'ils ſont incapables ſe conduire eux-mêmes, l'auteur de la ure en a confié la garde à leurs parens: il a ſoumis à leur autorité abſolue. Mais il une époque à laquelle ayant acquis des priétés & la faculté de juger eux-mêmes deviennent des agens indépendans, & alors torité de leurs parens ceſſe & il n'exiſte

plus pour eux que l'obligation du reſpect &
de la conſidération dûs à des bienfaiteurs. S
nous ſuppoſons donc que l'ordre de la nature
en établiſſant la relation entre les peres &
les enfans, ait été la regle de notre conduite
avec les Colonies, nous aurions dû nous
relâcher graduellement de nos prétentions, à
meſure qu'elles prenoient croiſſance. Mais
comme des parens inſenſés, nous avons fait tout
le contraire; & dans le tems même où nous
devions le plus adoucir le poids de notre
autorité, nous l'avons portée à ſon plus haut
point, & nous l'avons exercée avec la plus
grande rigueur. Eſt-il étonnant que les Amé
ricains aient regimbé contre l'aiguillon, &
qu'ils nous aient forcé de comprendre qu'ils
ne ſont plus des enfans?

» Mais, dit on, nous avons protegé les
Colonies & nous avons contracté d'immenſes
dettes à leur occaſion «. J'ai déjà répondu
complettement à cette objection. Qui eſt ce
qui oſera dire que, dans tout ce que nous
avons fait, nous n'avons pas plus penſé à
notre intérêt (*a*) qu'au leur? Mais ſuppoſons

(*a*) Ceci eſt particulierement vrai des gratifications
accordées ſur quelques productions d'Amérique telles que
la poix, le goudron, l'indigo, &c; lorſqu'elles ſont im-
portées dans la Grande-Bretagne: car on ſait très-bien
que le motif qui les a fait accorder étoit d'acheter à
meilleur marché des Colonies, & en retour de nos Ma-
nufactures ces articles que nous avions coutume de ti

contraire : voici une queſtion à laquelle éſire qu'on réponde. Les Colonies n'ont s rien fait pour nous ? N'a-t on tiré d'elles une compenſation pour la protection lles ont reçue ? Ne nous ont-elles pas s à payer nos taxes, à nourrir nos pau-, & à ſupporter le fardeau de nos dettes renant de nous au prix qu'il nous a plû mettre, toutes les choſes que nous pou-s leur fournir ? N'eſt-ce pas pour notre re avantage qu'elles ſe ſont ſoumiſes à infinité de reſtrictions dans l'acquiſition propriétés ? Faut-il encore qu'elles nous ndonnent ces propriétés ? Leur commerce ſif avec nous n'a-t-il pas été pendant un d nombre d'années une des principales

---

e Ruſſie & des autres pays étrangers. Et ce motif eſt e exprimé dans le préambule des loix qui accordent ratifications. Il eſt donc étrange que le Docteur er & d'autres ayent tant inſiſté ſur ces gratifica- comme étant des graces & des faveurs pour les Co-. Mais il eſt encore plus étrange qu'on ait pré-, ſous le même jour, les compenſations qui leur té accordées pour nous avoir ſécourus pendant la ère guerre, pour avoir fait à cette occaſion des ef- bien ſupérieurs à ce qu'on pouvoit raiſonnable- attendre de leur ſituation ; enfin, qu'on ait mis même ligne les ſommes que nous avons dépenſées entretenir chez eux des troupes *ſans leur conſen-t* & contre leur gré. Voyez l'Ouvrage intitulé : *droits de la Grande-Bretagne defendus contre les ations de l'Amérique.*

ſources de la richeſſe & de la proſpérité d
notre nation ? Dans toutes nos guerres le
Américains n'ont-ils pas toujours combattu
nos côtés & contribué infiniment à nos ſuccès
Perſonne n'ignore que dans la derniere guer
entr'autres, ils ſe ſont conſidérablement en
dettés, & que le Parlement a jugé qu'il éto
néceſſaire de leur accorder tous les ans d'aſſe
fortes ſommes pour les indemniſer de l'aſſiſtanc
qu'ils nous prêtoient avec un zele qui ſur
paſſoit leurs forces ; & ces généreux effor
ils les auroient continués pendant un gran
nombre d'années, peut être même pour tou
jours. Enfin ſi l'on dreſſoit un état exact de
obligations réciproques, il me paroît fort di
ficile à dire quel parti ſeroit en reſte ave
l'autre. Toutes les fois qu'en *leur demanda*
on les a traités comme des *hommes libres*, i
ont conſenti d'aſſez bonne grace à *donne*
Mais quand nos demandes énoncées comm
des ordres ſe feront la bayonnette au bou
du fuſil, nous ne tirerons d'eux que du ſan

On ajoute que la terre ſur laquelle ils ſo
établis eſt à nous «. Mais comment avons no
acquis cette terre ? Si pour avoir la propriét
d'un pays il ſuffit d'en longer les côtes, l
Japonnois pourront, quand il leur plaira d
venir propriétaires de la Grande-Bretagn
Rien n'eſt plus chimérique qu'une propriét
fondée ſur une telle raiſon. Si le pays ſur l
quel les Colonies ſe ſont d'abord établies avo

elques propriétaires, c'étoient les naturels de
ndroit. C'eſt auſſi d'eux que les Colons ont
heté la plupart de leurs territoires. Ce ſol
nſi acquis a été depuis défriché & cultivé
r ces mêmes Colons, qui ſans aucune aſ-
tance de notre part, ont fait d'un déſert
ide des campagnes fertiles & agréables.
eſt donc à un double titre leur propriété,
il n'eſt point de pouvoir ſur terre qui ait
droit de les troubler dans leurs poſſeſſions,
de leur enlever ſans leur conſentement la
oindre partie de leurs productions.

Mais ſuppoſons encore que le ſol fût à nous.
e s'y ſont-ils pas établis ſur la foi des chartres
ui leur ont promis la jouiſſance de tous les
oits attachés à la qualité d'Anglois, & les
nt autoriſés à ſe taxer & à ſe faire gou-
erner par des corps légiſlatifs à l'inſtar des
ôtres & qu'ils choiſiſſent eux-mêmes ? Ces
hartres leur ont été données par une auto-
té qui alors a été jugée compétente. Elles
nt été revêtues de la ſanction de notre con-
ntement depuis près d'un ſiecle. Elles ſont
evenues un titre ſacré pour nous. Peut-on
re ſurpris après cela de la rebellion des Co-
nies quand elles voient les privileges de
urs Chartres foulés aux pieds, quand elles
pprennent que nous préparons des expéditions
ppuyées ſur la terreur de la famine ou du
laive, pour les aſſujettir à des innovations ?

Mais je renonce volontiers aux argumens

que les Chartres peuvent me fournir. Les Am
ricains tirent leurs droits de plus haut. Il r
pugne à la raiſon d'imaginer qu'aucun peup
conſente à s'établir dans un pays éloigr
avec la condition que la nation dont il
ſépare ſera à jamais maîtreſſe des propriét
qu'il pourra acquérir, & qu'elle aura le pou
voir de l'aſſujettir à telle forme de Gouver
nement qu'elle jugera à propos. Et quand
y auroit dans toutes les Chartres des Colonie
des ſtipulations expreſſes à ce ſujet, elles n
ſeroient pas, ſelon moi, plus obligatoires pou
leurs habitans, que ſi elles portoient qu'il
iroient nuds ou s'expoſeroient volontairemen
aux attaques des loups & des tigres.

L'état défectueux de la repréſentation par
mi nous a été allegué auſſi dans le nombre de
preuves du droit que nous avons de taxer
l'Amérique. Nous ſommes ſoumis à un Par-
lement où nous ne ſommes pas repréſentés;
en conſéquence les Colonies doivent s'y
ſoumettre de même. Quelle étrange maniere
de raiſonner! C'eſt dire que nous n'avons
pas de liberté & que par conſéquent elles ne
doivent pas en avoir. Suppoſons qu'il ſoit
vrai que les Colonies prétendent en effet à
une meilleure conſtitution de Gouvernement
& à plus de liberté que nous n'en avons,
cela doit-il nous donner de l'humeur? Qui
eſt-ce qui ne voit pas le danger auquel l'An-
gleterre eſt expoſée? Eſt-il honnête, parce

ue nous ſommes dans un bourbier, de vou-
oir y entraîner les Américains? Ne devons nous
as plutôt ſouhaiter ardemment qu'il y ait
umoins encore un *pays libre* ſur la terre où
ous puiſſions nous réfugier, lorſque la vé-
alité, le luxe & le vice auront conſommé
ci la ruine de la liberté?

Au ſurplus, il eſt de toute fauſſeté que l'A-
nérique n'ait pas plus de droit d'être exempt
e taxation par le Parlement Britannique,
ue la Grande Bretagne elle-même. Ici tous
es francs-tenanciers & bourgeois habitans
les Bourgs ſont repréſentés. En Amérique,
i le franc-tenancier, ni aucun autre habi-
ant quelconque, perſonne n'eſt repréſenté.
ci les *ſubſides* accordés par la partie repréſen-
ée du Royaume doivent être payés pro-
portionnellement par elle-même; & les loix
u'elle fait pour les *autres*, elle les fait auſſi
our *Elle*. En *Amérique*, les ſubſides que les
Repréſentés octroieroient, ne ſeroient pas
ayés, mais *reçus* par eux, & les loix qu'ils
eroient, n'*obligeroient que les autres*. Enfin la
elation d'un pays avec un autre pays, dont
es repréſentans ont le pouvoir de le taxer,
& de s'approprier l'argent levé par les taxes)
eſt abſolument la même que la relation d'un
ays avec un ſeul deſpote, ou avec un corps
le deſpotes revêtus d'un pouvoir ſemblable.
Dans l'un & l'autre cas, le peuple taxé, &
ceux qui le taxent ont des intérêts ſéparés, &
l'oppreſſion ne trouve plus de barriere que

dans le courage du peuple taxé, ou dans l'humanité des *taxateurs*. Il eſt vrai qu'il faut renoncer à faire entendre cette vérité à tous ceux qui ne voyent pas une différence eſſentielle entre ces deux cas, je veux dire, entre la poſition d'individu & de claſſes d'hommes, faiſant partie d'une communauté imparfaitement repréſentée dans la légiſlation qui la gouverne, & la poſition d'une communauté entiere dans un monde éloigné, laquelle n'eſt point du tout repréſentée.

Mais tant d'autres ont traité cette queſtion, qu'il ne me reſte plus rien à dire à ce ſujet, je me bornerai donc aux conſidérations ſuivantes.

Le point actuellement en litige entre nous & les Colonies, eſt de ſçavoir ſi, relativement à la légiſlation intérieure, elles ſont obligées de ſe ſoumettre à la juriſdiction de ce royaume, ou bien en d'autres termes, ſi le Parlement Britannique a, ou n'a pas le pouvoir de diſpoſer de leurs propriétés, & de régler leur gouvernement comme il lui plaît? Nous diſons que notre ſuprématie ſur elles eſt fondée ſur des titres, & que c'eſt pour la conſerver que nous avons entrepris la guerre actuelle; c'eſt ce qu'il faut examiner.

Si nous avons actuellement cette ſuprêmatie, aurons-nous également le droit de l'exercer dans tout autre tems? Les Américains compoſent à préſent une nation dont la po-

ation fait à peu près la moitié de la nôtre.
n'étoient dans l'origine qu'un petit nombre
Colons, & les progrès les plus rapides
ont élevés à ce point étonnant de popu-
on. Il eſt probable qu'ils continueront de
nultiplier ainſi, & que dans 50 ou 60 ans,
r population ſera double de la nôtre, &
ils formeront un puiſſant empire compoſé
divers Etats tous égaux ou ſupérieurs à la
ande-Bretag. dans tous les arts, & dans tous
avantages qui peuvent contribuer à la
ire & à la proſpérité des hommes. A cette
oque, ſeront-ils toujours tenus de recon-
tre cette ſuprématie que nous réclamons
ourd'hui? Y a-t-il quelqu'un qui puiſſe s'en
ter, ou dont l'eſprit ne ſe révolte à l'i-
d'un vaſte Continent, d'un corps reſpec-
le de divers peuples, qui abandonnent tout
qui ſe trouve chez eux de plus précieux
a direction d'une poignée d'Européens,
rés d'eux par une vaſte mer? Ce qui
it déraiſonnable à cette période, pourroit-
tre juſte & ſenſé aujourd'hui? — Tirez
igne ſi vous pouvez, mais il ſe préſente
ore une plus grande difficulté.

e veux croire que la Grande-Bretagne eſt
ellement le ſiege de la liberté & de la
u, & que ſa légiſlation eſt compoſée d'un
mblage d'hommes inſtruits & indépendans
gouvernent avec ſageſſe & juſtice. Ne
t-il pas venir un tems où ce ſera tout le
traire: où l'excellente conſtitution de ſon

Gouvernement ſera détruite, ou écraſée ſo
le poids des dettes & des taxes ? Pourra
elle alors réſiſter à la tentation de tirer d
Provinces éloignées un accroiſſement de r
venu qui l'aideroit à ſoutenir ſon propre fa
deau, lorſque l'influence de la couronne ſe
mentée par le luxe & par la corruption g
nérale des mœurs aura empoiſonné toutes l
ames : lorſqu'elle aura abattu les dernie
remparts de la liberté, & nous aura rendu
un peuple d'eſclaves ſoumis & ſatisfaits d
leur ſervitude ; lorſqu'une élection généra
ne ſera plus qu'une *enchere de Bourgs*, & lo
que le Parlement, ce grand Conſeil de
Nation, & autrefois le fidele gardien de l'Eta
& la terreur des mauvais Miniſtres, ſera d
généré en un corps de Sycophantes voués
la ſervitude & à la vénalité, & toujours prê
à ſoutenir toutes ſortes de fauſſes & dange
reuſes meſures : lors qu'il ne ſera plus enfi
qu'une Cour de juſtice ordinaire qui n'aur
d'autre fonction que d'enrégiſtrer les Edi
Royaux ; car tel ſera peut-être quelque jou
l'Etat de la Grande-Bretagne ? Je voudro
bien ſavoir en quoi conſiſteront, à cette épo
que, les obligations des colonies ? Seront-el
les encore aſſujeties à une ſoumiſſion indéfi
nie ? Continueront-elles d'être une dépendan
ce de notre Gouvernement, & de le ſuivr
conſtamment dans tous les changemens qu'
pourra éprouver ? Ce ſeroit ſans contredit un
condition bien malheureuſe pour des mi

ons d'hommes libres qui nous valent bien. n me dira peut-être que notre Gouverne-ent ne ſe conduit que d'après des princi-s de juſtice, & qu'il n'y a point à craindre e pareille révolution ? Plût à Dieu que ce-fût vrai ! Mais tiendra-t-on toujours le même ngage ? Qui eſt-ce qui pourra juger ſi notre ouvernement eſt équitable ou non ? Qui eſt-qui donnera aux Colonies quelque ſureté e tout cela n'arrivera jamais ? Pourſuivons : nous obtenons ce pouvoir que nous recla-ons ſur les légiſlations & ſur les droits in-rieurs des Colonies, pourrons-nous, toutes fois que nous le jugerons à propos, les ujetir au pouvoir arbitraire de la Couronne ? ne dis point que ce fût un changement dé-vantageux ; car j'ai déjà obſervé que s'il t qu'un peuple ſe ſoumette à une Puiſ-ce étrangere qui n'avoit point d'autorité ſur , il vaut mieux qu'il dépende d'un ſeul mme que d'une multitude de maîtres. Mais n des gens ne ſont pas de cet avis, & ces s-là doivent obſerver que ſi ce change-nt eſt en effet une calamité, la condition Colonies ſera alors déplorable.

On a dit, *le Gouvernement le plus parfait celui qui eſt entre les mains du Roi, des rds & des Communes.* Cela eſt vrai, lorſ-e les Communes ſont réellement les re-ſentans du peuple, & lorſque ce Gou-nement ne s'étend point juſqu'à des peu-s ou des communautés éloignées, & qui

ne ſont pas repréſentées. Mais ſi ce Gouver-
nement eſt le *meilleur* de tous; le Gouver-
nement d'un ſeul doit être le pire de tous ;
& toute prétention au droit d'établir un tel
Gouvernement parmi un peuple quelconque,
doit être injuſte & cruelle. Il eſt évident qu'en
réclamant le droit de changer les conſtitutions
desColonies ſelon notre bon plaiſir, nous récla-
mons ce pouvoir d'un ſeul. C'eſt un pouvoir
que nous avons jugé à propos d'exercer dans
une de nos colonies, & que nous avons tenté
d'exercer dans *d'autres*. Le Canada, d'après
l'extenſion que l'on vient de donner à ſes
limites, eſt un pays preſqu'auſſi grand que
la moitié de l'Europe ; & avec le tems, il
pourra être rempli de ſujets Britanniques.
L'acte de Québec rend le Roi de la Grande-
Bretagne deſpote ſur tout ce pays. Dans la
province de la baye de Maſſachuſſet, on a
tenté & commencé la même entrepriſe.

L'acte pour mieux régler le Gouverne-
ment de cette province, paſſé en même tems que
l'acte de Québec, donne au Roi le droit de
nommer & de révoquer à ſon gré les mem-
bres d'une partie de la légiſlarion. Il change
la maniere de choiſir les Jurés, dans le deſ-
ſein de rendre l'autorité du Roi encore plus
directe ſur la province, & il lui ôte le pouvoir
de convoquer aucunes aſſemblées du peuple
ſans le conſentement du Roi. On a mis pa-
reillement les Juges dans la dépendance du
Roi pour leur nomination, leurs appointe-

ens & la conſervation de leurs places. Si
ns toutes ces opérations nous n'avons pas
ıtrepaſſé les bornes de notre pouvoir, qui
eut nous empécher d'aller plus loin, de caſ-
r la Chambre des Repréſentans, de détruire
us jugemens par jurés, & d'abandonner ſans
ılle réſerve la province à la diſcrétion du
oi? Ne pourra-t-on pas même établir le pa-
ſme dans la province, comme on l'a déja
it dans le Canada, en laiſſant le Roi le maître
e ſoutenir le proteſtantiſme, ainſi qu'il le
ıgera à propos? Y a-t-il un Anglois qui,
cette cauſe lui étoit propre, n'aimât mieux
erſer tout ſon ſang, que de conſentir à des
rétentions qui amenent à leur ſuite tant de
alamités, & qui détruiſent tout ce qui peut
iſtinguer un homme libre d'un eſclave?

Tout ceci ne démontre-t-il pas que la ſi-
uation des Colonies vis-à-vis de notre Gou-
ernement, diffère infiniment de celle des
orps particuliers de citoyens dans le royaume
ui peuvent n'être pas repréſentes? Parmi
ous, il eſt impoſſible que la partie repré-
entée ſoumette celle qui ne l'eſt pas à la
uiſſance arbitraire, ſans ſe donner les mémes
ntraves; mais dans les Colonies, cela n'eſt
as impoſſible. Nous ſavons que cela a été
ait.

Je vais m'occuper à préſent d'examiner la
uerre avec les Colonies, d'après les prin-
ipes de la conſtitution. On ne ceſſe de ré-
péter que *notre grand objet eſt de maintenir*

la conſtitution en Amérique. Si cela veut dire que nous travaillons à y établir notre propre conſtitution de Gouvernement, cela eſt faux; & ſi cela étoit vrai, ce ſeroit une injuſtice. Les Colonies ſe ſont fait des Gouvernemens de leur choix, & dont elles ſont contentes; & s'il eſt ſur la terre quelque Puiſſance qui ait le droit de les changer ſans leur conſentement, cette même Puiſſance a pareillement celui de les vendre au Grand Seigneur, ſi Elle juge à propos. Suppoſons que les Colonies de la France & de l'Eſpagne, en vertu de pactes ſolemnels, ayent joui depuis plus de cent cinquante ans de Gouvernemens libres, ſous le régime deſquels leur puiſſance & leur proſpérité aient toujours été en croiſſant, que penſerions-nous de ces Royaumes, s'ils vouloient détruire les Gouvernemens de ces Colonies, & y ſubſtituer de force celui qui leur eſt propre? N'applaudirions-nous pas à tous les efforts qu'elles feroient pour repouſſer une telle injuſtice? Mais dans la circonſtance actuelle, la vérité eſt que nous ne travaillons pas à maintenir, mais à détruire notre propre conſtitution en Amérique. L'eſſence de notre conſtitution conſiſte dans ſon indépendance: il n'y a dans le cas actuel aucune différence entre *réduction* & *deſtruction*. Or ſi les Colonies avoient des Gouvernemens entierement ſemblables au nôtre, vouloir les ſoumettre à notre Gouvernement, ce ſeroit vouloir leur

ne. Un Gouvernement libre perd ſon eſſence
moment qu'il peut être commandé ou
ngé par une puiſſance quelconque.
Mais j'ai principalement en vue ici les ob-
rations ſuivantes. Le principe fondamen-
de notre Gouvernement conſiſte dans le
it du peuple d'octroyer ſon argent. Il eſt
peu important pour le cas actuel que
us exercions ce droit d'une maniere con-
able ou non. Très-certainement nous ne
erçons pas convenablement. C'eſt néan-
ins le principe ſur lequel eſt fondé notre
uvernement, comme Gouvernement libre.
ſprit de la conſtitution nous le donne,
quelqu'imparfait qu'en ſoit l'exercice, nous
us en glorifions comme de notre premier
plus précieux avantage. Ce fut l'atteinte
tée à ce droit ſur un point aſſez frivole
lui-même, qui produiſit la guerre civile
s le regne de Charles I. Nos freres d'A-
rique ne doivent-ils pas jouir de ce droit
ſi bien que nous? Les principes de la
nſtitution peuvent ils en même tems nous
donner & l'ôter aux Colonies? Ou bien
ions nous dans l'idée, qu'en donnant au
i leur argent, nous lui donnerions le nôtre. (*a*)

---

a) Telle eſt à coup sûr l'opinion des Ecrivains du
iſtere, puiſqu'un d'entre eux compare notre ſitua-
actuelle, relativement aux Colonies, à celle des an-
as Scythes qui *au retour d'une guerre ſe ſont vûs chaſ-
de leurs maiſons par leurs eſclaves.*

Je ne vois qu'une différence entre l'époqu de Charles I. & celle de la guerre actuel avec les Colonies. C'eſt qu'alors l'infrac tion de ce droit étoit le fait d'un ſeul homme & qu'aujourd'hui elle a pour auteurs pluſieu hommes réunis en corps.

En un mot, c'eſt une guerre entrepri non-ſeulement contre les principes de notr propre conſtitution, mais avec le deſſein d détruire d'autres conſtitutions ſemblables e Amérique, & de ſubſtituer à leur place un force militaire. C'eſt donc une infraction ne toire & révoltante de la conſtitution.

Cette diſcuſſion eſt ſans contredit de la der niere importance, & elle a déjà donné ma tiere à beaucoup d'écrits pleins de force & d raiſon. (*a*) Mais je ne veux point négligé un ſujet auſſi eſſentiel, uniquement parc qu'il a été traité par d'autres. Peut-être mêm trouvera-t on ici quelques obſervations qu n'avoient pas encore été faites, ou auxquelle on n'avoit pas donné aſſez d'attention.

On a aſſez ſouvent déclaré que l'objet d cette guerre étoit de maintenir la ſuprémati de l'Angleterre ſur les Colonies. J'ai déj cherché juſqu'à quel point cette ſuprématie étoit fondée ſur la raiſon, ſur la juſtice, ſu les principes de la liberté & ſur les droits de

(*a*) Voyez les *Conſidérations ſur les opérations re latives aux Colonies Britanniques, & les deux ap pels à la juſtice & aux intérêts du peuple.*

l'humanit

umanité. Mettant donc de côté toutes les nſidérations de cette eſpece, j'obſerverai e cette ſuprématie doit être maintenue ou nplement pour elle même, ou pour quelque érêt public lié avec elle & en faiſant rtie. Si c'eſt pour elle-même, le ſeul objet la guerre eſt l'extenſion de domination, & ſeul motif eſt la convoitiſe du pouvoir. out Gouvernement, même dans l'intérieur n Etat, devient tyrannique, tant qu'il n'eſt un vain exercice de pouvoir, ou qu'il eſt uſſé plus loin qu'il n'eſt abſolument néceſ-re pour maintenir la paix & aſſurer la nquillité de l'Etat. C'eſt ce qu'un excellent rivain, appelle un *Trop gouverné*, & ſes effets ivent toujours être d'affoiblir le gouverne-ent en le rendant mépriſable & odieux. en n'eſt plus important que cette obſerva-n pour gouverner des Provinces éloignées concilier des intérêts oppoſés. Dans ces conſtances il eſt ſur-tout néceſſaire de faire uſage moderé du pouvoir pour conſer-r le pouvoir. Il eût été heureux pour la rande-Bretagne que ceux qui juſqu'ici ont nduit les affaires ſe fuſſent rappellé ce prin-pe, mais notre politique a été toute différente. n a affecté de donner à notre autorité le us grand éclat dans le tems même ou on roit dû la cacher avec le plus de ſoin; & r une ſuite de meſures violentes dont cha-ne a augmenté la détreſſe publique, nous ons donné lieu de croire que nous n'avions

d'autre méthode de gouverner que *la forc*
Quelle erreur funeſte ! Si nous avons pou
objet le pouvoir, nous aurions dû mieu
connoître les moyens de l'employer, & no
adminiſtrateurs auroient dû ſavoir que de
hommes libres ſe révolteront toujours à l
vue d'une épée nue ; & que les affaires com
pliquées d'un grand Royaume, tenant ſou
ſa dépendance une multitude de communauté
éloignées, toutes jalouſes de leurs droits &
compoſées de citoyens dont les eſprits ſon
auſſi exaltés que les nôtres, demandent à êtr
conduites non-ſeulement avec beaucoup d'a
dreſſe, mais encore avec beaucoup de pru
dence & de ménagement. On a pris des me
ſures toutes différentes, & nous ſommes main
tenant en état d'en apprécier les conſéquences

Les conſidérations ſuivantes me portent à
croire que la diſpute actuelle avec l'Amériqu
n'eſt autre choſe qu'une diſpute de pouvoir (*a*)
& dans laquelle on oublie même tous le
avantages qui peuvent y être attachés.

Il y a dans le cœur de l'homme un déſi
du pouvoir, en tant que pouvoir. Or, ce

(*a*) J'ai entendu dire à un Miniſtre que la guerre
eſt une diſpute de *domination* de la part des Colo-
nies comme de la nôtre. Cela eſt vrai, mais avec
cette différence eſſentielle, c'eſt que nous combattons
pour être les maîtres des autres, au lieu que les Co-
lonies combattent pour n'avoir de maîtres qu'elles-
mêmes, ce qui eſt ſans doute le plus noble de tous
les avantages.

t pas un crime de ſuppoſer que la nation
général & le Cabinet en particulier puiſſent
e entraînés par cette ſéduction. Quoi de
s flateur que de porter ſa vue par de-là
céan Atlantique, & d'y voir dans un pays
menſe une pépiniere d'hommes auxquels
us avons le droit de commander ce qui
us plaît: dont les propriétés ſont à notre
poſition; & qui n'ont d'autre loi que notre
lonté! Avec quelle facilité n'avons nous
s contracté l'habitude de parler d'eux comme
nos ſujets? N'eſt-ce pas à la mauvaiſe
ace qu'ils ont de troubler aujourd'hui un
iſir ſi piquant: n'eſt-ce pas à la mortifi-
ion dont leur réſiſtance afflige notre amour
opre: bien plus-tôt qu'à aucune injure réelle
leur part qu'il faut attribuer le motif ſecret
notre animoſité contr'eux? Je voudrois
e tous les habitans de ce Royaume fiſſent
examen ſevere de leur conſcience ſur cet
icle. Peut-être trouveroient-ils qu'ils n'ont
s bien connu le ſentiment qui les animoient:
ut-être ſe convaincroient-ils que c'étoit
eſprit de domination bien plus qu'aucun
achement pour le véritable intérêt de ce
ys, qui a inſpiré à un ſi grand nombre
entr'eux l'extravagance cruelle d'aller de-
ander au trône le carnage de leurs freres
Allemagne, ſi ceux-ci ne vouloient point
e leurs ſujets; & d'offrir de ſacrifier leurs
rtunes & leurs vies au ſuccès d'un ſi bar-
are deſſein.

Une autre raiſon qui me feroit croire que cette diſpute n'a d'autre objet que le pouvoir, c'eſt que nos Miniſtres ont ſouvent déclaré que leur intention n'étoit point de tirer un revenu d'Amérique; & que pluſieurs de ceux qui ſont les plus ardens à prolonger cette querelle, repréſentent le commerce de l'Amérique comme un objet de peu d'importance.

Mais ce qui mérite une attention particuliere, c'eſt qu'il eſt impoſſible de trouver aucun avantage dans cette querelle. On n'en tirera point de revenu, car les provinces de l'Amérique dévaſtées & ruinées ne rendront rien, ou le revenu qu'elles donneront ſera bien au-deſſous des dépenſes qu'entraîneront leur conquête & l'entretien des forces néceſſaires pour tenir ces provinces ſous le joug. On n'en tirera aucun avantage pour le commerce, car c'eſt une folie de croire que ce ſoit un moyen d'élever un commerce floriſſant que de commencer par ruiner nos chalans & leur inſpirer pour nous une averſion qui ne finira jamais. Il eſt donc prouvé que cette guerre ne peut avoir d'autre objet que l'extenſion de pouvoir. Ainſi en trempant nos mains dans le ſang de nos freres, en répandant toutes les eſpeces de calamités parmi des peuples auparavant ſi heureux, nous n'avons d'autre objet que de les forcer de reconnoître notre ſuprématie. Quelle horreur!

Mais il eſt parmi nous des perſonnes qui ſoutiennent cette cauſe par des motifs encore bien plus condamnables. L'orgueil & la

f de la domination ſont des principes teſtables ſans doute ; mais le reſſentiment eugle & la ſoif de la vengeance ſont des ſſions infernales, & je crains bien que ces ſſions n'influent beaucoup ſur les meſures e prend aujourd'hui le Gouvernement. On peut aſſez s'étonner de l'emportement & l'animoſité que montrent certaines per-nnes dans leurs déclamations contre les Co-ies. En effet, de quel crime les Américains ſont-ils rendus coupables ? Ont-ils traverſé céan pour nous envahir ? Ont-ils tenté de us arracher le fruit de nos travaux, & de truire une forme de Gouvernement ſacrée ur nous ? C'eſt à nous plutôt qu'à eux qu'on urroit faire un pareil reproche. Nous nous nmes tranſportés dans leurs paiſibles retrai-, & nous avons employé nos eſcadres & s armées à fermer leurs ports, à détruire r commerce, à ſaiſir leurs effets, & à brû-leurs villes. Laiſſons-les jouir tranquille-nt de leurs propriétés & de leurs Gouver-mens ; & au lieu de rien craindre de leur rt, nous recevrons d'eux que des actions graces & des bénédictions. La vérité eſt e nous comptions ne trouver en eux que vils poltrons, qui ramperoient baſſement à s pieds, & ils ont trompé notre attente. ont pris les armes pour leur défenſe, & ont repouſſé la force par la force. Ils con-tent la plénitude de notre pouvoir ſur eux, veulent être traités comme des Commu-

nautés libres. Voilà ce qui nous a provoqués voilà ce qui a porté la rage dans le ſein d nos Adminiſtrateurs.

J'eſpere qu'on ne m'imputera point d'avan cer que tous ceux qui conſeillent cette guerr ſont animés par les mêmes motifs. Il en eſt je le ſais, qui n'en ont d'autres que la con ſideration de ce qu'ils regardent comme la juſt autorité de l'Angleterre ſur ſes Colonies, & les idées qu'ils ſe ſont formées de l'unité & de l'indiviſibilité de l'Empire Britanique. C ſont eux ſur-tout que j'exhorte a bien mé diter ſur les réflexions qui ont été le ſujet d la premiere partie de cet Ouvrage. Ils y verront combien il eſt différent de mainteni l'autorité du Gouvernement dans l'intérieu d'un Etat, ou de maintenir l'autorité d'u peuple ſur un autre déjà heureux dans la jouiſ ſance d'un Gouvernement qu'il s'eſt donné lui même. Je les invite de plus à conſidérer que le deſir de maintenir l'autorité n'eſt excuſable qu'autant que c'eſt un moyen de remplir quel qu'objet ou d'opérer quelque bien, & qu'a vant de ſe réſoudre à livrer un pays aux hor reurs de la famine & des incendies, dans la vue de lui faire reconnoître notre autorité il faut être bien aſſuré qu'il en réſultera de grands avantages non-ſeulement pour nous mêmes, mais pour le pays que nous voulons conquérir.

Il a déjà été prouvé que nous n'avons au cun profit à tirer de la diſpute actuelle, & cette vérité va paroître encore dans un plus

nd jour. Pour ce qui regarde les Colonies, eſt je crois aſſez inutile de perdre du tems faire voir qu'elles n'ont aucun avantage à érer de cette querelle? Cependant on a aſé que leur bien-être eſt un des principaux jets de la guerre Pluſieurs d'entre nous t perſuadés que les Américains ſont plus ureux ſous notre gouvernement que ſous ut autre gouvernement de leur choix; & e leurs libertés ſeront plus en ſûreté quand us en aurons la garde, que lorſque ce dét ſera entre leurs mains. N'eſt-ce pas de tre part une grande complaiſance de nous nner la peine de juger pour eux ce qui eſt us propre à aſſurer leur félicité? Sans doute n ne peut être plus honnête, ſi ce n'eſt la olution que nous avons formée de les exminer au cas qu'ils ne veuillent pas ſouſre à notre jugement. J'ai ſouvent entendu ce ſujet les diſcours les plus étranges. Nous ployons actuellement de fortes armées ur détruire les loix & les libertés d'Amé-que; & cependant il y a des gens qui ne ugiſſent pas de dire que nous nous efforns de ſoutenir les loix & le Gouvernent de l'Amérique. Nous revendiquons le oit de lever des contributions ſur les peues de l'Amérique; & pour maintenir ce droit, us les accablons de toutes les calamités aginables; & on oſe affirmer que nous n'ans d'autre objet en vue que leur bonheur leur tranquillité.

Cette digreſſion m'a éloigné un peu du poin
principal de mon ſujet qui eſt de faire voi
tout le tort que nous avons eû de nous engage
dans cette diſpute, du côté politique, & le
effets pernicieux qui doivent en réſulter.

J'eſpere que les obſervations ſuivantes ne
laiſſeront rien à deſirer ſur cette queſtion.

Il y a des objets qui ne peuvent que per-
dre à être diſcutés. Tels ſont la plupart des
points d'autorité & de prérogative. La meil-
leure politique eſt d'éviter autant qu'il eſt
poſſible tout ce qui peut donner lieu de les
mettre en queſtions.

Au commencement de ce regne, les Co-
lonies avoient pris l'habitude de reconnoître
notre autorité, & de nous en laiſſer autant
qu'il étoit de notre intérêt d'en prétendre.
Quelquefois même leur complaiſance à cet
égard alloit plus loin que nous ne pouvions
raiſonnablement l'eſpérer. Elles auroient gar-
dé cette habitude; & ſi au lieu de leur im-
poſer de nouvelles charges, & de leur don-
ner de nouvelles entraves, nous nous fuſſions
appliqués à faire proſpérer leur commerce,
& à leur accorder de nouvelles graces, leur
attachement pour nous n'auroit fait que ſe
fortifier de plus en plus, leur luxe, & par
la même raiſon leur dépendance & notre in-
fluence dans leurs aſſemblées (*a*) auroient
augmenté au point, qu'avec le tems, ils
ſeroient peut-être devenus auſſi corrompus

[*a*] Telle a été notre politique avec l'Irlande

e nous ; alors il auroit été poſſible que nous
rvinſſions à etablir notre autorité ſur eux.
ais heureuſement pour les Colonies, nous
ons pris d'autres meſures. Des actes d'au-
rité qui les ont allarmés, leur ont donné
u d'examiner les fondemens de toutes nos
étentions. C'eſt par là que nous les avons
rcés de renoncer aux ſuperfluités du luxe,
ur chercher toutes leurs reſſources dans
x-mêmes, & la conſéquence de cette
nduite ſera vraiſemblablement la ruine de
ute notre autorité ſur eux, & de tous les
antages qui y ſont attachés. Tant il eſt
dinaire que les gens en place méconnoiſſent
moyens de maintenir le pouvoir ; & que
déſir d'étendre la domination eſt ſouvent
qui la détruit. Les hommes ſont naturel-
nent diſpoſés à conſerver la forme de Gou-
rnement ſous laquelle ils ſont nés, & à la-
elle ils ſont accoutumés depuis leur enfance.
uelque puiſſe être ce Gouvernement, rien
peut provoquer à la réſiſtance que l'ex-
s des abus, ou quelques oppreſſions par-
ulieres & d'une nature différente de celles
'on avoit tolérées juſqu'alors. Celui qui
aminera l'hiſtoire de l'humanité, ſera bien-
t convaincu, que ſi on a quelques reproches
faire aux Américains, c'eſt plutôt d'avoir
é trop endurans, qu'inquiets & rébelles.
Nos adminiſtrateurs ont toujours appré-
endé que, tôt ou tard, nos Colonies ne

ſſi nous menons le Parlement de ce Royaume
mme il nous plaît.

ſecouaſſent le joug de la dépendance. Ce
allarmes n'étoient cependant fondées ſur au
cun acte, ſur aucune déclaration de la part de
Américains. Au contraire, tant que la *pai*
a ſubſiſté entr'eux & nous, ils ont toujour
déſavoué un tel deſſein; & ils ont conſtam
ment perſiſté à le déſavouer depuis qu'ils ſon
en guerre avec nous. A la vérité je ſuis port
à croire, que même dans ce moment-ci, il
regardent leur indépendance comme un mal
heur auquel ils appréhendent d'être forcés d
ſe ſoumettre d'eux-mêmes, pour ſe ſouſtrair
à une plus grande calamité. Quoiqu'il en ſoit
l'inquiétude dont j'ai parlé étoit naturelle
c'étoit en quelque ſorte un aveu ſecret de no
Miniſtres, que le joug impoſé aux Colonie
étoit trop peſant pour qu'on pût eſpérer qu'il
le ſupporteroient toujours. Dans ces circonſ
tances, on auroit dû prendre toutes les pré
cautions poſſibles pour éviter de leur donne
aucun ſujet de mécontentement, & pour le
maintenir dans la ſoumiſſion, nous aurions
dû ſuivre bien exactement dans notre con-
duite avec eux la ligne à laquelle nous les
avions accoutumés, ou du moins ne nous
en écarter qu'avec la plus grande circonſ-
pection, & ſurtout en évitant de porter au-
cune atteinte directe à leurs propriétés & à
leurs légiſlations. Il ne faut point douter que
la différence d'intérêts de tant d'Etats répan-
dus ſur un vaſte Continent, n'eût donné à
notre prudence & à notre modération les
moyens de les tenir pour jamais dans notre

pendance. Mais comment avons-nous agi? eſt trop évident, qu'au lieu de procéder ec cette politique raiſonnable & prévoyante, dans cette circonſtance étoit abſolument ceſſaire, toute notre conduite n'a été une ſuite d'actes de rigueur & de ré- ctations, de violence & de conceſſions rreurs, de foibleſſe & d'inconſéquences.

Dans la ſixieme année du regne de George ond, il fut paſſé un acte pour impoſer cer- ns droits ſur toutes les liqueurs fortes, me- ſes & ſucres, venant de l'étranger, & im- rtés dans les plantations. Les droits créés r cet acte, ont été *donnés & octroyés* au i par le Parlement. C'eſt le premier acte *néricain*, dans lequel on ait employé ces mes. Cependant comme l'acte paroiſſoit tre autre choſe qu'un réglement de com- rce, les Colonies s'y ſont ſoumiſes, & l'An- terre a retiré d'Elles, par ce moyen, un it revenu direct. Dans la quatrieme année regne actuel, en 1764, on fit pluſieurs angemens à cet acte, avec le deſſein vi- le de lever un revenu en Amérique. Cette ération allarma les Colonies, & produiſit s mécontentemens & des remontrances qui roient dû convaincre ceux qui ſont au- rd'hui à la tête des affaires que le ſol Amé- ain étoit encore peu affermi, & qu'il falloit marcher avec circonſpection. Il eſt pour- t à croire, qu'avec le tems, les Américains ſeroient ſoumis paiſiblement à payer ces oits puiſqu'ils ne pouvoient enviſager l'acte

en queſtion que comme l'exercice d'un po
voir contre lequel à cette époque, ils
paroiſſoient pas beaucoup diſpoſés à élever d
conteſtations ; je veux dire le pouvoir
les taxer *extérieurement* ; Mais avant qu'
euſſent le tems de reprendre leur ſang froi
on leur porta un nouveaucoupplus ſenſible q
le premier : on paſſa *l'acte du timbre*. Celui-
manifeſtant une tentative de taxer les Amér
cains *intérieurement*, & étant une attaque
recte contre leurs poſſeſſions, de la part d'u
pouvoir, qui ſe prétendoit abſolu, qui che
choit à ſe ſoulager en les chargeant de ſon fa
deau, & auquel il n'étoit pas poſſible de fix
aucunes bornes, un furieux eſprit de mécont
tement ſe communiqua ſoudain d'un bout
leur Continent à l'autre. Le Gouverneme
recula, parce qu'il craignoit des ſuites fâche
ſes ; & à la ſuite d'un changement dans
Miniſtere, le Parlement révoqua *l'acte*
timbre, ſans exiger des Américains aucu
ſorte de reconnoiſſance de ſon autorité,
ſans faire autre choſe pour le maintien
ſa dignité, que de ſoutenir dans une loi i
terprétative, qu'il avoit plein pouvoir & a
torité de faire des loix obligatoires pour
Américains dans tous les cas quelconques

La paix ſe rétablit donc, & ſi on n'avo
pas fait de nouvelles tentatives de la mêm
eſpece, il eſt hors de doute, que les Am
ricains nous auroient laiſſé jouir tranquill
ment, comme l'ont fait les Irlandois, de not
loi interprétative. Ils auroient repris leur a

nne habitude de ſoumiſſion; & notre liai-
avec eux auroit continué d'être une ſource
proſpérité & de gloire pour nous. Mais
ntôt l'eſprit de deſpotiſme & de cupidité
jours aveugle & turbulent, éclata de
uveau dans nos Conſeils; on reprit l'idée
lever un revenu ſur l'Amérique, par une
ation parlementaire, & environ un an feu-
ient après la révocation de *l'acte du timbre*,
que tout étoit en paix, on paſſa un troi-
ne acte pour impoſer des droits payables
Amérique ſur le thé, le papier, le verre,
couleurs de peintre, &c. Ce dernier acte,
ſi qu'on devoit s'y attendre, ranima l'an-
nne fermentation, & l'empire ſe vit me-
é une ſeconde fois d'éprouver les ſecouſſes
plus dangereuſes. Le Gouvernement re-
a encore, & le Parlement, après un autre
ngement dans le Miniſtere, révoqua
droits incendiaires, *excepté* celui ſur le
Cette exception fut faite pour conſerver
parence au moins de la dignité parlemen-
e. Mais au fond c'étoit ſacrifier la ſûreté
a vanité, & c'étoit laiſſer dans la plaie un
uile capable de produire la gangrenne. Ce-
dant ce relâchement de la part du Gou-
nement remplit pendant quelque tems l'ob-
qu'on avoit en vue. On renoua le Com-
rce avec les Colonies, & elles ne refuſerent
un autre article, que ce thé que nous avions
epté dans notre révocation. Les choſes
oient reſtées dans cet état, & peut-être
hé lui-même auroit-il été admis à la fin

dans les Colonies, ſi le mauvais génie de
Grande-Bretagne ne lui eût fait chercher
nouveau moyen de dompter la réſiſtance
l'Amérique.

La Compagnie des Indes Orientales
tant vue réduite à une poſition aſſez emb
raſſante, en partie parce qu'elle avoit per
le marché *Américain* pour ſon thé, on forma
projet de la ſecourir, en eſſayant de lui fa
retrouver ce marché. Il fut paſſé un acte po
autoriſer la Compagnie à tranſporter ſon
en Amérique, franc & quitte de tous droi
en l'aſſujettiſſant ſeulement à un impôt
trois deniers par livre, payable en An
rique. Par cet expédient la Compagnie
voyoit en état de donner cette denrée à
prix fort médiocre; & l'on croyoit fer
ment que les Colonies ſéduites par
appât, conſentiroient enfin à en achet
on ſe flattoit de donner de la réalité
titre qu'on s'étoit aſſuré pour les taxer enc
à l'avenir, & en même tems on eſpéroit re
ver les affaires de la Compagnie. On équ
pa donc des vaiſſeaux pour l'Amérique, a
de fortes cargaiſons de thé; mais le pi
étoit trop groſſier pour n'être pas vu d'ab
par les Colonies, qui ſe garderent bien
s'y laiſſer prendre.

Elles refuſerent le thé à Boſton: quelq
perſonnes traveſties l'enſevelirent dans la n
Si le Gouverneur, dans cette circonſtan
ſe fût contenté d'éxiger de la province la
paration du dommage, il n'y a point de do

lle n'eût été accordée, ou bien ſi on ſe borné, pour la punition, à bloquer le & arrêter le commerce de Boſton juſ- ce que la réparation eût été effectuée, t-être la province s'y fût-elle ſoumiſe, & s on auroit aſſez gagné pour ſauver l'hon- de la nation. Mais la Grande-Bretagne nt conduite juſqu'à ce moment contre es les regles de la prudence, étoit-il pro- le qu'elle mît aucun frein à ſon reſſen- nt dans une pareille circonſtance ? A l'Acte ementaire pour blocquer le port de Boſton ajouta un autre Acte qui détruiſoit le vernement dont jouiſſoit la province en u de ſa Chartre ; un Acte qui enlevoit a la diction de la province les perſonnes cou- es de meurtre dans de certains cas par- iers, c'eſt-à-dire les gens attachés au ſervice Roi, qui dans la ſuppreſſion d'une émeute ient commis quelque meurtre ; & enfin te de Quebec. On envoya en même tems corps de troupes conſidérable à Boſton faire effectuer ces nouvelles loix.

ous ceux qui avoient quelque idée du ctere des Colons, prévirent que l'effet de ces traits de vengeance rapidement ac- ulés, ſeroit infailliblement, non de les nider, mais de les aigrir encore davan- & de les pouſſer à une révolte générale. nos Miniſtres en jugeoient autrement. royoient que les mécontents dans la Co- de Maſſachuſett ne formoient qu'un peu conſidérable, ayant ſeulement quel-

ques hommes factieux à leur tête : que le pl
grand nombre des habitans ſe rangeroit
côté du Gouvernement dès qu'ils verroie
arriver chez eux des forces capables de
ſoutenir : qu'en tout cas les Colonies en g
néral ne feroient jamais cauſe commune av
cette province ; & que quelques mois feu
ment ſuffiroient pour ramener l'ordre, la tra
quilité & la ſoumiſſion. Toutes ces conjectur
ont été démenties par les événemens.

Lorſque les loix, dont je viens de parle
furent miſes à exécution, une confuſion g
nérale ſe répandit dans toute la province. S
Cours de Juſtice furent fermées & tous
liens de ſon Gouvernement furent briſés.
Commandant en chef ſe vit obligé de
fortifier dans Boſton ; & auſſi-tôt les autr
Colonies réſolurent de faire cauſe commu
avec celle de Maſſachuſett.

Une preuve que nos Miniſtres étoient bi
mal informés, c'eſt l'extrême ſurpriſe q
tout cela leur cauſa. Ils furent ſaiſis d'épo
vante & firent un nouvel effort pour retrog
der encore une fois. Mais quel effort, & n'e
ce pas le plus odieux moyen qu'on eût jam
pû imaginer? Ce fut d'envoyer aux Colon
une propoſition appellée conciliatoire, qui p
toit en ſubſtance, que le Parlement s'abſtie
droit de taxer celles qui, en ſe taxant elles-m
mes, leveroient les ſommes qu'on leur dema
deroit. La poſtérité aura de la peine à croi
que cette propoſition ait pû être regard
comm

nciliatoire. En effet, c'étoit dire aux Co-
nies : » ſi vous voulez vous taxer vous-
êmes par notre ordre, nous nous épargne-
ns la peine de vous taxer «. Elles reçurent
tte offre comme une inſulte & la rejetterent
ec dédain.

Dans le tems qu'on envoya cette belle pro-
ſition en Amérique, les hoſtilités ouvertes
étoient pas encore commencées. Nos Miniſ-
s croyoient qu'il leur reſtoit dans l'épée une
ſource avec laquelle ils pourroient termi-
r toutes diſputes, quand ils le voudroient.
ne regardoient le peuple de la Nouvelle
ngleterre que comme une vile populace
'on pourroit dompter en peu de tems &
duire à l'obéiſſance. Ils ſe flatterent même
e quelques milliers d'hommes de notre ar-
ée pourroient traverſer librement toute l'A-
érique, & rétablir la tranquillité par tout
il ſe montreroient. Dans cette perſuaſion
s Miniſtres ne craignirent point de pouſſer
province de la Baie de Maſſachuſſett à la
ellion, en ordonnant aux troupes de s'em-
rer des proviſions des habitans & de ſe
ſir de quelques uns de leurs Chefs. La ten-
ive en fut faite ; mais le peuple prit auſſi-
les armes & repouſſa l'attaque. Une partie
nſidérable de l'élite de l'armée Britannique
détruite. Quelques-uns de nos plus habiles
néraux & nos meilleures troupes ſe trouvent
intenant honteuſement & miſérablement

empriſonnés (*a*) à Boſton. Nous voilà e
gagés dans une horrible guerre civile ,
liens fraternels ſont rompus , & l'Empire
en combuſtion.

Peut-on réfléchir de ſang froid à la po
tique qui nous a conduits à ces extrémité
Le ciel a-t-il jamais puni plus ſévereme
les vices d'un peuple qu'en frappant d'aveug
ment ceux qui le gouvernent ? Que not
bonheur ſeroit grand , ſi nous pouvions
prendre la politique des derniers règnes ! M
ces jours heureux ne ſont plus. Je jette
cependant un coup-d'œil ſur ce tems paſ
& je comparerai le terrein que nous avo
quitté avec celui où nous ſommes actuel
ment. Cet examen fera naître ſans doute
profonds regrets ; mais je m'y vois enga
par une autre raiſon , c'eſt qu'il forme u
partie néceſſaire de mon plan.

Sous les derniers regnes , nos Colonie
oubliant tous les avantages qu'elles auroi
pû ſe procurer en commerçant avec les natio
étrangeres , conſentoient à n'envoyer qu'à no
tout ce qu'il étoit de notre intérêt de re
voir d'elles , & à recevoir uniquement de no
tout ce qu'il étoit de notre intérêt de le
envoyer. Elles n'avoient point uſé du dr

[*a*] Cet ouvrage politique a paru à Londres au co
mencement de l'année 1776 avant l'évacuation
Boſton qui a eu lieu le 17 Mars.

les avoient de faire des loix ſomptuaires,
les s'expoſoient à tous les maux qu'en-
e l'accroiſſement du luxe, parce que
trouvions notre profit à leur vendre
rticles de cette nature. Le fer dont la
idence avoit gratifié leur ſol, ne leur étoit
un uſage. On les avoit obligés, par des
auxquelles elles avoient acquieſcés, à le
porter en Angleterre, afin de procurer
occupation, & par conſéquent de la ſub-
nce, à une portion de nos peuples, qui
nnoient ce même métal en clous, ſocs,
ux, &c. pour le leur revendre ainſi ma-
turé.

r pluſieurs articles il n'étoit pas permis
ne Colonie de fournir à une Colonie
ne des marchandiſes qui pouvoient y
envoyés de la Métropole. La condeſ-
ance des Colonies s'étoit étendue encore
loin. Elles ſouffroient que nous fuſſions
naîtres d'une partie de leur légiſlation.
econnoiſſant pour leur Souverain un Roi
lemeuroit au milieu de nous & ſur lequel
avions ſeuls de l'influence, elles nous
nt donné une voie négative dans la con-
n de toutes leurs loix. En permettant
interjettât appel chez nous dans leurs
s civiles, elles nous avoient abandonnés
llement la déciſion définitive dans toutes
auſes de cette nature qui ſe préſentoient
elles. En un mot ; elles nous laiſſoient
s les eſpeces de pouvoirs que nous pou-

vions désirer, excepté celui de les taxe
de nous mêler de leur législation intérie
Encore à l'égard de ces deux points, elles
souffert des choses qui nous assuroient
autorité assez considérable sur elles. En ache
nos marchandises, elles payoient nos ta
& en nous laissant regler leur commerc
la maniere que nous jugions la plus av
tageuse pour nous, elles enrichissoient
marchands & nous aidoient à supporte
fardeau toujours croissant de nos dettes. E
avoient combattu avec nous. Elles se gl
fioient de nous être unies. Tous leurs pr
venoient en Angleterre comme à leur cen
& elles parloient toujours de la Grande-
tagne comme de leur patrie.

Tel étoit l'état des choses. Quelle est
situation aujourd'hui ?

Non contents d'un dégré de pouvoir s
sant pour satisfaire une ambition raisonna
nous avons entrepris de l'étendre. Non
tents de retirer des Colonies un revenu
sidérable *indirectement*, nous avons v
nous en procurer un *directement* ; &
gagner par ce moyen une bagatelle,
avons jugé à propos de hazarder des mil
que nous avions acquis par la paisible
du commerce. Politique pitoyable ! Quel
qu'un Gouvernement conduit de la so
Si nous n'avions jamais quitté notre an
terrein ; si nous avions cultivé & fav
l'Amérique dans des vues de commerce

u de la regarder comme un pays que nous
ions droit de gouverner ; ſi en peuple ſage
généreux nous nous fuſſions réjouis de voir
e multitude d'Etats libres, tous iſſus du
tre & jouiſſant tous de légiſlations indé-
ndantes comme la nôtre ; ſi nous avions
erché à les unir à nous uniquement par
liens de l'amitié & de l'intérêt, & que
us nous fuſſions contentés d'un pouvoir
oderé, que nous aurions pû rendre durable
les traitant avec douceur & avec mé-
gement, en leur ſervant d'arbitres dans leurs
férends, en les aidant à perfectionner la
erté de leur propre gouvernement & en les
otegeant, comme leur boulevard commun
ntre les entrepriſes des ennemis étrangers :
dis-je, telles euſſent été notre politique
notre conduite ; il n'étoit rien de grand,
n d'heureux, à quoi nous n'euſſions pû nous
endre. L'accroiſſement de leurs forces au-
t opéré celui des nôtres. Notre commerce
ec elles, en s'étendant par la ſuite de plus
plus, auroit pû ajouter à notre revenu
excédant qui étant appliqué invariable-
ent au rembourſement graduel de la dette
tionnale, nous auroit garantis de la ruine
nt nous ſommes menacés aujourd'hui par
tte même dette. La liberté de l'Amérique
roit pû préſerver la nôtre, & ſous l'ad-
niſtration d'un Roi patriote ou d'un ſage
iniſtere, elle auroit aidé à remettre en vi-
eur notre conſtitution preſque anéantie.

Peut-être, avec le tems, ſeroit-on parv
auſſi à ſentir la néceſſité de veiller ſoigne
ment ſur l'accroiſſement fatal de notre pa
de crédit. Par ce moyen nous aurions pû
tablir nos affaires; & étant unis avec
Colonies, nous aurions été en état de f
face à toute puiſſance ennemie quelconq
& nous nous ſerions elevés à un degré d'h
neur & de dignité, dont il n'y auroit jam
eû d'exemple dans l'univers. — Mais je m
carte de mon ſujet. Il y a toute appare
que nos Colonies ſeront perdues pour no
Leur amitié eſt changée en haine, & l
reſpect pour notre Gouvernement en reſſe
ment & en horreur. On verra plus en
tail les calamités qui réſultent de cette ſituati
des choſes, & mes obſervations vont ſe
rifier ſi on fait attention aux faits que je v
rapporter.

Nos Colonies Américaines, particulie
ment celles du Nord, étoient arrivées à
heureux état de ſociété, à ce point de ci
liſation également éloigné de leur premi
rudeſſe & du dernier période de raffineme
& de corruption. Il y a cette différence en
les anciens pays & les Colonies: c'eſt q
les Métropoles ſont compoſées ordinaireme
de trois claſſes d'habitans: la Nobleſſe,
propriétaires & les journaliers. Les Coloni
conſiſtent uniquement dans un corps de Pla
teurs ou propriétaires (*a*) cultivateurs, to

[*a*] Il faut excepter les Negres dans les Coloni

lépendants & tous preſque d'égale condi-
n. En conſéquence, étant placés dans un
ys d'une étendue pour ainſi dire ſans bo r
s, ils ſe procurent les moyens de ſubſiſtance
ns difficulté, & les crimes ſont ſi rares chez
x, qu'on n'y entend preſque jamais parler
exécution. (*a*) Ces circonſtances ſont ſi fa-
rables à la population, que dans quelques
es des Colonies le nombre des habitans ſe
uble en quinze ans; dans d'autres, en dix-
it ans; & dans toutes, priſes enſemble, en
ngt-cinq ans. Voilà, ſans doute, un accroiſ-
ment dont il n'y avoit jamais eû d'exem-
e. C'eſt une preuve inconteſtable que ces
olons vivent avec de l'aiſance & qu'on y
t exempt de ces ſoins & de ces maladies qui
peuplent & ravagent les Etats où regne le
xe.

Le commerce des Colonies s'eſt accru ſui-
nt la proportion de leur population, mais
us rapidement à meſure que le luxe s'y eſt

---

ridionales, leſquels, dans les conjoncturss actuelles,
tarderont point ou à s'éteindre ou à devenir des
mmes libres. Ce n'eſt point aux Colonies du Con-
ent qu'on peut s'en prendre de ce qu'elles ren-
ment un ſi grand nombre de ces mortels infortu-
s. Elles ont fait des loix pour en défendre l'impor-
ion; mais ces loix ont toujours été rejettées par
re Gouvernement, parce qu'elles auroient fait du
t à notre traite de Negres.

[*a*] Je ſais que dans la Province de la baie de Maſ-
huſſett il n'y a eu qu'une ſeule exécution depuis
-huit ans.

introduit. En 1723, les exportations des Royaumes Britanniques pour la Penſylvanie ſe montoient à 16,000 l. En 1742, elles alloient à 75,295 l. En 1757, elles ont augmenté juſqu'à 268,426 l. Et en 1773, juſqu'à un demi-million de l. ſterl.

Les exportations des Royaumes Britanniques pour toutes les Colonies enſemble, en 1744 formoient une ſomme de 640,114 l. En 1758, elles étoient montées à 1,832,948 l. Et en 1773, à trois millions. (*a*) Et il eſt probable que ſans les troubles ſurvenus dans les Colonies depuis l'année 1764, notre commerce avec elles auroit été en 1774, le double de ce qu'il a été en 1773, & que dans quelques années d'ici il n'auroit plus été poſſible à nos trois Royaumes, quoique ſi remplis de manufactures, de ſuffire aux demandes des Américains.

Il faut encore conſiderer que ce n'étoit pas ſeulement un commerce qui augmentoit de jour en jour, mais un commerce dans lequel nous n'avions point de rivaux, un commerce ſûr, permanent & à l'abri de toute

---

[*a*] M. Burke, dans ſon excellent & admirable Diſcours, à l'appui de ſes propoſitions pour une réconciliation avec les Colonies, p. 9, &c. a démontré que notre commerce avec les Colonies, y compris celui de l'Afrique & des Indes Occidentales, étoit, en 1772, preſqu'égal au commerce que nous faiſions avec l'Univers entier au commencement du ſiecle actuel.

erruption, & qui, par les vaiſſeaux qu'il
ployoit & les munitions navales qu'il four-
ſoit, contribuoit conſidérablement à ſoutenir
tte marine dans laquelle conſiſtent nos prin-
ales forces nationales. Enviſagé ſous ce
int de vue, c'étoit un obiet d'une impor-
nce inexprimable, mais il paroîtra encore
en plus important ſi nous l'examinons par
pport à ſes connexions & à ſes dépendances.
n ſait, à n'en pas douter, que ſans ce com-
erce, celui que nous faiſons avec l'Afrique
les Indes Occidentales ne ſauroit ſubſiſter.
nfin, il eſt inconteſtable que notre commerce
l'Amérique a été l'une des principales ſour-
s de notre opulence & de notre ſplendeur,
que c'eſt à lui que nous avons été redeva-
es, en grande partie, de ce que nous avons
ſupporter une dette beaucoup plus forte
lle que les gens les plus ſenſés regardoient,
y a cinquante ans, comme un fardeau
us lequel nous devions néceſſairement ſuc-
mber. Nous avons donc rejetté loin de nous
t ineſtimable commerce & tous les autres
antages que nous retirions de l'Amérique.
e tems ſeul peut faire voir les calamités que
tte conduite nous attirera. Il ſeroit étonnant,
effet, que l'Angleterre pût ſupporter une
reille perte, ſans en éprouver les ſuites les
us affreuſes. Ces ſuites ont déjà été repréſen-
es ſuffiſamment par d'autres perſonnes; &
eſt inutile d'entrer ici dans aucun détail à
r égard. Nous les ſentirons dans le tems.

L'Empire démembré; le ſang de mille
mille ſujets verſé dans une querelle injuſ
nos forces épuiſées; les banqueroutes mu
tipliées; nos manufacturiers ruinés; nos de
tes accrues; le revenu diminué; les fon
baiſſés, & tous les malheurs d'une banqu
route publique prêts à fondre ſur nous.
dans une pareille criſe nos ennemis nat
rels, qui ne déſirent que notre ruine ....
Mais cette idée eſt trop effrayante. Examino
plutôt notre ſujet ſous un autre point
vue.

La ſituation actuelle de nos finances m
riteroit une attention toute particuliere
comme étant un objet de la plus haute in
portance. Dans la crainte où je ſuis qu'on
s'en occupe pas beaucoup, je vais en rend
ici un compte fidele.

Lors de la révolution, le numéraire en ci
culation dans le Royaume, montoit, ſuiva
le calcul de Davenant, (*a*) à dix-huit mi
lions & demi ſterl. Depuis l'avénement
la famille règnante au trône juſqu'en 1772
on a fabriqué pour environ vingt-neuf millio
ſterl. d'eſpece d'or, & dans un eſpace de d
ans ſeulement de cette période, c'eſt-à di
depuis le mois de Janvier 1759, juſqu'a
mois de Janvier 1769, huit millions & den

[*a*] Voyez les œuvres du Docteur Davenant, re
cueillies & revues par le Chevalier Charles Whitworth
1 vol., p. 363, &c. p. 443, &c.

e ces vingt-neuf millions. On a pourtant
ifié depuis peu, que les eſpeces d'or qui ſe
ouvent aujourd'hui en Angleterre, ne mon-
ient gueres qu'à douze millions & demi (*a*).
n n'a pas fabriqué pour un demi-million d'eſ-
ce d'argent depuis ſoixante ans, & il n'eſt
eres probable que la quantité de ces eſ-
ces, qui circulent actuellement, paſſe deux
trois millions ſterl. Ainſi tout le numéraire
l'Angleterre forme environ quatorze ou
inze millions ſterl. (*b*) & de cette ſomme
uſieurs millions doivent ſe trouver à la ban-
e. Il eſt donc clair que la quantité de nos
péces circulantes doit avoir diminué conſi-
rablement. Mais notre opulence & la quan-
é de notre papier monnoye a beaucoup
gmenté. Ce papier, dont il y en a pour
s ſommes prodigieuſes, ſe lâche dans le
blic de preſque tous les coins du Royaume,
particulierement par la Banque d'Angle-
re. Tant qu'il conſervera ſon crédit, il
nplira le même ſervice que les eſpeces dont
ient lieu à tous égards,

Les eſpeces repréſentent quelque valeur
lle dans les biens ou marchandiſes. Le pa-
r au contraire ne repréſente que des eſ-

---

a] Voyez les Réflexions ſur la Monnoye, le Bil-
, &c. p. 2, &c.

b] C'eſt-à-dire qu'il eſt à peu-près le même, que
tems de Cromwel. Voyez les œuvres du Docteur
enant, vol. 1, p. 365.

peces. C'eſt une promeſſe ou une obligati
par laquelle celui qui le donne, s'eng
à payer une ſomme quelconque en arg
comptant. Ce papier doit ſon cours au cr
de celui de qui il part, ou à l'opinion
l'on eſt qu'il eſt en état de faire honneu
ſon engagement, & qu'on pourra recev
la ſomme ſpéciſiée lorſqu'on la demande
Ainſi le papier repréſente des eſpeces,
même que les eſpeces repréſentent une val
réelle ; c'eſt-à-dire, que les eſpeces ſont
ſigne de l'opulence, & que le papier eſ
ſigne de ce *ſigne*. Mais allons plus loin.
eſpeces ſont un ſigne *univerſel* d'opulen
& la procureront toujours par-tout. Aucu
allarme ne leur porte préjudice ; aucun
cheux événement n'altere leur valeur. Le
pier au contraire étant redevable de ſon
dit à l'opinion, n'a qu'une valeur locale
imaginaire. Il ne peut réſiſter au moin
choc. L'approche du danger, le ſoupç
meme d'un danger lui ôte ſa valeur.

En un mot, les eſpeces ſont la baſe
crédit de papier. Leur deſtruction totale,
ſeulement la réduction de leur quantité,
de-là d'un certain degré, ne manqueroit
de faire ceſſer ſur le champ la circulation
papier dans tout le Royaume. Au lieu
ſi on détruiſoit le papier, non ſeulement
eſpeces continueroient de ſubſiſter, mais l
valeur augmenteroit à proportion de la qu

de papier qui auroit été ſuprimée. De
t cela il réſulte que dans toutes les cir-
ſtances où il ne ſera point poſſible de ſe
ocurer de l'argent pour du papier, le pa-
r ne repréſentera *rien* & ne ſera bon à *rien*.
Or, les eſpeces de ce Royaume ſont en
s petite quantité, en comparaiſon de la
ſſe du papier qui y circule. Tout le monde
dans cette perſuaſion. Il eſt donc natu-
que l'on demande comment ce papier reſte
circulation. La réponſe eſt facile. Il ſe
ıtient, comme ont fait tous les autres ſyſ-
nes. Si tous les porteurs alloient à la fois
mander à la bourſe de l'argent pour leur
pier, le payement deviendroit impoſſible.
ais en même tems qu'on eſt convaincu de
te vérité, chacun ſe flatte qu'aucune al-
me qui pût occaſionner une pareille demande
ſurviendra pendant qu'il aura le papier
nt il eſt poſſeſſeur, & que ſi un événe-
ent ſemblable arrivoit, il aura le bonheur
ſe faire payer le premier. Voilà ce qui le
ſure, lui & tous ceux avec qui il trafique.
ais qu'il arrive un événement, qui nous me-
ce du moindre danger, chacun concevra de
défiance, tout le monde courra à la Bourſe
la banqueroute ſe déclarera.

C'eſt ce qu'on voit arriver journellement
ns le crédit *particulier*; & c'eſt auſſi le ta-
eau de ce qui arrivera tôt ou tard dans le
édit *public*, ſi on ne change point de plan
de meſures. La deſcription que j'ai donnée

de la circulation de notre papier fait voi
que ce papier eſt la choſe du monde la plu
délicate & la plus haſardeuſe. C'eſt un édifi
immenſe, dont le ſommet touche aux nue
qui tremble au moindre ſouffle d'un vent co
traire, & à la plus legere agitation dans
commerce, & qui comme un ſonge peut s'
vanouir en un clin-d'œil, ſans laiſſer aucun
trace de ſon exiſtence. La deſtruction de que
ques livres à la banque, par incendie ou au
trement; quelque rafinement dans l'art de co
trefaire ſes billets: le débarquement d'un corp
de troupes Françoiſes ſur nos côtes: des ſou
levemens qui feroient craindre quelque révo
lution dans le Gouvernement: ou tout autr
événement qui occaſionneroit une terreur gé
nérale, fût--ce même une fauſſe allarme, ané
antiroit tout notre papier dans un inſtant
& nous laiſſeroit ſans aucun autre moyen pou
trafiquer, qu'une quantité d'eſpeces à pein
égale au montant de l'argent qu'on retire au
jourd'hui du public pour les taxes. Il devien
droit donc impoſſible de payer les taxes; i
n'y auroit donc plus de revenu. Près de cen
quarante millions ſterling de propriétés ſe trou
veroient détruits: tout l'édifice du Gouver
nement écrouleroit, & un état de nature vien
droit en prendre la place.

Quelle ſituation que la nôtre! Jamais il n'y
en eût de ſemblable dans l'Univers entier
excepté une fois en France, par l'établiſſe
ment de la Banque royale de 1720. Cette

nque fit faillite (*a*), & après avoir
uſé toute la France d'un beau rêve, elle
répandit en un jour une ruine & une dé-
ation générales. Les calamités qui ſuivroient
pareil événement dans un pays libre,
mme l'Angleterre, ſeroient bien plus ter-
les qu'elles ne l'ont été en France. Heu-
ſement pour ce Royaume il a comblé cet
me. Il eſt vrai que le crédit du papier n'a
nais pû s'y rétablir depuis; mais le numé-
re qui y circule aujourd'hui, conſiſte
ns des eſpeces ſolides, qui ſe montent à une
mme non moindre de 1500 millions de li-
es tournois ou près de 67 millions de li-
es ſterl. La France tire de-là des avanta-
inexprimables auxquels ſe joint l'eſpoir
tteindre bientôt à la réduction de ſes dettes,
la nature deſquelles cette même réduc-
n eſt inſéparable (*a*); c'eſt ce qui établit

] Voyez les recherches ſur les principes de l'éco-
nie publique, par le Chevalier James Stuart,
. 2, L. IV, ch. 32.

] Les dettes de la France conſiſtent principalement
ns de l'argent levé par des rentes viageres, par
annuités à court terme, par des anticipations ſur
taxes à courts termes, &c. Pendant toute la der-
re guerre, la France n'a ajouté à ſes rentes per-
uelles que douze millions ſterling, ſuivant la ſup-
ation du Chevalier James Stuart; pendant que
ns avons ajouté à nos rentes de même nature,
s de ſoixante millons ſterling. Ainſi, vû la
ure de ſes dettes, & les moyens qu'elle met au-
rd'hui en uſage pour accélérer leur réduction, la

le bonheur de la France ſur une baſe que n
avons raiſon d'admirer & de lui envier.

Voilà des choſes ſur leſquelles j'aurois mi
aimé me taire, ſi je n'avois pas jugé né
ſaire de faire ſentir à ma patrie, & de lui fa
redouter & éviter le danger dont elle eſt m
nacée. Ce danger provient principalement
la dette nationale. Il faut de fortes ta
pour ſupporter une taxe nationale conſide
ble; & pour payer de fortes taxes, il f
beaucoup de numéraire. Ce numéraire nous
l'avons que par notre papier; & il eſt
poſſible que le produit de nos taxes ne
pas en proportion avec la quantité de no
papier.

France, ſi la paix continue, ſera en peu d'années
barraſſée de la plus grande partie de ſon fardeau ; t
dis que s'il ne ſurvient pas bientôt un événeme
qui nous décharge tout à coup du nôtre, nous c
tinuerons de le porter en ſa totalité.

La ſuite au N.° XIV,

LETTR

uite des obſervations du Docteur Price ſur la nature de la Liberté civile.

ES guerres du Roi Guillaume firent ſparoître de la Grande-Bretagne toutes ſes peces; & cette perte diminua le revenu, & it le Gouvernement à l'étroit. En 1694, n établit la Banque, & le Royaume fut mis n poſſeſſion d'un équivalent d'eſpeces. Le roduit des taxes reprit vigueur, & le Gou- ernement ſe releva. Depuis cette époque otre papier & nos taxes ont toujours aug- enté, & ſe ſont donné mutuellement de l'ap- ui; & une des raiſons du dernier accroiſ- ment dans le produit de nos taxes, c'eſt in- ubitablement l'augmentation de notre papier. Si nous n'avions pas de dette publique, ous n'aurions pas beſoin de la moitié des xes actuelles; nous pourrions reſtreindre circulation de notre papier. La balance u commerce pancheroit de notre côté. Les peces abonderoient chez nous. La maſſe des ropriétés expoſée à être détruite par la chûte u crédit du papier, (ſuppoſé que dans de telles rconſtances cette chûte dût avoir lieu) ſeroit e 140 millions moindre, & par conſéquent le oup que cette chûte nous porteroit, ſeroit us tolérable. Mais dans l'état actuel des cho- s, ſi jamais quelque calamité ou quelque ter- eur panique amene cette chûte, du coup u'elle nous portera, nous ſerons écraſés ſans

reſſource. Puiſſe le Ciel nous envoyer qu
que grand homme d'Etat, qui voye ces cho
& qui prenne des meſures efficaces po
nous tirer d'embarras & nous garantir d'u
ruine certaine!

Les banques publiques ſont accompagné
ſans doute de beaucoup d'avantages: ma
auſſi elles peuvent cauſer de grands mau
& ſi la circulation de leurs billets n'eſt p
reſtreinte & conduite avec beaucoup de ſ
geſſe, elles peuvent devenir les plus pern
cieuſes de toutes les inſtitutions: en ſubſ
tuant des biens *factices* à des biens réels,
augmentant le luxe, en faiſant hauſſer le pr
des proviſions, en dérobant à nos regar
une balance défavorable du commerce,
en rendant un Royaume incapable de ſu
porter aucuns tumultes *intérieurs*, ou aucun
attaques *extérieures*, ſans courir le danger
la plus affreuſe convulſion. Mais leur dang
conſiſte ſur-tout en ce qu'elles devienne
entre les mains des Miniſtres, des inſtr
trumens pour étendre leur influence, pour
minuer leur dépendance du peuple, & po
maintenir une apparence illuſoire de proſp
rité publique; lorſque peut-être la nation
à deux doigts de ſa ruine. Il n'y a rien,
eſt vrai, qu'un Gouvernement ne puiſſe fai
ayant à ſa diſpoſition une mine telle qu'u
banque publique, pendant qu'il peut en mai
tenir le crédit; & voilà pourquoi auſſi ri
ne ſe prête plus facilement à un uſage i

ore & dangereux qu'une banque publique.
is revenons à des principes, qui ſont plus
ticulierement applicables à notre ſituation
ſente.

'armi les cauſes qui peuvent détruire le
dit du papier, il en eſt deux auxquelles
re querelle actuelle avec l'Amérique doit
s faire donner une attention particuliere.
premiere, c'eſt une balance défavorable
commerce. Ce déſavantage, ſelon qu'il ſera
s ou moins grand, fera tourner le change
nger contre nous, hauſſera le prix des
ieres d'or & d'argent, & nous enlevera
eſpeces. Le danger qui s'en ſuivra, eſt
lent, & il s'eſt conſidérablement accru
le nouveau monnoyage d'eſpeces d'or
1772.

Avant cette fabrication, la plus grande par-
de nos eſpeces d'or étoient légeres, &
ient cependant le même cours que ſi elles
ient été de poids : auſſi elles reſtoient dans le
aume. Mais ces eſpeces ayant aujourd'hui
le poids qu'elles doivent avoir, s'il ar-
qu'une balance défavorable du com-
ce étranger altere le cours du change,
ue l'or en eſpeces tombe au-deſſous de
valeur de l'or en matiere ; n'y a-t-il pas
de craindre, qu'alors on ne les fonde
grande quantité, & qu'on ne les exporte
grande abondance, qu'en peu de tems
en reſte plus du tout dans le pays ? (*a*) De-

(*a*) M. Lowndes dans la diſpute qu'il eût avec M.

là il doit réſulter, qu'on verra s'écroûler
difice de crédit, dont la baſe eſt de pa
L'unique remede dans ces circonſtan
ce ſeroit de fabriquer un plus grand nom

Lock étoit d'avis qu'on réduisît le titre de l'ar
Entre autres raiſons il dit, que cette réduction
troit plus de proportion entre les eſpeces d'arge
les beſoins de la nation, & qu'elle tiendroit en
les dangereux accroiſſemens du papier de crédit.
Conduit, le ſucceſſeur d'Iſaac Newton dans l'I
dance des monnoyes, propoſa diamétralement c
les loix ſuivies aujourd'hui, que toutes les matie
eſpeces étrangeres, qui ſeroient importées da
Royaume, fuſſent portées à la Monnoie, pour
en fabriquât des eſpeces Angloiſes, & qu'il n
permis d'exporter que des eſpeces. Le grand
du papier, dit-il, eſt le plus fort argument qui
nous engager à eſſayer de ce moyen, & de tout
expédient capable d'augmenter le monoyage. Ca
dis que le papier de crédit tient lieu en grande
tie d'eſpeces dans le pays, les Commerçans &
quiers n'ont pas le même beſoin qu'autrefois
grande quantité d'eſpeces pour le commerce inté
Et comme le papier de crédit procure aux Négo
des matieres pour l'exportation, ces matieres peu
diſparoître inſenſiblement, & on ne s'appercev
ce vuide, que quand il ſera trop tard. Lorſque
pier de crédit abonde & va en augmentant, en n
rems que les matieres s'exportent, & que les eſ
circulantes diminuent, c'eſt un crédit qui peut s'é
ler tout-à-coup par le défaut d'une quantité pr
tionnée d'eſpeces circulantes, laquelle eſt ſeul
pable de ſupporter ce crédit dans un momen
détreſſe. Voyez les Obſervations de M. Condu
l'état de nos eſpeces d'or & d'argent en 1730,
& 46.

ſpeces. Mais ce remede n'opérera encore
e trop lentement; & comme il fera hauſſer
prix des matieres, il ne fera qu'accroître
nal. Ce ſera la banque, qui alors en ſouf-
a le plus directement: car c'eſt toujours
la banque que s'addreſſent ceux qui ont
ſoin d'eſpeces, pour *quelque opération que*
puiſſe être.

Pendant pluſieurs années avant 1772, le
x des matieres d'or avoit été de 2, 3 & 4
ur cent, *plus haut que celui de l'or monnoyé.*
fut une tentation irréſiſtible, pour faire fon-
nos eſpeces, afin de pouvoir les exporter
mme matieres. De là réſulterent des de-
ndes d'eſpeces à la banque, & ces demandes
ltipliées forcerent à acheter des matieres
perte, pour fabriquer de nouvelles eſpeces.
is plus la banque créa d'eſpeces par une
uvelle fabrication, & plus elles diminuerent
valeur en comparaiſon des matieres; plus
e auſſi elles diſparurent, plus auſſi fut preſſant
beſoin d'en fabriquer de nouvelles; & plus
in la banque fit de pertes. Si les choſes
ſent reſtées plus long-tems ſur ce pied là,
conſéquences auroient pu en devenir très-
les. Je ne ſuis pas aſſez inſtruit pour dé-
miner les cauſes qui ont produit le chan-
nent arrivé en 1772. Mais il n'eſt pas
uteux qu'il faut s'attendre qu'elles revien-
nt à l'état où elles ſe ſont trouvées avant
te année. Les fluctuations auxquelles le
mmerce eſt ſujet, lors même qu'il eſt dan

l'état le plus floriſſant, rendent ce mal in
vitable. Mais notre guerre actuelle paro
devoir amener cette révolution bien-tôt,
augmenter d'une maniere incroyable la d
treſſe qui en eſt la ſuite.

Tout le monde ſait que la balance du com
merce avec nos Colonies eſt conſidérabl
ment en notre faveur (*a*), & que cette ba
lance ſe paye en partie par des remiſe
directes de matieres ou d'eſpeces étrangeres
& en partie par des lettres de change pa
le canal de l'Eſpagne, du Portugal, de l'I
talie, &c. leſquelles diminuent d'autant la ba
lance, que nous avons à payer à ces pay
Pendant l'année derniere les Colonies on
travaillé à payer leurs dettes, ſans les accroî
tre; & leurs exportations & remiſes faites dan
cette intention ont contribué à rendre la ba
lance générale du commerce plus favorabl
pour nous, & auſſi (les dernieres opérations d
la banque concourant au même but) à main
tenir le crédit de nos fonds publics. Ces re
miſes n'ont plus lieu aujourd'hui, & ſi la que
relle avec nos Colonies va ſon train, nou
verrons dans un an ou dans deux, juſqu'
quel point nous ſommes en état de ſouteni

[*a*] Il paroît par les états d'exportations & importa-
tions relatifs aux Colonies de l'Amérique ſeptentrio
nale, mis ſous les yeux du Parlement, que pendan
les onze années qui précéderent immédiatemen
l'année 1774, la balance a été annuellement en notre
faveur de près d'un million & demi.

e pareille perte, ſans éprouver les conſé-
ences que j'ai décrites.

Un autre événement non moins fatal à la cir-
lation de notre papier, qui réſultera de notre
pture avec l'Amérique, c'eſt la diminution du
venu public. Comme le manque de notre pa-
er anéantiroit le revenu, de même le manque
revenu ou une diminution conſidérable de
revenu doit anéantir notre papier. La banque
le ſoutien de ce papier; & le ſoutien de
banque, c'eſt le crédit du Gouvernement.
es sûretés principales de la banque conſiſtent
ns un capital de près de onze millions qu'elle
prêtés au Gouvernement, & dans les groſſes
mmes d'argent qu'elle lui avance ſans ceſſe,
r la taxe des terres, ſur le fond d'amortiſ-
ment, ſur les billets de l'échiquier, ſur les
llets de la Marine, &c. Or ſi le Gouverne-
ent ſe trouvoit dans la détreſſe par une di-
inution de revenu, toutes ces sûretés per-
oient leur valeur, & la banque, ainſi que
Gouvernement & tout crédit public & par-
culier tomberoient à la fois. Qu'on ſe repré-
nte la révolution qui arriveroit ſi le public
enoit ſeulement à ſoupçonner que les taxes
ſſent diminuées au point de ne pas ſuffire
payement des intérêts des dettes, après
oir fourni aux dépenſes courantes de l'an-
e, & que pour ſuppléer le vuide, & pour
cher la détreſſe, il eût été néceſſaire d'an-
iper ſur les taxes, & de faire un emprunt
la banque. Je ſuis sûr que la nation dans

une pareille circonſtance, ſeroit ſaiſie d'un
épouvante qui auroit les effets les plus ter
ribles. Il eſt pourtant probable, que la pre
miere guerre étrangere, fût elle-même de l
moitié moins diſpendieuſe que la précédente
occaſionnera cette diminution, & qu'elle ame
nera la criſe vers laquelle nos affaires tenden
depuis long-tems. Mais la guerre avec l'Amé
rique eſt bien plus propre à accélérer cett
criſe, en ce qu'elle attaque plus directemen
nos reſſources, & qu'elle nous expoſe davan
tage au danger des troubles intérieurs.

Il y a des gens qui ont prétendu que notr
commerce avec l'Amérique Septentrional
étoit la moitié de tout notre commerce. Pa
un calcul modéré, il ſe monte à un tiers. (*a*)
Mais ſuppoſons pour un moment, qu'il ne
forme que le quart. J'oſe aſſurer, que ſi telle
eſt la proportion de notre commerce avec
l'Amérique, relativement à notre commerce
étranger, & que cette branche de commerce
vienne à nous manquer, nous ne ſerons pas
en état de ſupporter la perte.

L'article du tabac cauſera dans les Douanes
une diminution annuelle de 300,000 l. ſterl
au moins, (*b*) y compris les droits que ſup-

[*a*] Voyez l'extrait des informations ſur la péti-
tion préſentée à la Chambre des Communes par les
Colons & Négocians des Indes occidentales, leſquelles
furent priſes à la Barre & réſumées par M. Glover.

[*b*] Le montant moyen annuel des ſommes que les
droits ſur le tabac ont verſées dans l'échiquier, a été

ent les marchandiſes étrangeres, qu'on ete avec le produit du tabac exporté. Sup- ons que toute cette diminution dans le nu ne ſoit que d'un demi-million. C'eſt plus que le Royaume ne peut en per- en ce moment, ſans recourir à de nouvelles s, pour remplir les dépenſes courantes & eſſaires de la paix. Mais à ce déficit il lra en ajouter un autre qui ſe trouvera s les acciſes, déficit qui ſera occaſionné l'augmentation des pauvres, par l'embar- qu'éprouveront nos commerçans & nos ufacturiers, par la diminution des richeſſes onales & par les retranchemens que cha- ſe fera dans les objets de luxe. Il n'eſt poſſible de ſavoir juſqu'où toutes ces dimi- ons peuvent ſe monter. Lorſque les maux les cauſent commenceront à ſe faire ſentir, progrès en ſeront rapides, & notre ruine le ſera peut être conſommée avant que nous s doutions de quelque danger.

our mettre cette matiere dans un plus

---

ant l'eſpace de cinq ans: ſavoir depuis 1770 juſ- n 1774, de 219,117 l. ſt., non compris le produit mêmes douanes en Ecoſſe. Or, l'Ecoſſe fait la ié du commerce du tabac; & plus de quatre cin- nes du tabac importé s'embarque enſuite pour la ce, l'Allemagne & d'autres pays. Je ſais que le c exporté pour la France ſeule, rend annuelle- t au Royaume 150000 l. ſt. en argent. En 1775, ée, hélas, où ces droits ont ceſſé, ils n'ont pas é dans l'échiquier moins de 298,202 l. ſt.

grand jour, je donnerai dans un appen
un état détaillé de la dépenſe & du reve
pendant l'eſpace de dix ans, ſavoir, dep
1764 juſqu'en 1774. Ce tableau fera v
que l'argent qu'on leve tous les ans ſur
public, correſpond, à peu de choſe pr
au total des eſpeces répandues dans le Royaur
& que malgré l'augmentation qui a eu l
dans le produit des taxes, tout le ſurplus
revenu, c'eſt à-dire, l'excédant du revenu
la dépenſe n'a pas paſſé la ſomme de 320,00
ſtel. par an. Ce ſurplus eſt ſi peu de cho
qu'il ſuffit à peine à parer aux déficits, c
doivent réſulter des fluctuations ordinai
dans le commerce étranger & dans la conſo
mation intérieure. Ce ſurplus n'eſt rien ſi
le conſidere comme le ſeul fonds que no
ayons pour payer une dette d'environ 1
millions. Si nous euſſions continué à jo
d'une paix profonde, ce ſurplus n'auroit p
ſouffert la plus légere diminution. Quelle ſitu
tion doit donc être la nôtre, ſi une des bra
ches les plus lucratives de notre commer
eſt anéantie : ſi un tiers de l'Empire eſt perd
ſi notre dette s'accroît de pluſieurs million
& ſi dans le même tems le revenu de l'E
ſouffre une diminution de pluſieurs million
Cette idée ſeule me fait frémir. *Un Royau*
placé ſur le bord du précipice ne devroit ſo
ger qu'à des moyens de conciliation.

On allégue, entr'autres choſes, pour ju
tifier la guerre avec l'Amérique, *que no*

neur y eſt engagé, & que nous ne pou-
ns plus reculer ſans nous ſoumettre aux
ditions les plus humiliantes. Mais je vou-
is d'abord qu'on diſtinguât la nation
vec les Miniſtres qui la gouvernent. Il
affligeant qu'il puiſſe exiſter des raiſons
rendent cette diſtinction néceſſaire. Un
uvernement n'eſt ou ne doit être autre
ſe qu'une inſtitution pour recueillir & pour
tre à exécution ce qui a pû plaire au
ple. Mais nous ſommes ſi éloignés de cela,
chez nous la conduite du Gouvernement
e vœu du peuple ſont quelquefois diamé-
ement oppoſés l'un à l'autre. Je ne pré-
pas décider, ſi dans le cas dont il s'agit,
déshonneur d'une marche rétrograde re-
roit ſur toute la nation en général, ou
n'affecteroit que les perſonnes en place
conduiſent les affaires. Suppoſons une
ſe, qui ne paroît pourtant pas trop vrai-
olable : que le plus grand nombre des
ples ſoit porté pour le ſiſtême actuel.
ne pourroit encore rien conclure de cet ar-
ent contre le parti d'une rétractation. La
te qui le ſuit ne ſauroit être comparée à
dont eſt menacé un Royaume qui s'eſt
u l'agreſſeur dans une querelle injuſte ;
ors la dignité conſiſte à ſe retracter li-
nent, promptement & généreuſement.
ure eſt dignité. Ce ſont les mémorables
eſſions dont s'eſt ſervi dans la Chambre
e un Pair que la nation a ſouvent re-

gardé comme ſon libérateur, & dont la ſan
chancelante, en ce moment critique de dang
public, arrache des regrets ſinceres à to
bon citoyen Britannique. (Mil. Chatham
L'oppreſſion ſeule eſt baſſeſſe, & la juſti
eſt honneur.

J'ajouterai que la prudence, autant que
vrai honneur, doit nous engager à nous r
tracter. Car, ſi nous ne le faiſons pas
bonne grace, il peut arriver un tems ou no
ſerons contraints de le faire, & nous pourro
nous trouver dans la néceſſité d'accorder
nos malheurs ce que nous refuſons aujou
d'hui à l'équité & à l'humanité, ainſi qu'a
prieres des Américains. Les raiſons apporté
ci-deſſus prouvent clairement que les choſ
peuvent prendre cette tournure; & c'eſt alo
que le Royaume ſera couvert d'opprobre
d'un opprobre tel que nos ennemis les pl
acharnés verront à regret l'humiliation d'
Royaume déjà trop déshonoré.

Que le lecteur réfléchiſſe un moment ſur
ſyſtême que nous ſuivons. Une nation autr
fois la protectrice de la liberté dans le pa
étranger & le fléau de la tyrannie, transfo
mée en ennemie de la liberté & occupée
chercher les moyens de réduire en eſclava
ſes propres freres. Une nation puiſſante
éclairée, non contente d'exercer un po
voir juſte & raiſonnable ſur pluſieurs m
lions de ſujets, aſpire à une autorité qui
leur laiſſeroit plus de propriété, & qu'e

ourroit établir qu'en portant la mort & éſolation parmi eux. *Quelle* ignominie! ls mouvemens de compaſſion n'avons s pas ſentis en voyant les braves Corſes er contre les Genois, & enſuite contre Gouvernement de France! A quoi l'Etat Gènes & le Roi de France aſpiroient-ils de qu'à diſpoſer en Souverains des pro-tés & des loix de ce peuple, ou bien pouvoir de les aſtreindre à une obéiſſance ive dans tous les cas quelconques? Les ſes avoient été ſujets des Génois; mais x-ci trouvant trop difficile de les tenir s la ſujetion, en ont fait ceſſion à la nce. Toutes ceſſions de cette eſpece faites un peuple à un autre, outragent (*a*) la na- humaine. Si nos prétentions ſont juſtes, pouvons nous pas auſſi, quand l'envie s en prendra, faire ceſſion de nos Colonies France. Je n'y vois qu'une ſeule diffé-ce, elle conſiſte en ce que les Corſes ne cendoient point du peuple qui les gouver-, & que les Américains deſcendent de s.

l y a des gens qui paroiſſent perſuadés on ne peut ſuppoſer l'autorité d'un pays un autre ſans admettre que cet autre

---

) *Tout vrai Anglois, comme M. Price, doit , avec humeur, que l'anarchie ait été remplacée orſe par un Gouvernement ſage, qui rendra cette rtante poſſeſſion redoutable à l'Angleterre; & qui peuple preſque barbare, fera une nouvelle Colo-de bons François.*

pays ſe trouve dans la ſervitude du premi
Ils paroiſſent ſentir de même, qu'à mo
que des communautés différentes, auſſi bi
que des différentes parties d'une même co
munauté, ne ſoient liées par une repréſe
tation également diſtribuée, une pareille au
rité ne peut s'allier avec les principes de
liberté civile. Mais ils exceptent le cas
Colonies & de la Grande-Bretagne; pa
que les Colonies ſont des membres du co
de la Grande-Bretagne, & qu'elles app
tiennent à la tige d'où elles ſont parties.
nos Colonies étoient des communautés co
poſées d'étrangers, ſur leſquelles nous euſſi
voulu établir ou étendre notre dominatio
ces mêmes gens ſont prêts à convenir, q
dans ce cas là leur réſiſtance auroit été ju
& légitime.

A mon ſens, cela voudroit dire que
Américains doivent ſubir le ſort le plus
goureux, par la raiſon qu'ils ſont nos fre

Les Provinces-Unies étoient autrefois
jettes de la Monarchie d'Eſpagne. Mais p
voquées par l'infraction de leurs Chartr
par des levées de ſubſides ſans leur conſ
tement, par l'introduction de troupes Eſ
gnoles dans leur pays, par des atteintes p
tées à leur ancienne forme de Gouverneme
& par le mépris que l'on marquoit pour le
pétitions & remontrances, elles furent po
ſées à cette réſiſtance qui devint un ob
d'admiration pour nous & pour l'univers;
qui donna naiſſance à une des plus gran

es plus heureuſes Républiques qui aient
is exiſté. Liſons l'hiſtoire de la guerre,
les Athéniens, pour étendre leur Empire,
t à la Ville de Syracuſe en Sicile, qui
ſon origine de la même ſource qu'eux;
ous ne pourrons nous empêcher de ſen-
n plaiſir ſecret en voyant avorter cette
priſe des Athéniens.
ſons les détails de la guerre Sociale chez
omains. Les Etats d'Italie alliés de ce
le, avoient combattu pour lui: ils avoient
igué leur ſang & leurs tréſors pour étendre
onquêtes & ſa grandeur; ils prétendirent
roit de citoyens Romains & voulurent
part au pouvoir légiſlatif. Les Romains
gnant de donner la qualité de leurs con-
ens à ceux qu'ils avoient toujours re-
és comme leurs ſujets, ne voulurent
conſentir à leur demande; & ce refus
uiſit la guerre la plus terrible, dont les
es du monde aient jamais fait mention:
e qui ſe termina par la ruine de la Ré-
que Romaine. Les ſentimens de tout
Breton qui réfléchit ſur cette guerre,
nt le forcer à approuver la conduite des
, & à condamner l'orgueil & l'ingra-
des Romains.
is la guerre actuelle que nous faiſons à
érique, nous deshonore: non ſeulement
qu'elle combat nos propres ſentimens,
nous ſommes affectés dans des cas ſem-
es; mais auſſi en ce qu'elle eſt condamnée
conduite que nous avons tenue dans

d'autres tems. Les Colonies ſont perſua
qu'elles combattent pour la liberté. N
voyons qu'elles ſacrifient à cette perſu
tout avantage particulier. Si elles ſe tromp
& ſi même elles bleſſent les convenances
devons nous pas le leur pardonner : nous
les ancêtres ont donné tant d'exemples
conduite ſemblable? L'Angleterre devoit
pecter l'attachement à la liberté au m
même de ſes plus grands excès ; & au lie
montrer de l'indignation ou du mépri
lui conviendroit, dans le cas actuel, de
éclater ſon approbation de leur conduit
de dire aux Américains : » Nous exc
vos erreurs, nous admirons votre cou
ce même courage qui plus d'une fois n
ſauvés nous-mêmes. Nous ne prétendons
dominer ſur vous. Nous connoiſſons
bien les droits de l'homme, pour vo
vous ôter le privilége ineſtimable de
gouverner vous-mêmes ; & au lieu d'emp
nos forces pour aucun deſſein de cett
ture nous vous offrons notre pouvoir co
un pouvoir amical, qui doit ſervir à t
ner vos différends entre vous, à vous
teger contre vos ennemis & à vous ſe
der dans l'établiſſement d'un plan de lib
qui puiſſe rendre les Colonies Ang
grandes & heureuſes. En retour nou
vous demandons que votre reconnoi
& votre commerce «.

Ce langage ſeroit digne d'une nation

éclairée. Mais hélas! Nous ne voyons que
op ſouvent arriver dans le monde politique
qui arrive dans la Religion, c'eſt-à-dire,
ne le peuple qui fait le plus d'efforts en
veur de ſa propre liberté, eſt celui à qui
en coute le plus pour accorder cette li-
rté aux autres.

Un des ennemis les plus déclarés des Co-
nies a dit que tous les Américains étoient
s diſciples de M. Locke. Quelle gloire pour
x que ce reproche! Et qu'il eſt honteux
leur faire la guerre pour cette raiſon!

Mais pourſuivons. La préſente guerre nous
shonore à cauſe de l'opinion qui a déci-
à l'entreprendre. L'hiver dernier il n'y
oit qu'un cri, c'eſt que le peuple de la
ouvelle Angleterre étoit un peuple de pol-
ns que la vue ſeule d'un fuſil forceroit à
ſoumiſſion. C'eſt ſous ce point de vue qu'on
a expoſés à la dériſion publique dans
deux Chambres du Parlement. Ce fut
obablement cette perſuaſion qui engagea
des perſonnages les plus conſidérables dans
Miniſtere, lorſqu'on dreſſa le bill pour le
rt de Boſton, à recommander des me-
es coercitives, & ce qui en même tems lui
croire que l'idée d'hoſtilités produiroit l'ef-
déſiré, & que tout ſe termineroit *ſine clade*.
En effet, perſonne ne peut douter que ſi
avoit cru, il y a quelques mois, que
peuple d'Amérique étoit brave, on n'eût
s plus de précautions pour ne pas l'irriter.

Autre conſidération : la maniere dont cet guerre a été conduite juſqu'ici, augmen encore l'opprobre dont elle nous couvre. I valeur Angloiſe ayant éte jugée inſuffiſan pour ſubjuguer les Colonies ; les loix & Religion de France ont été établies dans Canada, comme un moyen de leur mett ſur les bras une armée de Papiſtes Franço On a ſollicité les Sauvages & les propres claves des Colonies à les attaquer ; & on cherché à obtenir pour le même objet ſecours d'un gros corps de Ruſſes. C'eſt da ces vues que l'adminiſtraton a pris à ſa ſol des troupes Allemandes, & qu'elle a co fié à leur garde la défenſe de nos forts de nos garniſons.

Voilà une ſuite d'opérations qui n'o pas beſoin de commentaire. La derniere ſu tout ayant été miſe à exécution avant d'av le conſentement du Parlement, nous mena d'un danger imminent, & donne à connoî que nous ſommes en riſque de perdre juſqu'a formes de notre conſtitution. Si nos Miniſt peuvent en tout tems, ſans s'aſtreindre demander l'agrément du Parlement, no ſeulement éloigner les troupes national mais même introduire ici des troupes étr geres à leur place, ne ſommes nous pas abſo ment à leur diſcrétion, & n'avons nous tout à craindre de leur part ?

Voyons à préſent quels ſuccès nous po vons eſperer de la guerre.

Comme notre propre peuple répugn

enrôler, & que d'un autre côté les négo-
ations, pour ſe procurer des armées de Ruſſes,
e Sauvages & de Canadiens, ont échoué,
plus grande force que nous puiſſions em-
oyer, en y comprenant même les étrangers,
e ſauroit exceder ſelon la connoiſſance que
i de la choſe, le nombre de 30,000 hommes
fectifs. Mais ſuppoſons qu'elle ſoit portée
40,000 hommes. Comment ſeroit-il poſſible
vec ces forces de mettre ſous le joug un
emi-million au moins (*a*) d'hommes détermi-
és, combattant dans leur pays natal, à la
ce de leurs maiſons & de leurs familles, &
our ce bonheur ſacré de la liberté, ſans le-
uel l'homme n'eſt qu'une brute, & tout
ouvernement un ſujet de malédiction. Toutes
annales du monde atteſtent que dans un
s pareil une poignée d'hommes équivaut à
ufieurs millions.

Dans les Pays Bas un petit nombre d'Etats
duits à une ſemblable ſituation, réſiſta pen-
nt l'eſpace de trente ans à toutes les forces
la Monarchie d'Eſpagne, qui alors étoit
faîte de la grandeur ; & ils réuſſirent à la
à rabaiſſer ſon orgueil & à ſe délivrer de
tyrannie. Les Citoyens de Syracuſe placés
ns des circonſtances ſemblables, s'oppoſerent

---

a] Les hommes en état de porter les armes for-
nt un quart des habitans de chaque province. Par
ſéquent ſi les Colonies contiennent ſeulement deux
lions d'habitans, le nombre des hommes en érat
porter les armes doit ſe monter à un demi-million.

avec ſuccès à tous les efforts des Athéniens & peu s'en fallut qu'ils ne cauſaſſent leu ruine. La même choſe eſt arrivée dans querelle de la Maiſon d'Autriche avec l Suiſſes. (*a*) Il y a dans ces ſortes de guer une différence infinie entre attaquer & êt attaqué : entre combattre pour la deſtructi de la liberté, & combattre pour la conſerv ou pour l'acquérir.

Quand nous pourrions employer cont l'Amérique des forces de terre égales au ſiennes, il ſeroit encore très-douteux q nous pûſſions la réduire. Mais imaginer qu eſt poſſible de conquérir tout ce contine avec trente ou quarante mille hommes, q auront paſſé la Mer Atlantique, qui tirero leur ſubſiſtance de l'Angleterre, & qu'on pourra point recruter s'ils éprouvent une d faite, en vérité c'eſt une folie ſi grande, q notre langue ne fournit aucun terme capab de la caractériſer.

A l'égard de nos forces navales il fa convenir que ſi elles pouvoient voyager p terre comme elles font par mer, elles re droient ſans doute de très-grands ſervice mais comme cela eſt impoſſible, nous ne po vons en tirer aucun avantage qui ne ſoit p ruineux pour nous que pour nos Coloni

---

[*a*] Voyez l'Appendix du ſermon du Docteur Zub qui a été prononcé à l'ouverture du Congrès prov cial de la Georgie.

outes les Villes maritimes que les Américains
peuvent point défendre contre nos eſcadres,
que celles-ci n'ont pas déjà détruites, ils
t réſolu ou de les abandonner ou de les
truire eux mêmes. Il va arriver de-là que
s Villes (*a*) ſeront rebâties dans des lieux plus
rs, & que nous perdrons quelques-uns des
incipaux gages par leſquels nous les avons
nues juſqu'ici dans la ſujetion. Quant à leur
mmerce, elles peuvent s'en paſſer, puiſqu'ils
ouvent chez eux les beſoins & toutes les
uceurs principales de la vie : au contraire
perte de ce commerce leur fera un bien
ini, en les préſervant des dangers du luxe
des tentations des richeſſes ; & en les main-
nant dans cette ſimplicité vertueuſe, qui
t le plus grand bonheur des hommes. Je
s que je parle actuellement conformément
'opinion des gens les plus ſenſés en Amé-
que. Ils ont ſouhaité long tems que la Grande-
etagne fermât tous leurs ports. Le dernier
te de reſtriction particulierement leur cau-
a ſur-tout la plus grande joie. Il auroit
arriver que les Américains ſe fuſſent laſſés
leurs conventions de ne point exporter
importer. Mais cet Acte les obligera à
aintenir ces conventions & conſolidera leur

[*a*] La ville de New-York a été abandonnée pen-
nt long-tems de la plus grande partie de ſes habi-
ns ; & ils ont réſolu de la brûler plutôt eux-mê-
es, que de ſouffrir que nos troupes la brûlent.

union. Il leur ſervira auſſi de prétexte pour confiſquer les biens de tous les amis du Gouvernement qui ſe trouvent parmi eux, & pour employer leurs matelots qui, ſans cela, ſeroient reſtés oiſifs, a faire des repréſailles ſur les propriétés Angloiſes. Leurs vaiſſeaux qui auparavant leur étoient inutiles, & dont le nombre ſe monte à pluſieurs centaines, ſeront convertis en vaiſſeaux de guerre; & toute l'attention qu'ils ont donnée juſqu'ici au commerce, ſe tournera ſur l'équipement d'une force navale pour leur propre défenſe. C'eſt ainſi qu'on leur aura facilité les moyens de devenir beaucoup plutôt une puiſſance maritime formidable. Cet Acte du Parlement met donc le comble à la folie de toutes les dernieres opérations de notre Cabinet.

Aucun de ceux qui me connoiſſent ne me ſoupçonnera d'être enclin à la ſuperſtition; j'avoue cependant que dans le moment actuel je ſens un peu atteint de cette foibleſſe. Je m'imagine voir dans ces opérations quelque choſe d'inexplicable pour l'ignorance humaine. Je ſuis porté à croire que la main de la Providence les dirige vers quelque grand objet; mais cela me mene à une autre réflexion que je ne puis m'empêcher de communiquer au public & qui me paroît être de la plus grande importance.

Dans ce moment de danger, ne ſeroit-il pas à prooos de tourner nos yeux vers le ciel? c'eſt ce que font nos freres en Amérique.

une extrémité de l'Amérique Septentrionale
'autre, les peuples ſe preſcrivent des jours
jeûne & de prieres. Mais que faiſons nous?
las! le dirai-je, l'idée ſeule fait frémir; nous
rnons les Américains en ridicule, nous
regardons comme des fanatiques, & nous
ltons à la Religion.

Nous courons comme des inſenſés après
plaiſir & dans des bals maſqués; nous ou-
ons nos intérêts les plus ſérieux & toute
cence. Les jeux de hazard ſont nos occu-
tions: nous faiſons trafic de Repréſentans
ur les Bourgs: nous violons nos ſermens
x élections; & nous nous vendons pour des
ces. A qui des Américains ou de nous eſt-
donc vraiſemblable que la Providence ac-
de ſes bienfaits?

En Amérique, nous voyons des Etats s'éle-
, des peuples dans la vigueur de l'âge,
ſont inſpirés par la plus noble de toutes
paſſions, celle de la liberté, & remplis
ſentimens de piété. — Ici c'eſt un Etat,
and à la vérité, mais où l'on ne trouve qu'or-
uil & irréligion, énervé par le luxe, écraſé
dettes & dont l'exiſtence ne tient plus qu'à
fil. Peut-on, ſans frémir, ſonger au ſort
i l'attend? Ne devons nous pas redouter
s malheurs qui rameneront nos libertins &
s athées à la réflexion, peut-être même à la
votion?

Notre cauſe eſt-elle aſſez bonne pour que
us ſoyons fondés à demander à Dieu de

répandre ſur elle ſes bénédictions? Pouvon
nous, à la face du ciel, déclarer que nou
ne ſommes pas les aggreſſeurs dans cett
guerre: que nous ne ſongeons ni à acquéri
ou maintenir notre domination pour le ſeu
plaiſir de dominer, ni à conquérir ou forme
un Empire, ou à ſatisfaire notre reſſentiment
mais que notre unique but eſt de nous dé
livrer de l'oppreſſion, d'obtenir une répara
tion pour l'injure qui nous a été faite, & d
nous défendre contre des hommes qui cher
chent à nous dépouiller & à nous tuer «.
Souvenez-vous, Lecteur, qui que vous ſoyez
que ce ſont là les ſeules cauſes juſtes ſu
leſquelles une guerre puiſſe être fondée, &
que l'on doit rendre compte, ſoit dans un tems
ſoit dans l'autre, du ſang qui aura été verſé
dans toute autre vue. — Mais pour ne point
m'expoſer à entrer dans un plus long détail
à ce ſujet, je demande qu'il me ſoit permis
de récapituler quelques-uns des raiſonnemens
que j'ai employés, & de faire connoître les
ſentimens de mon ame dans une courte mais
vive adreſſe à mes compatriotes.

J'entens continuellement demander » ne
ſont-ils pas nos ſujets? « La réponſe eſt ſim-
ple: non, ils ne ſont pas vos ſujets. Les peu-
ples de l'Amérique ne ſont pas plus les ſujets
du peuple de la Grande-Bretagne que les
peuples d'Yorkshire ne le ſont de celui de
Midleſſex. Les Américains ſont vos compa-
triotes.

» Mais nous ſommes taxés, pourquoi ne eroient-ils pas? « C'eſt vous qui vous taxés, reclament le même privilége. — Ils ſont és chez eux pour ſoutenir leurs propres uvernemens ; & ils vous aident auſſi à payer taxes en achetant vos manufactures & en s abandonnant le monopole de leur com-rce. Doivent ils ſoutenir deux gouverne-ns ; doivent-ils ſe ſoumettre à payer de les taxes ? Les taxes que vous vous êtes oſées à vous mêmes, ont-elles été aſſez dérées pour les engager à vous confier le voir de les taxer ?

Mais ils ne veulent point obéir au Par-ent & aux loix « ; dites plutôt qu'ils ne lent pas obéir à votre Parlement & à vos . La raiſon qu'ils alleguent c'eſt qu'ils t pas de voix dans votre Parlement ; qu'ils t aucune part dans la confection de vos . « Le cas eſt le même pour la plupart d'entre s. » Il eſt vrai que vous manquez de li-é dans la même proportion ; auſſi dites s puiſque nous ne ſommes pas libres, pour-i voudroient-ils l'être ? — Mais pluſieurs tre vous ont une voix au Parlement ; un d'eux n'en a. Toutes vos terres en *hold* ſont repréſentées, & les Américains t pas un pouce de terre qui le ſoit. Au ller donc, vous ne pouvez être eſclaves (*a*)

) Je ne connois d'autre eſclavage que d'être lié ne loi à laquelle je n'ai point donné mon conſen-

qu'en partie. — Ils le feroient en totalité. -
Ils ſont gouvernés par des Parlemens choi
par eux-mêmes & par des légiſlations ſen
blables aux nôtres, Pourquoi voulez-vous
troubler dans la jouiſſance d'un bien ſi pr
cieux ? Eſt il raiſonnable de prétendre q
votre volonté ſeule leur ſerve de loi, & qu'
n'ayent point d'autres conſtitutions que cel
qu'il vous plaira de leur donner, & d'aut
propriété que celle que votre Parlement j
gera à propos de leur laiſſer ? Qu'eſt-ce q
c'eſt que votre Parlement ? C'eſt un cor
puiſſant & reſpectable, mais ne commence-t
pas à s'établir une liaiſon entre lui & la Cou
Sait-il contenir les Miniſtres comme il
faiſoit autrefois ? Au lieu de diſcuter la qu
tion d'un pouvoir d'adminiſtration ſur les go

---

tement. Voyez l'Irlande qui ſe trouve liée par les ac
du Parlement d'Angleterre, dans l'Etat de l'Irlande
William Molineux, à Dublin. En m'élevant con
l'autorité des communautés, & contre celle de tous
peuples qui ne forment pas corps de ſociété, je me
borné à la taxation, & à la légiſlation intérieure.
Molineux a porté ſes vues plus loin, & il conteſt
l'Angleterre le droit de faire aucunes loix, même p
regler le commerce d'Irlande. Il étoit intime ami de
Locke, & il a écrit ſon livre en 1698; auſſitôt après
publication du traité ſur le Gouvernement de
Locke. Je ſuppoſe que l'on regardera comme abſo
ment théorique ce que j'ai dit au ſujet de l'aſſujetti
ment d'un certain nombre d'Etats, à une aſſemblée
nérale qui les repréſenteroit tous, & non pas comme
propoſition que je ſouhaitaſſe de voir s'effectuer
l'Empire Britannique.

emens d'Amérique, ne devriez vous pas
ôt penſer à éclairer & à réformer le vôtre
ore ? Mettons les choſes au pis. Suppoſons,
gré toutes les déclarations formelles des
ons, qu'ils cherchent à ſe rendre aujour-
i indépendans — S'ils peuvent ſubſiſter
vous, a-t-on droit de s'en étonner ? Y
une communauté ou même un individu
ne fît la même choſe ? S'ils ne peuvent
ſter ſans vous, laiſſez les faire, ils revien-
t bientôt à vous. — Si vous ne pouvez
ſter ſans eux, ramenez les par (*a*) la
ceur, engagez les à revenir en em-

] Pluſieurs perſonnes convaincues de la folie & barbarie qu'il y auroit à entreprendre de conſerver olonies en maſſacrant leurs habitans, ont eû aſſez anité pour propoſer de les abandonner ; mais qui ont l'autorité en main nous ont fait connoître, ec grande raiſon, qu'elles ſont trop importantes qu'on prenne ce parti. Le Docteur Tucker a in- ur la dépopulation occaſionnée par les émigrations pays pour les Colonies, & il l'a donnée comme aiſon déterminante pour s'en détacher. Mais à qu'on ne faſſe du Royaume une priſon pour ſes ans, ou ne pourra pas empêcher ces émigrations ; ne penſe pas qu'elles ſoient une des cauſes princi- de la dépopulation. Lorſqu'un certain nombre itans quitte un pays, il laiſſe après lui plus d'em- une plus grand reſſource de moyens de ſubſiſtance ceux qui reſtent & le vuide eſt bientôt rempli. rincipales cauſes de la dépopulation ne provien- pas des émigrations ni même des famines & des ou d'aucuns autres fléaux paſſagers, mais des lents & permanents que produiſent la débauche, e, le poids des taxes & l'oppreſſion.

ployant les voyes de l'équité & de la mo
ration. C'eſt une folie que de vouloir les m
ſacrer. C'eſt le moyen de vous faire déte
d'eux pour toujours. Des hommes libres
veulent pas être gouvernés par la force
contraints à l'obéiſſance à coups de ſabre. S
ſont capables de ſe laiſſer traiter de la ſor
c'eſt un opprobre d'être liés avec eux.

S'ils peuvent ſubſiſter ſans vous & v
ſans eux, l'entrepriſe de les ſubjuguer,
confiſquant leurs biens, en brûlant leurs Vi
& en ravageant leurs territoires, eſt l'e
d'une cruelle ambition qui, toute ordin
qu'elle ait été parmi les hommes, mérite d'
qualifiée de noms plus odieux que je
envie d'en employer. Suppoſez qu'une pare
entrepriſe réuſſît, ne ſeroit-ce pas un f
acheminement pour vous ſubjuguer v
mêmes? La liberté qu'auroit le gouvernem
de diſpoſer des places en Amérique &
pouvoir diſtribuer un revenu d'Amériq
rendroit irréſiſtible le pouvoir de la Couro
qui a déjà porté les plus vives atteintes à
libertés.

Jettez les yeux ſur l'Inde : les maux qu
a ſoufferts de notre part ſont infiniment
grands que ceux dont l'Amérique eſt m
cée. Les Anglois pouſſés par une indigne
dité & par l'eſprit de conquête y ont dép
plé des Royaumes entiers & ruiné des milli
d'habitants innocents par les plus atro
excès d'oppreſſion & de rapacité. La juſ

a nation s'eſt endormie ſur ces horreurs ;
: en ſera-t-il de même de celle du ciel ?
ſommes nous pas aujourd'hui en exécra-
aux deux extrémités du globe ?

Quant aux Colons, il ſeroit fou de pré-
re qu'ils ſont exemts de fautes. Ils ſe
ipitoient dans tous nos vices ; mais cette
elle eſt pour eux une leçon ſalutaire.
t-être a-t-elle été permiſe pour leur bien,
n eux pour le bien du reſte de l'eſpece
naine : ſi la Providence fait naître dans
vaſte pays où ſe trouvent réunis tous les
ntages poſſibles, une conſtitution & un
voir qui étonnera le monde entier, ſous
uel il ſera permis de diſcuter librement tou-
les queſtions intéreſſantes au bonheur de
manité, & où les amis de la liberté de
que partie du globe trouveront une retraite
rée contre la tyrannie civile & ſpirituelle.
pere donc que nos freres d'Amérique par-
neront à leurs ennemis ; car il eſt certain
ls ne ſavent ce qu'ils font.

Aprés tout ce que je viens de dire ſur la
rre avec l'Amérique & particulierement
le danger dont elle nous menace, on s'at-
d peut être que je propoſerai quelque moyen
s'y ſouſtraire, & de rendre à cet Empire,
réfois heureux, l'état de paix & de ſécu-
dont il jouiſſoit. — Il a été propoſé dif-
ens plans de pacification, & pluſieurs par
s perſonnes ſi diſtinguées par leur rang &
r mérite, qu'elles ſont au-deſſus de tous

les applaudiſſemens que je pourrois leur d
ner ; mais les arrangemens propoſés par
plans ſont tels que je crains bien qu'ils
puiſſent pas être d'un grand ſervice : &
n'a que trop de lieu de craindre que le r
heur ſeul ne nous porte au repentir & à
ſageſſe. Cependant pour remplir l'objet de
obſervations, je prendrai la liberté de me
ſous les yeux du public l'eſquiſſe ſuivante d
des plans dont je viens de parler, tel q
a été préſenté à la Chambre des Lords
le Comte de Shelburn qui, pendant qu'
eu les ſceaux du département du Sud,
quel étoient réunies les affaires des Colon
a gagné leur confiance ſans jamais comp
mettre l'autorité de l'Angleterre : confia
qui s'eſt manifeſtée par la paix qui regn
entr'elles & par leur ſoumiſſion envers la M
tropole. Je ferai enſorte de me ſervir aut
qu'il ſera poſſible des propres termes de
Lord.

» Admettez de la part des Colonies
mêmes moyens de conciliation qui ont
propoſés dans la derniere requête du C
grès au Roi ; c'eſt le parti le plus ſûr &
plus noble que vous puiſſiez prendre. — S
pendez toute hoſtilité. — Révoquez les ac
qui bleſſent le plus directement l'Amériq
nommément le dernier Acte de reſtriction
L'Acte de la Chartre. — L'Acte pour l'ad
niſtration plus impartiale de la juſtice, & l'A
de Quebec. — Réſervez-vous de revoir

es Actes, comme l'Acte de la Douane,
i de la poſte, &c. — Ils ſe trouvera beau-
p d'objets dont la révocation pourra être
éable aux deux pays: quelques-uns dont
ngleterre ne peut jamais ſe déſiſter, parce
ls ont pour principe ce reglement de com-
ce pour le bien commun de l'Empire qui
nè notre *Palladium*. Mais il y en aura
ıtres auſſi qui fourniront une belle matiere
commodement mutuel. — Exigez que l'on
onnoiſſe formellement votre droit de regler
ommerce dans ſon ſens le plus étendu,
e droit n'eſt pas déjà ſuffiſamment aſſuré
les déclarations & les reconnoiſſances por-
s dans la pétition & autres Actes publics
Colonies. — Outre le pouvoir de regler
ommerce général de l'Empire, vous pou-
prétendre quelque choſe de plus; ſi vous
z égard, comme il convient, aux moyens
aux facultés des différentes provinces auſſi
n qu'à ces droits fondamentaux & inalié-
les des Anglois qu'aucun pere ne peut
ndonner au nom de ſon fils, aucun Re-
ſentant au nom de ſon Electeur, aucune
nération au nom de celle qui doit lui ſuc-
ler, je veux dire le droit de juger non ſeule-
nt de la maniere de lever, mais même du
ntum, & de l'application des ſecours à ac-
rder. — Pour m'expliquer plus clairement,
pourroit exiger que la dette de l'Angle-
re, ſans entrer dans aucuns détails ſur la
aniere dont elle s'eſt formée, fut reconnue

comme la dette de chaque partie indivi
de tout l'Empire, l'Aſie ainſi que l'A
que y compriſes. — Pourvû qu'on donnât
la ſureté poſſible que les ſecours acc
librement, joints au fonds d'amortiſſeme
Grande-Bretagne contribuant pour la
forte partie) ne ſeront point à la diſpo
particuliere du Miniſtere, mais qu'ils
appliqués directement à l'objet pour
on aura formé ce fonds, je veux dire
quidation de la dette. — Et que par l'e
convenable qui ſera fait de tout le fonc
taxes pourront avec le tems être dimi
& le prix des manufactures réduit, de
que chaque partie contribuable puiſſe pa
per au bénéfice qui en réſultera. — En
poſant toujours que les loix de comm
ſoient obſervées & ſoutenues de la ma
la plus efficace. — Il fut un tems, je le
& peut être exiſte-t-il encore, où l'on a
pu parvenir à ces fins en diſpenſant les A
ricains d'une taxe parlementaire à des
ditions faciles, conformes à la conſtitu
& par conſéquent indiſpenſables; en marc
le plus grand reſpect pour leurs Char
au lieu de ſacrifier leur ſatisfaction, leur a
tion, leurs ſecours efficaces & l'Acte
navigation lui-même, (ce que vous êtes
jourd'hui en train de faire) pour un ce
commerce (*a*) ou pour une chimere

[*a*] Voyez les réſolutions priſes ſur la requête

ſique abſolument ſtérile. Combien de tems paſſera-t-il avant qu'on puiſſe parvenir à fins ; c'eſt ce que perſonne ne peut dire. is ſi l'on ne peut compter ſur aucunes pa- es hormis celles qui tendent à porter pré- ce aux Colonies ; ſi l'on ne trouve de onnable que ce qui doit s'obtenir par la ce, il ne reſte plus qu'à faire l'application ce qui a été ſi ſouvent remarqué des tems heureux, *quos deus vult perdere primum ientat* «.

Ces ſentimens & ces propoſitions ſont de plus haute importance, & je m'eſtime très- reux de pouvoir les tranſmettre au public près une autorité auſſi reſpectable que celle l'illuſtre Pair dont j'ai parlé, auquel je ſais le Royaume, auſſi bien que l'Amérique, les plus grandes obligations, pour le zele l a montré pour faire ſentir l'importance ces points ſi eſſentiels au public, d'où dé-

---

velle Ecoſſe produite devant la Chambre des Com- es, le 29 Nov. 1775, par le Lord North, le Lord maine &c. ; & un Bill ordonné d'après leſdites réſo- ns. Il y a aſſurément, comme l'a fait remarquer ord Shelburne quelque choſe de très-étonnant dans éſolutions. Elles portent un abandon de l'autorité a Métropole ſur les points auxquels les Colonies toujours conſenti, & par leſquels nous gagnons coup ; tandis qu'avec une ſévérité fatale pour pire Britannique nous maintenons ſon autorité ivement à des points auxquels les Colonies ne entiront jamais, & ſur leſquels il n'y a rien à ner

pend la conſervation de la liberté parmi no
& pour la fermeté avec laquelle il s'eſt
poſé, ainſi que pluſieurs membres de la Cha
bre des Lords & de celle des Commun
gens de la plus haute qualité & du prem
mérite, aux meſures ſuivies aujourd'hui
le Gouvernement.

Si l'on avoit adopté, il y a quelques mo
un plan tel que celui que je viens de pro
ſer, il eſt certain que la paix auroit été
blie à des conditions très-avantageuſes p
le Royaume. Il eſt probable que les Colo
auroient conſenti à accorder un ſubſide
nuel, qui augmenté par l'épargne qu'on
roit faite de l'argent que l'on dépenſe auj
d'hui pour entretenir des troupes chez el
& par les contributions qu'on auroit pû
tirer des autres parties de l'Empire, au
formé un fonds aſſez conſidérable, en
poſant qu'on l'eût appliqué rigoureuſen
à ſon objet, pour liquider la plus forte
tie de la dette publique. Il en ſeroit réſu
ſuivant les idées du Lord Shelburne, que
ſieurs de nos taxes les plus onéreuſes auro
pû être ſupprimées : que les Colonies auro
eû nos manufactures à meilleur marché ;
la quantité de notre papier monnoye au
pû être diminuée ; qu'il n'y auroit pas e
moment où nos ennemis euſſent pû ſe fl
de nous trouver ſans forces : que l'autorit
de la Couronne ſeroit diminuée : que
Parlement ſeroit plus indépendant ; & qu

ume auroit pû parvenir à un Etat de
& de proſpérité permanentes.

fin, il paroît que nous touchons au mo-
d'une révolution conſidérable dans les
es de ce Royaume. Pour qu'elle n'entraîne
notre ruine, il faut défaire tout ce qui
fait, & prendre de nouvelles meſures.
eroit le moment alors, & peut-être ne
rouvera-t-on jamais ſi on le laiſſe échap-
de ſervir eſſentiellement ce pays auſſi
que l'Amérique, en établiſſant un cours
e payement pour la liquidation de la
nationale, en aſſujettiſſant à de nouveaux
nens l'adminiſtration des finances, & en
nt des meſures pour détruire la corrup-
& rétablir la conſtitution. Pour moi, ſi
évolution n'amene point quelques chan-
ns dans le Miniſtere, & ſi le ſyſtême de
ption qui s'eſt fortifié ſi conſidérable-
depuis peu, continue à ſe maintenir,
ſe qu'il eſt abſolument indifférent pour
yaume quels ſont ceux qui ſont revêtus
uvoir, ou ceux qui ne le ſont pas.

ETAT de la dette nationale, au prem
Juillet 1775.

	CAPITAUX.	*INTÉR*
LE montant des Capitaux, dont ſe trouvent chargés la Banque, la Compagnie du Sud, & celle des Indes, étoit en Janvier 1775 de 125,056,454 liv.		
Déduiſons de cette ſomme:		
1.° 424,500 l. d'annuités conſolidées.		
2.° 246,300 l. d'annuités réduites.		
3.° 161,650 l. d'anciennes annuités du Sud.		
4.° 124,200 l. de nouvelles.		
5.° 43,350 l. d'annuités de 1751, faiſant en tout le million d'annuités à trois pour cent, qui a été rembourſé en 1775. Le reſtant ſera de.....	124,056,454.	4,317
Annuités de 99, 96 & 89 années accordées ſous le regne du Roi Guillaume. Suppoſons que ces annuités exiſtent encore dix-		

	CAPITAUX.	INTERETS.
ans. Leur montant comptant l'intérêt à $3\frac{1}{2}$ r cent) ſur le pied de ze années, & un cin-ème de leur produit de	1801,179.	136,453.
nnuités viageres avec ivance accordées auſſi le regne de Guillaume es mettant ſur le pied quatre années de pro-	30,268.	7,567.
V. B. Le bénéfice de ivance doit ſubſiſter u'à ce que le nombre annuités ſoit réduit à Mais il n'eſt pas en-e à ce point.		
nnuités viageres avec ivance accordées dans née 1765, évaluées ſur ied de vingt années de duit	10,800.	540.
Annuités ſur deux ou s têtes, accordées dans née 1693. Annuités une tête, de 1745, 46, 1757. Le montant ginaire de ces annuités es enſemble étoit d'en on 130,000 liv. Mais s ſont actuellement ré-		

	CAPITAUX.	INTÉR
duites par les morts, à 80,000 l. Je les ai evaluées sur le pied de dix années de leur produit...	800,000.	80,
Longues annuités de 99 ans de l'année 1761. La valeur de ces annuités est à la bourse sur le pied de 25 années & demi du produit. Mais par le terme qui reste à écouler, elles valent réellement 27 années du produit..	6,702,750.	248,
Dette non-fondée consistante en 1,250,000 liv. de billets de l'Echiquier, en 1,850,000 l. de la dette de la (*a*) Marine & en 500,000 l. de la dette de la liste civile. On n'en compte l'intérêt qu'à deux & demi pour cent.....	3,600,000.	90
Total de la dette nationale en 1775.....	137,001,451.	4,880

J'ai fixé ici la dette de la Marine telle qu'elle étoit il y a un an. Elle doit être acrue considérablement depuis.

(*a*) La dette de la Marine au 31 Décembre 1774 étoit de 1,886,100 l

Au 31 Décembre 1775, de 2,698,579.

On a donné par conjecture la dette de la
te civile. On compte générelement qu'elle
de ce montant. On s'attend auſſi que la
te civile ou le revenu du Roi ſera porté
900,000 par an. En 1769, le Parlement
corda une ſomme de 513,511 livres, pour
quitter les arrérages & dettes de ce re-
nu.

Par un acte de la premiere année du Regne
George ſecond, on devoit remplir les huit
ns mille livres de la liſte civile, toutes les
is que les droits & les revenus affectés à cet
ojet ne rendroient pas cette ſomme. Le pro-
uit net de ces droits pendant trente-trois
nées, c'eſt-à dire depuis le 1 Juillet 1727,
ſqu'au 1 Juillet 1760, a été, ſuivant un
at particulier que j'ai, de 26,182,981 l.
ſ. 6 d. ou de 795,242 l. par an. Ainſi,
r le tout, ces droits ont plutôt rendu moins
ue plus.

En 1747, Il y avoit eu déficit pendant
années conſécutives, & ce déficit montoit
456,733 l. 16 ſ. qui, en conſéquence de
acte de la premiere année de George ſecond,
t rempli par les ſubſides de l'année 1747.

En 1729, on accorda auſſi pour le même
bjet une ſomme de 115,000.

Voilà tout ce que le Parlement a octroyé
u feu Roi pour maintenir ſa Maiſon & la
ignité de ſon Gouvernement civil, ce qui
evient à 810,749 l. par an. J'ai cru devoir
raiter ici à fonds cette matiere, parce qu'on
n a donné des détails très-erronés.

Nous venons de voir que le montant
la dette nationale étoit, au 5 Janvier 17
de 137 millions. Les déficits conſidéra
de l'année 1775, joints aux dépenſes extr
dinaires de l'année préſente, augmente
prodigieuſement cette dette.

La milice, pour la lever, l'enregimente
la ſoutenir, a coûté à la nation, pendan
derniere guerre, près d'un demi million
an. Nous ne devons pas nous flatter que c
dépenſe ſoit moindre dans les circonſtan
préſentes.

Ajoutons-y la paye des troupes étran
res, & toutes les dépenſes extraordinaires
l'augmentation de notre marine, & de
troupes de terres, les tranſports, les recru
l'artillerie, &c. & l'on verra que la dépe
de cette année doit être énorme.

Je m'attends cependant qu'on prendra
tes les précautions néceſſaires pour la cac
aux yeux du public, en hypothéquant
moins qu'il ſera poſſible; & que par cette
ſon on n'en pourra connoître le total juſc
ce que dans une autre année on le faſſe
roître ſous le nom de dette de la Mari
d'extraordinaires de l'année, de billets p
les vaiſſeaux de tranſport, de billets de l'a
lerie, &c.; articles qui formeront une de
non-fondée très-conſidérable, & qui pou
ruiner tout le crédit public.

Etat du Compte national en 1775.

REVENU ANNUEL.

	LIVRES.
Douane d'Angleterre. On end l'année moyenne ſur trois iſſant en 1773 des payemens i ont été faits à l'Echiquier.	2,528,275.
Montant des acciſes en An- eterre y compris le droit ſur dreche, pris comme ci-deſ- , & déduction faite du défi- ordinaire de la dreche....	4,649,892.
Taxe des terres à 3 ſols, auſſi duction faite du déficit ordi- ire.....	1,300,000.
Droits ſur le ſel: année moyen- ſur 1765 & 1766.....	218,739.
Droits ſur le papier timbré, les cartes & les dez, ſur les ertiſſemens, les contrats, les ux, les gazettes, les alma- chs, &c.....	280,788.
Droits ſur les maiſons & fe- tres, année moyenne ſur trois, nt la derniere eſt 1771....	385,369.
Revenu des poſtes, ſaiſies, ences de vendre du vin, li- nces des caroſſes de place (*a*), ne du Clergé.....	250,000.

[*a*] Ces branches de revenu ont produit, en 1754, ,243 l. J'ignore quel a été leur montant depuis, ls je crois les avoir évalués au plus haut.

	LIVRES
Acciſes en Ecoſſe, année moyenne ſur trois, dont la derniere eſt 1773.....	95,2
Douanes en Ecoſſe, comme ci-deſſus.....	68,3
Taxes intérieures d'Ecoſſe; retenue de ſix den. par livre ſur toutes les penſions, gages, &c.; revenus caſuels, tels que les droits ſur la gomme Sénéga, revenu d'Amérique: vente des terres dans les îles cédées, &c. Ce ſont de petits objets, & je veux ſuppoſer qu'ils font monter le revenu à dix millions, quoiqu'il ſoit certain qu'ils ne produiſent pas tant.....	222,3
TOTAL.....	10,000,0

Le montant moyen annuel des ſommes
les Douanes d'Angleterre ont verſées dans
chiquier, pendant les cinq années derni
a été de 2,521,769 liv. En 1774, ce n
tant a été de 2,547,717 liv. En 1775
2,476,302 liv. On a donc porté trop
le produit des Douanes, en l'employant
2,528,,275.

Le produit de l'acciſe en Angleterre
plus fort en 1772 & en 1775 que dans deu
tres années quelconques. Mais l'année moy

e trois années consécutives, ou bien des cinq nnées, depuis 1770, ne différera pas beaucoup de la somme que j'ai donnée.

En 1754, l'année avant la guerre, la Douane ne rendit que 1,558,254 liv., & accise seulement 2,819,702 liv. Tout le revenu. non compris la taxe des terres à 2 s. est monté à 5,097,617 liv.

DEPENSE ANNUELLE.	*LIVRES.*
Intérêt de la dette nationale en 1775.....	4,880,680.
Etablissement de paix de la marine & des troupes de terre compris toutes les dépenses accidentelles.....	3,700,000.
Accroissement annuel des dettes de la Marine & de la Liste civile.....	350,000.
Liste civile.....	800,000.
	9,730,680.
Excédant du revenu.....	269,320.
	10,000 000

En 1775, l'estimation pour l'établissement de paix, y compris les divers objets, montoit à 3,703,476 liv. En 1774, elle étoit de 3,804,452 liv., non-compris 250,000 liv. levées par billets de l'Echiquier, pour la refonte des especes d'or. L'année moyenne sur onze, c'est-à-dire depuis 1765, a été d'environ 3,700,000 liv.

Suivant les comptes que j'ai raſſemblés la dépenſe de l'établiſſement de paix, y co pris les divers objets, cet établiſſement a en 1765, 1766 & 1767 de 3,540,000 l. an. En 1768, 1769 & 1770 de 3,340,000 En 1771, 1772, 1773, 1774 & 1775 montant moyen eſt d'environ quatre milli par an, non compris la dépenſe de la refo des eſpeces d'or.

Le Parlement octroie pour le ſervice mer, quatre livres ſterl. par mois pour c que homme, ce qui comprend les gag l'uſée, les vivres & l'artillerie de mer. C ſomme ne ſuffit point, & il y a tous les un déficit plus ou moins grand en prop tion du nombre des hommes vôtés. C'eſt là, en grande partie, que provient l'accr ſement annuel de la dette de la ma porté au troiſieme article de la dép nationale. Dans les deux années 1772 1773, cet accroiſſement a été de 669,99 ou de 335,000 liv. par an. Le nombre d'h mes vôtés pour chacune de ces deux nées, étoit de 20,000. Je les ai supp réduits à 16,000, & l'accroiſſement an de la dette de la Marine à 250,000 li ſeulement. Ajoutez y 100,000 l. pour l croiſſement annuel de la dette de la liſt vile, & le total de l'accroiſſement annuel dettes ſera de 350,000 liv.

tre maniere de trouver l'excédant du revenu.

venu non appliqué, ou revenu disponible.

	LIVRES.
roduit net du fonds d'amor- ment pendant les cinq der- es années, en y compre- t les caluels du 25 Mars ne année, au 25 Mars de née suivante. Ceci est le duit moyen annuel, déduc n faite d'environ 45,000 l. les subsides portent tous ans au fonds d'amortisse- nt pour remplir le déficit n fonds établi en 1758, uel déficit se prend chaque née sur le produit de ce ds	2,610,759.
Produit net de la taxe des res à 3 s. (déduction faite de milice) & des droits sur la eche	1,800,000.
N. B. En 1773, le produit t de ces deux taxes ensemble, été que de 1,665,475 liv. Il y a quelques articles ca els, non compris dans le fonds amortissement, tels que les oits sur la gomme Sénéga, revenu de l'Amérique, &c.	

	LIVRES
Mais ils ſont ſi incertains & ſi peu conſidérables, qu'on peut à peine les placer parmi ceux qui compoſent le revenu perpétuel. Cependant je les porterai en compte pour.....	50,000
Total du revenu diſponible (*a*).....	4,460,750

Produit du fonds d'amortiſſement entre le 25 Mars d'une année, & le 25 Mars de l'année ſuivante.

1770.....2,486,836.
1771.....2,553,505.
1772.....2,683,831.
1773.....2,823,150.
1774.....2,731,476.

En 1775, le fonds d'amortiſſement fut a loué pour 2,900,000 l., y compris une charg extraordinaire de 100,000 l. ſur le fonds ag grégé. S'il y a eu un déficit, c'eſt une det contractée en 1775, qui doit être ajoutée d'autres dettes dont il a été fait mention c

[*a*] On emprunte à la Banque la plus grande pa tie de ce revenu, & il eſt dépenſé avant que la Ba que l'ait reçu. C'eſt donc une dette contractée con tamment envers la Banque, & d'autant plus qu'on l paye l'intérêt de ſes avances

, provenantes des déficits ſur les moyens
dés pour remplir les ſubſides de l'année
re. Ces moyens ont monté à 3,703,476l.
on dit qu'il y a un déficit de plus d'un
n.

DEPENSE ANNUELLE.

	LIVRES.
bliſſement de paix, y com-	
accroiſſement annuel des	
de la marine, & de la	
ivile. (*Voyez le compte ci-*	
)	4,050,000.
érêt à deux & demi pour	
ſur 3,600,000 l. de la	
non fondée qui doit être	
ſur le revenu diſponible..	90,000.
Total	4,140,000.
Excédant du revenu	320,759.
Revenu annuel	4,460,759.

s deux manieres de trouver l'excédant
venu ſur la dépenſe ſe confirment l'une
e autant qu'il eſt poſſible. Elles ne don-
point exactement les mêmes réſultatsparce
les produits moyens du fonds d'amortiſ-
nt, & des diverſes taxes ne ſont point ti-
es mêmes années & des mêmes quartiers
haque année.
y a une troiſieme méthode pour prouver

que le ſurplus permanent du revenu ne p
pas excéder la ſomme que je viens de fi
Je ſais de très-bonne part que notre
niſtere compte que depuis la paix de 17
la dette nationale a été diminuée de près
neuf millions & demie y compris le mill
à trois pour cent rembourſé en 1775. L
gent employé à cette réduction, doit av
été tiré des excédans ou ſurplus du rev
ordinaire & permanent joints à des perc
tions extraordinaires. Ces perceptions
conſiſté dans les articles ſuivans.
1.° La taxe des terres à 4 ſ., en 17
1765 & 1771, ou d'un ſou extraordina
pendant trois années, ce qui fait 1,300,00
2.° Les benéfices de neuf loteries qui, à
ſon de 150,000 livres chacune, ont proc
1,350,000 l. 3.° Une contribution de 4
mille liv. par an de la Compagnie-des-In
pendant cinq années, montante à 2,000,00
4.° 110,000 l. payées par la Banque en 17
pour le renouvellement de ſon privilege
cluſif. L'argent payé par la France, p
l'entretien de ſes priſonniers, & celui qui
provenu de la vente des priſes faites ſur
François avant la déclaration de la gue
L'épargne ſur les ſommes particulieres
troyées à la fin de la guerre, &c. Art
que je ſuppoſe avoir pû ſe monter à un
lion (*a*). Ajoutons encore à ces diverſes ſ

[*a*] L'auteur de l'*Etat de la Nation*, publié en 17

3,300,000 l. provenant d'un surplus an-
de 300,000 l. pendant onze ans. Il en ré-
ra un total de 8,950,000 l. qui étoit pres-
suffisant pour rembourser neuf millions
emi de la dette nationale,

uisse d'un compte de l'argent levé sur la nation par les taxes.

	LIVRES.
evenu net.....	10,000,000.
rais de la perception de l'ac- en Angleterre, pris sur la ne moyenne des années 1767 768, lorsque le produit de ise étoit de 4,531,075 l. x pour cent du produit ap- nt.....	297,887.
rais de perception de l'ac- en Ecosse, montant moyen années 1772 & 1773, fai- la différence entre le pro- net & le gros produit. rente & un pour cent du uit apparent.....	43,254.
rais de perception des douan- n Angleterre, année moyen-	

toutes ces recettes extraordinaires à plus de deux
ns & demi. Mais la plus grande partie en a
mployée à payer les créanciers d'Allemagne,
elques autres dettes qui n'étoient point propre-
compriſes dans la dépenſe nationale.

ne de 1771 & de 1772, y com- LIVRE
pris les gratifications.

Quinze pour cent du produit apparent..... 468,7

Les remiſes de droits & les enregiſtremens forcés n'entrent pas dans ce compte.

N. B. Les gratifications ont monté en 1771 à 202,840 l., & en 1772 à 172,468 l.

Les frais de régie en 1771 ont été de 276,434 l.

Et en 1772 de 285,764 liv. ou environ dix pour cent.

Profits caſuels, &c. des Officiers des douanes qu'on peut ſuppoſer être de..... 250,0

Frais de perception des droits ſur le ſel en Angleterre, à dix pour cent..... 27,0

Gratification ſur l'exportation du poiſſon..... 18,0

Mais de perception des droits ſur le papier timbré, les cartes, &c. à cinq $\frac{1}{2}$ pour cent..... 180

Frais de perception de la taxe des terres à deux $\frac{9}{10}$ pour cent du produit apparent..... 43,5

Total..... 11,166,3

n ne prétend point donner ce compte
me parfaitement exact ; cependant il ſuffit
r prouver que le total des ſommes levées
ctement par les taxes paſſe de beaucoup
millions. Mais comme le haut prix d'une
rée tend à faire augmenter auſſi celui des
es, & comme les marchands ajoutent tou-
s au prix de la marchandiſe plus que la
ur de la taxe, & encore l'intérêt de l'ar-
qu'ils avancent pour payer ces taxes ;
aroît certain que les taxes ont un effet
rect de très-grande conſéquence & qu'elles
payer au peuple une ſomme beaucoup
forte que leur produit principal. Il
encore obſerver que pluſieurs perſon-
qui vivent de la perception des taxes,
ient ſubſiſté par le commerce ou l'agri-
ure ; & qu'au lieu de diſſiper l'argent du
lic, elles ſe ſeroient occupés à l'augmenter.
lques perſonnes ont prétendu d'après tous
comptes que la dépenſe des taxes eſt
olée ; mais cette aſſertion eſt abſurde.
poſons ſeulement une augmentation d'un
t, & il en réſultera que les ſommes levées
le public par les taxes (celle des pauvres
rt) monte à près de quatorze millions par
Somme à peu près égale à tout le nu-
aire de ce Royaume qui, par conſéquent
uffiroit pas aux beſoins de l'Etat ſi nous
ions point de papier monnoye.
n'eſt point douteux que cet état des
ſes ne ſoit très-allarmaut chez une grande

Nation commerçante ; mais il n'eſt p
poſſible d'y porter remede tant que la d
nationale ſubſiſtera telle qu'elle eſt.

Pour parvenir à une prompte réductio
la dette, je vais hazarder ici quelques
poſitions qui découlent de ce que j'ai
dit ſur cet objet dans d'autres occaſion

Nous avons vû qu'en ſuppoſant que
taxes ne produiſent pas moins, & que la
penſe ordinaire de la nation demeure ſu
même pied où elle a été pendant les
années qui ont précédé l'année 1775
peut compter ſur un excédant de re
d'environ 300,000 l. par an. Il eſt impoſ
ſans doute de rien effectuer avec une ſo
ſi modique ; mais on peut l'augmenter.
bord en fixant pour l'avenir la taxe des t
à 4 ſ. pour livre. Comme les rentes
preſque doublé, cette augmentation ne
pas plus onéreuſe aux propriétaires qu
l'étoient anciennement les 2 ſ. pour l
Elle eſt donc proportionnée à nos facu
Elle accroîtra le revenu public de 450,0

2.° On peut épargner tout l'argent
ſe dépenſe actuellement pour l'entretien
troupes en Amérique. Les Colonies ſon
état de ſe défendre : elles déſirent que
prérogative leur ſoit accordée. S'il arr
qu'elles euſſent beſoin de nos troupes,
certain qu'elles les payeroient volontiers
ſuis perſuadé qu'elles ne ſe détermineron
mais à faire la paix avec nous ſans ſtip

nous retirerons nos troupes. Si quelque
ſſance étrangere réclamoit & exerçoit le
it de cantonner des troupes au milieu
l'Angleterre ſans notre conſentement,
s nous croirions certainement perdus &
antis. Je ne porterai cette épargne qu'à
,000 l. par an.

°. Je ne vois pas pourquoi l'établiſſement
aix ne ſeroit pas réduit ſur le pied où il
t d'après une eſtimation moyenne en
68, 1769 & 1770. Il y auroit une épargne
350,000 l. par an. Je pourrois propoſer
de remettre l'établiſſement de paix de la
ine ſur le pied où il étoit avant la der-
re guerre, c'eſt à dire, de le réduire de
000 à 10,000 hommes. Mais il ſeroit in-
ment plus avantageux de réduire l'armée
terre, ce qui produiroit encore une épar-
conſidérable.

On pourroit obtenir des contributions de
mérique Septentrionale & des autres par-
de l'Empire Britannique ſur les prin-
es cités ci-deſſus d'après l'autorité du
mte de Shelburne. Je ne les porterai qu'à
,000 l. par an. Ajoutez à toutes ces ſommes
ſurplus dont nous pouvons diſpoſer, le
l ſera de 1,600,000 l.

Dans *l'introduction* de la troiſieme édition
mon *Traité ſur les payemens*, j'ai expliqué
maniere de rembourſer en quarante ans
t millions de la dette nationale (*a*) avec

---

[a] Lorſque je faiſois l'introduction que je cite ici,

un fonds d'amortiſſement d'un million
an. Que ne pourroit-on pas opérer avec
tel fonds ?

Dans cinq ans 10,986,300 l. à 4 p
cent ſe trouveront réduits à 3 pour ce
& dans ſix ans 4,500,000 l. à 3 ½ pour c
ne ſeront plus qu'à 3. Les longues annui
accordées ſous le regne de Guillaume
ſont de 136,453 l. ſeront preſque étein
dans 18 ans, ainſi que la plus grande par
des annuités viageres. Toutes ces épargn
monteront à plus de 400,000 l. par an.
on les ajoutoit au fonds à meſure que
annuités s'éteindront, le rembourſement
feroit avec tant de célérité, que nous v
rions en peu d'années ce Royaume ſorti
tous ces embarras. On pourroit encore l'
célerer en ſupprimant les places & les p
ſions inutiles: en abandonnant tous les moy
de corruption : en diminuant les appoin
mens des grands Officiers de l'Etat ; & en ſi
plifiant les taxes. Un Miniſtre qui paroîtr
déterminé à mettre un pareil ſyſteme à e
cution, gagneroit bientôt la confiance
public: ſe feroit eſtimer & aimer de t

---

je penſois ou plutôt j'eſpérois qu'on pouvoit porte
ſurplus du revenu à 900,000 l. par an. Mais il faut
ſerver que la nation retiroit alors une contribution
la Compagnie-des-Indes de 400,000 l. par an, q
été perdue depuis. Voyez la ſeconde préface d
deuxieme édition de l'*Appel au public ſur l'obje*
la dette nationale.

onnêtes gens ; & ſeroit beni dans les
à venir comme le ſauveur de ſa patrie.
que dis-je ? Nous ſommes bien éloignés
e tems heureux. Nos Miniſtres ſont ar-
à ſuivre des meſures qui doivent aug-
er nos charges. On a commencé une
ſe guerre civile qui peut nous mettre
ôt dans le cas de n'avoir plus rien à
gner ou à perdre.

in des Obſervations du Docteur Price.

LETTE

AFFAIRES
DE L'ANGLETERRE
ET DE L'AMERIQUE.

pport fait le Mercredi 20 *Avril* 1774, *à la hambre des Pairs, par le Comité de Bucking- mshire, l'un des Membres du Comté, chargé éxaminer les divers Actes par lesquels la Co- nie de la Baie de Massachusset, à manifesté n opposition à la souveraineté de Sa Majesté ans son Parlement de la Grande-Bretagne r ladite Province, ainsi que ce qui s'est passé ans la Chambre relativement à cet objet de uis le premier Janvier* 1764.

N EXÉCUTION des ordres de la Cham- le Comité s'est assemblé pour procéder xamen qui lui avoit été recommandé. près avoir lû avec la plus grande atten-

tion les divers papiers apportés à la Cha
bre, concernant l'oppoſition de la Baie
Maſſachuſſet, à la ſouveraineté de S. M. da
ſon Parlement de la Grande-Bretagne ſur
dite Province, & avoir ſoigneuſement conſu
les journaux de la Chambre depuis le premi
1764. Janvier 1764 juſqu'à ce jour; il appert q
le 2 Avril 1764, la Chambre des Co
munes a fait porter à celle des Lords
Bill intitulé : » Acte pour octroyer ce
tains droits dans les Colonies & Plantatio
Britanniques en Amérique, à l'effet de co
tinuer, améliorer, & rendre perpétuel
Acte paſſé dans la ſixiéme année du reg
de George II. intitulé : — Acte pour aſſ
rer & encourager le commerce des Colon
à ſucre de S. M. en Amérique.

En appliquant le produit des droits
deſſus & de ceux qu'on levera en vertu du
acte, pour défrayer les dépenſes qui ſero
néceſſaires pour défendre, protéger & m
tre en ſureté leſdites Colonies & plan
tions.

Auſſi pour expliquer un acte paſſé da
la vingt-cinquiéme année du regne de Ch
les II., intitulé : Acte pour encourager
commerce de Groenland & de Dantzick,
pour mieux aſſurer le commerce des Pla
tations. —

Et enfin pour changer & ſupprimer div
remiſes de droits accordées ſur les exportatio

Royaume, ainſi que pour empêcher plus effi-
ement le tranſport clandeſtin de marchan-
es auxdites Colonies & Plantations ou hors
celles, & pour améliorer & aſſurer le com-
rce entre ces Colonies & la Grande-Bre-
ne «.

Ce Bill a paſſé le 4 Avril, & il a reçu
ſanction royale le jour ſuivant.

Dans le rapport du Bureau du commerce
11 Décembre 1764, & dans les papiers qui
été remis à S. M. avec ledit rapport;
voit les aſſertions les plus fortes de l'aſ-
nblée de la Baye de Maſſachuſſet, au ſou-
n de ſon droit excluſif de porter des loix
ticulierement de taxation, & ſa réſolu-
n d'inviter les autres Colonies à ſe joindre
lle, pour empêcher le Roi dans ſon Par-
ent de paſſer de ſemblables loix.

Dans une lettre à M. Mauduit, alors agent
la Province, rédigée par le Comité de la
ambre des Repréſentans, & approuvés en-
e par ladite Chambre, on ſe ſert des ex-
ſions ſuivantes. « *Il falloit plutôt attribuer*
ilence de cette Province à toute autre cauſe,
ne au déſeſpoir, qu'à un abandon tacite de
privileges, ou à une reconnoiſſance des droits
Parlement de la Grande-Bretagne, de mettre
impôts & taxes ſur un peuple qui n'eſt point
éſenté dans la Chambre des Communes ».
ns la même lettre, l'aſſemblée avoue &
firme authentiquement la doctrine avan-

cée dans une certaine brochure intitulée. *Le droits des Colonies Britanniques établis & prouvés, dont l'Auteur étoit Jacques Ottis.* Cet écri porte entr'autres choſes, » *l'impoſition de taxe ſur le commerce ou ſur les terres, ſur les maiſons ou ſur les vaiſſeaux, ſur les biens réels & perſonnels, fixes ou flottans dans les Colonies, eſt abſolument incompatible avec les droits des Américains comme ſujets Britaniques & comme hommes.*

1765. LE 28 FEVRIER 1765, les Pairs ont reçu un Bill de la Chambre des Communes, intitulé, « Acte aux fins d'octroyer & appliquer certains droits de timbre & autres droits dans les Colonies & Plantations Britanniques en Amérique, pour défendre, protéger & mettre en ſûreté leſdites Colonies; & auſſi de modifier les clauſes des différens actes du Parlement, relatifs au commerce & aux revenus deſdites Colonies & Plantations, qui traitent de la maniere d'etablir & de recouvrer les amendes & les confiſcations dont il y eſt fait mention ».

Ce Bill a reçu la ſanction du Roi le 2 du même mois.

Le 17 Décembre précédent, Sa Majeſté avoit déclaré dans ſon très-gracieux diſcours émané du Trône, que les affaires importantes ſurvenues depuis peu dans quelques unes de ſes Colonies en Amérique, étoient cauſe que Sa Majeſté avoit aſſemblé ſon Parlement plutôt qu'il n'étoit ordinaire en tems de paix.

Le 6 Juin 1765, la Chambre des repréſentan

la Baye de Maſſachuſſet, a arrêté, *qu'il it très expédient qu'il ſe tînt le plutôt poſſible e aſſemblée de Comité des Chambres de Re- ſentans ou Burgeſſes dans les différentes Colo- s du Continent de l'Amérique, pour délibérer l'état des affaires publiques, & l'embarras e cauſoient les derniers actes du Parlement, 'effet de lever des droits ſur les Colonies, & ſſi pour rédiger une adreſſe générale de remon- ance à Sa Majeſté & au Parlement.* Elle arrêta même tems qu'on enverroit des lettres x Directeurs reſpectifs des différentes aſſem- ées, pour les inviter à accéder à cette pro- ſition. Enfin le 8 Juin, l'aſſemblée ſuſdite ut trois perſonnes pour former ſon Com- ité, & elle vota 450 liv. pour payer leurs ais.

M. Bernard Gouverneur de la Colonie, ans une lettre aux Lords Commiſſaires du ommerce & des plantations, en date du 15 oût 1765, fait le récit d'un ſoulevement vio- nt dans Boſton, en réſiſtance à une loi aſſée par la légiſlation de la Grande Bre- agne, & de voies de fait ſur la perſonne de I. Oliver, diſtributeur du papier timbré, ortées à un tel excès, qu'on démolit & dé- uiſit ſes maiſons, & qu'il fut dit hautement u'on vouloit le tuer.

En cette occaſion, le Conſeil de Boſton né- ligea tous les moyens de maintenir la paix & e bon ordre du Gouvernement; & il fut aiſé de

remarquer qu'il ne ſouhaitoit que le troubl
& le déſordre.

Une autre lettre du même Gouverneur a
Bureau de commerce, daté du 31 Août 1765
porte, que la populace ayant attaqué la mai
ſon de M. Storey, Greffier de l'Amirauté
elle l'avoit démolie: qu'elle avoit pris ſe
livres & papiers, parmi leſquels ſe trouvoien
les régiſtres de la Cour de l'Amirauté, & le
avoit brûlés: qu'elle avoit cherché M. Sto
rey: qu'elle avoit auſſi pillé la maiſon d
M. Hallwell, Contrôleur de la Douane
mais qu'elle s'étoit principalement déchaî
née contre le Lieutenant au Gouvernemen
dont elle avoit détruit entiérement la mai
ſon, la vaiſſelle, les livres & les manuſcrit
qui étoient d'une très-grande valeur.

Le Gouvern. Bernard ajoute que dans cett
fâcheuſe extrémité, le Conſeil de Boſton qu
ne cherchoit qu'à plaire au peuple ſe refuſ
même à la propoſition qu'il lui fit de don
ner avis au Général Gage de la ſituation o
ſe trouvoit la ville de Boſton.

Il faut obſerver que les ſeuls bourgeoi
de Boſton eurent part à cette ſédition
quoiqu'on ait débité que pluſieurs habitan
de la campagne étoient mêlés dans cette af
faire; & on a vérifié que ceux de ces dernier
qui avoient été vûs dans le tumulte, n'étoien
que de ſimples ſpectateurs.

Le Gouverneur Bernard dans ſa lettre au

au du Commerce, datée du 12 Octobre
, dit, » le Gouvernement n'a plus ici
ne ombre d'autorité. Quelques uns des
s de la derniere ſédition ſe montrent
rand jour avec audace. Aucun Officier
ic n'oſe les attaquer. Le Procureur gé.
même n'oſe pas rendre plainte de leurs
ıtats. Aucun témoin ne ſe préſente pour
ɔſer contre eux, & les Juges ne s'aſſem-
t point pour les juger. »

endant ce déſordre général le Gouver-
, de l'avis unanime du Conſeil, crut de-
paſſer en revue quelques Compagnies
Milice; mais la Milice refuſa d'obéir à
ɔrdres.

nfin le Conſeil & la Chambre des Re-
entans marquerent un tel mépris pour les
s de la légiſlation, qu'ils arrêterent le
Novembre 1765, dans un Comité com-
é de deux Corps, qu'il ſeroit légal de
ſiger ſans papier timbré, non-obſtant
e du Parlement.

LE 14 JANVIER 1766, le Parlement s'étant 1766.
mblé après les vacations de Noël, S. M.
la bonté de s'exprimer de la maniere ſui-
te dans ſon très-gracieux Diſcours éma-
du trône.

Milords & Meſſieurs.

LA derniere fois que je vous ai fait aſ-
bler, je vous ai informé qu'il étoit ſur-
u en Amérique des affaires de grande im-

portance qui demanderoient l'attention la plus ſérieuſe du Parlement.

» Pour qu'il ne vous manquât aucunes des informations propres à vous diriger dans vos délibérations ſur un objet auſſi intéreſſant, j'ai ordonné qu'on mît ſous vos yeux tous les papiers qui donnoient quelque lumiere ſur l'origine, le progrès ou le but des troubles qui ſe ſont élevées depuis peu dans quelques unes des Colonies ſeptentrionales. »

» Au premier avis de ces troubles, on a envoyé des ordres aux Gouverneurs de mes provinces & aux Commandans de mes troupes en Amérique, pour qu'ils employaſſent toutes les forces du Gouvernement à réprimer les ſéditions & les tumultes, & à ſoutenir efficacement l'autorité légitime. »

» Je me repoſe ſur votre ſageſſe de ce qui reſte à faire dans cette occaſion, ne doutant point que votre zele, pour l'honneur de ma couronne, votre attention pour les juſtes droits, & l'autorité de la légiſlation Britannique, & votre affection & vos ſoins pour le bonheur & la proſpérité de mes peuples ne vous faſſent adopter des réſolutions ſages & prudentes, qui tendent en même-tems à conſerver nos droits conſtitutionels ſur les Colonies, & à rétablir parmi elles cette harmonie & cette tranquillité qui ont été interrompues depuis peu par des ſéditions & des troubles de la nature la plus dangereuſe. »

Dans la reſpectueuſe adreſſe que la Cham-

arrêta le même jour, Sa Majeſté fut af-
ée des diſpoſitions ſinceres où étoit la
ambre pour concourir aux intentions ſa-
ires de Sa Majeſté, & de la ferme réſo-
on qu'elle avoit priſe de faire tous ſes efforts
r appuyer & ſoutenir la dignité & l'honneur
S. M., ainſi que l'autorité légiſlative du
aume ſur ſes Colonies. Elle promit auſſi de
ndre en conſidération les moyens les plus
pres à effectuer le rétabliſſement de la
quillité des Colonies, qui avoit été trou-
par des commotions auſſi violentes &
dangereuſes.

e même jour tous les papiers, informa-
s & avis reçus de l'Amérique, ſur les tu-
tes & ſoulévemens qui avoient eu lieu dans
e partie du monde, furent remis à la
mbre.

e 22 Janvier on a preſenté à la Cham-
de nouveaux papiers concernant l'Amé-
e, leſquels, ainſi que les premiers, furent
voyés à un Comité de toute la Chambre
qué pour jeudi 28.

e 27, on a fourni à la Chambre encore
tres pieces qui ont été remiſes auſſi au-
Comité,

e Comité s'eſt aſſemblé le 28 Janvier,
près divers ajournemens l'Orateur a rap-
é, le 10 Février, les divers arrêtés ſui-
, approuvés par la Chambre.

remierement, Sa Majeſté, aſſiſtée de l'a-
& du conſentement des Lords ſpirituels

& temporels, & des Communes de la G.
aſſemblés en Parlement, a eû, a, & de dr
doit avoir tout pouvoir & autorité de fa
des loix & des ſtatuts d'une force & d'u
validité ſuffiſantes pour aſtreindre les Co
nies & les peuples de l'Amérique, ſujets
la Couronne de la Grande-Bretagne d
tous les cas quelconques.

2.° Il a été ſuſcité & effectué dans dif
rentes Colonies de l'Amérique ſeptentrion
des tumultes & des ſoulevemens de la
ture la plus dangereuſe, au mépris évid
du pouvoir & de la dignité du Gouver
ment de Sa Majeſté, & en violation ma
feſte des loix & de l'autorité légiſlative
Royaume.

3.° Leſdits tumultes & ſoulevemens
été ſuſcités & encouragés par des votes
des arrêtés particuliers, paſſés dans dive
aſſemblées deſdites provinces, dérogato
à l'honneur du Gouvernement de Sa M
jeſté, & tendants à détruire la dépenda
légale & conſtitutionelle deſdites Coloni
envers la Couronne Impériale & le Pa
ment de la Grande-Bretagne.

4.° L'avis du Comité eſt qu'il ſoit preſe
une humble adreſſe à Sa Majeſté, pour
ſupplier de donner des inſtructions aux G
verneurs des diverſes provinces où les
dits tumultes & ſoulevemens ont éclaté,
leur enjoignent de requérir au nom de
Majeſté les aſſemblées deſdites Provinc

emniſer convenablement ceux qui ont
ert en leur perſonne ou en leurs biens
es ſuites des ſuſdits tumultes & ſoule-
ns; & pour aſſurer Sa Majeſté que cette
bre ſoutiendra dans la préſente occa-
auſſi bien que dans toutes les autres, l'au-
légitime de la Couronne de Sa Ma-
& les droits du Parlement.

Le Comité penſe que tous les ſujets
Majeſté, réſidans dans leſdites Colo-
qui ont manifeſté leur deſir de ſe prê-
de contribuer à l'exécution de l'acte
nbre, ou de tout autre acte du Parle-
dans les Colonies Britanniques, de
rique ſeptentrionale, ont agi en bons
eles ſujets; que pour cette raiſon,
de juſtes droits, & peuvent en toute ſû-
compter ſur la protection & la bien-
nce de cette Chambre.

rrêté qu'il ſera preſenté à Sa Majeſté
dreſſe conſéquemment au quatrieme
des réſolutions priſes par la Chambre.

5 Mars 1766, les Communes ont paſſé
Bills, l'un intitulé, » Acte pour mieux aſ-
à la Couronne & au Parlement de la
e-Bretagne, la dépendance des Do-
s de Sa Majeſté en Amérique. »
le Roi a donné à ce Bill ſon conſen-
t royal, le 18 du même mois.
l'autre à l'effet de révoquer un acte
dans la derniere ſeſſion du Parle-
& intitulé:

» Acte pour octroyer & établir ce
droits de timbre, & autres droits da
Colonies & Plantations Britannique
Amérique, appliquables à l'acquit de
penſes, pour défendre & protéger le
Colonies & plantations, & pourvoir
ſûreté, & pour rectifier dans les dive
tes du Parlement relatifs au commer
aux revenus deſdites Colonies & pl
tions, les paſſages où eſt expliquée l
niere de déterminer & de recouvre
amendes & les confiſcations dont
fait mention dans ces mêmes actes.

Ce ſecond Bill a reçû le même jo
conſentement royal.

Pendant que la Chambre délibéroit
révocation de l'acte du timbre, elle
çu des pétitions des Marchands de la
de Briſtol, des Marchands de Glaſ
d'Edward Montague agent de la Colo
la Virginie, & des Marchands de la vi
Londres en faveur de ladite révocati

Le 2 Juin 1766, les Communes ont en
un Bill intitulé: » Acte d'amniſtie pour le
ſonnes qui ont encouru certaines am
infligées par un acte de la derniere
du Parlement, portant octroi de ce
droits de timbre dans les Colonies &
tations Britanniques en Amérique; &
rendre valides les titres & actes publi
y ont été dreſſés ou enregiſtrés ſur c
pier, velin ou parchemin non timbré.

Majeſté a donné ſon conſentement
à ce Bill, le 6 du même mois.
tre du Gouverneur Bernard au Comte
elburne, datée du 24 Décembre 1766.
ouverneur mande que de l'avis du Con.
l avoit donné des ordres pour faire
ner l'acte pour la diſcipline des troupes,
is autres actes. Dans l'intervalle de
nement de l'aſſemblée, deux compa-
d'artillerie ayant été jettées ſur la
par un gros tems, & ledit acte du
nent ayant été conſulté, le Conſeil
ommandé au Gouverneur d'ordonner
ommiſſaire de fournir à ces Compa-
ce qu'elles demandoient en vertu de
ce qui a été exécuté. Auſſitôt l'aſ-
ée a envoyé au Conſeil une députa-
compoſée de cinq de ſes membres pour
de *quelle autorité des actes du Par-*
étoient enregiſtrés parmi les loix de la
te, & ſi le Conſeil avoit connoiſſance d'au-
te (c'eſt-à-dire de l'Aſſemblée) *qui en-*
uit l'enrégiſtrement d'Ordonnances (nom
l'Aſſemblée qualifie les actes du Par-
t) *auxquelles la légiſlation de la province*
t jamais donné ſon conſentement.
LORD Wycombe par ordre de S. M.
is à la Chambre, le 12 Mars 1767, 1767.
opies de lettres, &c. des Gouverneurs
Majeſté en Amérique, leſquelles ſont
s ſur le bureau.
3 Avril il a été remis à la Chambre

d'autres copies de lettres des Gouver
de Sa Majeſté en Amérique, qui ont ét
ſes pareillement ſur le bureau.

Le 14 Mai, il a été arrêté de pr
ter une humble Adreſſe à Sa Majeſté
la prier d'ordonner qu'il fût remis à la C
bre des copies de tous les rapports fai
les Commiſſaires ou aux Commiſſaires du
merce & des plantations, avec tous l
dres & opérations des Secrétaires d'Et
du Conſeil privé de Sa Majeſté, rela
ment au Bill paſſé par le Gouverneu
Conſeil & l'Aſſemblée de la baie de Maſſ
ſett, pour accorder des imdemnités au
ſonnes qui avoient fait des pertes, & u
don abſolu à ceux qui avoient commis
ques excès, dans ces derniers tems, c
l'arrivée du ſuſdit Acte.

Le 18 Mai, en conſéquence de ladite Ad
le Lord Wycombe a remis à la Cha
une copie du rapport du Comité du
ſeil avec d'autres papiers, & le tout eſt
ſur le bureau par ordre de la Chamb

Le même jour il a été arrêté de pré
une Adreſſe à Sa Majeſté, pour la
d'ordonner qu'il fût remis à la Cha
des copies d'ordres du Conſeil du Ro
déclarent nuls les actes des aſſemblé
Amérique, avec des rapports des Av
& Solliciteurs généraux, ou de l'un o
l'autre dans des cas ſemblables.

Tous ces papiers ont été laiſſés ſur l

. En les examinant le Comité a vû
plusieurs actes des Colonies ont été dé-
és nuls en différens tems par Sa Majesté
son Conseil.

e 15 Juin, les Communes ont envoyé
Bill intitulé, » Acte pour autoriser Sa
esté à établir des douanes, & autres droits
les Domaines Britanniques en Améri-
& pour faire exécuter les loix re-
es au commerce dans ces mêmes
, sous l'inspection de Commissaires
seront nommés pour cet objet, & qui
ont y réside.

e Bill a reçu le consentement royal le
du même mois.

e 19 Juin, un autre Bill a été envoyé
es Communes, intitulé, » Acte pour oc-
er certains droits dans les Colonies &
tations Britanniques en Amérique; pour
rder une remise des droits de douane sur
fé & le cacao du produit desdites Colo-
& plantations, qu'on exportera de l'An-
erre: pour faire cesser les remises des
s payables sur la porcelaine de la Chine,
rtée pour l'Amérique; & pour prévenir
efficacement le commerce de contre-
le qui se fait avec lesdites Colonies &
tations.

e Bill a reçu le consentement royal le
uin.

ors de la convocation de l'assemblée de
rovince de la Baye de Massachusett;

le 28 Janvier 1767, il a été envoyé
meſſage au Gouverneur, par la Chambre
Repréſentans, pour le prier d'informe
Chambre s'il avoit été fait quelques fou
tures aux dépens du Gouvernement pou
troupes du Roi arrivées depuis peu dan
port de Boſton; & après s'être fait repré
ter les minutes du Conſeil (qui portent
preſſément que les fournitures pour les c
pagnies d'artillerie au Château, ont été fa
en vertu des derniers Actes du Parleme
l'Aſſemblée a répondu: » *qu'en donnant*
ordres, de l'avis du Conſeil, pour faire des f
nitures pour les compagnies d'artillerie au Chât
le Gouverneur avoit agi dans un point eſſe
contre l'intention notoire de la Chartre par
quelle ſeule (& cela ſeulement, en vertu des
qui ſont ou peuvent être en activité dan
Province), le Gouverneur & le Conſeil ét
autoriſés à donner de l'argent de la Tréſore
elle a ajouté, *qu'il étoit encore plus doulou*
pour les habitans, de voir que le Gouver
établiſſoit pour baſe de ſa conduite un r
Acte du Parlement, auſſi vexatoire que l'Ac
timbre qui avoit enlevé aux Américains le
inaliénable de franchiſe de toutes autres taxe
celles qu'ils voudroient bien conſentir ou a
der volontairement «.

Le Gouverneur Bernard s'eſt vu obligé
ſes reponſes des 14 & 18 Février, d'é
avec ſoin de convenir qu'il eût regardé l'
du Parlement comme la baſe de l'ordre d

ır les fournitures. Sans cela il n'auroit pas
le concours du Conſeil, car quoiqu'il crût
la plupart de ſes membres euſſent le
pect convenable pour les actes du Parle-
nt, aucun d'eux n'auroit oſé l'avouer dans
te circonſtance.

E 2 Mars 1768, la Chambre des Communes — 1768.
nvoyé un Bill intitulé : » Acte pour rendre
s facile & plus efficace le recouvrement
amendes & confiſcations ordonnées par
actes du Parlement relativement au com-
rce ou aux revenus des Colonies & Plan-
ons Britanniques dans l'Amérique.

Et ce Bill a reçu la ſanction royale le 8
même mois.

La Chambre des Repréſentans de la Co-
e de la Baie de Maſſachuſſett, a écrit
lettre circulaire à toutes les Aſſemblées
e continent de l'Amérique Septentrionale:
éſirant que ces Aſſemblées approuvaſſent leurs
imens & leur conduite, & les informant qu'elle
t repréſenté à Sa Majeſté que les actes du Par-
nt de la Grande-Bretagne qui impoſent
droits ſur cette Province dans l'intention uni-
& expreſſe de lever un revenu, étoient des
actions des droits naturels & conſtitutionels
Américains ; & la Chambre a prié leſdites
mblées de lui indiquer les meſures ultérieures
pourroient être néceſſaires pour mettre ſon
à exécution «.

Lors de l'élection des Membres du Conſeil,

l'Assemblée a laissé de côté tous les Offic
du Gouvernement, ce qui s'étoit déjà p
tiqué dans les années 1766 & 1767.

Au commencement de Mai 1768 il a
fait des souscriptions & associations pou
point importer des marchandises de la Gra
Bretagne; mais cette résolution n'a pas
son effet dans le tems, parce que les n
cians des autres Colonies ont refusé
concourir.

Le 9 Mai le Collecteur & le Contrô
des Douannes ont fait la saisie en regl
sloop *la Liberté*, appartenant à M. Hanc
de la Ville de Boston, ce qui a occasio
un grand tumulte. Le Contrôleur, le C
lecteur & son fils furent attaqués par
populace nombreuse & insolente qui les t
de la maniere la plus cruelle. Non cont
de ces excès, les séditieux allerent pen
la nuit investir la maison de ces Offic
ils en briserent toutes les fenêtres & s
parerent d'une chaloupe appartenante au
lecteur qu'ils emmenerent en triomph
brulerent ensuite. La continuation de l
volte faisant craindre le même traitement
Commissaires des Douanes, ceux-ci
siterent de la nuit pour se retirer eux &
familles dans quelques maisons du voisi
Mais convaincus ensuite que leur vi
étoit en danger, ils se refugierent à
du vaisseau de Sa Majesté le *Romney*

le port de Boſton ; & pour plus grande
, dans le *Château - Guillaume*. Pendant
périlleuſe ſituation, ils écrivirent différen-
tres au Gouverneur & au Conſeil de Boſ-
our demander qu'on les protegeât ; mais
purent obtenir aucun ſecours. Ils appri-
enfin par une lettre du Gouverneur
rd, en date du 13 Juin 1768, qu'après
ues heures de délibérations ſur la né-
de prendre des meſures pour maintenir
nquillité dans la Ville, & ſur le choix
s meſures, le Conſeil avoit arrêté qu'at-
qu'il ne paroiſſoit pas qu'on eût à
lre pour le moment de nouvelles vio-
, le Conſeil penſoit qu'il vaudroit mieux
tre cette affaire à l'examen d'un Co-
des deux Chambres, & qu'en conſé-
e le Gouverneur ne pouvoit leur dire,
le moment, quelle eſpece de ſecours
protection ils pouvoient attendre. Il
ſulta qu'ils n'obtinrent en effet au-
protection. Les choſes reſterent dans
tat de déſordre & de confuſion juſ-
22 Juillet, tems auquel le Gouver-
propoſa au Conſeil de prendre en con-
tion quelques meſures pour établir la
ur & la fermeté du Gouvernement.
le 29 Juillet le Conſeil répondant à
lui avoit eté propoſé par le Gou-
ur, dit : » que les déſordres qui
nt eu lieu, avoient été occaſionnés par
niere violente & ſans exemple dont le

ſloop *la Liberté* avoit été ſaiſi par les
ciers des Douannes «.

En conſéquence de cet état d'anarch
étoient les affaires à Boſton, il y fu
voyé d'Halifax deux régimens pour ſou
l'exécution de la puiſſance civile & r
tenir la tranquilité dans la Ville. Ma
donna aux Soldats les ordres les plus
d'éviter tout ſujet de querelle avec les
tans dont ils ſe plaignoient d'avoir été
vent maltraités.

Le Lundi 5 Mars 1768, à 9 h. du ſoi
avoit ſonné le tocſin auſſi à Boſton c
pour le feu ; on diſoit qu'il avoit pris d
rue du Roi, & le peuple s'y rendit en
Ce bruit s'étant trouvé faux, cette fo
joignit à une autre qui étoit allé faire i
à deux compagnies aux portes de leu
raques, & menaçoit de tuer la ſen
poſtée à la Douanne où étoit le tré
Roi. La ſentinelle ſe voyant environne
obligée de ſe retirer & d'appeller à ſon ſe
En conſéquence le ſieur Preſton, Cap
de garde, vint pour la dégager avec
tachement de la garde principale. Cet
cier fit tout ce qu'il put pour préven
accidens, mais malgré tous ſes effo
ſéditieux, à force d'outrages & de
attirerent ſur eux le feu de quelques ſo
qui tuerent malheureuſement pluſieur
ſonnes. Le Gouverneur promit de dé
ner le Commandant à éloigner les

ens en en plaçant un dans le Châ-
& mettant l'autre ailleurs, de ma-
que les troupes n'euſſent plus d'oc-
n de prendre querelle avec les habitans.
le Conſeil inſiſta pour que les deux
ens s'en allaſſent, prétendant que
abitans chaſſeroient infailliblement les
es, & qu'ils ſeroient ſecondés & joints
eux des autres Villes; & ſuivant quel-
Membres du Conſeil, ce n'étoit point
poſition de la populace ſeulement, mais
us les principaux habitans, En conſé-
ce les deux régimens furent renvoyés
rs.

ns la requête préſentée au Gouverneur
lifférentes perſonnes de conſidération,
ès l'arrêté d'une Aſſemblée de la Ville
dans ce tems, *on dénie l'autorité légiſ-*
de la Grande-Bretagne, & il eſt dit qu'il
mieux pour les Américains lutter contre elle
e laiſſer lâchement uſurper leurs droits.
Aſſemblée refuſa formellement de retirer
re qu'elle avoit donné précédemment
oyer des lettres circulaires aux autres
nies, quoiqu'elle eût reçu à ce ſujet une
ſition poſitive de la Couronne.

mois d'Août 1768 il fut fait une aſſocia-
où entrerent la plupart des Marchands de
on. Ils ſignerent une convention portant
ne demanderoient ni n'importeroient au-
eſpece d'effets ni de marchandiſes de la
de-Bretagne, à l'exception de quelques

articles de néceſſité, à compter du pre
Janvier 1769, juſqu'au premier Ja
1770, & qu'ils n'importeroient aucun
papier, verre, couleurs pour la pein
juſqu'à la révocation de l'acte qui in
des droits ſur ces articles,

Il fut auſſi arrêté dans une aſſemblé
Francs-tenanciers de la Ville & autre
bitans de Boſton, du 12 Septembre,
levées d'argent faites dans cette Province
l'uſage & le ſervice de la Couronne, d'une
maniere qu'elles ne ſont accordées par la g
& générale Cour d'aſſemblée de la Pro
étoit une infraction à ladite Chartre R
ainſi qu'aux droits naturels & inconteſtab
Sujets, énoncés dans le ſuſdit Acte du
ment, (faiſant alluſion à l'Acte de ſucce
& qui conſiſte à donner & octroyer libr
leur argent pour le ſervice de la Couron
leur propre conſentement donné par eux-
ou par des Repréſentans qu'ils auront cho
brement.

L'Aſſemblée vota auſſi qu'attendu
Gouverneur ne jugeroit pas à prop
convoquer une Cour générale pour
dreſſement de leurs (prétendus) grie
Ville feroit choix d'un nombre conve
de perſonnes pour traiter leurs affaire
le titre de Comité, de convention av
Députés qui pourroient être envoy
différentes villes de la Province pou
joindre, à l'effet de pouvoir aviſer &

telles mesures que pourroient requerir
ervice du Roi, ainsi que le repos & la
té des Sujets de S. M. dans cette Pro-
e.

lle vota pareillement qu'attendu les crain-
presque générales d'une prochaine guerre
la France, & afin que les habitans de
e Ville pûssent être préparés en cas d'un
ger subit, ceux desdits habitans qui
rroient n'être pas pourvus de l'attirail
taire seroient requis d'observer la loi
a Province qui ordonne que tout sol-
enrôllé & tout chef de famille (ex-
é les cavaliers pour lesquels la loi a fait
tres dispositions) seront toujours pourvus
mes & de munitions en bon état, ainsi
l est particulierement énoncé dans ladite
& à l'entiere satisfaction des Officiers
la Compagnie.

Assemblée arrêta enfin qu'on écriroit une
re aux différentes Villes de la Province,
la teneur qui suit.

ttre circulaire des Echevins de Boston, du
14 Septembre 1768.

MESSIEURS.

Vous n'êtes déjà que trop instruits des ex-
nités aussi tristes qu'allarmantes, auxquelles
e Province, ainsi que toute l'Amérique en
éral, est actuellement réduite : on a imposé
le peuple, sans son consentement, des taxes

également nuisibles à l'intérêt de la Métropole
des Colonies. Ces taxes ont pour objet l'entret
du gouvernement civil dans les Colonies, ce
est évidemment opposé à la constitution ; & el
changent la maniere dont le Gouvernement
été entretenu de tous les tems. Par le don-grat
du peuple dans les Assemblées ou Parlemens
l'Amérique, ces taxes serviront encore po
l'entretien d'une armée nombreuse, destinée non
défendre les territoires nouvellement acquis, m
à garnir les anciennes Colonies, en tems de pa
Les adresses & les remontrances, décentes, hu
bles & vraiment loyales des Représentans de ce
Province, pour obtenir le redressement de gri
aussi cruels & aussi allarmans, n'ont eu jusqu'
aucun effet. Nous sommes même assurés par
avis certains que ces remontrances ne sont po
parvenues jusqu'au Roi. Le seul effet qui en
résulté, dont on ait pû s'appercevoir, a été
ordre adressé par un des Secrétaires d'Etat
Gouverneur de la Province, pour dissoudre l'
semblée générale, uniquement sous le prétex
que cette Chambre de Représentans avoit refu
d'annuller une résolution prise par les Représe
tans de l'assemblée précédente qui ne signifi
que l'intention de conserver aux Américains
droit qu'ils ont de se reunir pour présenter
leur gracieux Souverain des remontrances humb
& soumises lorsqu'ils se trouvent lésés. C'est
pendant un droit auquel tout homme doit pr
tendre comme naturellement attaché à son ex
tence, & ce droit a été expressément recon

de la glorieuſe révolution, comme un droit artenant à tout Anglois «.

Vous le ſavez, Meſſieurs, cette diſſolution l'aſſemblée a eu lieu. Le Gouverneur a déclaré liquement, & plus d'une fois qu'il ne pouvoit convoquer une autre aſſemblée; & le Secré-e d'Etat du département de l'Amérique a dans une de ſes lettres, qui a été commu-ée à l'aſſemblée, QU'ON AUROIT SOIN DE TENIR LA DIGNITE' DU GOUVERNE-NT: phraſe dont le ſens eſt trop clair pour n puiſſe s'y méprendre «.

L'inquiétude & l'affliction de la Colonie ſur événemens, a redoublé lorſque ſon Excellence Gouverneur Bernard a fait ſavoir par ſa der-e déclaration, qu'on attendoit un ou pluſieurs mens qui alloient arriver dans la Province «.

On craint généralement que le deſſein de Cour, en envoyant ces troupes, ne ſoit uni-nent d'aſſurer par la force des armes l'exé-on des actes du Parlement, dans la forma-deſquels les Colonies n'ont cependant, ni ne vent avoir aucune influence conſtitutionelle. 'eſt un des plus grands malheurs auxquels un le libre puiſſe être réduit «.

Les Villes que nous avons l'honneur de re-enter ont pris, à leur derniere aſſemblée, objets dans la plus ſérieuſe conſidération; comme on croit aſſez généralement être me-é d'une guerre prochaine avec la France, elles paſſé les différens votes que nous avons l'hon-de vous remettre, déſirant qu'ils ſoient

auſſi-tôt préſentés à l'aſſemblée légale de la Vil
dont vous avez l'adminiſtration, pour y êt
examinés avec attention & avec candeur «.

» *Etant privés comme nous le ſommes, dan*
une conjoncture auſſi critique, des conſeils que pou
roit donner l'aſſemblée générale, nous ſommes pe
ſuadés que les fideles peuples de cette Province ap
percevront bientôt l'utilité & la convenance d
Commité de convention qu'on a propoſé d'aſſem
bler & qu'on ne peut attendre que des avis trè
prudens & très ſalutaires d'un nombre de D
putés que les Peuples auront eux-mêmes choiſis
& en qui ils doivent mettre la plus grande con
fiance. Ces avis ne peuvent manquer de contr
buer au ſervice réel de notre très-gracieux So
verain & au bien de ſes ſujets dans cette Pr
vince; & ils pourront heureuſement empêcher l
meſures dangéreuſes & ſubites que les Colo
doivent craindre qu'on ne prenne dans l'inquiétu
& la douleur où ils ſont actuellement plongés

» *Il eſt important que la Convention s'aſſem*
ble le plutôt poſſible; en conſéquence on a pr
poſé que ce fût même dès le 22 Septembre,
on eſpere que les Villes les plus éloignées enverro
les rapports de leurs Comités reſpectifs pour
même terme ou dumoins le plutôt poſſible apr
cette date «.

» *Nous ne doutons point que vous ne pren*
part, ainſi que nous & nos concitoyens, à
conſervation de nos droits ineſtimables &
bonheur général de notre pays, & que vous
ſoyez diſpoſés à vous porter avec une égale a

eur à toutes les mesures constitutionnelles qu'on ourra prendre pour parvenir à un but aussi lorieux «.

Le Comité des Lords remarque qu'il ne paroît pas que le Conseil de Boston ni aucun des magistrats civils ait fait aucune démarche pour s'opposer à ces arrêtés ou aux autres dont on a parlé.

Le Comité pense qu'il est nécessaire d'inserer ici les extraits suivans :

Premierement, l'extrait du discours de Sa Majesté du 8 Novembre 1768.

» A la clôture du dernier Parlement, je vous ai annoncé ma satisfaction sur les apparences qui m'avoient induit pour lors a croire que ceux de mes sujets qui, dans quelques parties de mes Etats, avoient été entraînés dans la route de l'égarement, étoient revenus au sentiment de leur devoir ; mais j'ai vu depuis avec la plus vive douleur, que l'esprit de faction, que j'avois crû presqu'entierement éteint, troubloit de nouveau mes Colonies de l'Amérique Septentrionale ; & que dans une de ces Colonies il alloit jusqu'à exciter des actes violents & de résistance, à l'exécution des loix ; que par les dernieres nouvelles, la capitale de cette même Colonie paroît déterminée à désobéir à toute loi & à tout gouvernement : qu'elle s'est portée à des démarches capables de renverser la constitution, & qui ont été suivies de

circonſtances qui manifeſtent une diſpoſition prochaine à ſecouer toute dépendance de la Grande-Bretagne. De mon côté, j'ai pris toutes les meſures que j'ai jugé néceſſaires pour ſoutenir la conſtitution; & pour maintenir mes ſujets dans l'obéiſſance qu'ils doivent à l'autorité de la légiſlation; vous pouvez compter ſur ma perſéverance dans ce plan de conduite, & je ne doute pas qu'avec votre ſecours, je ne ſois en état de renverſer les deſſeins pervers de ces hommes turbulens & ſéditieux qui, ſous de faux prétextes, n'ont que trop réuſſi à corrompre pluſieurs de mes ſujets en Amérique, & dont les intrigues, ſi l'on n'y met ordre, menacent de produire dès-à-préſent les plus funeſtes effets dans mes Colonies, & par la ſuite dans tous les domaines de ma Couronne «.

2.° *L'extrait de l'humble adreſſe à Sa Majeſté ſur ſon diſcours, préſentée le* 8 *Novembre.*

» Nous ſommes ſincérement affligés que quelques-uns de nos compatriotes dans l'Amérique Septentrionale, ſe ſoient laiſſés perſuader par des hommes factieux & entreprenans, de commettre des actes de violence & de réſiſtance à l'exécution des loix, d'autant que ces actes ont été ſuivis de circonſtances qui montrent une diſpoſition prochaine à renoncer à toute dépendance de la Grande-Bretagne. Nous ſommes tous prêts

contribuer au redreſſement des griefs réels
ue vos ſujets en Amérique peuvent avoir.
ais en même tems, nous donnons ici à
otre Majeſté les plus fortes & les plus ſin-
res aſſurances que nous concourrons avec
le au ſoutien des meſures juſtes & néceſ-
ires qui pourront mettre votre Majeſté en
at de réprimer parmi eux un eſprit audacieux
e déſobéiſſance, & de maintenir la ſoumiſ-
on qui eſt due aux loix ; conſidérant tou-
urs que c'eſt un de nos devoirs les plus
ſentiels de maintenir dans ſon intégrité la
prême autorité de la légiſlation de la Grande-
retagne ſur toutes les parties des Domaines
e la Couronne de votre Majeſté.

° *L'extrait de la réponſe très-gracieuſe de Sa Majeſté à l'adreſſe de la Chambre, le* 10 *Novembre.*

» Votre concours & votre zele pour tou-
s les meſures qui peuvent ſoulager mon
euple me ſont bien connus. Et je ne doute
oint de l'attention que vous donnerez tou-
ours aux griefs réels de mes ſujets Améri-
ains. Les fortes aſſurances que je reçois en
ême-tems de la réſolution où vous êtes de
aintenir la juſte autorité légiſlative du Par-
ement ſur tous les domaines de ma Cou-
onne, méritent ma plus ſincere approbation.

Le 15 Novembre 1768, le Lord Harwich
nforma la Chambre qu'il avoit reçu les or-
dres du Roi, de mettre ſous les yeux de la

Chambre les copies de toutes les lettres & paquets relatifs aux derniers événemens de l'Amérique, & que ces papiers ſeroient remis à la Chambre ſous peu de jours.

En conſéquence, le 28 Novembre, le Lord Harwich apporta à la Chambre les copies de toutes les lettres relatives aux dernieres opérations de la Colonie de la baie de Maſſachuſet, avec l'état de ces copies qui fut lû par le Clerc.

Le 15 Décembre, la Chambre prit les arrêtés ſuivans:

1.° Arrêté par les Lords ſpirituels & temporels, aſſemblés en Parlement, que les votes, réſolutions & opérations de la Chambre des Repréſentans de la baie de Maſſachuſet au mois de Janvier & de Février 1768 relativement à pluſieurs des derniers actes du Parlement, entant que leſdits vôtes, réſolutions & opérations emportent un refus de reconnoître, ou tendent à révoquer en doute la puiſſance & l'autorité de Sa Majeſté, pour faire, de l'avis & du conſentement des Lords ſpirituels & temporels, & des Communes aſſemblés en Parlement, des loix & des ſtatuts d'une force & d'une validité ſuffiſantes pour obliger les peuples & les Colonies de l'Amérique à s'y ſoumettre, dans tous les cas poſſibles, ſont illégaux, oppoſés à la conſtitution, & dérogatoires aux droits de la Couronne & du Parlement de la Grande-Bretagne. »

I. Que la réſolution priſe par ladite Cham-
des Repréſentans de la province de la baie
Maſſachuſet, en Janvier 1768, d'écrire des
res aux différentes Chambres des Repré-
ans des Colonies Britaniques du Con-
nt, par leſquelles elles ſeroient priées de
oindre à ladite Chambre des Repréſen-
de la province de la baie de Maſſachu-
pour préſenter des pétitions qui atta-
nt ou qui révoquent en doute le droit
Parlement, de mettre des impôts ou ta-
ſur les ſujets de S. M. en Amérique.; exé-
on donnée en conſéquence de ladite ré-
tion, au projet d'écrire de telles let-
, dans leſquelles les derniers actes du
ement, qui mettent des impôts & des ta-
ſont traités comme une infraction des
its des ſujets de Sa Majeſté dans ladite
vince, ſont des procédés de l'eſpece la
s impardonnable & la plus dangéreuſe,
s pour irriter & enflâmer les eſprits des
ts de Sa Majeſté dans les autres Colo-
s, tendans à occaſionner des mouvemens
gitimes qui répugnent aux loix de la
nde-Bretagne, & ſont capables de ren-
ſer la conſtitution Britannique. »

II. Que la ville de Boſton, dans la pro-
ce de Maſſachuſet's bay, a été depuis quel-
tems dans un état de grand déſordre & con-
on; & que la tranquillité de ladite ville a été
ublée pluſieurs fois par des ſoulevemens
des tumultes d'une dangéreuſe nature,

dans leſquels les Officiers des douanes
Sa Majeſté ont été troublés dans l'exécuti
des loix, par des actes de violences, & d
couru riſque de perdre la vie. »

IV. Qu'il eſt notoire que ni le Con
de ladite province de Maſſachuſet's-bay,
ſes Magiſtrats civils ordinaires n'ont uſé
leur autorité, pour empêcher ceſdits ſou
vemens & tumultes.

V. Que dans la ſituation où ſe trouvoi
la province de Maſſachuſet's-Bay &
ville de Boſton, le maintien de la tranq
lité publique, & la véritable exécution
loix étoient devenus impraticables ſans
ſecours d'une force militaire, pour ſou
nir & protéger les Magiſtrats civils &
Officiers des douanes de Sa Majeſté.

VI. Que les declarations, réſolutions
autres actes de ladite aſſemblée de Boſto
le 14 Juin & le 12 Septembre 1768, ont
illégaux & inconſtitutionels, & avoient po
objet d'exciter des ſéditions & des ſoulé
mens dans la province de Sa Majeſté,
baie de Maſſachuſet.

VII. Que l'inſtitution faite par l'aſſe
blée de la Ville, le 12 Septembre, d'u
convention pour être tenue dans la ville
Boſton, le 22 du même mois, & qui devoit ê
formée des députés de pluſieurs villes & d
tricts de la province de Maſſachuſets-Ba
ainſi que les inſtructions données par les N
tables de la ville de Boſton, à chacun de

d

villes & diſtricts, pour l'élection deſdits
utés, ſont des procédés tendants à ren-
r le Gouvernement de Sa Majeſté, &
manifeſtent ouvertement un deſſein,
a part des habitans de ladite ville de
on, d'établir une autorité nouvelle &
nſtitutionelle, indépendante de la Cou-
e de la Grande-Bretagne.

III. Que les élections faites par plu-
s villes & diſtricts dans la province de
achuſet-s Bay, de Députés pour ſiéger
ladite convention, & que l'aſſemblée
ette convention, en conſéquence de ces
ions, ſont d'audacieuſes inſultes faites
ùtorité de Sa Majeſté, & une uſurpa-
téméraire ſur l'autorité du Gouverne-
.

l fut alors ordonné de préſenter une
ble adreſſe à Sa Majeſté, » pour la remer-
de la communication qu'il lui avoit plû
ire à ſon Parlement de divers papiers
ifs aux événemens publics de la pro-
e de Sa Majeſté, la baie de Maſſachuſ-
»

Pour exprimer notre ſincere ſatisfaction,
rapport aux meſures que Sa Majeſté a
s pour maintenir la conſtitution, & pour
nouvoir une juſte obéiſſance à l'autorité
a légiſlation : »

Pour donner à Sa Majeſté les plus fortes
ances que nous ferons tout ce qui dé-
ra de nous pour ſoutenir Sa Majeſté

dans toutes les meſures ultérieures qui pou
ront être jugées néceſſaires pour protég
les Magiſtrats civils, dans une juſte exécuti
des loix, dans la province de Sa Majeſt
la baie de Maſſachuſſet : »

» Et comme nous ſommes perſuadés que ri
ne peut être plus immédiatement néceſſair
ſoit pour le maintien de l'autorité de S. M
dans ladite province, ſoit pour préſerver l
ſujets de Sa Majeſté qui l'habitent, d'êt
plus longtems déçus par les artifices d'hom
mes pervers & mal intentionnés, que de pr
céder de la maniere la plus prompte &
plus sûre, à l'effet de punir comme il co
vient les principaux auteurs & inſtigateu
des derniers déſordres, nous ſupplions
Majeſté qu'il lui plaiſe d'ordonner à ſon Go
verneur de la baie de Maſſachuſet, de prend
les meſures les plus efficaces pour ſe proc
rer les plus amples informations qu'il ſ
poſſible d'acquérir relativement aux crim
de trahiſon, ou de complicité de trahiſ
commis dans ſon Gouvernement depuis
30 du mois de Décembre 1767, & d'e
voyer leſdites informations, enſemble
noms des perſonnes qui ont eu le plus
part auxdits delits, à l'un des principaux S
crétaires d'Etat de Sa Majeſté, afin que
Majeſté puiſſe nommer une commiſſion ſp
ciale pour examiner, entendre & déter
ner leſdits délits, dans ce Royaume, conf
mément à l'acte de la trente-cinquieme

du regne de Henri VIII, ſi, ſur le vû ces informations, il plaît à Sa Majeſte de uver matiere ſuffiſante à procéder ainſi. »

Il fut envoyé un meſſage à la Chambre des Communes pour leur faire part des réſolutions & adreſſes, & pour leur nander d'y concourir.

30 JANVIER 1769, le Lord Harwich (par re de Sa Majeſté a mis ſous les yeux de Chambre, d'autres copies de lettres relas à l'Amérique; & il a été ordonné de laiſſer ſur le bureau. 1769.

e 9 Février, les réſolutions & adreſſes oyées aux Communes le 15 Décembre 68, pour avoir leur concours, ſont reues à la Chambre ayant été approuvées, s avec quelques changemens qui ont été & paſſés; après quoi il en a été donné aux Communes, & on a arrêté que laadreſſe ſeroit preſentée à Sa Majeſté par deux Chambres.

e 14 Février, le Lord Chancelier rapta la réponſe ſuivante de Sa Majeſté à te adreſſe :

Milords & Meſſieurs.

Je ſuis parfaitement content de la ſinſatisfaction que vous témoignez relament aux meſures que j'ai déjà priſes, & fortes aſſurances que vous y joignez, que s me ſoutiendrez dans celles que je puis re néceſſaires pour le maintien de l'au-

torité légiſlative, & de la juſte exécution de
loix dans ma province de Maſſachuſſets-Bay
» Je ne manquerai point d'expédier les or
dres que vous m'indiquez comme le moyen l
plus sûr de punir, ainſi qu'il convient, le
auteurs des troubles malheureux élevés de
puis peu dans cette province.

Il fut ordonné d'imprimer l'adreſſe & la
réponſe.

Il ne paroît pas au Comité que la cen
ſure portée par les deux Chambres du Par
lement, des procédés dans la province d
Maſſachuſet-s-Baie, & de la conduite du
Conſeil & des autres Magiſtrats civils, n
que l'approbation donnée par les deux Cham
bres, aux moyens pris pour y envoyer de
troupes à l'effet de ſoutenir & de protége
les Magiſtrats & les Officiers des douanes
aient produit le bon effet qu'on pouvoit rai
ſonnablement en attendre. Une diſpoſitio
à ne pas reconnoître l'autorité de la ſu
prême légiſlation, & à réſiſter à ſes loix
continua toujous de prévaloir non ſeulemen
dans les publications ſéditieuſes des Gazette
du jour, mais auſſi dans une multitude d
réſolutions & de procédés des Marchands &
autres qui avoient ſouſcrit à la convention
de la non-importation des marchandiſe
provenantes de la Grande-Bretagne.

Les aſſemblées des Aſſociés furent tenue
d'une maniere auſſi réguliere que toute autre a
ſemblée autoriſée par la conſtitution. Des Co

tés furent nommés pour examiner les car-
ſons de tous les vaiſſeaux arrivans de la
ande Bretagne ; & dans ces aſſemblées il
eut des votes & des arrêtés juridiques de
nſure contre tous ceux qui refuſoient de
ncourir à ces aſſociations illégales : leurs
ms furent publiés dans les Gazettes comme
nnemis de leur pays ; & les ordres &
crets de ces Comités furent reçus avec
e obéiſſance & un reſpect qu'on refuſoit
'autorité conſtitutionelle du Gouverne-
nt.

Pluſieurs fois les marchandiſes importées
la Grande-Bretagne furent entermées dans
magaſins, ſous la garde de ces Comités,
ur empêcher leur vente ; & il arriva une
s ou deux que ces marchandiſes furent
nbarquées pour la G. B.

Le 30 du mois de Mai 1769, l'aſſemblée
nérale ſe tint à Boſton conformément aux
lres de Sa Majeſté ; & la premiere opé-
on de cette aſſemblée, même avant de
céder à aucune autre affaire, fut d'en-
yer un meſſage au Gouverneur, pour lui
larer que les vaiſſeaux de guerre qui
ient dans le port de Boſton, & les trou-
en quartier dans la ville, offuſquoient
ſemblée qui jugeoit ſa dignité & ſa liber-
lézées ; & qu'ainſi elle avoit droit d'at-
dre qu'il donneroit des ordres pour faire
rer de la ville les forces de terre & de
pendant la tenue de ſes ſéances ; & en

même tems l'aſſemblée prit différentes réſo
lutions relatives aux déclarations contenue
dans ſon meſſage.

Le Gouverneur, pour répondre à ce me
ſage, ayant informé l'aſſemblée qu'il n'avo
aucune autorité ſur les vaiſſeaux de S. M
dans ce port, ou ſur ſes troupes dans la ville
& qu'il ne pouvoit donner des ordres pou
les faire retirer ; l'Aſſemblée procéda à un
élection de Conſeillers, dans laquelle o
donna l'excluſion non ſeulement au Lieute
nant-Gouverneur & aux autres Officiers d
Gouvernement, mais auſſi à pluſieurs autre
perſonnes qui avoient été du Conſeil pré
cédent, & qui (comme le prétend le Gouve
neur) montroient de la diſpoſition à main
tenir le Gouvernement du Roi, à recon
noître l'autorité du Parlement, & à préſer
ver le peuple d'un deſpotiſme Démocra
tique, & qui d'ailleurs s'étoient diſtingué
par leur intégrité & leur capacité.

Le 13 Juin 1769, l'Aſſemblée envoya une ré
ponſe au meſſage du Gouverneur, du 3
Mai, par lequel ce Gouverneur avoit d
qu'il n'avoit aucune autorité ſur les vaiſſeau
ou les troupes du Roi.

Dans cette réponſe l'Aſſemblée aſſure » qu
ſuivant les principes de la conſtitution, l
Gouverneur de la Colonie commandoit abſo
lument tout le Militaire; qu'il eſt incompa
tible avec la nature du Gouvernement, &
l'eſprit d'une libre conſtitution, d'envoye

s la Colonie des forces pour donner
a vigueur à l'exécution des loix; que
que tout un peuple ne veut pas qu'une
ſoit exécutée, c'eſt une forte préſomp-
que cette loi eſt injuſte, & qu'elle ne
t pas devenir loi pour lui, attendu que
peuple doit donner ſon approbation aux
avant de pouvoir être obligé en conſ-
ce d'y obéir.»

appert, d'après un vote de l'Aſſemblée,
3 Juil. 1769, qu'elle a déclaré que tous les
cès pour trahiſon, complicité de trahi-
, ou pour toute félonie, ou autre crime
lconque, commis dans cette Colonie,
oient de droit être inſtruits & pourſui-
dans les Tribunaux de la Colonie; &
ſaiſir quelque perſonne ou perſonnes
dantes dans cette Colonie, & ſuſpectée
avoir commis un délit quelconque,
envoyer cette perſonne ou ces perſon-
dans aucuns lieux par de-là la mer,
r y être jugées, eſt une choſe qui dé-
e manifeſtement aux privileges de ſujets
glois, parce que c'eſt enlever à la par-
accuſée le droit ineſtimable d'être jugée
un Juré du voiſinage, ainſi que la li-
té de faire aſſigner & de produire des
oins ſur le procès.

LE 6 AVRIL 1770, les Communes envoye- 1770.
t à votre Chambre un Bill intitulé: « Acte
tant révocation de divers points d'un acte
é dans la ſeptieme année du regne de
Majeſté, ayant pour titre: *Acte pour éta-*

blir certains droits dans les Colonies & plan-tations Angloiſes en Amérique, auſſi pour ac-corder une remiſe des droits de douane ſur le café & le cacao exportés de ce royaume, leſquels ſont du produit deſdites Colonies & plan-tations; auſſi pour ſuſpendre les remiſes de droit ſur la porcelaine de la Chine exportée à l'Amé-rique; & enfin pour empêcher plus efficacemen l'exportation clandeſtine de marchandiſes dan leſdites Colonies & plantations. Leſdits point étoient relatifs aux droits ſur la véroterie, la mine de plomb, le blanc de plomb, les couleur à peindre, le papier, les divers eſpeces de carton du produit ou de la manufacture de la G. B., importés dans quelqu'une des Co lonies de Sa Majeſté en Amérique; ainſi qu'à la diſcontinuation des remiſes payables ſu la porcelaine de la Chine exportée à l'Amé-rique; l'acte regloit l'exportation de ces di-vers articles.

Ce Bill recut le conſentement royal le 12 Avril 1769.

La ſuite au N.° XVI.

*Lettre d'un Banquier de Londres, à M*** à Anvers.*

De Londres le 21 Octobre 1776.

Vous ſouvient-il, Monſieur, d'avoir lû cer- propos fort plaiſant d'un Plénipoten- re à de petits Républicains qui enfloient rs prétentions & élevoient leur ton dans négociation avec un puiſſant Souverain lequel ils avoient eu le bonheur de rempor- quelques avantages? Outré & excédé de ſotte arrogance, cet Envoyé (c'étoit bbé de Polignac) ſe couvre devant ces ſieurs, laiſſe tomber ſur eux un regard priſant que ſuivit un grand éclat de rire, es apoſtrohe ainſi: *vous parlez comme des qui ne ſont pas accoutumés à vaincre.* Je s prie de me dire, Monſieur, ſi on ne rroit pas, à bon droit, adreſſer le même pliment à une multitude de fades adula- s, qui rempliſſent de leurs cris de joie les anti- mbres des Miniſtres Anglois depuis qu'on la nouvelle de la priſe de Long-Iſland? Ils mphent de l'avantage obtenu le 27 Août ſur auvres Milices malades, comme ils feroient plus complette victoire ſur une armée for- able de vielles troupes. On a fait priſonniers x Avocats & un Marchand qui les comman- nt. Chacun de ces priſonniers devient auſſi- un Maréchal de Saxe, un Prince Ferdi-

nand, un Turenne; & le cordon rouge d
l'Ordre du Bain eſt envoyé au Gén
ral, comme une glorieuſe récompenſe d
l'éclatant ſervice qu'il a rendu à ſa Natio
Hélas! s'écrioit à ce ſujet un Anglois, Mon
ſieur Howe étoit chargé de *ſonder* les cœu
des Américains: il les a ſondés avec ſon épé
il s'eſt baigné dans leur ſang; cet Ordre d
Bain lui eſt-il donné pour lui en rappell
éternellement le déteſtable ſouvenir?

Si les armées & les eſcadres du Roi n'eu
ſent pas été honteuſement chaſſées de Bo
ton & de l'île de Sulivan: ſi on ne leur eût p
fait perdre trois mois du plus beau tems de
campagne, devant New-York, ſans qu'elles oſ
ſent former la moindre entrepriſe: ſi les troup
Angloiſes du Canada ne ſe voyoient pas force
à retourner à Quebec, faute d'avoir pû p
nétrer dans la Nouvelle York par les Lac
ſi aujourd'hui le Miniſtere n'étoit point da
la plus vive inquiétude pour Halifax, où l'
aſſure que les Américains ont porté des f
ces, & pour la Jamaïque affamée où les nég
viennent de ſe ſoulever: ſi les ports enner
ne s'étoient pas remplis de priſes faites
le commerce Anglois: ſi toutes les tentati
des anciens Gouverneurs pour ramener le
provinces ſous l'obéiſſance du Roi, n'avoi
pas échoué contre la ferme réſolution où ſ
les Américains de ſoutenir leur indépendan
s'ils étoient accourus en foule pour ſe réu
ſous les drapeaux du Roi, après leur défa

Long-Iſland; croyez vous qu'on eût fait
nner ſi haut la priſe de cette île, qui au fond ne
it être d'aucun autre prix aux yeux des
niſtres, qu'en ce qu'elle met un peu plus à
ſe l'armée du Roi, pour le reſte de la
lle ſaiſon? En effet, Monſieur, il paſſe pour
rtain que Long-Iſland ne ſauroit être un
ſte tenable pendant l'hiver, parce que l'île
peut point fournir de quartiers aux troupes,
s qu'il en faut dans un climat où le froid
ſi long & ſi rigoureux. Je ſais qu'on eſ-
re que le Général Howe s'emparera de
ew-York, & qu'il ſe flatte que l'ennemi ne
urra point ſe décider à livrer cette ville aux
mmes, par la raiſon qu'on y comptoit au
oins quatre mille malades de la petite vérole.
ais; grands Dieux, quelle conquête! Je
manderois, moi, pour le cas où le Géné-
Américain héſireroit de la bruler en la
ittant, ſi le Général Anglois oſera y entrer?
Suivant quelques perſonnes, le Général
owe, qui s'eſt déjà aſſuré que les vaiſſeaux
uvoient remonter la riviere d'Hudſon ſans
aindre le feu des batteries, fera avancer
s troupes par cette Riviere, pour occuper
s poſtes ſur ſes bords, en s'approchant
Albany, afin de donner la main de bonne
ure, au printems prochain, à l'armée du
nada. Mais par ce moyen il diviſera ſes
ces & expoſera ſes corps avancés aux plus
ands haſards, pour l'appât d'une jonction
s-éloignée & très-incertaine. Il faut de plus

qu'il ſe rende maître du poſte de *King'sbridg* autrement *le pont du Roi*, qui joint l'île d New-York à la terre ferme ; & c'eſt là qu les Américains ont des retranchemens d'où o croit qu'il ſera très-difficile de les chaſſer. C'e le point ſur lequel, pendant l'été, pendan tout le tems que le Général Howe ſe cor ſumoit à l'île de Staten, ils ſe ſont occupé à raſſembler tous leurs moyens & toutes leu forces : & on aſſure qu'ils ont une longu ſuite de réduits ſemblables, dont les troupe du Roi ne s'empareront pas auſſi facilemen qu'elles ont fait de *Long-Iſland*, & où il e à parier que les Rebelles, inſtruits par leu malheur, ne feront pas les mêmes faute

Comme il eſt, au reſte, fort difficile, ſûrement plus à moi qu'à qui que ce ſoit, de ra ſonner de ſi loin ſur des opérations d'armée trouvez bon que je laiſſe à d'autres la triſ manie d'égarer leurs lecteurs, dans des pay qu'ils ne connoiſſent pas, & par des fictio où les gens du métier ne ſe reconnoîtroie pas davantage. Qu'il nous ſuffiſe de ſavo que le Conſeil du Roi ne doit plus compt que l'armée du Canada & celle de New-Yo ſe réuniſſent par la riviere de Hudſon dans campagne préſente ; & quant aux poſtes n ceſſaires pour les quartiers de l'armée, atte dons que l'événement nous donne des m tériaux ſuffiſants pour en raiſonner.

Tandis que différentes Villes & Comm nautés préparent, dit-on, des adreſſes de

tation pour le Roi ſur le glorieux évene-
nt de *Long-Iſland*, je vais vous propoſer
ecture d'un écrit que d'après les diſcours
Général Conway & du Colonel Barré
s le Parlement, je ſerois fort tenté d'at-
uer à l'un ou à l'autre. Vous y verrez une
poſition d'arrangement avec l'Amérique,
pourra vous intéreſſer au moins par ſa
iveauté, & qui peut-être fera concevoir en-
e une douce eſpérance de paix aux vrais amis
l'humanité, *hominibus bonæ voluntatis*. Cet
t a fait grand bruit dans ſon tems, & on le
encore dans les diſcuſſions que cette ma-
e occaſionne journellement. Je ne vous
ois point envoyé, parce que je m'étois
ré que les deux partis étoient beaucoup
s près de s'arranger que de ſe battre;
d'après cette idée, le projet d'*Aratus*, c'eſt
ignature de l'anonyme, n'étoit qu'une chi-
e à laquelle il étoit inutile de s'arrêter.
is aujourd'hui cette chimere eſt ſérieuſe-
nt l'unique expédient qui me paroiſſe reſter à
ngleterre, pour tirer quelque fruit de ſes
iens droits ſur ſes Colonies, & de leur
ienne affection pour elle. Le parti de la
ur, c'eſt-à-dire les Miniſtres, ſont rudement
traités dans cette piéce. Ma plume ſe re-
roit à augmenter la publicité de tous ces
rages, contre des perſonnages reſpectables
lleurs, & ſans doute même d'autant plus
ls montrent plus d'attachement à leur cauſe;
s je ne puis point oublier que vous raſ-

ſemblés les matériaux de l'hiſtoire & que dans tous les pays ſujets aux grands mouvemens, la fureur des partis a donné les ſcenes les plus intéreſſantes, & peut être les leçons les plus néceſſaires aux adminiſtrateurs pour leur apprendre leur métier; & aux adminiſtrés pour leur rappeller leur devoir. Quand vous verrez dans mes traductions ou dans mes phraſes les Miniſtres Anglois vivement attaqués, daignez ſonger que je n'y ſuis pour rien: que mon miniſtere eſt de vous rendre compte d'un rude combat entre deux partis, qui avec la plus grande envie de ſe détruire ne ſe font pas grand mal & que ſouvent ce combat finit de telle ſorte que les uns & les autres en ſont quittes pour la — peur.

*Obſervations d'*ARATUS *ſur l'Etat des affaires*

» Dans la poſition où nous ſommes, il eſt bien étonnant de voir le public ſi peu occupé de ſes intêrets. (*L'Auteur écrivoit le* 21 *Août dernier. Depuis que le plan de la campagne eſt connu & qu'on déſeſpere de la paix, cette ſécurité a fait place à des allarmes que la conquête de* LONG-ISLAND *n'a pas été capable de diſſiper*) L'avenir lui eſt-il donc ſi indifferent? Et ne voit-il pas que ſa ſtupide inſouciance redouble l'acharnement de ceux qui ont juré ſa ruine? Séduite par une aiſance fauſſe & paſſagere, livrée à une diſſipation puérile notre nation ſe laiſſe amuſer par d'inſipides divertiſſemens. Anglois! Anglois! des joutes

'eau vous font courir en foule à Richmond,
y célébroit une fête à l'occaſion de l'anni-
aire de la naiſſance du Prince de Galles,
où il entroit en majorité) tandis qu'on
pe avec une monſtrueuſe profuſion juſqu'à
plus précieuſes reſſources : non pour aug-
ter vos richeſſes, votre pouvoir & votre
ſidération ; mais pour vous réduire au der-
degré de miſere & de foibleſſe, & pour
dre votre nom un objet de mépris, de
cule & de pitié à toute l'Europe «.

Il y a long-tems que j'ai prédit les événe-
ns que malheureuſement nous avons vu
ver. J'ai averti la nation au Printems de
74, que ſi elle ſe livroit aveuglément aux
ſeils des Torys, ſes troupes ſeroient repouſ-
& que l'Amérique triomphante ſe déta-
roit de l'Angleterre. C'en eſt fait, l'Amé-
e ne forme plus une partie de la domina-
Britannique. Notre Empire eſt diviſé :
iens qui uniſſoient nos Colonies à l'Angle-
e, nous les avons diſſous dans le ſang de
freres ; & les deux nations ne ſeront plus
ais un même peuple «.

Par la poſſeſſion ducommerce de l'Améri-
également profitable aux uns &aux autres,
par l'union de nos flottes & de nos ar-
es, nous étions réellement un état formidable.
el fatal bouleverſement s'eſt operé ſous la
n de nos Miniſtres ! Eſt-il dans la nation
ere un ſujet aſſez peu ſenſible à l'intérêt
à l'honneur de ſon pays, pour qu'un mo-

ment de réflexion ſur notre ſituation ne port
point dans ſon ame l'horreur & le déſeſpoir ?

» Tous les ſentimens patriotiques ſont-il
donc tellement effacés de nos cœurs, qu
les auteurs de tant de maux n'aient plus rie
à craindre de notre animadverſion? C'eſt le ca
de leur demander compte de leur conduit
& nous ſouffrons qu'iis reſtent en place pou
conſommer l'ouvrage de notre ruine ! «

Lorſque les Américains ont cherché à ſ
reconcilier avec nous, pourquoi avons nou
ſuſpecté leur ſincérité ? S'ils viſoient à l'indé-
pendance, quelle raiſon pouvoit les engage
à cacher leurs deſſeins, quand la chétive
armée du Général Gage étoit aſſiégée dan
Boſton, plutôt qu'aujourd'hui qu'ils ſont en-
vironnés de nos eſcadres & de nos armées
Mais ſi réellement nous avons crû devoir nou
défier de leurs proteſtations ; que n'avons
nous fait en ſorte de leur ôter tout prétexte
de ſéparation, en nous décidant à les gouver-
ner comme par le paſſé, ſur les principes de
la Juſtice & de la ſaine politique ? Si nous
ſavions que leurs Chefs viſoient à l'indépen-
dance, pourquoi avons nous follement ſecondé
les vues de ces Chefs en irritant & en pouſ-
ſant au déſeſpoir tout le continent par des
actes de cruauté qui ne pouvoient produire
d'autre effet que de mettre l'Amérique entiere
en combuſtion ? Pourquoi avoir brulé de
ſang froid des villes ſans défenſe ? Dans les
pays les moins civiliſés, le plus barbare gou-

nement : une régence fougueuſe de Pirates, roit pas déployé des deſſeins plus exé- bles, plus diaboliques que ceux que la nde-Bretagne a fait exécuter comme le combiné de ſes opérations «.

Comme ſi l'aſpect des cruautés exercées Boſton par l'armée du Roi n'eût pas pû re pour nous faire des ennemis invéterés tous les Américains qui l'environnoient, ord Dunmore commença une petite guerre la Virginie : le Général Clinton & le valier Peter Parker furent envoyés pour r à provoquer les Colonies Méridionales s hoſtilités ouvertes ; & comme il falloit ces peuples ſe détachaſſent de nous ſans ur, les villes de Falmouth & de Norfolk été réduites en cendres de gaieté de cœur. Américains pourront-ils jamais voir ces es ſans fremir d'horreur & ſans bruler du de la vengeance ? Quels monumens a maligneté de notre rage, d'une atroce ır qui fait bruler ce qu'elle ne peut pas uérir ! De tous les moyens de pouſſer les ricains au déſeſpoir, en eſt-il un ſeul qui été mis en uſage ? On a été juſqu'à les er de lâches, comme ſi leur lâcheté (en ettant que ce reproche ſoit fondé) eût laire à des gens qui avoient compté ſur timidité pour ſe faire un revenu. La ne n'eſt-elle pas déjà aſſez grande ? Vou- nous encore l'élargir ? «

En vérité la conduite de nos Miniſtres

& de leurs amis les Jacobites & les Tory
a été ſi étrange juſqu'à ce jour, qu'il eſt im
poſſible de l'expliquer par l'inſuffiſance ou l
perverſité de la nature humaine. L'ignoranc
& l'obſtination, triſtes fruits de notre mal
heureuſe foibleſſe, n'auroient jamais pû pro
duire tout cet enchainement de bévues &
d'opérations deſtructives, qui ont amené &
commencé la guerre de l'Amérique. Nos Mi
niſtres ont agi avec tant de perſéverance &
toujours ſi directement contre le bon ſens
qu'il faut remonter plus haut pour cherche
la cauſe de leur aveuglement & reconnoîtr
la main de celui qui eleve & qui détruit le
Empires. Oui, ſans doute, notre arrêt ef
prononcé. La dépravation de nos mœurs
ſuſcité la vengeance céleſte. Il va s'élever u
peuple chez lequel les vertus publiques &
privées trouveront un azile heureux & pai
ſible, lorſque l'Angleterre gémira dans u
honteux eſclavage, l'unique ſort qu'elle mé
rite «.

» Pourquoi les Miniſtres ont-ils envoy
Régimens ſur Régimens à Boſton, puiſqu'il
ſavoient que les Provinciaux étoient ſi forte
ment retranchés, que ce ſeroit le comble de l
folie de les attaquer? Que pouvoit-il en ré
ſulter, que d'augmenter la détreſſe d'une gar
niſon déja affamée »?

» Si la ville de New-York eſt ſi puiſſam
ment défendue, quelle eſt l'obſtination d
Général Howe de perdre ſon tems devan

Place qu'il ne pourra attaquer qu'avec
plus grands riſques? Comme l'expérience
peut pas nous corriger, nous attendrons
nt New-York la même diſgrace que nous
s eſſuyée à Boſton. Du moment que nous
tenons que les Américains ont pris quel-
poſition favorable, guidés par un fol en-
nent, nous nous hâtons de ſeconder le
ès de leurs deſſeins, en allant auſſi-tôt
établir devant leurs forces réunies, pour
ir tous les riſques poſſibles par des en-
riſes indiſcretes ſur le terrain même qu'ils
choiſi, ou pour tenir nos troupes dans
ction, quoiqu'elles ne ſubſiſtent que par
efforts les plus ruineux de l'Angleterre.
ce qu'il n'eût pas été infiniment plus ſage
porter toutes nos forces dans le Canada,
ous aurions toujours eu derriere nous une
vince amie qui auroit fait vivre nos Ar-
s? Et pourquoi ne pas harraſſer les Amé-
ns, en les attaquant par les endroits où
ont le moins en force » ?

Voyons à préſent quel eſt le fruit que nous
vons attendre de la guerre actuelle. L'A-
que a été malheureuſement provoquée à
éclarer indépendante, & toutes les voyes
a reconciliation ſont fermées, de ſorte
lle ne pourra plus jamais être ramenée
l'empire Britannique, autrement que par
quête. Or je demande à tout homme de
ſens, s'il eſt poſſible que nous faſſions
onquête d'un auſſi vaſte continent? Pen-

dant que nous réduirons une Province, les a
tres recruteront leurs troupes, les disciplineron
& éleveront des fortifications. Des homme
animés d'un amour de la liberté capable d
leur faire oublier leurs biens, leurs femm
& leurs enfans, peut on espérer de les domp
ter autrement, qu'en les extirpant? Sommes
nous assez dénaturés pour concevoir le de
sir d'exterminer nos parens, uniquement par
ce qu'ils chérissent desprincipes qui devroien
plutôt leur assurer notre amitié, en nous ra
pellant qu'ils descendent de nous? Et quan
nous serions de tels monstres, devons nous êt
assez aveugles pour ne pas voir qu'il nous e
impossible d'exterminer les millions d'homme
qui sont maîtres de ce Continent? En admettan
qu'une si horrible destruction soit pratiquable
& que ce soit-là l'objet de nos desirs, quel avan
tage pouvons nous en espérer? Ne nous fe
ra-t-elle pas perdre tout le profit qui semblo
donner quelque prix à la conquête? Cett
guerre malheureuse n'entraînerat-elle pas
renversement de leurs villes, la dévastatio
de leurs campagnes, la ruine de leurs pro
priétés; & si elle est de quelque durée, n
doit elle pas occasionner des dépenses qu'
nous sera impossible de soutenir? Supposons
si l'on veut, que les choses tournent autre
ment, est-ce que les François négligeront asse
leurs intérêts, pour être tranquilles spectateur
de nos triomphes, & nous laisser recouvre
des forces dont leur plus douce jouissance e

ous voir dépouiller. Si nous le croyons,
un grand excès d'imbécillité ».

Cependant au milieu des abîmes qui
rouvrent partout ſous nos pas, nous ai-
s mieux tomber dans le précipice, que
erminer définitivement une querelle inu-
en remettant les choſes dans l'état où elles
ent en 1763. Nous préférons le plaiſir
e vengeance pitoyable à la ceſſation d'une
re qui ne peut être que deſtructive. Mais
ous permettons que nos Miniſtres conti-
nt à s'abuſer : qu'ils s'obſtinent à com-
re bévues ſur bévues, contre l'avis & le
de tout ce qu'il y a d'hommes ſenſés en
leterre : & qu'ils nous plongent de plus
lus dans les horreurs d'une guerre ſan-
te, ruineuſe & révoltante ; nous n'éprou-
ns qu'un ſort bien mérité par une ſi lâche
deſcendance, & quels que ſoient nos maux,
ra injuſte de nous en plaindre ».

Mais, dira-t-on, *il eſt aiſé de voir le*
al, & très-difficile d'y remédier ; puiſque l'A-
érique étoit perdue, il faut bien la conquérir ».
épondrai à cela, avant de finir cette lettre,
ropoſant un remede facile & efficace. Je
iens que nous ne réuſſirons pas à con-
rir l'Amérique, au point de la forcer
econnoître notre droit de la taxer ſelon
re volonté, & que même, la choſe étant
ible nous n'y parviendrons jamais ; notre
tence actuelle n'étant pas plus certaine,
l n'eſt certain que les François employe-

ront tout leur pouvoir à traverſer cette co
quête, *au moment qu'ils verront qu'elle ne pe*
plus nous échapper. Juſque-là ils feront trè
ſagement de reſter tranquiles ſpectateurs d'u
guerre auſſi étrange. Ils verront d'un œil ſ
tisfait & joyeux le ſang couler de part
d'autre: ſachant bien que chaque homme t
dans cette querelle eſt un ennemi de moi
pour eux ; tandis que chaque victime q
tombe, fournit un nouvel aliment au feu q
nous conſume, redouble l'animoſité réciproq
& ajoute de nouvelles difficultés à la reco
ciliation. Mais lorſqu'ils nous jugeront aſſ
épuiſés à leur gré, & réduits au point de m
ſere où ils nous attendent, ils nous che
cheront querelle ; & ne ſera-ce pas
bon droit que tout l'univers rira de not
extravagance, & inſultera à notre foibleſſ
Sommes-nous deſtinés à être dupés éterne
lement par des gens ſans principes, qui
cherchent qu'à s'enrichir en pillant le Publi
& à qui le deſtin de l'Empire eſt indifféren
pourvû qu'ils puiſſent impunément s'enrich
de ſes dépouilles » ?

» Pour moi, depuis que le Miniſtère
brouillé tellement les affaires, que l'Amériq
ne peut plus être regagnée que par la co
quête, je déclare hautement que tout ami
notre conſtitution, doit déſirer que l'Am
rique ne ſoit jamais regagnée par un moy
qui donneroit infailliblement à l'adminiſtr
tion un pouvoir auſſi dangereux. Les Miniſtr

engagé les armes Britanniques dans une
e où il eſt impoſſible de leur ſouhaiter
ſuccès, ſans déſirer que les ennemis les
invétérés de notre liberté (le Miniſtere)
nt armés des moyens de nous aſſervir ».
Suppoſons qu'après un long épuiſement
ſang & de finances, l'Amérique ſoit en-
conquiſe : & conſidérons enſuite & l'A-
ique & l'Angleterre dans la ſituation où
audra néceſſairement qu'elles ſoient toutes
x réduites; quelles ſeront les ſuites de cette
quête ?

En Amérique l'agriculture abandonnée:
campagnes ravagées & dévaſtées : ſes villes
verſées & brûlées : ſes habitans maſſacrés :
priſonnés ou errans dans les bois, ſans
un aiguillon d'induſtrie ; parce qu'après
ir tout perdu, ils ſe verront enlever par
inſolent vainqueur juſqu'à l'eſpoir de ja-
s ſe relever : leurs villes maritimes démo-
: leurs vaiſſeaux brûlés ou pris : tous les
itans dans l'indigence, découragés & pleins
orreur pour le nom Anglois ; de quel
x ſera pour l'Angleterre le commerce d'un
pays.

Dans la Grande-Bretagne, le peuple gé-
ſant ſous le poids d'une dette énorme :
es ſur taxes pour payer l'intérêt de vingt
lions ſter. qui auront été follement diſſipés
ns la guerre : les proviſions de toute eſpece
ntées au double, peut-être au triple du
x actuel, à cauſe de la quantité qu'on en

aura tranſportée, pour fournir non-ſeulemen
nos flottes & nos armées éloignées, mais le
îles Angloiſes qui ne tirent plus leur ſubſiſ
tance que de nous ».

» Alors la France & l'Eſpagne pour avoi
laiſſé un libre cours à nos folies, verront leu
population conſidérablement augmentée, leur
finances rétablies, leur commerce floriſſant
leur marine en bon état & bien armée d
matelots; tandis que la Grande-Bretagne n'au
ra ni hommes ni argent. Telle doit-être l
ſituation des affaires au terme de notre con
quête. C'eſt aux gens ſages à conſidérer c
que peut amener l'épuiſement des forces d
la Grande-Bretagne & l'accroiſſement de celle
de la France & de l'Eſpagne. Eſt-il pruden
de courir de ſi gros riſques? Et la poſſeſſio
de l'Amérique conquiſe, mérite-t-elle qu'o
hazarde ces conſéquences, pour l'obtenir
quand même la conquête ſeroit certaine ».

» Mais admettons tout ce qu'on peut ima
giner ou déſirer de plus favorable. La Franc
& l'Eſpagne, choſe impoſſible, épouſeron
ſi cordialement, ſi incroyablement nos inté
rêts, qu'après nous avoir laiſſé conquéri
l'Amérique, ces deux Puiſſances non-ſeule
ment ne tireront aucun avantage de leurs force
& de notre foibleſſe, mais qu'elles reſteron
en paix avec nous juſqu'à ce que nous ayon
réparé toute nos pertes. Je ſoutiens encor
que même dans cet état des choſes, la con
quêt

ce de l'Amérique aura les effets les plus
bles pour nous ».

Si on veut tenir l'Amérique dans la ſu-
on, il faudra élever une chaîne de forts
bout à l'autre du Continent. Pour mettre
ces forts une garniſon ſuffiſante, nous
rons pluſieurs régimens nouveaux, car
a néceſſaire d'entretenir continuellement
floriſſante armée en Amérique, & d'a-
de bonnes Places dans chaque Province,
quoi l'eſprit de liberté reprendroit vi-
ar, & produiroit de nouvelles rébellions.
Couronne nommera des Cours de Judi-
re pour chaque diſtrict; & du Sud au
d, toute la côte ſera remplie d'officiers
ciſe & de douane pour la sûreté du com-
ce. Partout il y aura des Receveurs-Gé-
ux de taxes avec leurs officiers ſubalter-
Quelle énorme quantité d'emplois ci-
militaires & maritimes, cet établiſſement
ra indiſpenſables! Ajoutons-y les diverſes
ons que l'adminiſtration ſera en état de
ier ſur les revenus de l'Amérique; & je
ande à tout Anglois non préoccupé, ſi
peut ſans danger donner aux Miniſtres
el ſurcroît de puiſſance & de crédit »?
Une triſte expérience a dû nous con-
re que l'intérêt national n'eſt point leur
; car le commerce d'Amérique étoit un
tage national des plus conſidérables «.
Les Américains nous avoient offert vo-

lontairement leur commerce; & les Miniſt
ont refuſé cet avantage *parce qu'il n'étoit*
national. Ils n'avoient d'autre objet que l'
croiſſement de pouvoir qu'un revenu Amé
cain pouvoit leur procurer, comme s'ils n'e
ſent pas déjà porté ce pouvoir beaucoup p
loin qu'il ne convenoit à la ſureté de no
conſtitution. N'eſt-ce pas pour lever un
venu Américain qu'ils ont commencé, & qu
pourſuivent leurs opérations ſanguinaires
pourquoi cette avidité pour de nouveaux
venus? Eſt-ce pour alléger les charges
bliques, diminuer les dettes nationales, ou
fin pour nous procurer des bénéfices nati
naux, qu'ils ſe ſont ainſi précipités dans
guerre civile qui a déjà démembré l'Empi
Il n'y a pas dans les bureaux un ſeul Co
mis, aſſez maître du jeu de ſes muſcles p
répondre, à une pareille queſtion, *oui*,
rire«.

» *Mais que faut-il donc que nous faſſio*
Devons-nous lâchement renoncer à l'Amériq
& nous expoſer ainſi à la dériſion de toute
Puiſſances de l'Europe? Voici ma réponſe

» Les Etats étrangers ſe moquent act
lement de nous, comme d'une nation où
a perdu la tête. Il faut leur prouver que n
avons recouvré la raiſon. Mais, hâtons-no
de peur que bientôt il ne ſoit trop tard,
pas pour empêcher le démembrement, p
qu'il eſt fait; mais au moins pour ſauver l'E

de ſa derniere ruine. Le ſeul expédient
urd'hui eſt de faire renvoyer ſur le champ,
our toujours, tous les Toris qui entou-
la perſonne du Roi, & d'obtenir qu'ils
t remplacés par les anciens amis de la
on d'Hanovre. Et comme il eſt actuelle-
impoſſible à aucun Miniſtre de recou-
l'Amérique ſans une conquête qui opé-
t infailliblement notre ruine, ſous quel-
jour qu'on la conſidere; il faut dire ou-
ement la vérité aux Américains, & leur
r de la ſorte : *Nous avons toujours été vos*
; nous déplorons ſincérement la cauſe de
déſunion. Le ſang qu'elle a déjà coûté
fait frémir d'horreur, & notre exécration
gale à la vôtre pour les deſpotes inſenſibles
roces, pour les monſtres qui ſont les au-
de cet afreux carnage. La nation Britan-
n'aura pas de plus grand plaiſir que de
oir expier ſur l'échafaut d'auſſi déteſtables
tats; & c'eſt à ſon gré la moindre ſatis-
n qu'ils doivent à la juſtice de leur pays.
ne il eſt actuellement impoſſible que la G.
l'Amerique ne faſſent pas deux Empires ſé-
, nous ne vous demandons autre choſe que
ire avec nous comme ALLIÉS *l'arrange-*
que vous aviez offert aux Torys comme ſu-
. En conſidération du commerce excluſif que
nous laiſſerez, nous conſentons de bon cœur à
r de chez vous nos flottes & nos armées; &
ne il eſt naturel qu'étant ſortis les uns & les au-

tres de la même ſouche, & ayant des auteurs co
muns, nous ſoyons unis par les liens de l'aff
tion, autant que par ceux du ſang, le peuple A
glois garantit l'indépendance de l'Amérique,
conclut à tout jamais avec elle une alliance
fenſive & défenſive contre toutes les Puiſſan
de la Terre ».

Voilà un moyen de nous ſauver tous,
ce moyen eſt auſſi aiſé qu'efficace. Il eſt co
tant que les Américains recevroient ces pr
poſitions avec autant de plaiſir que de
connoiſſance, non-ſeulement parce qu'elles
délivreroient du fléau de la guerre, en mêm
tems qu'elles établiroient leur liberté ſur u
baſe auſſi ferme qu'ils puiſſent le deſirer; m
encore parce qu'elles reveilleroient en e
cette affection qu'ils ont toujours portée
l'Angleterre, qui doit être un ſentiment
cher à leur cœur, & que les horreurs d'u
guerre civile ont pû ſeules en effacer po
un moment ».

» Par-là, les François & les Eſpagnols
roient fruſtrés d'une ſuperbe moiſſon dans
commerce d'Amérique, qu'ils ont l'air de rega
der avec une ſi ſobre convoitiſe, quoiqu'e
tente violemment leur cupidité, pendant que
extravagances qui nous la feront perdre
hâtent pour eux la maturité. Les Américai
ne ſe croiroient pas redevables de leur ind
pendance à nos ennemis. Ils la tiendroien
titre de bienfait de la généroſité & de l'affe

de la Grande-Bretagne, & nous tirerions
Amérique tous les avantages que nous
vons en attendre, en même tems que nous
ons notre liberté à l'abri de tous les
ers que devoit faire craindre l'influence
ſe ſeroit procurée le Miniſtere par la
ion d'un pays auſſi conſidérable. Alors
aurions ſujet de nous applaudir d'une
ation qui nous laiſſeroit tous les avan-
s que le commerce d'Amérique peut pro-
r à la Nation, & qui enléveroit à nos
ſtres l'autorité qu'ils auroient ſur ce vaſte
inent. Bien-loin de déſirer de voir une
lle autorité s'étendre, nous devons nous
er heureux qu'ils aient perdu celle qu'ils
oient. Nous ne ſommes point aſſez ver-
x pour nous charger de l'adminiſtration
pays habité par des hommes libres. Les
oiſſemens de richeſſe & de puiſſance que
vra l'Empire Américain augmenteront
la même proportion les bénéfices na-
aux que nous tirons de ſon commerce;
and nous ſerons attaqués par la France
ar l'Eſpagne, nous trouverons chez les
ricains, comme chez nos alliés naturels
eſcadres & des armées toujours prêtes à
défendre. C'eſt ainſi que le bien pourra
e du mal, & que nous ſortirons ſur le
p avec le plus grand avantage de la
qui menace actuellement notre conſti-
n ».

Mais ſi l'on rejette un conſeil auſſi ſa-

lutaire : ſi on continue cette guerre odieuſe
ſi l'on porte la déſolation & le carnage pa
tout où les armes Angloiſes pourront pén
trer : ſi un eſprit infernal de vengeance d
truit tout ce que nous ne pourrons conqu
rir ; c'eſt alors qu'on verra s'élever entre l
Amêricains & nous un mur inſurmontable
ſéparation : c'eſt alors que notre nom leur ſe
pour jamais exécrable : alors les François
les Eſpagnols nous forceront de retirer n
armées d'Amérique pour les employer à
défenſe de nos Royaumes ; & les Américai
auront pour nos ennemis la reconnoiſſan
& l'affection que les protecteurs de leurs vie
de leurs biens, de leurs droits & de leur i
dépendance ſeront fondés à attendre de le
part ».

» Enfin, mille raiſons reunies nous inv
tent à nous reconcilier ſans délai avec n
freres, & à conclure avec eux un Traité
paix & d'alliance qui mettra fin à toutes qu
relles. Nous ſavons que la France & l'Eſp
gne ſont occupées à des armemens conſid
rables, tandis que l'Angleterre eſt dégarn
des troupes néceſſaires pour ſa défenſe. Si n
ennemis naturels s'approchoient des côtes
Kent ou de Suſſex, il n'eſt pas auſſi sûr q
nous pourrions le déſirer qu'il ſe trouvât u
eſcadre toute équipée & toute prête pour
attaquer & les battre. Ce ſeroit nous port
le coup au cœur, & ſi nous ne pouvions p
le détourner, que deviendroit l'Angleterre

Au reſte s'il eſt poſſible que la France
Eſpagne n'aient pas de mauvais deſſeins,
ſoutenable de ne devoir notre exiſtence
leur commiſération»?

Signé *Aratus*.

e qui me porteroit à croire, Monſieur,
l'écrit que vous venez de lire eſt ſorti
a plume du Colonel Barré, plutôt encore
de celle du Général Conway, c'eſt ce
n m'a rapporté d'un prétendu entretien
et Officier avec un Lord du parti Tory
e même plan de conciliation avec l'A-
que, ſe retrouve mot pour mot. Je ne
point ſi ces deux perſonnages ſe ſont ef-
vement rencontrés, & je vais vous
re, comme on me l'a donné, ſans garan-
leur débat ſur les affaires de l'Amérique,
is qu'on a reçu la nouvelle de la priſe
île Longue. Le Lord, m'a-t on dit, fier
e ſuccès vouloit forcer M. Barré de con-
r que toute la réſolution des Américains
iendroit point contre la valeur & le nom-
des armées Britanniques. Comme en diſ-
nt cette queſtion ils ont traité pluſieurs
es points des affaires actuelles, je vous
enterai leur converſation ſous la forme
dialogue: ce qui la rendra plus active &
piquante, en amenant plus naturellement
nterlocuteurs.

e Colonel Barré. Je n'ai jamais douté, Mi-

lord, que les freres Howe ne fiſſent leur de
voir. Mais ceux que vous appellez rebelle
ne ſont pas encore ſoumis. Je vois dans l
relation de la Cour que les Généraux Amé
ricains ont manqué d'habileté, & leurs trou
pes de courage. Il eſt certain que ſi par leu
conduite dans cette journée-là on peut juge
de celle qu'ils tiendront dans toutes les au
tres occaſions, vous devez regarder la con
quête de l'Amérique comme une choſe aſſu
rée. Mais, Milord, il y auroit à ce ſujet bie
des obſervations à vous faire. Vos troupe
n'avoient-elles pas preſqu'entiérement chaſſ
les Américains du Canada. N'aviez-vous pa
emporté le poſte de Bunkershill ſur les Bo
toniens? Et cependant vous vous êtes vû
contraints d'évacuer Boſton, & de vous re
tirer tout auſſi honteuſement de l'île de Su
livan. Les armes ſont journalieres, & les hom
mes auſſi. Nous ſavons que c'eſt une fauſſ
manœuvre du Lord Sterling qui a fait tou
le ſuccès de votre Général. Sa faute ſera un
leçon pour un autre. La ſcience militaire
chez les Américains, ira toujours s'accroi
ſant & s'étendant comme leur haine pour l
nom Anglois. L'occaſion leur fera connoîtr
leurs Généraux, & retrouver leur courage
Combien de fois n'a-t-on pas vû des troupe
ſe laiſſer forcer dans des retranchemens, qu
à une attaque auroient tout renverſé devan
elles? Dans la même journée, dans la mêm
heure, des corps dont l'intrépidité avoit éton

leux armées, ſe ſont abandonnés à une
honteuſe, par l'effet d'une terreur pani-
» *Nous ſommes coupés* s'écria quelqu'un
à-propos, à la bataille de Friedlingen,
nilieu de l'infanterie Françoiſe qui venoit
repouſſer les Impériaux, & auſſitôt ces
pes victorieuſes ſe débandent & repaſſent
ois dans le plus grand déſordre, quoique
ant attaquées ni pourſuivies de qui que
oit. Il n'étoit plus queſtion de l'ennemi :
victoire étoit complette, & le Maré-
de Villars eut toutes les peines poſſibles
rallier. Vous devez ſavoir, Milord, qu'il
a point de nation dont l'hiſtoire ne four-
de pareils événements; & je prendrai
berté de vous rappeller ce mot de Dau-
é, après le maſſacre de Paris, lorſqu'a-
vu ſes meilleurs ſoldats fuir ſans aucun
, il s'écria *ne diſons point que Dieu nous*
e le ſens & le courage, mais qu'il nous le
. Permettez-moi donc de croire, Milord,
les Américains pourront avoir encore
d'une fois leur tour.

Quant aux ſuites de la priſe de l'île Lon-
, elles ne me paroiſſent rien moins que
ſives. Vous m'apprendriez que l'armée du
eſt dans New-York ou qu'elle auroit em-
é les lignes de *Kinggbridge*, que je dou-
is encore, comme à préſent, que l'Amé-
e pût être conquiſe. La perte de New-
k, & du poſte qui défend la communi-
on de l'Ile avec le Continent, eſt entrée

dans les calculs des Américains. Ils s'y a
tendent, ainſi qu'à celle de toutes leurs vi
les maritimes. C'eſt dans l'intérieur qu'il n
ſera pas ſi aiſé de triompher de leur impla
caple animoſité. C'eſt-là qu'ils ſont aſſurés d
pouvoir occuper vos armées, pendant deux
trois années encore, & peut-être juſqu'à ce qu'
s'éleve une guerre qui mette l'Europe en feu
& dans laquelle l'Angleterre deviendra la proi
facile d'un envahiſſeur que pouſſera l'eſprit d
vengeance ou de cupidité. Alors vous vou
repentirez, mais trop tard, de la dureté
de l'injuſtice de vos procédés.

Le Lord. Doucement Colonel, vous att
quez le Parlement.

Le Colonel Barré. Allons, Milord, mette
la main ſur votre conſcience; & convene
qu'une aſſemblée d'honnêtes & vertueux c
toyens n'auroit pas ſacrifié les plus chers in
térêts de la nation, comme l'a fait voti
Parlement pour ſoumettre l'Amérique.

Le Lord. Mais mon cher Colonel vous n
voulez-donc pas voir que c'eſt la nation qu
nous force la main. Eſt-ce que la ville d'Yor
ne vient pas d'envoyer une Adreſſe de fé
licitation au Roi ſur la priſe de l'île Longue

Le Colonel Barré. Je crois que ce com
pliment-là exprime les ſentimens de la vil
d'York; comme je crois que les arrêtés d
Parlement ſont le vœu de la Nation.

e Lord. Il y a eu des fêtes publiques à
erpool, à Falmouth, à Briſtol & à Bath.
a ſonné les cloches: le peuple a danſé
ur des feux de joie; & ſi votre cité
Londres n'étoit pas remplie du rebut de
ece humaine.....

Colonel Barré. Eh quel genie, ennemi de
e bonheur a ſuſcité les tranſports de joie
vous parlez? Un deuil profond cou-
a donc ces villes ſi jamais elles appren-
qu'un heureux arrangement ait mis fin
tte malheureuſe guerre.

e Lord. Vous parlez d'arrangement, Co-
l; mais pour y arriver il faudroit s'en-
re. Etes-vous ſi fortement lié à votre
i qn'on ne puiſſe vous faire aucunes pro-
tions. Je n'ai point de miſſion pour cela;
je voudrois que vous fuſſiez des nôtres.

e Col. Barré. Mylord, excuſez ma fran-
e. Si vous croyez que mes foibles talens
ſent être de quelqu'utilité au ſervice du
, je ſuis à vos ordres; mais j'y mettrai
conditions qui ne paroiſſent guère cadrer
votre plan actuel.

e Lord. Dites-les.

e Col. Barré. Retirez vos troupes de l'A-
que.

e Lord. Et après.

e Col. Barré. Reconnoiſſez l'indépendance
Américains.

Le Lord. Après encore ?

Le Col. Barré. Faites un traité d'alliance avec eux, pour leur garantir leur commerce— ſinon, il s'en trouvera d'autres qui le feront.

Le Lord. Mais, Colonel, vous plaiſantez. Quoi, nous abandonnerions le projet de conquérir le plus beau pays de l'Univers!

Le Col. Barré. Dites-moi, je vous prie Mylord, quand ce beau pays ſera conquis ce que vous comptez en faire; combien de tems eſpérez-vous le garder? A moins que vous ne portiez quelque loi pour y arrêter les progrès de la population, il eſt certain que dans bien peu d'années ce pays vous ſurpaſſera par le nombre de ſes habitans. S'il eſt vrai que ce ſoit là ce qui conſtitue la force d'une nation, il vous ſera donc ſupérieur. Croyez vous pouvoir alors le gouverner, & par quels moyens?

Le Lord. Avec une armée.

Le Col. Barré. Si c'eſt là votre ſecret, les rébellions ne finiront point. Quelque beau jour, votre armée diſtribuée ſur ce vaſte continent chantera les vêpres Siciliennes. Elle ſera maſſacrée dans toute l'Amérique au même inſtant, ſans que vous puiſſiez ni la ſecourir ni la venger. Voilà, Milord, où votre plan vous mene. Croyez-moi donc, ſortez tout d'un coup d'embarras; & puiſque vous ne pouvez plus être les freres ni les maîtres des Américains

ez de les avoir pour amis, de peur qu'ils deviennent vos plus redoutables ennemis, formant d'autres liaiſons.

Le Lord. Nous ſommes à cet égard plus urés que vous ne l'imaginez. Les autres urs craignent pour leurs propres établiſ-ens ; & ſurtout depuis certain diſcours pro-cé à Philadelphie, le 1 Août par l'auteur n extravagant ouvrage, que vous autres s appelez le *Sens commun.* En inſpiré, énergumene, roulant les yeux, ſe tordant mains, criant, heurlant, pleurant, M. ams a déclaré devant la ville aſſemblée, les îles Angloiſes de l'Amérique ſeroient ntôt réunies à la confédération du Conti-nt. Suivant lui, c'eſt une révolution qui une conſéquence & néceſſaire & immé-te de la premiere. Vous concevez que les ſeſſions des autres Etats, ſans en excep-aucuns, ne tarderoient pas, de gré ou de ce, à ſuivre le ſort de nos îles. Il n'étoit même néceſſaire que votre prêcheur fa-que les avertît de ce danger. Chacun trou-a comme lui la choſe toute ſimple : l'union ces diverſes puiſſances avec nos ſujets ré-es eſt donc plus problêmatique, ou au ns plus éloignée que vous ne l'imaginez.

Le Col. Barré. Cette ſpéculation eſt lumi-ſe, ſans doute. Mais vous la faites trop l. Au point où les choſes ſont aujourd'hui: dis au point incroyable où l'imprudence notre adminiſtration les a portées en ſi peu

de tems ; cette peur, Milord, doit inquiéte
fort peu les Cours étrangeres. Je les croiro
plutôt tourmentées de l'impatience d'appre
dre que nous ſommes chaſſés ſans retour d
toute l'Amérique, de voir le trident tombe
de nos mains, & nos peuples réduits à leu
premiere condition de pâtres & de pêcheurs
avec tous les vices & tous les ridicules d
leur ancienne opulence. S'il eſt vrai que le
vaiſſeaux des Amériquains ſoient reçus dans
plupart des ports de l'Europe, même dan
ceux de la Baltique, eſt-ce que ce vœu pre
que général des Puiſſances n'eſt pas un indic
certain de l'intérêt qu'Elles prennent à leu
ſuccès ? Suppoſerez-vous que c'eſt par un
condeſcendance mutuelle qu'elles en agiſſen
ainſi ? Ah c'eſt bien plutôt l'effet de l'envie, d
la haine ou du reſſentiment de chacune e
particulier. Je n'entrerai point dans les détail
ils me meneroient trop loin; je me conte
terai de vous obſerver, que ſi on peut ſu
poſer aujourd'hui quelque appréhenſion au
étrangers, c'eſt celle de nous voir conſerve
le Canada, même dans les limites où nou
voulions reſtreindre la France quand Elle
poſſédoit. En effet, que ferions-nous du C
nada ſans la Louiſiane, & de ces deux Co
lonies du Continent, ſans quelques îles
ſucre ?

Or, puiſque nos îles au vent & ſous
vent ſeroient entrées dans la confédération
il ſeroit bien force que nous en priſſions d'a

où il s'en trouveroit. Le danger eſt donc
plus imminent de notre part que de
des Américains, qui n'auroient aucun
de mécontenter d'utiles Alliés. Dites-
à préſent ſi vous croyez être bien sûr
diſpoſitions des autres Cours.

e Lord. La poſſeſſion du Canada fera tour-
les choſes différemment. Par cette route,
s rentrerons dans les Colonies ſoulevées.

e Col. Barré. Ce ne ſera point cette année,
ord, à moins que la négociation du pri-
ier Sulivan auprès du Congrès n'ait eu
uccès que vous devez ſouhaiter autant
moi. Pour peu que cette guerre ſe pro-
ge, je ne ſais pas ſi la Nation pourra tou-
s dépenſer cent mille livres ſterling par
aine pour faire ſubſiſter ſes armées à une
e diſtance.

e Lord. Oh, quant aux moyens il s'en
vera; nos manufactures vont mieux que
ais. La dépenſe a dû être forte, ſans doute
deux ou trois premieres années; mais à
ent c'eſt une machine montée, & avec de
onomie.....

e Colonel Barré. Vos Manufactures vont,
ord, mais votre navigation ne va plus.
étrangers qui n'ont pas encore les fabriques
eſſaires à la conſommation des Américains,
hargent des vôtres, pour les leur porter
contrebande. C'eſt d'abord un fret perdu
r votre commerce. Tandis que la marine

de nos rivaux ſe releve, les vaiſſeaux de v
Marchands ſe pourriſſent dans les ports. V
matelots ſont diſperſés au point que le co
merce ne peut plus en trouver qu'à des p
extravagans. Cette diſette de matelots vo
a décidé à refuſer des lettres de marque po
la courſe contre les Croiſeurs Américains q
vont infeſter la Manche dans les jours cou
de l'hiver où nous entrons. Il y en a ſe
ſeulement dans le Golfe de Biſcaye. Un
ces ſeize, entre pluſieurs autres priſes, vie
d'enlever près d'Oueſſant la Suſanne de Po
pour Londres avec une riche cargaiſon de vi
& on ſe ruine par les aſſurances. Vous n'av
plus de frégates pour convoyer vos flott
tout eſt en Amérique. Enfin, je vois l'inſta
où vous ſerez obligés de faire eſcorter le paq
bot de Douvres à Calais par un vaiſſeau
ligne. Et qui ſait encore ſi un leger pirate
trouvera pas le moment de faire une vi
dans le paquebot, & d'enlever pour l'An
rique quelque élégant perſonnage qui aur
compté aller voir un opéra de Gluck? Il
vrai qu'on a eu l'attention d'avancer un p
cette année l'ouverture du Parlement, & q
tout votre parti eſt ſurement bien aver
bien prié, bien payé, pour ſe trouver à
rentrée. Mais, Milord, nous y ſerons auſ
& je ſais des gens qui ont de furieuſes b
teries à faire jouer contre votre prétend
économie.

Le Lord J'en ſais moi de qui les lett

s Rebelles d'Amérique ſont actuellement
e les mains de l'Avocat général.

e *Colonel Barré.* J'en ſais qui demanderont
ommunication des dépêches originales de
Généraux & celle des réponſes.

Lord. Moi j'en connois qui dénonceront
arlement certains perfides conſeils d'après
els un parti des meilleurs chaſſeurs Amé-
ns, dans l'affaire de l'île Longue, a fait
décharge générale ſur les Heſſois, un
ent avant de rendre les armes?

Colonel Barré. Jai entendu dire, moi,
n demanderoit au Parlement en vertu de
e permiſſion des mercénaires Heſſois ont
acré de ſang froid des ſujets du Roi qui
ent rendus & qui demandoient quartier?

Lord. M. Barré, l'entretien s'échauffe
eu trop. On ſe reverra le 31 de ce mois.

Colonel Barré. J'y compte bien, Milord:
avez de ſi belles choſes à faire entrer
le diſcours d'ouverture, que vous n'aurez
de déſirer une nouvelle prorogation.
un charmant début de ſeſſion que des
de joie accompagnés du ſon des cloches.
andez tant de millions que vous voudrez,
êtes certain de les avoir.

NSI FINIT l'entretien, dans lequel, s'il
ppoſé, on doit croire que l'auteur a voulu
nbler ſous un même point de vue les
ipaux objets des débats de la prochaine
n.

Il ſe débite pluſieurs nouvelles ſur la ca
pagne d'hiver des Américains, car vous
devez pas douter qu'il n'y en ait une p
eux. On aſſure que le général Lée eſt p
avec quatre mille hommes pour s'emparer
Saint Auguſtin dans la Floride Orientale. C
un port qui eſt très-néceſſaire aux Croiſe
Américains, qui juſqu'ici ont fait la cou
avec tant de ſuccès contre les vaiſſeaux
la Jamaïque. A ce ſujet la Cour, qui c
ſans doute la nouvelle fondée, vient de fa
mettre dans les papiers publics que le f
de Saint Auguſtin eſt dans le meilleur ét
& garni de beaucoup de groſſe artiller
& que dans les deux Florides il y a d
mille hommes de trois vieux régimens, d
la plupart ſont à Saint Auguſtin.

Dans le Nord, le Général Schuyler m
che avec quinze mille hommes du côté d'H
lifax, & cette diverſion a déjà eu en pa
ſon effet, les freres Howe s'étant vûs obli
d'y envoyer vaiſſeaux & troupes, quoi
cela diminuât leur armée qui n'eſt pas a
forte qu'on le prétend. Le Brigadier gén
Arnold, (ou pour parler le langage des
niſtres, un certain Arnold) rentre dans
Canada avec ſix mille hommes; & che
faiſant ſon armée ſe groſſit des ſauvages
lac Ontario, dont le Chevalier Guy Ca
ton a, dit-on, rejetté les offres, ce qui l
attiré de telles tracaſſeries de la part des
néraux à ſes ordres, qu'on croit qu'il eſt n

. En effet, dans le Canada, & en général
toute l'Amérique, les ſauvages ſont, au
de la lettre, le flambeau d'une armée.
êtres-là ont la vue ſi perçante, avanta·
u'ils doivent au grand exercice qu'ils font
et organe, pour l'intérêt de leur ſubſiſ-
e & de leur conſervation, que ſous leur
rte une armée peut tout haſarder ſans
ıte de ſurpriſe, & en toute ſécurité recou-
ſes forces par le repos. Si le Brigadier
éral de Gordon avoit eû un ſauvage au-
de lui, il n'auroit pas été tué par
Américain embuſqué qui vouloit avoir ſa
ouille. Les troupes du Roi ni les Heſſois
onnoiſſent point cette ſorte de guerre.
répand plus d'effroi dans une armée que
onnerre de la plus forte artillerie. Le Gé-
l Carleton auroit donc fait une grande
udence ſi la difficulté d'aſſujettir les ſau-
s l'avoit décidé à s'en paſſer entierement.
ce que le tems éclaircira, car je ne vous
arle que d'après les bruits qui s'en ſont
ndus, & non ſur aucune connoiſſance
ine. Il paroît que le plan des Américains
e faire une guerre offenſive l'hyver, & dé-
ve l'été. C'eſt-à-dire qu'il n'y aura pas un
ent de repos pour l'armée Angloiſe. Ceux
croyent connoître l'eſprit du ſoldat, &
out du ſoldat Allemand, prétendent qu'il
ſuivra une grande déſertion, & que les
s Howe gagneroient peut-être beaucoup

à faire hyverner l'armée ſur l'île Longue, &
à ne pas eſſayer du Continent.

On a reçu les détails d'une eſcarmouche fo
vive ſur les derrieres de la Caroline méridio
nale, entre les ſauvages *Seneca* conduits pa
un Tory Ecoſſois, nommé Cameron, & le
milices Américaines, qui d'abord ont été obl
gés de fuir en perdant un de leurs Chef
Mais M. Williamſon, qui commande ces m
lices, eſt retourné ſur le pays des ſauvages
où il brûle & dévaſte tout.

Le Lord Cambden, l'ancien ami du Lor
Chatam, & un des principaux Chefs du par
de l'oppoſition a eû deux entretiens avec l
Roi, peu après ſon retour d'Irlande. On n
ſeroit point ſurpris de voir arriver quelque
mouvements dans le Miniſtere.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. du 26 Octobre. On vient d'appren
dre, Monſieur, par un vaiſſeau de la Jamaïqu
arrivé aux Dunes, & qui a parlé à une frégat
détachée de l'armée navale du Lord Howe
que le Général ſon frere eſt entré dans l
ville de New-York, abandonnée par les Amé
ricains, qui dans un eſpace de dix ou douz
jours, en avoient enlevé tout leur canon
leurs munitions, &c. Les rapports varient ſu
le jour où le Géneral a pris poſſeſſion de l
ville: il en eſt même ſuivant leſquels étan
informé que c'étoit l'épidémie de la petit
vérole qui avoit décidé les Américains à s'e

, & plus jaloux du ſalut de ſon armée
urieux d'entrer dans la ville en vain-
M. Howe a été en droiture, à la tête
vingt deux mille hommes, établir ſon
à une lieue des lignes de King'sbridge
ashington eſt retranché. Il paroît que
néricains ont changé leur poſition avec
la tranquilité poſſible & ſans que ce
ement leur ait occaſionné la perte d'un
omme. Le parti des Miniſtres prétend
ſt reſté dans New-York trois ou quatre
perſonnes qui ont prêté le ſerment de
au Roi auſſitôt que les drapeaux de
ont paru. Apparemment, répond à ce
a faction oppoſée, que ce nombre de
u quatre mille eſt celui des malades à
ashington n'a pas voulu permettre de
re. On aſſure qu'il a trente trois mille
es ſous ſes ordres, & qu'il borde la ri-
d'Hudſon ſur la partie de l'Eſt, du côté
nnecticut. La Cour attend, dit on, pour
cette nouvelle publique l'arrivée des
es du Général, que l'on croit être ſur
ſeau de guerre le Briſtol. Washington
fait le moindre dégât dans New-York
quittant. Peut-être auroit il agi autre-
il eût pû craindre que le Général Howe
brulât, quand il l'évacuera à ſon tour;
comme il ſait les moyens par leſquels
npêché de bruler Boſton, apparemment
ſt ſûr de les employer encore avec effi-
pour ſauver pareillement New-York,

qui en vaut bien la peine, car c'eſt une
perbe Ville. Au ſurplus tout eſpoir de réco
liation eſt évanoui. L'aſſemblée des Dépu
de la Penſylvanie vient de déclarer ſon ad
ſion à l'acte d'indépendance par un ar
qui finit ainſi : » pourvu qu'il ſoit toujo
réſervé au peuple de cette Colonie de ſe cl
ſir une forme de gouvernement & de re
ſon adminiſtration intérieure ; & de nouv
nous en appellons à toutes les nations
l'Europe, & au puiſſant arbitre du ſort
empires, de qui nous invoquons le tém
gnage en atteſtant que la préſente décl
tion n'eſt ſuſcitée ni par notre ambition
par aucune humeur contre une autorité
gitime ; mais que nous y avons été pouſ
ſuivant l'ordre éternel des premieres loix d
nature, par l'oppreſſion & les traitemens cr
du Roi & du Parlement de la G. B., &
c'eſt le ſeul moyen qui nous ſoit reſté, p
maintenir & confirmer nos libertés & les tr
mettre en leur intégrité à nos deſcendan

Signé Thomas, M. Kean, Préſide

Cet arrêté, Monſieur, eſt du mois d'A
dernier, & il a été pris, pour ainſi dire
préſence des flottes & armées réunies d
Grande-Bretagne, car Philadelphie n'eſt gu
qu'à 25 ou 30 lieues de l'île de *Staten*.

On apprend par le vaiſſeau de la Jamaï
de qui on tient ces divers détails, que
Gouverneur de cette île a été tellement

par la révolte où la diſette de vivres
ſé les négres, qu'il a ſuſpendu par une
mation du 25 Juillet, le cours ordinaire
uſtice, pour mettre en activité les ar-
de guerre contre les rébellions; & que
a crainte que le ſoulevement ne devînt
l, & qu'il ne ſe trouvât point aſſez
ces dans l'île pour le réprimer, il a mis
bargo ſur tous les bâtimens chargés
la Grande-Bretagne, afin de pouvoir
ir des équipages pour la conſervation
e. Cette nouvelle inquiete & afflige
oup les marchands de Londres, qui ont
uffert de très-groſſes pertes par les cap-
que les Américains leur ont faites. Je
ans les papiers publics que juſqu'ici le
e de ces priſes eſt de 93. Auſſi des Amé-
, dans différentes lettres qu'on a reçues
Continent ſeptentrional, parlent-ils des
ngloiſes, en diſant *nos Iſles*. Leur ma-
nilitaire ſuivant un état qu'on a fait
es jours derniers au Lord Sandwich,
trois vaiſſeaux de 46 canons, quatre
, cinq de 30 à 36 & dix-huit de 20
ſans compter les corſaires. Le nombre
ens de mer enrôlés pour le ſervice du
ès, eſt de quarante-quatre mille.
fonds étoient un peu hauſſés depuis
velle de la priſe de l'île Longue. Au-
ui quoique le bruit ſoit général que
York eſt en la poſſeſſion des troupes
i, ils baiſſent de nouveau : peut-être

conçoit-on quelqu'inquiétude de ce qu'on
prend cet événement & ces détails par
autre voie que la gazette de la Cour, à qu
n'arrive guère d'être en retard pour annon
ce qui eſt favorable à ſon parti.

P. S. Du 29 Octobre — Point de nouve
encore de New-York. Un bruit s'eſt répa
que l'évacuation ne s'étoit pas faite auſſi t
quillement qu'on l'avoit débité d'abord ;
bien loin de cela l'armée Américaine a
été miſe en déroute avec perte de ſept à
mille hommes : que Putnam étoit priſonn
& que Washington avoit un bras emp
dans l'action. On vouloit faire croire que
détails avoient été donnés par le Lieute
de la frégate de guerre *la Galatée*, dan
écrit de ſa main & ſigné de lui. Mais il
vérifié que l'écrit eſt de la main du C
taine marchand qui a rencontré la *Gala*
au moyen de quoi ce n'eſt plus qu'une r
velle de mer ; & comme c'eſt de la m
ſource qu'on tient l'évacuation de New-Y
&c. on ne ſait plus ſur quoi compter à
égard. Un fait trop certain, & qui jette t
la ville de Londres dans la conſternation,
que la preſſe des matelots eſt comme
d'hier ſur la Tamiſe, & avec une viol
inouie, & que les ordres qui l'établiſſent
les différens ports ſont partis. Le comm
eſt déſolé. De cent vingt vaiſſeaux qui ét
attendus de la Jamaïque, il n'en eſt r

dix huit, les autres, ou ſont retenus dans
ports de l'île à cauſe de la révolte des
es, ou ont été pris par les Américains:
ayeur qu'on a de la preſſe faiſant fuir
ous côtés les gens de mer, les équipages
harchands ſe diſperſent, & la Tamiſe reſte
erte de vaiſſeaux chargés qui ne peuvent
t partir. M. Temple Luttrel avoit eu bien
n de dire aux Miniſtres qu'on ne garde-
point aſſez de matelots en Angleterre;
ne conçoit point comment Milord Sand-
a pu aſſurer qu'il n'auroit pas recours
pédient de la preſſe. Depuis cet évé-
ent les annuités conſolidées à trois pour
, ſont tombées de quatre-vingt trois à
e-vingt. L'oppoſition fait circuler dans
lres ce placart plein de malignité ſur la
ion actuelle des choſes.

Octave politique de S^t. James.

nche. —— La ville de New-York eſt priſe.

. —— Elle ne l'eſt pas.

i. —— Nous aurons vingt mille Ruſſes auxiliaires.

edi. —— Nous n'aurons point de Ruſſes.

—— Le Roi dira le 31 Octobre dans le diſcours d'ouverture de la ſeſſion qu'il croit pouvoir compter ſur les diſpoſitions pacifiques de

toutes les Puiſſances de l'Europe
l'égard de la Grande-Bretagne.

Vendredi. —— On y ajoutera que cepe
dant il convient de mettre la m
rine ſur un pied reſpectable.

Samedi. —— Le Roi porte à cinq livr
ſterlingt la gratification de tr
livres promiſe aux gens de m
de bonne volonté, & auſſitôt
Miniſtres ordonnent de fouil
toutes les Maiſons & tous
vaiſſeaux pour en trouver, & d'
ſommer de coups ceux qui ne vo
dront pas marcher.

Dimanche. —— On parle d'un grand arm
ment de 12 vaiſſeaux de ligne, qui
ront completement équipés en qu
ze jours —— pour écarter du p
de Calais les Corſaires Américain
& aſſurer le paſſage des *Jackets A*
glois au retour des courſes de Fo
tainebleau.

Avis ſur la Lettre du Banquier.

Sur les bruits de paix qui s'étoient répandus
u'on étoit diſpoſé à croire, car on peut dire
l'humanité entiere ne forme point aujourd'hui
vœu plus ſincere & plus ardent, l'Editeur du
ent ouvrage avoit réſolu de ſupprimer la lettre
venoit de reçevoir du Banquier de Londres,
ugeant d'un ton trop peu analogue aux diſ-
ions générales des eſprits & à l'heureux événe-
t qui ſembloit les juſtifier. Mais, outre que
bruits ne ſe ſont pas ſoutenus, & que même
ont dénués de toute apparence de fondement,
iteur s'eſt décidé, ſur une autre conſidéra-
encore, à donner cette lettre malgré l'âpreté
iel Américain dont elle eſt remplie, parce
s'eſt convaincu, par de plus mûres réflexions,
l'intérêt même des Miniſtres Anglois doit leur
déſirer que rien ne reſte caché aux yeux de
rope de ce qui peut relever l'éclat de leurs
s. Les ſecouſſes que le parti contraire s'ef-
de leur donner, par la violence de ſes
urs & de ſes écrits, ne doivent pas plus
ignorés qne la ferme & généreuſe réſiſtance
pourra en triompher. Quand ils devroient
e ſuccomber dans la querelle, ne peut-il pas
ver qu'un jour on ſoit forcé de leur rendre
uſtice que leurs contemporains leur auront
ée? & alors tous les veſtiges des emporte-
de l'Oppoſition ſeront ſans doute les plus
eux monumens de leur gloire. Si le célebre
itt a pû s'applaudir des efforts qu'il avoit

faits pour reculer l'inſtant de la paciſication
n'a-t-il pas dû trouver les plus douces conſolation
dans la malignité même des écrits qui ont prom
ſa chute ? N'a-t-on pas entendu Milord Nort
ſe féliciter hautement dans la Chambre des Com
munes, de la fauſſeté des ſiniſtres prophéties d
Docteur Brown ? Enfin, l'hiſtoire peut-elle tran
mettre à la poſtérité un plus bel éloge de la ſa
geſſe & de la modération du Gouvernement A
glois, que les brûlans ſarcaſmes d'un WILKES, &
les furibondes déclamations d'un JUNIUS ? D'a
leurs, comme notre Banquier l'a obſervé lui-mêm
plus d'une fois, l'Angleterre eſt un monde à par
au moral comme au phyſique : un monde qui
ſoutient par l'équilibre qu'établit entre les eſpri
l'action mutuelle de leur reſſort & de leur grav
tation. La beauté de ce méchaniſme ne peut brill
que par l'entier développement de l'un & de l'autr

ettre d'un Banquier de Londres, à M *** à Anvers.

De Londres le 8 Novembre 1776.

ai assisté, Monsieur, à l'ouverture de la
on, & j'ai eu le bonheur d'être placé de
ière que j'aurois pû ne pas perdre un mot
discours que le Roi a adressé, du haut de
trône, aux deux Chambres de son Par-
ent. Mais par quelle fatalité le même in-
qui m'y avoit conduit, m'a-t-il donné
voisin l'Aristarque le plus inclément,
ez-moi la métaphore, un *Fréron*, en po-
ue, aussi tranchant que l'étoit en littéra-
, celui dont on a tant admiré la fine
dicieuse sagacité? Le Roi articuloit len-
ent toutes ses périodes, & ce Monsieur,
o très infidele de Sa Majesté Britan-
ue, répondoit d'un ton assez haut, par
traits de satyre qu'on croiroit ne pou-
attendre que d'un Adams ou d'un Han-
. Je fus d'abord tenté de lui imposer
nce, ou de lui dire, comme fit quelqu'un
n importun fredonneur du parterre de
péra, *en vérité, Monsieur, j'en veux bien*
tte chanteuse qui m'empêche de vous entendre;
is comme il avoit l'œil étincelant, & l'air
auffé & courroucé, j'eus peur de causer du
ndale dans ce sanctuaire du Gouvernement;
tout-à-coup, retournant mes tablettes, où

j'avois compté minuter le discours du Roi
mesure qu'il sortiroit de sa bouche sacrée,
me décidai à griffonner sur le côté opposé
caustiques saillies de mon voisin : sachant bi
que le discours du Roi seroit dans les papi
publics, & craignant de ne retrouver nu
part des observations critiques qui pouvoie
être de quelque valeur. Par un sort contrai
à celui du prophête Balaam, j'étois ve
pour recueillir & célébrer les oracles de
divinité; & je me vis forcé de servir d'i
trument à l'esprit malin de l'opposition.
vais donc, Monsieur, mettre sous vos ye
la teneur de la harangue du Roi, coupée p
cette espece de commentaire, fidelement éc
sous la dictée de son auteur. Vous verrez
après qu'il étoit un de ceux qui veulent se pe
suader que dans cette occasion le Roi n'est q
l'organe de son Ministre : qu'on peut ap
tropher le Trône, & n'attaquer que Milo
North; & qu'aujourd'hui un *Brutus* Angl
sait atteindre à l'esprit de CESAR, *sans déchir*
le flanc de CESAR. J'ai souligné & enfer
dans des parenthèses les interpolations de
nouveau métaphraste, parce qu'elles coup
ront le texte moins désagréablement.

Milords & Messieurs.

Rien n'auroit pû me donner autant de s
tisfaction que d'avoir eu à vous apprend
(*que l'Amérique est à vos pieds*) que les tro
bles qui désolent depuis si long-tems m

ies dans l'Amérique Septentrionale (*ré-
de seize à trois*) étoient terminés, (*au-
'lis sont plus violens que jamais*) & que
nalheureux peuple revenu de son erreur
ous coûte déjà si cher) s'étoit délivré de
ession de ses Chefs (*par prédilection
vôtre*) & étoit rentré dans son devoir,
une soumission sans réserve). Mais ces Chefs
'objet fut toujours le pouvoir & la do-
ion (*non-obstant leurs humbles & itératives
ations que nous avons dédaigné d'entendre*)
nt l'audace & l'abandon à un tel excès,
d on les massacre & qu'on les brûle) qu'ils
enoncé ouvertement à toute dépen-
de la Couronne, ainsi qu'à toute
politique avec l'Angleterre. (*long-tems
ue nous les avons eus déclarés nos ennemis.*)
t rejetté d'une maniere indigne & insul-
es moyens de conciliation (*des pardons*)
ur ont été offerts sous l'autorité de
Commission, (*quoiqu'ils crussent n'avoir
se reprocher*,) & ils ont prétendu trans-
leurs confédérations rébelles en Etats
ndants. (*comme tant d'autres l'ont fait
uccès dans les mêmes circonstances.*) Si
rmet à leur rébellion de prendre ra-
(*à l'instar de celle qui a porté ma famille
rône*,) il en résultera nécessairement
oup de mal, tant pour la sureté de
deles Colonies (*qui étoient si tran-
il y a quinze ans*) que pour le com-
de mes Royaumes, (*qui va si bien*

ſans Colonies, témoins le Doyen Tucker & l
lord Comte de Mansfield,) & même pour
ſyſtême de toute l'Europe. (*dont il eſt*
agréable pour nous de tenir la balance) N
retirerons cependant cet important av
tage de l'aveu complet de l'objet des
belles, (*qui eſt entierement notre ouvrage*)
de la parfaite connoiſſance que nous
avons : (*les derniers.*) C'eſt que nous aur
chez nous l'unanimité (*en la payant*) fon
ſur la conviction générale de la juſtice &
la néceſſité de nos meſures. (*& de la b*
queroute qui les ſuivra.)

Je me félicite de pouvoir vous appren
que nous avons recouvré le Canada, (*ſuiv*
ſes plus anciennes limites, & borné au M
par le fleuve Saint Laurent) par le ſecc
de la Providence, qui a répandu ſes bé
dictions ſur la bonne conduite & la val
de mes Officiers de terre & de mer, a
que ſur le zéle & la bravoure des trou
auxiliaires à mon ſervice. (*& ſur les aſſ*
moirs des Sauvages,) Quoique par des dé
inévitables, (*& conſéquens à la teneur de nos*
tés,) les opérations n'aient point pû comm
cer à la Nouvelle Yorck avant le mois d'Ao
(*pour ne rien dire de celles de la Caroline*
ont commencé le 4 Juin & avorté le 28,)
ſuccès dans cette Province a été aſſez
portant pour donner les plus fortes eſpé
ces des conſéquences les plus avantage
& les plus déciſives ; (*en retour des effort*

ruineux & les plus inutiles,) mais nonant ce point de vue favorable, nous des, à tout événement, (*c'eſt-à-dire coûte coûte*) nous préparer à une nouvelle camne. (*accompagnée de pluſieurs autres.*)

e continue à recevoir des aſſurances d'aé des différentes Cours de l'Europe, (*ce eſt très-bien vû de leur part,*) & je fais plus grands efforts (*parce que j'y ai le plus nd intérêt*) pour concilier les malheureux érens ſurvenus entre deux Etats qui ſe chent (*& qui doivent être bien étonnés de e déſintéreſſement.*) J'eſpere toujours (*ſans ntie pourtant*) qu'on verra diſparoître te méſintelligence; & que l'Europe conera à jouir du bien ineſtimable de la x. (*ſous le bon plaiſir & ſous les auſpices de ngleterre.*) Je penſe néanmoins que dans la ation actuelle des affaires, il eſt à pro- de nous mettre dans un état reſpecle de défenſe chez nous. (*en armant les cats de la Tamiſe.*)

Meſſieurs de la Chambre des Communes.

'ordonnerai que l'on mette ſous vos yeux projets de dépenſe pour l'année prochaine. *qu'ils ne vous faſſent pas peur, car il faut s y accoutumer.*) Je vois avec une vraie ne que les conſidérations importantes que vous ai développées, doivent néceſſairent cauſer une dépenſe conſidérable. (*mais ue je ne vois pas, c'eſt comment vous y ſuffirez.*) ne doute cependant pas que mes fideles

Communes ne m'accordent avec autant d
zele que d'empreſſement, (*& ſur-tout ceux d'e
tre vous qui ont des entrepriſes pour mes armées*
tous les ſubſides qui ſeront jugés néceſſaire
tant pour le maintien de l'honneur de m
couronne, que pour la défenſe des juſte
droits du Parlement (*qui a ſi peu reſpecté ceu
des Américains*) & de la proſpérité publique
(*dont vous avez toujours voulu que les Amé
ricains fuſſent exceptés.*)

Milords & Meſſieurs.

Je ne puis avoir d'autre objet, dans ce
pénibles efforts, que de promouvoir les vé
ritables intérêts de tous mes ſujets. Jamai
peuple n'a joui de plus de bonheur, (*avan
l'année 1763*) ni vécu ſous un Gouverne
ment plus doux que les Provinces actuelle
ment révoltées. Les progrès dont elles ſe
vantent dans tous les arts, (*excepté ceux qu
corrompent les mœurs,*) le démontrent évidem
ment : leur population (*dont elles nous re
prochent d'avoir voulu arrêter les progrès*) leur
richeſſe, (*qui conſiſte principalement dans leur
ſobriété,*) leurs forces tant par mer que par
terre, (*dont mes Miniſtres parloient avec tant
de mépris*) qu'elles croient ſuffiſantes (*ainſi
qu'elles l'ont prouvé,*) pour les mettre en état
de faire tête à toute la puiſſance de la Mere-
Patrie, (*aſſiſtée de tous les Allemands & de
tous les Sauvages poſſibles.*) en ſont des preuves
irréfragables. Mon déſir eſt de leur rendre

onheur des loix & de la liberté (*qu'on au-pû auſſi bien ne pas leur ôter*) dont jouiſſent ement tous les Sujets Britanniques, (*avec d'une exception,*) bienfaits qu'un fatal em-tement leur a fait échanger (*pour ſe les rer*) contre toutes les calamités de la rre, & l'inſolente tyrannie de leurs Chefs. *n'ont voulu traiter avec mes Généraux que le pied de l'égalité.*)

LORSQUE le Roi eut achevé, mon homme eva auſſi; mais avant de ſe retirer, & pen-t le mouvement que le départ du Roi aſionnoit. » Ecrivez encore, me dit-il, ce diſcours eſt un jardin Anglois, mal ſtruit: un aſſemblage faſtidieux de parties cohérentes, où regne la diſſonance la plus agréable entre ce qui eſt annoncé & ce eſt préſenté: où les contraſtes n'intéreſ-t que par les contre-ſens: où de grands yens ne donnent que de petits effets: où riantes avenues menent à des précipices; où l'artiſte laiſſe trop voir les hideux & rayans point-de-vue dont le pays eſt en-uré. Le poſſible & l'impoſſible, l'eſpoir & crainte, la perte & le profit, la victoire la défaite, le vrai & le faux ſi biſarrement lés dans ce diſcours, ainſi que les ſentiers mpeurs d'un labyrinthe, aboutiſſent tous même centre, & font retrouver par-tout e banqueroute.

r ces mots le frondeur partit comme un lair; & le moment d'après j'apperçûs à terre

un papier, ſans doute tombé de ſa poche & qui portoit pour titre, *Projet de harangue du Roi pour le 31 Octobre, par Aratus.* (a)

Milords & Meſſieurs.

« Ayant malheureuſement placé ma confiance dans des hommes qui (je ne le vois que trop) manquent de lumieres, & tiennent à des principes incompatibles avec la liberté; je ne rougis point d'avouer que j'ai été trompé par ceux qui ont prétendu me conduire. On m'avoit appris dès mon enfance à regarder les anciens ennemis de ma maiſon, comme mes plus vrais amis, & à voir dans des hommes pénétrés des principes de ceux qui ont placé ma famille ſur le trône des ennemis de toute monarchie; & en conſéquence je n'ai voulu admettre dans mes Conſeils aucun de ceux qui ont hérité de leurs peres un attachement inviolable à la révolution, quoique mes droits à la Couronne n'ayent pas de plus ferme appui que cette même révolution effectuée pour le maintien de la conſtitution & des privileges d'un peuple libre. Les perfides Conſeillers que j'ai eu le malheur de préférer, n'ont que trop réuſſi à m'empêcher d'appercevoir que ſi la réſiſtance à celui qui tient le ſceptre eſt une

---

[a] Ce projet ſe trouve mot pour mot dans les dernieres Gazettes Angloiſes.

llion, ceux qui ont chaſſé les Stuarts
ent des rebelles, & que ce ſceptre même,
mes mains, eſt le fruit de la rébellion.»
Je gémis aujourd'hui de toutes les ſuites
an que m'ont fait adopter des hommes
és d'un eſprit deſpotique, & mes yeux
rent enfin ſur mon erreur. Je m'étois
perſuader qu'il n'y avoit plus dans mes
de vrai amour de la patrie; & comme
u que mes Miniſtres achetoient avec
de facilité les grands de mes trois Royau-
, j'ai cru que la corruption auroit la
e efficacité ſur les Américains; mais ils
t convaincu que la vertu n'eſt point
chimere, & qu'il exiſte des cœurs vraie-
remplis de l'amour du bien public. Je
plus affligé que je ne puis vous le dire
maux où mon aveuglement a plongé
méricains, qui méritoient bien plutôt
ma protection; & je veux qu'on leur
, ſans délai, des conditions qui leur
ent pour jamais une liberté que tout
ois a tant d'intérêt de chérir, & de dé-
re, au prix même de ſon ſang. Si ce-
ant inſenſibles à ma bonté royale, ils
gnoient de profiter de ma condeſcen-
e & de me jurer une amitié éternelle,
une alliance offenſive & défenſive avec
rande-Bretagne, j'oſe attendre de mon
le d'Angleterre qu'il me ſoutiendra avec
dans une guerre dont tout le monde
noîtra alors la juſtice «,

Meſſieurs de la Chambre des Communes

» Je compte que vous m'accorderez
ſubſides que vous croirez néceſſaires pour
défence de mes Royaumes & le mainti
des droits de ma couronne. Je ne puis jam
avoir d'intérêt ſéparé de celui de m
peuples. Vous vous reglerez donc à
égard ſur leur vœu unanime. Mon plus gra
bonheur ſera toujours de ſuivre le plan
conduite qui leur ſera le plus agréable «

Milords & Meſſieurs.

» Comme il eſt connu de toute l'Euro
que j'ai été trompé ; il m'a ſemblé que
pouvois déclarer ainſi publiquement le
gret que j'ai de m'être livré à de perfi
conſeils. Je me fais gloire de cet aveu
vrais ſentimens de mon cœur. La généro
& la magnanimité de mes peuples me ſ
garans des applaudiſſemens qu'ils donner
à ma candeur. Certain de leur affectio
je ne doute point qu'ils n'euſſent bientôt
duit la France & l'Eſpagne à nous dem
der la paix à genoux, ſi ces puiſſances oſoi
tirer l'épée contre moi. Quand un Monar
Anglois regne dans les cœurs de ſes p
ples, il doit être toujours invincible &
armes toujours triomphantes. «

DANS ce prétendu projet, & dans les
raphraſes de ce frondeur, il m'a ſemblé q
avoit parlé comme ſi les cœurs de tous

tans du parti de l'oppoſition lui euſſent
ouverts, & qu'il n'eût eû que la peine
lire. C'eſt ce qui vous frappera ſûrement
, Monſieur, dans les débats qui ont rem-
e reſte de la ſéance du 31 Octobre, &
je vais vous traduire en plus grande
e à cauſe de leur importance.

PRES le diſcours du Roi, les débats ſe
ouverts dans la Chambre des Pairs à
aſion de l'adreſſe en réponſe à ce diſ-
s, où la Chambre fait connoître au
ſes ſentimens & diſpoſitions, relative-
aux demandes que le Roi a faites, &
tuation où il a fait voir qu'étoient les affai-
Le projet ayant été lu par le Lord Chance-
& appuyé par le Lord Falkland, le
quis de Rockingham en propoſa un tout
aire, qui contenoit en ſubſtance, *que*
Majeſté ſeroit ſuppliée d'offrir aux Amé-
s des conditions d'accommodement, propres
ablir la paix & l'union avec des ſujets que
uvaiſes manœuvres des Miniſtres, & l'abus
avoient fait de leur trop grand pouvoir,
nt aliénés de la Métropole.

Duc de Mancheſter fit l'analyſe du diſ-
du Roi. Il s'arrêta ſur les aſſurances que
Majeſté y donne des diſpoſitions paci-
des Puiſſances de l'Europe, pour décla-
moment d'après, qu'il eſt eſſentiel de
e l'Angleterre ſur un pied reſpectable
fenſe. Il ſoutint qu'on ne devoit faire
eu de fonds ſur les promeſſes de la

France & de l'Eſpagne: que la France avo
fourni des armes & des munitions aux i
ſurgens: que ces ſecours avoient été emba
quées ouvertement, le mois dernier, au Hâv
de Grace, ſur un vaiſeau Américain: qu'
de ſes amis, homme digne de foi, en avo
été temoin: qu'une flotte de dix vaiſſeau
de ligne, avec onze mille hommes de d
barquement venoit de partir de Cadix: qu
ſommoit les Miniſtres de dire ce qu'
pouvoient ſavoir de la deſtination de c
forces: que les traités obligeoient l'Angl
terre à défendre le Portugal qui lui av
fait les plus grands ſacrifices: que le Po
tugal à la réquiſition de la Cour de Londr
avoit défendu aux vaiſſeaux Américains l'e
trée de ſes ports: qu'il demandoit, ſi les i
tances réitérées du Miniſtere Anglois avoi
pû décider la France & l'Eſpagne à faire
même choſe. » Non, s'eſt-il écrié, & qu
réſulte-t-il? ſinon que la guerre avec ces Pu
ſances devient inévitable, & que dans l'ho
rible confuſion où ſont nos affaires, no
ſommes menacés d'un prompt & entier anéa
tiſſement «?

Le Lord *Cardiff*, fils du Comte de D
te, peignit des plus noires couleurs l'ing
titude des Américains, pour qui l'Angleter
s'étoit tellement épuiſée, qu'il étoit douté
que jamais elle pût recouvrer ſes ancien
forces. Il dit que leur unique & ſecrette v
avoit été l'indépendance; ainſi qu'ils le

roient aujourd'hui avec l'impudence la plus
outenable : que cependant on devoit croire
e l'acte d'indépendance, cet infâme &
oce libelle contre tous les Gouvernemens,
voit pas été publié de l'aveu & du con-
tement de tout le peuple ; mais qu'on y
voit tout l'eſprit de Cromwel, dont ſont
core animés les deux proſcrits Hancock
Adams, qui par une artificieuſe ſcéléra-
e ont attiré ſur leur pays toutes les hor-
rs d'une atroce rébellion.

Le Duc de *Richmond* fit voir que par
enchaînement d'injuſtes procédés contre
Américains, le miniſtère les avoit pouſſés
a rébellion : comme un auteur moderne,
I. Gibbon) a dit des premiers Chrétiens,
u'on avoit fait tout ce qu'il falloit pour
ils perdîſſent le droit de réclamer la pro-
tion des loix. »

Il marqua tout ſon étonnement de cette
raſe du diſcours du Roi. — » Je déſire
pouvoir leur rendre tous les avantages
e donnent les loix & la liberté, & dont
iſſent également tous les ſujets Britan-
ques ». Comment s'eſt-il trouvé, pourſui-
-il, un Miniſtre aſſez hardi pour faire
ir par ſon Souverain un pareil langage ?
s Irlandois, comme nous, ſujets Britan-
ques, jouiſſent-ils de tous nos privileges ?
ſouffrent-ils pas, ainſi que les Américains,
e infinité de reſtrictions dans leur com-
erce, en vertu de l'acte de navigation ?

Peut-on dire qu'ils partagent avec les An
glois tous les avantages que donnent le
loix & la liberté? Encore cet acte n'eſt-il poin
l'objet des réclamations des Americains. I
n'en eſt fait nulle mention dans la longu
liſte qu'ils ont publiée de leurs griefs. » M. l
Duc de Richmond déclara auſſi qu'il n'y avoi
plus d'autre moyen de ſortir de la criſ
actuelle, que la négociation; que c'étoit l
ſeul qui pût faire quelque honneur aux frere
Howe, & le ſeul dont on pût attendre quel
que ſûreté pour l'avenir.

Il diſcuta enſuite cet Etat de défenſe o
le Roi déſire de voir la nation. Il requit le
Miniſtres de déclarer, s'ils penſoient que l
Royaume fût en état de défenſe, quand l
majeure partie de ſes forces étoit à quinz
cens lieues de la métropole? Il conclut ainſ
ſon diſcours. » Il n'eſt plus aujourd'hui d
changement de Miniſtres ou de plan de con
duite qui puiſſe opérer la réconciliation tan
déſirée. Pour moi, rien ne m'engageroit
reprendre le timon des affaires. Je ſuis for
tement convaincu de la néceſſité d'un accom
modement; & quoiqu'il me paroiſſe impoſ
ſible, autrement que par une reconnoiſſance
de l'indépendance abſolue des Américains
je ſouhaite bien ardemment qu'elle s'effectue
même à ce prix ».

Le Lord *Sandwich* aſſura la Chambre qu'i
n'étoit point vrai que la majeure partie de
forces défenſives de la nation fût de l'autre

de l'Océan Atlantique. Il proteſta, n y comprenant les troupes de Marine, ombre des gens de mer employés en érique, n'étoit pas de plus de quinze e, avec deux vaiſſeaux de ligne ſeule- t. Il fit voir qu'il reſtoit dans les s d'Angleterre la plus forte armée na- qu'il y eût au monde, dans le meil- état poſſible, & en tous points ſu- eure aux armemens actuels de la France e l'Eſpagne. Il s'éleva fortement contre e du Duc de Richmond, au ſujet de l'in- endance des Américains : ſe félicitant d'a- été le premier à combattre une doctrine flétriſſante pour la Grande-Bretagne, ſſi deſtructive de ſes plus chers intérêts.

e Duc de *Grafton* fit une longue énu- ation de toutes les fauſſes démarches du iſtère, auxquelles il proteſta qu'il s'op- roit de tout ſon pouvoir, juſqu'au der- ſouffle de vie. Il prouva par des ar- ens ſans réplique, que les miniſtres ent forcé l'Amérique à ſe jetter dans ras des ennemis naturels de l'Angleterre. outa que dès le commencement de la ré- ion, la France n'avoit point ceſſé de four- aux Américains toutes ſortes de muni- s : qu'il y avoit en ce moment même à s un réſident du Congrès, qui négocioit raité avec cette Cour, quoique ſes lettres réance n'euſſent peut-être pas été reçues orme, ou que pour des raiſons politiques,

on les eût tenues cachées. Il aſſura la Chan
bre, que la conduite des Américains lui pa
roiſſoit très-condamnable, & ſurtout par leu
acte d'indépendance, mais qu'il ne pouvo
s'empêcher d'en rapporter le blâme vers ceu
qui les avoient réduits à de ſi fatales extré
mités.

Il obſerva, ſur les diſpoſitions pacifique
des Puiſſances de l'Europe, que ſi le Roi
mettoit autant de confiance cette année qu
les précédentes, l'armement extraordinair
lui paroiſſoit bien inutile: que ſi c'étoit pou
mettre ſérieuſement la nation en état de dé
fenſe, il étoit ſingulier qu'il n'y eût pas plu
de deux jours qu'on y eût ſongé; & qu
les Miniſtres répondroient de l'événement
pour n'avoir pas pris leurs précautions troi
mois plutôt. Il fit voir combien il étoit im
prudent de faire dépendre la sûreté de l'An
gleterre de l'armement d'une ſeule flotte
puiſque le tems & les vents pouvoient tou
jours faire avorter le plan d'opérations l
mieux concerté; & à ce ſujet il rappella
la Chambre, que ſans un changement d
vent, la glorieuſe victoire du 20 Novem
bre 1759, eût échappé à l'Angleterre
qui fut ſauvée comme par miracle du dan
ger preſque certain d'une redoutable inva
ſion — Il aſſura que dans ſa maniere d'en
viſager les choſes, la France & l'Eſpagn
avoient certainement lié leur partie ave
l'Amérique, & que leurs forçes combinée
tomberoien

peroient enſemble ſur l'Angleterre. conſéquence il ſomma le premier Lord 'Amirauté de déclarer ſi la flotte actuel- ent en armement ſeroit prête à appa- er auſſi-tôt que celle qu'on équippe ellement à Breſt. (ici le Lord Sandwich na ſa parole à la Chambre pour l'affir- ve.) M. le Duc de Grafton parut dou- que cela pût être, & demanda un ajour- ent pour délibérer, avant tout, ſur l'état affaires.

e Lord *Weymouth* déclara à la Chambre iſtériellement, que la Cour n'avoit au- ſujet d'appréhender une guerre avec quel- Puiſſance de l'Europe que ce pût être: la France avoit répondu qu'elle n'avoit tre objet que de perfectionner ſa ma- : que cependant la prudence exigeoit n ſe mît ſur ſes gardes, de peur que quel- Etat étranger, s'imaginant fauſſement l'Angleterre eſt épuiſée par ſa guerre mérique, ne conçût contre elle des deſ- hoſtiles, & peut-être même le projet a conquérir. Il fit voir qu'on ne pou- rien reprocher aux Miniſtres, relati- ent à l'armement: qu'il étoit d'uſage de arer les vaiſſeaux avant de lever des elots par la preſſe: que depuis pluſieurs on travailloit aux vaiſſeaux; & que le ſtere avoit lieu de s'applaudir de ce que ravaux des ports avoient été conduits tant de ſecret, que M. le Duc de Grafton

lui-même n'en avoit pas eu de connoiſſanc

Le Lord *Shelburne* dans un diſcours d'u heure & demie, préſenta à l'aſſemblée la p ſition actuelle de la Grande-Bretagne ſo le point de vue le plus inquiétant. — Il pr tendit qu'on alloit faire au Roi des reme ciemens qui porteroient ſur une fauſſe baſ les faits expoſés dans le diſcours du R n'étant pas ſtrictement vrais. Il nia ſp cialement que le plan actuel des Miniſtr pût produire l'unanimité, puiſqu'on voyo déja le contraire par la conduite que t noit le Lord-Maire de Londres, pour l'e ceinte de la Cité « Ce Magiſtrat, pourſuivi il, refuſe d'encourager la preſſe des matelot ce qui fait bien voir que cette guerre e déſagréable aux peuples. Si c'étoit pour u guerre avec la France & l'Eſpagne, le pe ple auroit puni par les plus ſanglans outrag le refus qu'il a fait de mettre ſon attache au ordres de la preſſe ».

Milord Shelburne déclara qu'il ne pouvo point croire aux diſpoſitions pacifiques d la France & de l'Eſpagne: Il dit que ſi n ne faiſoit promptement la paix avec l'Am rique, l'Angleterre ne tarderoit point à d venir une province dépendante de quelq Puiſſance étrangere. Il demanda s'il éto reſté quelque frégate dans les ports, ta pour donner la chaſſe aux Corſaires, que po d'autres objets de ſervice auxquels on n peut pas employer des vaiſſeaux de lign

à trouvera-t-on des hommes, pourſuivit-
On vient de nous dire que nous avons
ze mille matelots en Amérique. Joignez
ombre à celui de treize mille, que ci-
nt l'Amérique Septentrionale nous four-
it au beſoin. Cela fait bien une déduc-
de 28 mille matelots, ſur nos forces
les ».

nfin, Milord Shelburne pria la Chambre
ſerver que l'Eſpagne n'avoit fait revivre
vieille querelle avec le Portugal, que
equ'elle ſavoit bien que l'Angleterre ſe-
obligée de prendre parti pour ſes an-
alliés, ſi on les forçoit à une guerre:
l'Angleterre & l'Irlande hors d'état de
ſe étoient des objets bien tentans; &
faudroit une force plus qu'humaine pour
er à la tentation.

e Comte de *Briſtol* produiſit un état
orces navales de la Grande-Bretagne.
t qu'au mois de Février, elle auroit
nte vaiſſeaux de ligne en état d'appa-
r, ſi le Lord-Maire n'imaginoit pas
ue moyen d'empêcher les gens de mer
enrôller: mais qu'il ne croyoit point
cela fût au pouvoir de ce Magiſtrat;
u'il sût que dans la premiere nuit de la
, on avoit fait ſortir de Londres trente
uarante caroſſes pleins de matelots.

S DÉBATS ont duré juſqu'à dix heures,
projet d'adreſſe a paſſé à une pluralité
nquante-cinq voix.

La modification que le Marquis de Ro
kingham, avoit propoſé de faire au pro
d'adreſſe, a été enrégiſtrée ſous le titre
proteſtation, & ſignée par les Lords ſuiva
Mancheſter, King, Effingham, Richmon
Scarborough, Ferrers, Portland, Abin
don, Craven, Fitzwilliam, Ponſonby, Ro
kingham.

UN SEMBLABLE projet d'adreſſe au Roi
donné lieu pareillement dans la Chambre
Communes à des débats longs & animés.
lecture en ayant été faite par M. *Neville*, il
ſecondé par M. *Hatton*, & l'un & l'autre har
guerent la Chambre pendant quelque te

Le Lord Jean *Cavendish*, après avoir
le tableau le plus affreux de la ſituation
la Grande-Bretagne, en déclarant que
guerre étoit injuſte dans ſon principe, b
bare, inefficace dans la maniere dont
ſe fait, propoſa un contre-projet, dont l'
rateur fit la lecture, & qui en ſubſtance por
que le Roi ſeroit ſupplié de faire exami
la conduite des Miniſtres, & de n'uſer q
vec ſobriété & prudence des ſuccès d'
guerre où Sa Majeſté a été pouſſée par
plus pernicieux conſeils.

Le Gouverneur *Johnſtone* ajouta aux
proches que Milord Cavendish venoit
faire aux Miniſtres, qu'il ne lui paroiſſoit p
que juſqu'ici les armes Britanniques euſ
eu aucun ſuccès. Il fit voir que l'Ile Lor
n'étoit qu'un poſte extérieur, relativen

New-Yorck, comme New-Yorck n'eſt
un poſte extérieur vis à-vis de l'Amérique,
ue les inſurgens auroient très-mal fait de
endre s'y maintenir.
donna de grands éloges à l'habileté des
es Howe, & il conclud de leurs ma-
uvres, dans la priſe de l'île, qu'ils avoient
us haute idée du courage & des forces des
rgens, & que jamais ennemi n'avoit été
té avec plus de ménagement. « En effet, le
néral n'a voulu forcer aucun de leurs poſ-
Il a ouvert ſes tranchées à ſix cents ver-
de leurs redoutes, & il avoit recomman-
ſes Officiers de ne rien haſarder. « M. Johnſ-
éleva des plaintes ſur le mauvais état de
enſe où on laiſſe le Royaume; & il parla
tement du danger d'une guerre très-pro-
ine avec la France & l'Eſpagne. » Quant
harangue du Miniſtre, pourſuivit-il, que
s venez d'entendre de la bouche du Roi,
maintiens qu'en ſa totalité, ce n'eſt que
langage de l'hypocriſie. Le Roi y parle
la paix dans un moment où non-ſeule-
nt toute l'Europe, mais l'Angleterre même
diſpoſe viſiblement à la guerre. C'eſt un
roir trompeur, qui réflechit une fauſſe
age de la vérité. Quand le Roi dit qu'il
ut rendre aux Américains les loix & la li-
rté, n'eſt-ce pas une phraſe qui n'eſt ſuſ-
ptible d'aucune interprétation ſérieuſe »?
M. Johnſtone parla hautement de la fauſ-
é de la France, & du peu de foi qu'on de-

voit donner à ſes proteſtations. Il rapport
un trait d'Hiſtoire ſur le Cardinal Mazari
Le Portugal & l'Eſpagne étant en guerre
celle-ci avoit reçu du Cardinal des aſſurance
réitérées des diſpoſitions pacifiques de
France ; tandis que le Cardinal avoit déjà en
voyé des troupes aux Portugais : qu'il avo
habillé les leurs, les avoit payées, & leu
avoit donné des Officiers. Quant à l'acte d'i
dépendance, quoiqu'il ne pût que le blâme
il reprocha aux Miniſtres d'y avoir forcé le
Américains, & il fit voir que c'étoit l'uni
que reſſource qui leur fût reſtée. Il rappell
à la Chambre tout ce qu'ils avoient fait pou
éviter d'en venir à une ſi dure extrémité, &
l'obſtination avec laquelle on avoit refuſ
d'écouter leurs plus humbles prieres. Il con
vint qu'il n'entreprenoit point de les dé
fendre ſur le ſtyle dans lequel ils ont déclar
leur indépendance : que l'acte publié à ce ſu
jet par la Nouvelle-Angleterre, étoit ma
écrit, & conçu en termes groſſiers & inſo
lens, que ne juſtifieroit pas un traitement en
core plus rigoureux que celui qu'ils ont éprou
vé : mais qu'il falloit convenir auſſi qu'on
avoit eû en vue de captiver le peuple ; &
que le rédacteur occupé de ce principal ob
jet, s'étoit peu ſoucié de mettre plus de
décence ou de correction dans ſon ſtyle. Il di
que l'acte publié en Penſilvanie lui paroiſſoit
plus régulier à cet égard.

M. Johnſtone s'abandonna à une décla
mation violente contre les ordres qui vien-

t d'être donnés pour preſſer des matelots.
ſſura la Chambre qu'ils avoient été exé-
s avec une rigueur inouie. Il produiſit
liſte de tués & de bleſſés, & apprit à
hambre qu'un enrôleur avoit été tué ſur
bâtiment marchand par la faute de ſon
cier, dont la témérité avoit cauſé ce mal-
. — Enfin, M. Johnſtone, après avoir,
ſa véhémence ordinaire, prononcé la con-
nation des Miniſtres, & repréſenté le
ours du Roi, comme trompeur & hors
ropos dans tous ſes points, déclara qu'il
yoit de tout ſon cœur la propoſition du
re-projet.

. *Wombwell* répondit au Gouverneur,
toute la ville de Londres blâmoit celui
avoit tiré ſur l'enrôleur; & qu'on re-
noiſſoit généralement que jamais preſſe
matelots ne s'étoit faite avec moins de
ulte & de déſordre, & n'avoit fait trou-
plus de ſujets au Gouvernement.

Wilkes, dans un diſcours d'une demie heure,
es choſes les plus fortes contre la guerre,
oſerva que les Miniſtres, dans le diſcours
Roi, ſe félicitoient d'avoir prédit dans
i de l'année derniere ce qui eſt arrivé
uis; mais qu'ils avoient bien tort de triom-
à cet égard, puiſqu'il n'étoit rien arrivé
de conſéquent à leur plan de conduite
ux meſures qu'ils avoient priſes. » C'eſt
, dit-il, que plus d'une fois s'eſt trouvée
lite la mort des grands ou des princes

qu'on avoit réſolu d'aſſaſſiner ». M. Wilkes
juſtifia l'acte d'indépendance de la Nouvell
Angleterre, taxé de groſſiereté & d'ind
cence par le Colonel Johnſtone » J'ai to
jours jugé, dit-il, du ſtyle par les effe
Si cet acte a perſuadé les peuples, il éto
bien & convenablement écrit ». Il joignit
plaintes à celles du Gouverneur Johnſtone
la rigueur de la preſſe. Il fit voir que ri
ne déceloit davantage l'incohérence des
ſolutions du Conſeil, & la diſcorde qui
regne, que ces oidres de preſſe qu'on a
donner preſque dans le quart d'heure de ce
pour l'encouragement des enrôlemens libre
qui offrent aux matelots de bonne volon
une ſomme auſſi forte, & dont on
s'eſt pas donné le tems d'éprouver l'eff
M. Wilkes ſe réſuma par une cenſure trè
amere des Miniſtres, faiſant voir que le
marche, dans tout, étoit oppoſée à leur bu
Il parla comme d'un événement très impo
tant, de la conduite que l'Eſpagne a tenue e
vers un corſaire Américain qui étoit ent
à Bilbao. » Notre Conſul, dit-il, avoit o
tenu que ſon bâtiment fût ſaiſi; mais il
venu un exprès de Madrid, avec ordre
le remettre en liberté, en lui fourniſſant to
tes les munitions dont il avoit beſoin; & c
exprès étoit encore porteur d'un ordre g
néral pour que tous les vaiſſeaux Américai
fuſſent traités de la même maniere. »

M. Temple *Luttrel* rapporta pluſieurs tra

'Hiſtoire, pour prouver que dans des cas
olables à celui où eſt l'Angleterre, les
ſances les plus reſpectables n'avoient pas
é à traiter avec des rebelles.

. *Mackworth* répondit à M. Luttrel, ſur
ortation qu'il venoit de faire aux mem-
indépendants de ſoutenir le contre-
et d'adreſſe, qu'il étoit de ce nombre,
u'en cette qualité il lui paroiſſoit qu'on
t réſolu, à quelque prix que ce fût, de
ier les Américains : qu'il n'avoit jamais
ouvé que le Parlement taxât l'Amérique,
qu'elle n'avoit point de repréſentans;
que ſuivant lui il étoit abſolument né-
ire de ſoutenir le droit, & que d'ailleurs
étoit que trop juſte que l'Amérique ren-
par les taxes quelque partie des millions
lle coûte à la métropole : qu'il ſouhai-
ſincérement, en ſa qualité d'ancien Bre-
, (il eſt natif du pays de Galles) que les
s Britanniques euſſent tout le ſuccès poſ-
, & plus encore contre les Américains
uſe de leur ingratitude, que contre un
mi étranger : la Grande-Bretagne ayant
ours montré pour eux une tendreſſe ſi
rnelle. (ce dernier mot fit partir un éclat
ire général) M. Mackworth déclara
tant qu'il déſiroit fort qu'on pût s'ar-
er; & qu'il devoit être bien égal que
traitât avec des Rebelles armés ou non
és, pourvû qu'on parvînt à une heureuſe

M. Thomas *Townshend* ſe déclara de l'o
nion du Gouverneur Johnſtone ſon ami,
ſujet de la harangue, qu'il prétendit être un i
forme tiſſu de fauſſeté & d'hipocryſie. Il ſo
tint que la G. B. étoit à la veille d'une guer
avec la France, & hors d'état de réſiſter a
moindres efforts d'un ennemi : que les armé
en Angleterre & en Irlande étoient exce
ſivement foibles : que toutes les frégates
corvettes, c'eſt-à-dire tous les vaiſſeaux q
font la guerre, étoient en Amérique, & q
ſi on attaquoit l'Angleterre dans le mome
actuel, ſa ſituation ſeroit des plus dépl
rables. --- Il obſerva que les Miniſtres tra
toient le Parlement avec le dernier mépri
que Milord North dédaignoit de donner ſ
attention aux débats ſur les matieres les pl
ſérieuſes & les plus importantes : qu
aimoit mieux s'entretenir des matinées e
tieres avec tel ou tel des Députés, c
le chambrer dans un coin du veſtibule po
chuchotter, que de remplir ſes devoirs da
le Parlement. En réponſe à quelques poin
du diſcours de M. Mackworth, dont il lo
ironiquement la modération, M. Town
hend dit que les Miniſtres ne ſe piquoie
pas d'un excès d'honnêteté : qu'ils avoie
encouragé leurs créatures à calomnier l
Officiers du Roi qui ont conduit l'affaire
l'île Sulivan : que pour lui il lui paroiſſ
que ſi le Chevalier Parker, ainſi que l'
voit déjà dit M. Johnſtone, étoit à l'abri
tout reproche, le Général Clinton avoit to

rêt poſſible de ſe juſtifier. Il ajouta, ſur
mpte de ce Général, qu'il étoit bien cer-
que M. Clinton avoit été dix-neuf
à ſonder le gué de Sulivan; & que dans
ce tems-là il n'avoit pas pû découvrir
a profondeur étoit de dix-neuf pou-
u de ſept pieds. --- En parlant de la
de l'île Longue, il fit voir que la ma-
re par laquelle on tourne le flanc de
emi, n'eſt qu'une choſe très-ordi-
; & il parla de la cruauté avec laquelle
maſſacré de ſang froid des corps en-
d'Inſurgens, comme de la barbarie la
nſâme & la plus atroce, que rien ne
oit juſtifier, & que par cette raiſon il
uloit l'imputer à aucun corps particulier.
ownshend en étoit là de ſon diſcours,
ue voyant le Lord North rentrer dans
ambre, & reprendre ſa place ſur le banc
Miniſtres, il dit que c'étoit la maxime
nte des députés qui occupoient ce banc,
uſtraire autant qu'il étoit poſſible au
nent la connoiſſance des affaires: qu'en
r même, jour ordinairement deſtiné à
en le plus ſérieux de la poſition de
tion, où il ſembloit qu'un Miniſtre
it ne ſonger qu'à donner tous les
ciſſemens qu'on pourroit lui demander,
oit vû le Lord North ſortir de la Cham-
omme très-peu occupé de ce qui s'y
, & avec l'air de dire qu'il laiſſoit ſes
is pour compter les ſuffrages.

Le Lord *North* s'étant levé auſſi-tôt, p
la Chambre d'obſerver qu'une demie-heu
plus tard on auroit pû oublier le ſujet
alloit le faire parler, & qu'il s'y décid
dans ce moment, par la crainte qu'on
lui reprochât dans quelque épigramm
qu'au milieu d'un débat ſur les affaires
la plus haute importance, & qui devoit du
dix à douze heures, il s'étoit abſenté p
dant dix minutes. » Comme Orateur, dit
je conviens de mon inſuffiſance, & enc
à bien d'autres égards; mais ſur ce que
dois à la Chambre en général & à cha
député en particulier, je crois ne le céde
perſonne. C'eſt la premiere fois qu'on
prétendu gêner la liberté que chacun d
avoir d'entrer ou de ſortir. Mais puiſqu
m'attaque ſur un point auſſi frivole, je
informer la Chambre de la raiſon que
eue pour m'abſenter un moment. On
apporté ici une lettre ſur une affaire
portante & qui ne pouvoit pas ſouffrir
délai: Je ſuis ſorti pour y faire répo
on m'a vu rentrer auſſitôt, & le tout a
dix minutes. Voilà le ſujet des déclamati
de M. Townshend: voilà mon crime. Je
flatte pourtant, qu'il n'y a perſonne ici
ne convienne qu'aucun autre député n'a
cupé plus long-tems ſa place: je veux
ſa place dans la Chambre, (ici s'éleva
grand éclat de rire de toute l'aſſemb

n'a prêté plus d'attention, & avec plus patience, aux débats «.

Loin de prétendre rien cacher à la Cham-, je ſuis toujours prêt à l'informer de ce qu'il eſt poſſible de lui apprendre compromettre le bien du ſervice. Je de-nde à la Chambre elle-même ſi ce ne it pas expoſer manifeſtement l'intérêt ſervice que de lui lire toutes les lettres reſſées au Gouvernement, avec les ſigna-es, & s'il n'en eſt pas réſulté ſouvent inconvénients très graves. — Sa Majeſté nt de dire qu'elle avoit les aſſurances les s poſitives des diſpoſitions pacifiques de France & de l'Eſpagne; & que cependant ui paroiſſoit néceſſaire de ſe mettre en de réſiſter à une attaque imprévue. Le i n'a rien avancé qui ne ſoit fondé ſur faits. La France n'a aucune intention nquiéter l'Angleterre: elle vient de don-à cet égard les aſſurances les plus fortes aucun langage puiſſe exprimer. L'Eſ-gne & le Portugal ont été ſur le point de brouiller l'année derniere, par rapport frontieres du Bréſil; mais Sa Majeſté nterpoſé ſa médiation, & il eſt très pro-ble que le différent ſe terminera de la ma-re la plus heureuſe & la plus amicale. France, il eſt vrai, paroit s'occuper de-is quelque tems de préparatifs de guerre, elle arme actuellement; mais cet armement

eſt peu de choſe, car je ſais très-bien qu
ne conſiſte qu'en ſix vaiſſeaux de ligne
quatre frégates. Au reſte, pour être en ét
de faire face à tout, Sa Majeſté juge à pr
pos de mettre ſes forces ſur un pied re
pectable. Quant à notre marine, il n'eſt p
vrai qu'il ne nous reſte plus de frégate
nous en avons encore ici un grand nomb
& on en conſtruit de nouvelles. On ſa
que c'eſt une conſtruction qui va plus vî
que celle des gros vaiſſeaux. Nous avo
vingt-trois vaiſſeaux de garde, en partie pou
vus de leurs matelots, & douze autres vai
ſeaux de ligne en état d'appareiller. Juſqu'i
il ne manquoit que des bras, & bientôt no
en aurons en ſuffiſance. Tous nos vaiſſeau
de force, à l'exception de deux ou troi
ſont dans nos ports.

Au reſte, je crois fermement aux aſſuranc
de la France, qui certainement ne ſong
pas à nous attaquer. Cependant je vous pr
d'obſerver, que je ne parle que du mome
actuel. Je ne ſuis point prophête, & je ne pr
tends point à la connoiſſance de l'avenir
Milord North répondit à l'obſervation d
Gouverneur Johnſtone ſur ces paroles d
Roi; » qu'il vouloit rendre la loi & la liber
à ſes peuples de l'Amérique, « & il fit vo
par toutes les raiſons dont le Miniſtere s'e
appuyé juſqu'ici, que ces mots préſentoie
un ſens bien réel & bien ſérieux. — Il n
qu'il ſe fut commis à l'île longue aucu

âcre de ſang-froid ; & pour laver les ois de cette inculpation, il aſſura que Heſſois avoient fait quatre cents cinquante onniers, ſans cependant répondre qu'on pas maſſacrès quelques-uns de ceux qui s avoir lâché leur feu s'étoient enfui en nt *quartier*. Enfin Milord North déclara ne pouvoit donner ſa voix au contre et d'adreſſe où il ne voyoit que l'inten- d'une enquête ſans fin & hors de propos, traîner l'affaire en longueur & faire ter le fruit de toutes les opérations cal- es pour en hater la concluſion, avec auſſi d'effuſion de ſang qu'il ſeroit poſſible. ſura auſſi que le vœu de tout le Miniſtere qu'on fît uſage des derniers ſuccès, e la victoire, ſi elle venoit les couron- avec toute la prudence & la modéra- poſſibles & plutôt comme d'un moyen imenter une union & une amitié du- es entre les deux peuples, que pour en des trophées humiliants pour les Amé- ns, leur forger de nouvelles chaînes & riſer la tyrannie & l'oppreſſion.

e Colonel *Barré* ſe leva pour obſerver Milord North avoit tout dit à la Cham- excepté ce qu'il lui importoit le plus de r. C'eſt-à-dire, » quelles conditions d'ar- ement on avoit propoſées aux Améri- ? «

e Lord *North*, en réponſe, fit lecture e multitude de papiers, & enfin de la

proclamation que le Lord Howe avoit
dreſſée aux Gouverneurs.

Le Colonel *Barré*. » N'a-t-il pas été pr
poſé d'autres conditions? Les Commiſſai
n'ont-ils pas fait d'autres offres? Les Gén
raux n'ont-ils pas conféré enſemble? N
a-t-il pas eu des aſſemblées où les Offici
des deux armées ſe ſoient parlés? «

Le Lord *North*, qui parut embarraſſé
ces queſtions, répondit qu'il n'avoit conno
ſance de propoſitions ou entrevues que po
l'échange des priſonniers de guerie.

Le Colonel *Barré*. » Puiſque Milord No
avoué qu'il n'en ſait pas davantage, je v
communiquer à la Chambre les informatio
qui me ſont parvenues. Ce n'eſt point
la voie ordinaire que je les tiens. Depuis qu
que tems, le Miniſtere m'a obligeamm
évité l'embarras de lire la plupart des lett
qui ont pû m'être adreſſées & ſur-tout d'An
rique. L'autenticité de la piéce que je v
produire ne peut point être ſuſpecte, qu
que la légalité puiſſe en être conteſtée: E
eſt du Congrès Américain. Voici en ſubſtan
ce que le Colonel Barré lut à la Chamb
« Le Lieutenant Colonel Paterſon a été
voyé par le Général Howe au Général W
hington. Ce M. Paterſon eſt un très-gal
homme, & je me fais gloire d'être de
amis. M. Washington avoit refuſé de reçev
de ſes mains une lettre dont l'adreſſe ne
donnoit pas ſes qualités. Paterſon après av

long-te

- tems insisté sur les espérances de
que pouvoit donner la lettre, en pro-
une autre dont la suscription étoit
ne ainsi, *à Monsieur Washington, &c.*
&c. M. Washington persista à ne point
re la lettre, que Paterson laissoit sur
ble, en lui déclarant qu'il avoit lû le
er Acte du Parlement, & que les Com-
res n'avoient d'autre pouvoir que d'ac-
r des pardons, » or, ajouta-t-il comme
méricains n'ont commis aucun crime,
ardons leur sont inutiles. Au surplus
eu ordre du Congrès de refuser la
dans l'état où elle m'avoit été en-
e d'abord, & il me faut de nou-
ordres, relativement aux *&c.* qui après
peuvent signifier une infinité de
s, (*ainsi que le fit très-bien voir, il y*
s ans, un homme de beaucoup d'esprit,
ris, par ses quatre pages d'&c. dans un
ire très-connu, ajouta le Colonel Barré)
parla des prisonniers : Paterson dis-
le Général Howe, accusé d'avoir
aité les siens. Washington se glorifia
nser mieux avec les Anglois. Il offrit
erson un déjeuné que celui-ci s'excusa
epter, étant très-pressé de retourner
s du Général Howe. Washington le
ta à ses principaux Officiers. On se
fort civilement, & il fut conduit à
ateau qui étoit à quatre milles du lieu
conférence. »

Après avoir dit les choſes les plus fo
& en même-tems les plus attendriſſantes
les horreurs d'une guerre civile, le Co
nel Barré finit ſon diſcours par cette exh
tation. » Il ne nous reſte plus qu'un mo
de ſortir de cette criſe affreuſe. Rappell
nos flottes & nos armées, & ſollicitons l
ſiſtance des Américains plutôt que de
noncer à leur alliance. Les François médit
un coup contre nous, qui portera ſur l'A
gleterre. Leurs troupes ſont en quartie
en nombre conſidérable, ſur les côtes
poſées; & il eſt certain que nous ſom
menacés d'une deſcente. Dans ce cas, je
connois plus en Angleterre aucun Offi
capable de réſiſter à l'ennemi, ſi ce n
l'Amiral Keppel. «

M. Barré interpella auſſi Milord No
au ſujet des aſſurances données par la Fra

Le Lord North. » Je ne puis point cr
que la France ait, *pour le préſent*, le de
de nous attaquer. Je ne vois point de ra
de *douter* de ſes aſſurances; mais je répete
je ne ſuis point prophête & que je ne
point prévoir ce que la France pourroit
dans quelques mois «.

Le Colonel *Barré*. » Un homme qui
ſe charger de la conduite d'un Etat,
être plus que prophête. Je ne puis vous
primer, Meſſieurs, combien je ſuis éto
combien je frémis d'entendre un tel
de la bouche d'un Miniſtre Anglois, ſu
vigilance & la pénétration duquel re

d'une grande Nation. Si dans un mo-
t ſi critique, où il ne s'agit de rien
ns que de notre exiſtence, l'ignorance
Miniſtre accéléroit notre ruine: ſi dans
ques mois, ſi même dans un an, une guerre
oit à éclater, ſans que le Miniſtre eût
capable de la prévoir, ainſi qu'il l'avoue
urd'hui: oui, Meſſieurs, je ſerois le pre-
à demander que le noble Lord payât
a tête ſon imprudence, & qu'il la per-
ſur l'échaffaut.

'Amiral *Keppel* aſſura que l'Eſpagne avoit
t-cinq vaiſſeaux de ligne prêts à appareil-
mais qu'il les croyoit mal pourvus d'hom-
de terre: & qu'il n'en étoit pas de même
armement de France. Il avoua que s'il
enoit une guerre on ſeroit fort à plain-
d'avoir ſi peu de frégates.

e Lord George *Germaine*. » On a grand
de dire, que nos vingt-trois vaiſſeaux
garde, ne ſont pas à moitié armés. Il ne
que à leur complet que quinze cents
mes, & les douze autres ſont complete-
t équipés. Les propoſitions faites par le
éral Howe prouvent ſon déſir de la paix
a mauvaiſe volonté de Washington. Mais
u permettra que le Général Howe réduiſe
v-York ſous l'obéiſſance du Roi, & les
unaux y ſeront rétablis auſſitôt qu'il
chaſſé les Rébelles de la Province &
les bien affectionnés auront pû ſe
e connoître. L'expédition du Chevalier

Parker a manqué, parce qu'il étoit parti d'Angleterre trop tard. Je ne ſuis point reſponſable de ce mauvais ſuccès puiſque je n'étois pas en place quand le projet en a été conçû. Le Général Clinton & le Lord Cornwallis m'ont aſſuré que ſans des délais inévitables les forces auroient été ſuffiſantes. Quant au Canada, ce n'eſt point parce que les bateaux ont été envoyés trop tard, qu'on peut attaquer la conduite de la guerre dans cette partie; c'eſt uniquement parce qu'il ne s'en eſt pas trouvé un nombre ſuffiſant On a travaillé avec la plus grande diligence à en faire, & on a tout lieu d'eſpérer que cette expédition aura la plus heureuſe fin. On me demande quelle eſt la force de nos armées en Amérique. Celle du Général Howe eſt de vingt-cinq mille hommes, & celle du Chevalier Carleton de onze mille. Quant aux diſpoſitions de la France, je ne puis parler que d'après Milord North, qui n'a connoiſſance que des ordres qui ont été néceſſaires pour faire rendre à Breſt les matelots claſſés. Pour moi je n'ai rien appris de tout cela. On prétend auſſi que les puiſſances de Bourbon ont le projet d'aſſiſter les Américains, en nous faiſant la guerre: c'eſt une fauſſe ſpéculation. Rien ne ſeroit plus contraire à l'intérêt de ces puiſſances. Eſt-il croyable qu'elles puſſent encourager un eſprit d'indépendance qui auroit bientôt paſſé les mers? Ne craindroient-elles pas que leurs propres

olonies ne fuſſent tentées auſſi de parti-
per aux droits illimités du genre hu-
ain ? Celles de l'Eſpagne ne trouveroient
les pas ce ſort plus agréable que de fouiller
s mines ? Et le voiſinage d'un grand &
iſſant Etat indépendant ne ſeroit-il pas pour
Eſpagne un ſujet perpétuel d'inquiétude ? Je
e la crois pas auſſi aveugle ſur ſes propres
térêts «.

M. *Fox* répéta tout ce qui avoit été dit
ır les autres députés du parti de l'oppoſi-
on, y ajoutant qu'on avoit bien caractériſé
diſcours du Roi quand on avoit dit que
étoit le langage de l'hypocriſie. « En effet,
omment un Roi de la claſſe ordinaire peut-
(ceci excepte ſa Majeſté) déſirer aucun
abliſſement qui dépende d'une aſſemblée
peuple ? Quand les Rois gouvernent par
moyen d'aſſemblées populaires, c'eſt parce
u'ils ne peuvent pas faire autrement. Sup-
oſer que cette maniere de gouverner leur
t fort agréable, c'eſt ſuppoſer une chimere.
ela ne peut point être : cela répugne à la
ature des choſes : parler ainſi c'eſt tenir le
ngage de l'hypocriſie «.

» Quant au Général Clinton, je voudrois
u'on ſe fût un peu mieux expliqué ſur ce
ui le regarde. La relation de l'affaire de
ulivan, dans la Gazette de la Cour, me
aroit être un vrai libelle contre lui. Le Mi-
iſtre n'oſeroit pas produire ſa lettre en ſa
otalité «.

» On nous dit qu'il n'eſt pas de l'intérê de la France & de l'Eſpagne que l'Améri que ſoit indépendante : je ſoutiens le contraire d'après un principe que dicte le ſens com mun. N'eſt-il pas toujours avantageux d voir les forces d'un ennemi ſe diviſer ? L voiſinage d'un pays libre occupé du ſeul com merce, n'eſt-il pas moins formidable pou les puiſſances de Bourbon, que l'ambitio d'un ancien Gouvernement livré à la cor ruption & qui eſt leur rival en Europe On nous repréſente comme réduits à ce di lemme, ou de conquérir l'Amérique ou d l'abandonner. S'il ne nous reſte qu'un d ces deux partis, ma voix eſt pour qu'on l'aban donne. Que nous reſteroit-il par la conquê de tous les avantages que nous étions accou tumés à retirer de l'Amérique ? Aucun qu'i ne fallût conſerver par des dépenſes exceſſi ves, & par l'entretien d'une nombreuſe ar mée ; & de quelle armée, ſi on ſonge qu'ell ſeroit compoſée d'hommes retranchés d la ſociété civile, & continuellement exer cés au maintien de l'eſclavage ? Eſt-il à ſou haiter, pour la liberté de l'Angleterre, qu notre Gouvernement ait une pareille armé à ſes ordres ? «

Les débats finis, le projet d'adreſſe de re merciment au Roi, a paſſé à la pluralité d 232 voix, contre 83.

LA COUR a reçu trois dépêches du Général Howe. Elles ſont des 21, 23 & 24 ptembre. Il mande dans la premiere que troupes du Roi ſont en poſſeſſion de la le de New-York.

Voici, en ſubſtance, ſa relation de cet énement. Après avoir décrit les diverſes ſtes occupés par l'armée du Roi dans l'île ngue, & ſur les îles adjacentes, il détaille pération du débarquement dans l'île de w-York, qui s'eſt effectué le 15 de Sepmbre à trois milles de la Ville, ſous la otection de deux vaiſſeaux de 40 canons de trois frégates, & à la faveur d'une verſion que trois autres vaiſſeaux du Roi oient faite dès le matin dans la riviere Hudſon.

Il paroît que les Américains n'avoient int attendu le débarquement dans le lieu il s'eſt fait, appellé la baie de Kep; & mme leurs principales forces ſe trouvoient leurs, le feu des vaiſſeaux eut bientôt ſperſé les troupes chargées de la défenſe ce poſte.

Les Heſſois, marchant auſſi-tôt à New-ork, rencontrerent un gros d'Américains qui retiroient du lieu où on avoit compté que feroit la deſcente. On ſe fuſilla: il y t du côté des Américains pluſieurs tués bleſſés, & entr'autres Officiers, un Brigadier général; & parmi les Heſſois quatre ommes tués & huit bleſſés.

Le ſecond embarquement ayant pris terr
les troupes du Roi marcherent à un cor
ennemi qui occupoit une hauteur du cô
de *King'sbridge*. Ce corps Américain ſe re
plia auſſitôt ſur le gros de l'armée, ſur l
hauteurs de Morris.

L'ennemi ayant évacué New-York peu d
tems après le débarquement ; le ſoir mêm
une brigade prit poſſeſſion des ouvrages.

L'armée du Roi a fait priſonniers dan
cette journée environ 20 Officiers & 30
ſoldats.

M. Howe décrit la poſition des deux ar
mées le 15 au ſoir. Celle du Roi avoit ſ
gauche ſur la riviere de Hudſon. Celle de
Américains garniſſoit des ouvrages aſſez éten
dus des deux côtés du poſte de *King'sbridg*
& une redoute avec du canon ſur une hau
teur à l'Oueſt de la riviere de Hudſon, vis
à-vis le poſte de la Cloche bleue où les Amé
ricains ont leurs principaux ouvrages.

Le 21, datte de cette lettre, M. Howe
mande que les deux armées étoient encore
dans cette même poſition.

« Le 16 au matin un gros corps ennemi s'é
toit gliſſé par les bois juſqu'aux poſtes avancés
de l'armée du Roi, dont l'infanterie légere
les repouſſa juſqu'à leurs retranchemens. Les
Américains croyant que les nôtres n'étoient
point en forces, ſortirent au nombre de
trois mille hommes. On fit auſſi-tôt marcher
la réſerve avec deux piéces de campagne

ur empêcher que le corps qui ſe battoit ne enveloppé. Les Rebelles furent encore ouſſés avec une grande perte & obligés ſe retirer dans leurs ouvrages. On ne ſait bien quelle a été leur perte, mais ſuivant rapport de leurs déſerteurs il doit y avoir trois cents tués ou bleſſés, & dans le mbre un Major & un Colonel. Nous avons huit Officiers bleſſés légerement, quatorze dats tués & ſoixante-huit bleſſés. »

Dans ſa ſeconde lettre, du 23 Septembre, le Chevalier Howe mande que dans la t du 20 au 21 quelques déſeſpéres avoient té par le forfait le plus horrible, de ré- re la ville en cendres, par le moyen de ches & de combuſtibles diſpoſés avec tout t imaginable; & qu'ils n'y avoient que trop ſſi, puiſque environ un quart de la ville it été la proie des flammes: que pluſieurs incendiaires, pris ſur le fait, avoient été ſſacrés ſur la place par les troupes de arniſon; & que ſans la brigade des Gardes, achée du camp, la ville entiere auroit conſumée, le vent étant très-violent.

« On ſoupçonne, pourſuit le Chevalier we, qu'il y a encore pluſieurs de ces in- diaires cachés dans la Ville, avec la ré- ution de conſommer leur déteſtable pro- un d'entr'eux, qui, le lendemain au ſoir, appa aux pourſuites d'une ſentinelle, ayant crié qu'au premier moment il met- t le feu à la ville. On fait les plus exactes

recherches & on prend toutes les mesur
possibles pour prévenir un tel malheur. »

M. le Chevalier Howe mande dans
troisiéme & derniere lettre, du 24 Septem
bre, que le 23 à midi ayant attendu depu
deux jours un vent convenable, il avoit f
remonter trois frégates jusqu'aux batteri
de l'anse de Pol : que les troupes y éta
descendues, elles s'étoient aussitôt emparé
de ces batteries & redoutes que les Amé
cains avoient abandonnées sans faire de rés
tance.

VOICI, Monsieur, les principaux articles
l'etat de l'artillerie & des munitions prises
les Rébelles, hors des postes & dans la vil
On prétend que le parti Américain sait b
gré au Gouvernement d'avoir publié cet
liste, d'ailleurs assez inutile, parce qu'
moins elle servira dans les ports d'Embde
de Livourne & autres, à faire connoître
articles qui manquent au Général Washin
ton, à qui on s'empressera de les envoye

Une piéce légere de fonte & un obus
de 5 pouces & demi.

Artillerie en fer, 15 piéces de 32, 7
12, 9 de 9, 1 de 6, 6 de 4, 2 de
le tout sur des affûts de place.

Sur des affûts de campagne, 1 de 3.

Démontés, 26.

Boulets, 965 de 32, 9,300 de 24, 2
de 18, 1,342 de 12, 32 de 6,
de 3.

oulets ramés, 747 de 32, 460 de 12,
12 de 9, 19 de 6.
utre eſpece de boulets ramés, 100 de
32, 170 de 12, 7 de 9.
rappes de raiſin, 70 de 32, 69 de 12.
oulets d'artifice, 32 de 9, 12 de 3.
ombes vuides, 54 de 13 pouces, 944
de 10 pouces, 395 de 8 pouces, 738
de 7 pouces & demi, 18,871 de 4
pouces.
hargées avec leurs fuſées, 5 de 13 pouces,
2 de 10 pouces, 30 de 8 pouces, 53
de 5 pouces & demi, 45 de 4 pouces.
oudre, *un baril entier.*
rocs de fer, 6.
lantelets, 52.
hevaux de friſe complets, 81.
arrils de goudron, 42.
orſets d'armes pour les Ingénieurs, 35.
harriots couverts, 4.

é, Samuel Cleavland, Brigadier général
ommandant l'artillerie du Roi.

E BUREAU de l'Amirauté n'a donné la
e du Lord Vice-Amiral Howe que par
ait. Elle eſt datée du 18 Septembre, &
iſte dans des détails plus particuliers des
ces que la Marine a rendus pour l'em-
quement & le débarquement des troupes,
que pour les diverſions dans la riviere
Hudſon. Le Lord Howe ajoute que le
u ſoir les rebelles ont détaché, l'un après

l'autre quatre brûlots qui n'ont eû, dit-
d'autre effet que d'obliger les vaiſſeaux
Roi à changer de poſition. Il paroît que
frégate le *Renown* a été contrainte de ver
joindre la flotte, & qu'il n'a pû reſter da
la riviere de Hudſon que deux frégates
un brigantin, pour ſoutenir l'aîle gauche
l'armée du Roi, qui doit s'étendre vers
côte occidentale de l'île New-York, auta
que les circonſtances le permettront.

Le Capitaine Balfour, qui a apporté
dépêches des Généraux, a été préſenté
Roi par Milord Germaine. Il y a eu
grand concours de Nobleſſe au lever du R
pour féliciter Sa Majeſté ſur l'heureux ſucc
de ſes armes ; & on dit que des couriers o
été expédiés aux Miniſtres du Roi dans
Cours Etrangeres.

On obſerve que la nouvelle de la pr
de l'Iſle-Longue a été trente-ſept jours
venir en Angleterre, & celle de la priſe
New-York quarante jours, d'où on pe
conclure que ſi le vent reſte à l'Oue
on ne tardera pas à recevoir des nouvel
ultérieures, d'autant qu'il eſt fort rare qu'
paſſage de la Nouvelle York en Angleter
ſoit d'une durée auſſi longue que quaran
jours.

TOUT ce que vous venez de voir, Monſieu
eſt tiré de la Gazette de la Cour. La t
neur de la piece qui va ſuivre, & qui n'

noins autentique, a cauſé le plus grand
ement à tout le monde, ſur ce qu'elle
u preſqu'en même-tems, & comme par
d dans les Gazettes ordinaires. Elle ne
uera pas de vous faire la même ſen-
n.

claration pour parvenir à une récon-
ciliation avec les Colonies Con-
fédérées.

ar le Vicomte Richard Howe du Royaume
Irlande, & William Howe, Général des
oupes du Roi en Amérique, Commiſſaires
Roi pour le rétabliſſement de la paix dans
Colonies & Plantations de Sa Majeſté,
c. &c.

DÉCLARATION.

uoique le Congrès, par qui les Améri-
s abuſés ſe laiſſent conduire dans leur
oſition au rétabliſſement du Gouverne-
t conſtitutionel de leurs Provinces, ait
té tous les acheminemens à une réconci-
on qu'il jugeoit contraire à ſon extra-
nte & inadmiſſible prétention d'indé-
dance, les Commiſſaires du Roi trouvent
opos néantmoins de déclarer qu'ils n'en
pas moins animés du deſir de conférer
c les ſujets bien affectionnés de S. M.
les moyens de faire revivre la tranqui-

lité publique & d'établir une union perm
nente avec chaque Colonie, comme pa
de l'Empire Britannique: le Roi étant tr
gracieuſement diſpoſé à ordonner une réviſ
de celles de ſes inſtructions royales que l
a cru pouvoir gêner irrégulierement la libe
de la légiſlation dans ſes Colonies &
concourir à la réviſion de tous les ſtat
parlementaires, par leſquels ſes ſujets d'An
rique pourroient ſe croire lezés. En con
quence il eſt recommandé à tous les ha
tans en général de faire des reflexions ſérieu
ſur leur ſituation actuelle, & de conſidé
ſi l'intérêt de leur bonheur & de leur glo
exige d'eux de ſacrifier leur vie à la ca
injuſte & précaire dans laquelle ils ſont
gagés, plutôt que de rentrer dans leur
voir, d'accepter l'offre d'une heureuſe p
& de ſe voir aſſurés dans la jouiſſance
tiere de leur liberté & de leurs biens, d'ap
les vrais principes de la conſtitution.

Donné à New-York le 19 Septemb
Howe. William Hov

CETTE déclaration ſi importante au ſa
des deux Empires, & peut-être au re
de toute l'Europe: cette premiere démarc
vers la paix, qui, à ce qu'il me ſemb
devoit plutôt précéder que ſuivre les armé
eſt une énigme impénétrable, & pour le m
mnet où elle a été addreſſée à l'Amérique

r celui où elle a été annoncée à l'Angleter
ci, après avoir paru comme ſous le man-
, ou comme ſi elle eût dû faire rou-
ſes auteurs, elle a occaſionné de vio-
débats ſur la queſtion de la réviſion
actes parlementaires, qu'on a prétendu
le Parlement devoit revendiquer dès ſon
cipe, & que le Conſeil veut laiſſer en-
er par les Généraux qui en ont fait l'ou-
ure. A New York, ſon effet immédiat
té l'affreux attentat qu'une foule de Con-
s ont fait ſur la ville deux jours après
ublication. Des furies armées de leurs
ches ont livré cette malheureuſe ville à
tes les horreurs d'un terrible embrâſe-
r, dans le tems où l'on devoit s'atten-
à voir les meres & les épouſes ame-
leurs maris & leurs enfans aux pieds d'un
éreux vainqueur. Les cris du carnage
entiſſoient par-tout, au lieu des tranſ-
ts de joie & de gratitude que cette au-
e de paix eût dû faire éclater. Com-
nt M. le Chevalier Howe auroit-il pû
cer, entre les trois relations qu'il a en-
vées, celle d'un acte de clémence qui auſſi-
a produit l'effet d'un acte de tyrannie:
a porté un foyer de flamme au ſein des
s lâches; & qui, dans le langage de Sha-
ſpeare, a donné la trempe du fer aux ten-
s cœurs des femmes? Vous ſavez ſans
ute, Monſieur, qu'une Alecton a été ſuſ-

priſe le tiſon à la main, & qu'entoure
d'une troupe de ſoldats furieux qui l
demandoient ce qu'elle faiſoit-là : El
leur a répondu avec fermeté : *Je mets le feu*
la ville ; ſur quoi ils l'ont précipitée tou
vive, dans le brâſier allumé par ſes main
Une autre fuyoit vers le camp Américain e
criant : *J'ai vu brûler ma maiſon ; les tyrans*
l'auront pas. Une troiſieme, le couteau leve
rempliſſoit les rues de ſes cris & de ſon d
ſeſpoir. Elle alloit ſe percer, lorſqu'un Off
cier la ſaiſit & la déſarme. Enfin, un In
cendiaire échappé aux Soldats qui alloie
le maſſacrer, où le jetter dans les flammes
comme ils ont fait de tous ceux qu'ils o
pû prendre, leur a crié *j'y reviendrai.* Aſſu
rément ces eſprits-là n'étoient pas amoll
par la déclaration des freres Howe. Loi
qu'elle ait ranimé les eſpérances de ceu
qui ont un déſir ſincere de la paix ; elle m
paroît n'avoir fait que multiplier les em
barras du Miniſtere qui s'apperçoit, tro
tard, qu'une promeſſe vague, & peut-être i
ſidieuſe de réviſion, ne ſuffit pas auprès d
Américains pour les faire renoncer à un
réſolution d'indépendance priſe à la face d
Ciel & de la Terre, après tant d'années d
ſouffrances, & pour une foule de moti
dont ils ont inſtruit le monde entier. Au
le crédit public n'a-t-il pas repris beaucou
d

aveur depuis qu'on a connoiſſance de
déclaration.

uſieurs raiſons, Monſieur, m'ont porté
us envoyer ſur le champ les débats que
venez de lire. C'eſt d'abord à cauſe
eur importance pour l'intelligence des
es du jour, & enſuite parce que les
ttes ordinaires, ſe preſſant de les pu-
, ne les donnent point auſſi autenti-
qu'il m'eſt poſſible de le faire, quand
ris la peine de rapprocher & de com-
les diverſes minutes des Copiſtes qui
ecueillent de la bouche même des Ora-
. Ceux qui ont eu lieu pour le vote
Matelots ſont dans le même cas ; & en
équence je me propoſe de vous en
r dans ma prochaine Lettre. La queſ-
de ſavoir ſi l'Angleterre a un nombre
ant de matelots pour la guerre, étant
rd'hui une des plus intéreſſantes qu'on
traiter, je haſarderai dans quelqu'autre
de vous faire lire un mémoire que
ompoſé il y a deux ans ſur les mate-
Anglois, d'après les Ecrivains les plus
és & les plus véridiques de cette Na-

ur ne pas répéter dans votre recueil
ologique les débats Parlementaires que
mportance m'aura décidé à joindre à
ettres; lorſque vous en ſerez à la date

de ces débats, il pourra ſuffire que vo
indiquiez par un renvoi celles de mes lett
où ils ſe trouveront.

J'ai l'honneur d'être, &c.

*Lettre d'un Banquier de Londres à M. ***, à Anvers.*

De Londres le 10 Décembre 1776.

JE me ſuis engagé, Monſieur, à traite
ans cette Lettre le ſujet ſur lequel ont roul
s débats du 8 Novembre, dans la Chambr
es Communes. Je vais eſſayer de rempli
a promeſſe, en faiſant enſorte pourtant d
orner le compte que j'ai à vous rendre au
uls points ſur leſquels il m'a paru que l
azettes Françoiſes, qui ont donné ces d
ats, avoient paſſé trop légerement. Il s'a
ſſoit donc de ſavoir ſi la Chambre alloue
it au Roi 45,000 hommes de mer, y con
is 10,129 ſoldats pour l'année 1777, ſu
nt la propoſition qui venoit d'en êtr
ite par M. Bullet, un des Lords de l'A
irauté. On étoit bien ſûr de l'emporte
r une pluralité conſidérable de ſuffrages
ais il y avoit un combat des plus rudes
utenir; & le Miniſtere avoit dreſſé toute
s batteries pour que la fureur des aſſail
ns ne pût pas lui faire perdre un ſeu
ouce de terrein. D'abord il avoit fait cou
r le bruit que le nombre des gens de me
e ſeroit que de trente huit mille hommes.
uſieurs Membres de l'oppoſition, qui ne
ouvoient point cette augmentation exce
ve, ne s'étoient point preſſés de venir à

la Chambre, pour s'y oppoſer, & les Mi-
niſtres ont profité habilement de leur ab-
ſence, pour faire agréer le nombre de 45,000
hom. par une aſſemblée compoſée de 60 dé-
putés, parmi leſquels il s'en trouvoit cin-
quante quatre de leur parti. Voilà ſans doute
un aſſez méchant tour. Mais quoiqu'en puiſſe
dire la faction Américaine, on ne ſauroit
de compter parmi ces crimes atroces que,
ſuivant le langage de cette faction, toute la
vengeance du Ciel ne pourra jamais aſſez
punir.

Il me ſemble que ceux qui, le 21 Octobre,
taxerent, en plein Parlement, le Diſcours du
Roi de fauſſeté & d'hypocriſie, auroient bien
pû ſuſpecter la ſincérité du Miniſtere, quand
il affectoit de ne prétendre qu'à une aug-
mentation dont perſonne n'eût pû murmu-
rer. Je l'ai trouvé bien moins excuſa-
ble dans l'ordre qu'il a fait rendre par
l'Orateur de la Chambre des Communes,
d'en exclure tous les aſſiſtans étrangers lorſ-
que l'affaire de la marine ſeroit miſe ſur le
tapis. Outre qu'on ne peut pas payer plus
mal la curioſité des gens, je crois que c'eſt
leur faire une inſulte gratuite, & peut-être
fort mal entendue. S'il ne reſte dans la Cham-
bre perſonne du dehors, ce ſont les députés
eux-mêmes qui fourniſſent les minutes des
débats; ainſi le public eſt toujours certain
de les lire. Mais c'eſt avec cette diffé-
rence qu'il peut craindre de ne pas les avoir

ec autant d'impartialité que quand la
ambre eſt ouverte à tout le monde, parce
c'eſt alors ſeulement qu'on peut compter
la vérité des rapports qui ſe font de ce
s'y eſt paſſé.

Quoique les portes fuſſent fermées, on a
rtant ſçû juſqu'aux plus petits détails du
nbat très-inégal de cet importante jour-
. M. Temple Luttrel, ſecond fils du Lord
ham, s'embaraſſant peu d'engager l'action
c un ſi grand déſavantage, porta les
ps les plus furieux au parti Miniſtériel.
l'accuſa de négligence & de mauvaiſe
duite dans tous les points du ſervice de
Marine. Il fit voir que malgré les abon-
s ſubſides de l'année derniere, le com-
ce Anglois n'avoit été ni défendu ni pro-
é par des eſcadres: que la Marine étoit
s le plus inquiétant & le plus honteux
ndon; & qu'il s'en falloit beaucoup que
Royaumes Britanniques fuſſent actuelle-
t dans un paſſable état de défenſe.

ur l'article des matelots, M. Luttrel re-
cha aux Miniſtres qu'avant les ordres
nés à la fin d'Octobre, pour la preſſe,
y avoit pas plus de 5,500 bons mate-
ſur tout ce que l'Angleterre avoit alors
vaiſſeaux de force armés dans ſes ports,
t il ne faiſoit pas monter le nombre à
de treize; tandis que la fleur des ma-
ts Anglois ſe trouve employée à une ex-
tion romaneſque ſur les côtes d'Amé-

rique, pour réduire à une ſoumiſſion ab
ſolue ce vaſte Continent. Enfin il dirigea ſo
attaque contre Mil. Sandwich en perſonne
& il la pouſſoit avec tant de chaleur que
parti contraire le rappella aux formes ſu
vies dans la Chambre, prétendant que
conduite d'un Miniſtre ne pouvoit poin
être ſoumiſe ainſi à une recherche publiqu
quand il n'y avoit point eû d'action inten
tée & admiſe contre lui.

M. Luttrel, trop inſtruit de l'étendu
de ſes privileges, pour s'en laiſſer impoſ
par une ſi futile objection, ouvrit l'avis
faire demander au Roi la communicati
de divers papiers & états qui pouvoient pro
ver la vérité de tous les griefs qu'il metto
à la charge de Milord Sandwich, & de ſu
plier Sa Maieſté de congédier ce Miniſt
Vous vous ſeriez bien douté, Monſieur,
ſort qu'auroit une ſemblable propoſition.
ne vit pas ſeulement matiere à déliberer
elle ſeroit rejettée. Le Lord Mulgrav
(M. Conſtantine Phipps qui fit, il y a tr
ans un voyage vers le pôle) ami zélé
Lord Sandwich prit vivement ſa défenſ
mais pour avoir voulu, aſſez mal adroiteme
lui faire un mérite de ce qu'il eſt généra
ment aimé & conſidéré dans les Cours étra
geres, il fut cauſe que M. Luttrel ſe pe
mit un violent ſarcaſme contre ce Miniſt
en diſant que les Cours étrangeres avoi
grande raiſon d'aimer un homme qui les

rafſeroit de la Marine Angloiſe que juſqu'à-
s elles avoient tant redoutée. Mil. North
montra auſſi dans la lice, pour défendre,
zélé champion, la gloire de Mil. Sand-
ch ; & il aſſura que l'Angleterre n'avoit
ais eû de plus habile & de plus ſage
niſtre pour ſa Marine, Mais quelqu'un a
ſervé que de la part de Milord North ce
toit qu'un rendu, parce que dans des dé-
s, chez les Pairs, Milord Sandwich s'é-
t déclaré l'admirateur des grands talens
Milord North pour la geſtion des fi-
nces.

C'eſt auſſi une obſervation qui n'a point
appé à M. Luttrel, & il a remarqué en
faiſant que leurs intérêts & peut-être leur
eté étoient ſi étroitement liés, que leur
uſe étoit abſolument la même : qu'un même
rit les faiſoit parler ; & que la nation ſe-
t très-embarraſſée ſi l'événement la for-
it de choiſir entre eux une victime ou une
le. » La nation aura été, pourſuivit-il,
alement trompée ou ſervie par l'un & par
utre, ſans qu'on puiſſe diſtinguer leurs
érites ou leurs torts. Si l'un (c'eſt Milord
ndwich) nous a dit que les Américains
ient des poltrons par nature ; qu'une poi-
ée de troupes ſuffiroit pour les réduire ;
e la crainte de cauſer de fauſſes allarmes
la nation avoit empéché qu'on ne lui de-
andât d'abord un nombre de matelots ſuf-
ans ; nous devons à l'autre la ſécurité où

nous ſommes reſtés quant aux diſpoſition
des Puiſſances étrangeres; & certainemen
les réſolutions priſes d'après de telles aſſer
tions, ne peuvent pas être ſuivis d'effets in
différens à notre exiſtence future. »

M. Luttrel avoit ſoutenu que la preſſe ſe
roit un moyen inſuffiſant pour lever le nom
bre de matelots néceſſaire ſeulement aux eſ
cadres d'obſervation, en aſſurant qu'à la fi
de l'année il s'en manqueroit encore plus d
la moitié par la raiſon qu'on n'avoit pas
au 25 Octobre, la vingtieme partie de c
qu'il falloit de matelots pour ces armemens
Il portoit ce nombre à vingt-quatre mill
hommes, ſur le pied de 600 hommes pou
chacun de vingt vaiſſeaux de ligne mis e
commiſſion. Et il a démontré que les eſ
cadres & flottes d'Amérique occupant ac
tuellement vingt-ſix mille matelots, don
près de dix-huit mille Anglois, qui ſont l
fonds de la Marine; & les vingt vaiſſeau
de garde, en les ſuppoſant armés au plu
bas, devant avoir au moins ſix mille mate
lots Anglois, ſans parler de ceux qui ſont
à la vérité en petit nombre, dans les autre
ſtations, il étoit impoſſible que de plus d'u
an, on eût les vingt-quatre mille matelot
en queſtion.

On a jugé ici preſque généralement qu
les calculs de M. Luttrel n'étoient que tro
vrais. Il eſt conſtant que les forces navale
de l'Angleterre, actuellement en Amérique

nſiſtent en quatre vaiſſeaux de ligne, neuf
cinquante canons, & ſoixante & onze fré-
es & corvettes, en tout quatre-vingt quatre
ſſeaux de guerre, ſans parler d'une im-
nſe quantité de bâtimens de tranſports,
plupart montés à la vérité par des ma-
ots étrangers; mais qui étant employés
Amérique manquent en Europe, où le nou-
acte du Parlement permettroit qu'on les
ût à bord des vaiſſeaux de guerre.

Il doit être impoſſible auſſi que les eſca-
es d'obſervation aient le nombre requis de
dats de Marine: ce corps qui eſt très-
ficile à completter, étant preſqu'en tota-
é en Amérique, où il fait le ſervice, par-
à terre, partie ſur les vaiſſeaux. J'avoue
'on vient de le porter de 6665 hommes
10,129 hom. Mais cette augmentation
ſe trouvera pas ſur le champ, & il fau-
dégarnir totalement les ports de Cha-
m, de Portſmouth & de Plimouth pour
fournir le nombre requis aux vaiſſeaux.
uant aux matelots, on aſſure que ſur les
uze mille hommes que le Miniſtere s'étoit
tté d'obtenir par le moyen de la preſſe,
n'en a pas encore trouvé ſix mille, en y
mprenant les gens qui ſe ſont offerts de
nne volonté. Auſſi l'armement de Portſ-
outh ne paroît-il pas ſe pourſuivre avec
aucoup de chaleur, quoique les vaiſſeaux
les Capitaines ſoient nommés, & que Mil.
ndwich ait aſſuré qu'au mois de Mai il y

auroit en rade, à Spithead, une eſcadre ca-
pable de faire trembler l'Univers. Si on
peut en croire les regiſtres publics, la plu-
part de ces vaiſſeaux ont fait toute la
derniere guerre, & ont paſſé de beaucoup
le terme de dix à douze ans, que les con-
noiſſeurs donnent à la durée commune
des meilleurs vaiſſeaux Anglois. J'avoue
qu'on peut les avoir réparés; mais mal-
heureuſement c'eſt ce que le parti de l'op-
poſition nie de tout ſon pouvoir. M. Luttre
a ſommé Milord Sandwich de produire l'em-
ploi des ſommes octroyées pour ces répa-
rations. Le refus conſtant qui en a été fait
autoriſe mille propos malins. Il y a pour-
tant de l'injuſtice ſi les fonds ont été détour-
nés par ce Miniſtre, non pas pour ſes maî-
treſſes, comme on l'en accuſe, mais pour
ſoudoyer ceux qui vendent leur ſuffrage pour
payer les leurs: & il faut être doué d'une vertu
plus qu'humaine pour ſoutenir de pareils ou-
trages. On ſoupçonne généralement ici que
M. Temple Luttrel eſt l'Auteur d'un Mé-
moire très-fort contre Milord Sandwich
qui vient de paroître dans quelques papiers
publics, ſous le nom de *Nauticula*. On y voit
préciſément le développement des inculpa-
tions faites à ce Miniſtre, ſur l'emploi de
fonds énormes que le Parlement a octroyés
depuis qu'il eſt en place, pour l'entretien de
la Marine. Je vais vous le tranſcrire ici.

émoire sur les frais d'entretien de la Marine depuis sept ans.

» Il eſt aſſez inutile d'entrer dans de lon-
es diſcuſſions ſur l'habileté & les talens du
iniſtre chargé de la Marine : les faits par-
nt : ouvrons les Journaux de la Chambre
s Communes.

Octrois pour les reparations des Vaiſſeaux.

ur réparations de 43 vaiſſeaux.	Liv. Sterl.	Arg. de Fr.
1770, ...	233,687..	5,516,546.
1771..de..40..	261,991..	6,184,705.
1772..de..55..	302,672..	7,145,044.
1773..de..55..	340,275..	8,032,721.
1774..de..50..	351,645..	8,301,128.
1775..de..44..	297,379..	7,020,094.
1776..de..44..	339,151..	8,006,188.
	2,126,800...	50,206,426.

» Dans les mêmes années il a été octroyé
our les munitions des vaiſſeaux en répa-
tion. 576,932 l. ſt. .. 13,619,378 l. de fr.

» Voici les marchés pour conſtruire des
iſſeaux de guerre dans les chantiers mar-
ands ; & il eſt à croire qu'on travaille à
eilleur compte dans les chantiers du Roi.

	canons.	*par tonneau.*	*Argent de Fr.*
our un vaiſſ. de 74	17 l.	5 ſ.	407 l. 4 ſ.
our un vaiſſ. de 64	16.	16.	396. 2.
our une frég. de 36	11.	5.	265. 11.
our une frég. de 16	11.		259. 13.

Prix des vaiſſeaux.

	canons.	*ton.*		*par ton.*	*Liv. ſt.*	*Liv de France.*
Un vaiſſ. de	74	1650	à	17. 10.	28,462.	671,890.
de	64	1,400	à	16. 16.	23,520.	555,226.
Groſſes frégates		700	à	11. 5.	7,875.	185,902.
Petites frégates		300	à	9. 11.	2,850.	67,278.

» On vient de voir que le montant des ſommes octroyées pour les réparations pendant l'adminiſtration du Lord Sandwich, a été de 2,126,800 liv. ſt. ou 50,206,426 liv. argent de France.

Il auroit pû conſtruire avec cet argent, 50 vaiſſeaux de 74 canons qui auroient coûté

	1,423,100 l. ſt.	33,594,491 l.
20 de 64 can.	470,400	11,104,525.
20 groſſes frég.	157,500.	3,718,032.
20 de petites	57,00.	1,345,574.
	2,108,000.	49,762,622.

» Laquelle ſomme deduite de celle de 2,126,800 l. octroyée pour les réparations, il y auroit eû encore un épargne de 18,800 livres ſterl. ou 443,804 l. argent de France.

Si toute la flotte eût été brûlée lorſque le Lord Sandwich a pris le miniſtere de la Marine, il auroit pû, ſans être doué de grands talens, avec une ſomme moindre que celle qui lui a été accordée pour des réparations, conſtruire 70 vaiſſeaux de force & 40 frégates; & pour la ſomme de 576,932 l. ſterl. 13,619,378 l. de Fran. il les auroit garnis abondamment de toutes ſortes de munitions.

Les plus chauds partiſans du Lord Sandwich n'oſeront certainement pas ſoutenir que ous avons actuellement ſoixante & dix vaiſſeaux de forces prêts à ſervir ; quoiqu'il ſoit rai que nous aurions actuellement ce nombre de bons vaiſſeaux, ſi notre armée naale eût été conſumée par les flammes, rſqu'il a pris l'adminiſtration de la Maine. La nation auroit épargné la plus grande artie des deux millions ſterl. qui ont été ôtés pour l'entretien ordinaire en ſus des 126,800 liv. mentionnées ci-deſſus, & elle auroit pas contracté dans un intervalle de pt ans, une dette de marine de 6,700,000 l. 158,163,934 l. argent de France.

» En réſumant toutes ces ſommes, il eſt ident que depuis l'arrivée du Lord Sandich au miniſtere, la Marine a coûté dix illions ſterl. ou environ deux cents trente illions argent de France, ainſi qu'il eſt cile de le vérifier ſur les Journaux de la hambre des Communes. Comment ôſe-t-on rès cela nous vanter l'état reſpectable de otre Marine, & ſoutenir hautement que ous en avons l'obligation aux talens ſupéeurs & à la ſage économie du Lord Sandich? Nous gagnerions beaucoup plus à brûr nos vaiſſeaux tous les dix ans, puiſque ous aurions, pour la moitié de l'argent, le ouble de vaiſſeaux en état de ſervir. »

JE CRAINS FORT, Monſieur, d'avoir mis votre patience à une trop rude épreuve, par la multitude de calculs que vous venez de voir. Mais ſi vous les conſiderez par le côté des lumieres qu'ils peuvent donner ſur ce qui conſtitue la principale force de l'Angleterre, & fonde ſon prétendu droit à la ſouveraineté des mers, vous conviendrez que de pareils details ſont très-intéreſſans malgré leur ſéchereſſe, & que j'ai dû trouver de l'attrait à vous les communiquer. De mon côté, après avoir rendu juſtice à votre goût pour les connoiſſances utiles, ſi dans un genre auſſi ſombre que la politique il peut s'offrir des occaſions de ſoulager & de récréer votre imagination, ne dois-je point les ſaiſir avec le plus vif empreſſement? Je ne différerai donc point de vous raconter une ſcène des plus ſingulieres qui s'eſt paſſé devant moi, il n'y a que quelques heures, & où j'ai voulu prendre part, dans l'idée qu'elle vous en feroit d'autant plus de plaiſir.

J'allois joindre ma ſociété, *Club* ou cotterie ordinaire, au nouveau café de *Lloid*, vis-à-vis de la Bourſe. Nous nous y raſſemblons cinq ou ſix amis, tous les matins, pour cauſer de nouvelles, de change, de crédit, &c. C'eſt à ce même café que l'on s'adreſſe pour faire inſerer des articles dans la gazette qui en porte le nom. Il faut vous prévenir qu'il n'y a rien à payer pour une certaine eſpèce, comme ſatyres, calomnies,

uſſes nouvelles, déſaſtres, filouteries, &c.
e Bureau reçoit toutes ces belles choſes là
ratis, & elles ſont fidellement rapportées
ans les gazettes, plûtôt vingt fois qu'une.
n'en eſt pas de même des avertiſſemens
e tout genre dont l'avantage de quelqu'un
eut être l'objet, même indirect. Si un arti-
n, un domeſtique demande de l'emploi:
des malheureux cherchent à toucher la
ité du public: ſi on veut l'informer d'une
écouverte utile à l'humanité, ou lui annon-
er quelque nouveau genre d'inſtruction; il
ut financer très-gros; deſorte qu'à vrai dire,
ans ce meilleur des Gouvernemens poſſibles,
e qui uniquement ſeroit à imprimer, paye
façon de tout ce que l'intérêt des mœurs
du repos public devroit faire ſuppri-
ner.

Je trouve, en entrant dans le café, qu'il
y agitoit une grande queſtion. Le Bureau
débattoit au ſujet d'un écrit qu'il préten-
oit être de la famille des avertiſſemens,
pour le quel il exigeoit cinq à ſix shellings:
ans quoi on n'avoit qu'à le remporter. Ce
ui qui le préſentoit ſoutenoit d'un air em-
arraſſé & humilié que l'écrit ne conte-
oit qu'une leçon de morale: qu'on ſe mé-
renoit ſur l'objet; & que certainement ſon
rofit perſonnel n'y étoit pour rien. A cela
e Maître du café répondoit que tout avis
our vendre devoit payer: que l'écrit en
ueſtion étoit une formule de priere publi-

que, avec adreſſe de Libraire & d'Auteur ; & que ſi affiche ou annonce devoit le droit requis, c'étoit celle-là. L'autre s'efforçoit inutilement de lui faire entendre qu'on ne vendroit point ſon ouvrage, qu'on le donneroit. Enfin, ſoit ennui de ce débat, ſoit curioſité, je ne ſais, nous avons entouré le pauvre Auteur ; & l'ayant tiré à l'écart, nous l'avons prié de nous montrer ſa formule de priere. Il nous a donc dit en ſubſtance que nous ne pouvions pas ignorer qu'en vertu d'une Proclamation Royale de Sa Majeſté George III, heureuſement regnant, tout ce Royaume devoit jeûner, prier & s'humilier devant Dieu, le 13 du mois courant : que c'étoit ſans doute un acte de piété bien louable de la part de Sa Majeſté : qu'il lui paroiſſoit pourtant que le ton impératif de la proclamation avoit excité de vives rumeurs ; & qu'il y remarquoit encore un autre défaut, en ce que Sa Majeſté prétendoit aſtreindre tous ſes ſujets à la même formule de prieres, au même jeûne, & aux mêmes humiliations de cœur : qu'on ſavoit très-bien qu'une telle uniformité étoit impraticable dans le pays où regne le plus de diverſité dans les ſentimens & dans les affections ; que le jeûne d'un Lord temporel ou ſpirituel ne pouvoit pas être le même que le jeûne du matelot preſſé à bord de la priſon flottante où il périt de miſere & de douleur : que l'humiliation d'un Ecoſſois,

repreneur des vivres de l'armée étoit
ne toute autre nature que celle d'un
glois forcé à une banqueroute par des
es qu'il impute à la négligence de l'A-
auté : qu'il appréhendoit que de toute
e bigarrure de conditions & de senti-
ns, il ne résultât une impossibilité phy-
e de remplir les religieuses intentions
Souverain : qu'étant persuadé du grand
oin qu'on avoit des bénédictions du Ciel
r le succès des sages mesures adoptées
le Conseil de Sa Majesté, il avoit ima-
é de composer des prieres particulieres
r les divers états & partis, de peur que
Dieu de justice & de vérité ne s'irritât
langage hypocrite d'une priere com-
e à tous, & que la plupart démenti-
nt dans leur cœur ; & afin que les
s droits & vertueux n'en prissent pas oc-
on de résister aux ordres suprêmes du
leur des Maîtres, & d'élever des doutes
une prérogative qui étendroit son em-
jusques sur les pensées.

es vues de cet Ecrivain nous ont paru,
nsieur, assez raisonnables ; car il est de
que beaucoup d'honnêtes gens, même
parti de la Cour, ont résolu de marquer
ement leur désobéissance à la Proclama-
Royale, dans laquelle ils prétendent
Milord Germaine & l'Archevêque de
torbery qui l'ont rédigée conjointement,
exposé l'autorité du *Roi* par les termes

abſolus & menaçans dans leſquels cette piece
eſt conçue.

Enfin, notre faiſeur de formulaires, qu
ſe diſoit être un Curé Gallois, du pays de
anciens Bretons, a tiré de ſa poche quel
ques exemplaires d'un livret imprimé qu'i
nous a diſtribué. Le frontiſpice portoit
Formules de prieres à l'uſage de toutes les per
ſonnes qui voudront bien ſe conformer aux ordre
abſolus du Roi pour le 13 de Décembre, & o
chacun ſe préſentera devant Dieu avec un cœu
vrai & pur. Deus eſt véritas. *Se diſtribue grati*
A Londres, chez *David Mackworth*, Libraire
au Roi David, & dans le Comté de Glamor
gan, au Presbytere de la Paroiſſe de Ltwblnlll
C'étoit ſur cette indication que l'annonce d
livret avoit été rejettée par le Gazetier, qui n
croyoit point qu'un Prêtre & qu'un Librair
puſſent donner quelque choſe *gratis*. L'Auteu
nous aida à le parcourir. J'ai vu en généra
dans ces diverſes formules qu'il y en avo
à peu-près pour tous les Etats. A côté d
celle des enrolleurs il s'en trouvoit un
pour les enrollés : une pour les rentie
après celle des agioteurs : une pour le Ga
zetier de la Cour, & une pour ceux d
l'oppoſition : pour les maitreſſes des Mem
bres du Parlement & pour leurs créanciers
pour le haut Clergé & pour le bas Clergé
pour les militaires & pour les marchands
pour les villes qui ont ſupplié le Roi d
traiter les Américains avec indulgence ; d

pou

our celles qui lui ont offert leurs biens
leurs vies pour l'aider à les exterminer,
c. &c., & enfin une pour les Miniſtres
ors de place & une pour les Miniſtres en
lace. L'arrangement de ces titres ne laiſ-
it aucun doute ſur les malignes intentions
e l'Auteur. Je levai les yeux pour le re-
arder & lui dire : *Monſieur le Curé vous êtes un*
din ; mais il gagnoit déjà la porte en nous
iant *hony ſoit qui mal y penſe : je vais chercher*
n Gazetier moins intéreſſé que M. Lloyd.

De retour chez moi je me ſuis mis auſſi-
t à faire la traduction du dernier morceau
jugeant plus propre qu'aucun des autres
vous faire connoître l'intérêt qui, dans le
oment préſent, fait agir les Miniſtres Bri-
nniques, ſur-tout en ce qui concerne les
ruits de guerre & les armemens. Je ſou-
ite que la plaiſanterie du *Paſteur Gallois*
uiſſe vous amuſer; quoiqu'elle ſoit abſo-
ment dans le goût de ce pays-ci, où on
permet ſans ſcrupule, une application,
elquefois abuſive, du langage de l'Ecri-
re qui pourroit produire un effet déſa-
éable chez des peuples peut-être moins fa-
iliariſés avec la parole de Dieu, mais auſſi
us accoutumés à la reſpecter.

Priere d'un Miniſtre Tory pour le 13 Dé-
cembre 1776.

» Vous êtes, ô Seigneur notre Dieu, le
ul Maître, le ſeul grand, le ſeul ſouverain.

Dans votre ſuprême ſageſſe il vous a plu de vous choiſir un peuple pour être l'objet de vos complaiſances. Heureux les Miniſtres Torys que vous avez ſpécialement chargés du bonheur terreſtre de l'excellent peuple de Calédonie (l'Ecoſſe), de tout temps votre adoption! Que de graces un Miniſtre Tory n'a-t-il pas à vous rendre, ô mon Dieu! En quel autre pays de la terre avez-vous réſervé aux Miniſtres d'auſſi glorieuſes prérogatives? Vos dons ſont toujours parfaits, ô Seigneur! C'eſt par vous qu'un Miniſtre Tory devient tout-à-coup un être infiniment juſte, infiniment aimable, qui ſait tout, qui peut tout, qui regle & gouverne tout, comme s'il étoit immuable & éternel, & à qui il ne manque qu'un eſprit (a) *prophétique* pour jouir de tous les attributs de votre divinité. Vous faites diſparoître la ſenſibilité de l'ame d'un Miniſtre Tory, comme la lépre deſſus la main de Moïſe, pour vous glorifier dans les œuvres de votre puiſſance. C'eſt vous, ô Seigneur notre Dieu, qui avez choiſi William Murray, qui l'avez tiré du pays des Calédoniens, terre de ſouffre, de bitume & de feu, & qui venez de changer ſon nom de *Lord Mansfield* en celui de *Comte Mansfield*, pour venger ſa gloire offenſée par les impies qui ont oſ

[a] Mil. North, dans la ſéance du 31 Octobre preſſé de dire ſi on auroit la guerre avec la France a répondu, *je ne ſuis point prophête.*

nommer *Milord Rubicon* (*a*). Vous lui
ez donné la terre de l'Américain & des
tres Peuples idolâtres afin qu'il les tranſ-
t à ſa poſtérité, pour l'accompliſſement
vos divines paroles. Vous avez vu d'un
l de pitié la miſere de ſes freres dans
Calédonie: vous avez entendu leurs cris
les rivages de la *Tweed* (*b*): vous avez
t éclater vos prodiges & vos miracles ſur
mpie Washington, ſur un Congrès infidele
ſur tous les peuples d'Amérique. Ils ſont
gnes, Seigneur, des coups dont vous les
ez frappés; parce qu'ils s'obſtinent à traiter
Torys, vos ſerviteurs, avec un inſolent
gueil «.

» Maintenant, Seigneur notre Dieu, grand,
t & terrible, vous qui gardez vos pro-
ſſes avec une inviolable fidélité, ne dé-
rnez pas vos yeux des diſgraces qui nous
aſſaillis, nous, nos Généraux, nos
ands, nos Scribes, nos Prêtres, votre
uple Ecoſſois entier, & qui depuis les
rs de George II. juſqu'à nos malheureux
ns, n'ont point ceſſé de nous accabler «.
Inſpirez à la nation Angloiſe des ſenti-
ns d'eſtime & d'affection pour nous, dont
ne trouve point le motif dans nos œuvres.

] Le parti de l'oppoſition a donné ce ſobriquet à
le Comte de Mansfield, parce qu'il a dit dans le
ement que le *Rubicon étoit paſſé. & qu'il falloit*
rminer les Américains.

] C'eſt la riviere qui ſépare l'Ecoſſe de l'Angle-
.

» Béniſſez les efforts incroyables par leſquels vos ſerviteurs travaillent depuis ſi longtems, à faire croire à ce peuple qu'il eſt le plus riche, le plus puiſſant, le plus heureux, & ſur-tout le plus libre des peuples de la terre «.

» Faites actuellement, ô Dieu fort & terrible. le prodige le plus capable de manifeſter votre puiſſance aux yeux des nations. Ordonnez que nos vaiſſeaux ſe rempliſſent de matelots auſſi promptement que ſi tous nos matelots n'étoient pas déjà au de-là des mers ; ou permettez du moins que le peuple Anglois ſe le perſuade, quoiqu'il ait ſous les yeux la preuve la plus frappante du manque abſolu de matelots, & l'embarras où il jette vos ſerviteurs : quoiqu'il doive être étonné de la violation qui vient de ſe faire par notre ordre, des limites de la Cité de Londres pour la preſſe des matelots «.

» Que cette atteinte que vos ſerviteurs viennent de porter aux priviléges ſi renommés de cette fiere Cité, ne rabaiſſe point dans l'opinion de l'Habitant de Londres la haute idée qu'il a toujours eue de ſon importance. Car il eſt eſſentiel aux vues ſecrettes de vos ſerviteurs, que le Bourgeois de Londres conſerve un ſuperbe dédain pour les plus opulens citoyens des autres grandes Villes du monde, & qu'il ne ceſſe point de ſe croire ſupérieur aux Princes des nations «.

» Si le Chef de la Ville & ſes ancien

levent des plaintes ſur l'inſolence de nos oldats, qui le glaive levé feront fuir les mmes & les enfans comme le daim timide evant l'arc du chaſſeur; nous leur répon-rons que leurs priviléges ne ſont pas plus crés que ceux de l'ancienne Jéruſalem, que otre juſtice, ô Seigneur, a livrée au bras u Chaldéen; & s'ils oſent faire marcher urs milices contre nous, ils éprouveront ue quoiqu'il ne nous reſte pas aſſez de oupes pour les garantir d'une invaſion étran-ere, nous ſommes encore aſſez forts pour ſervir des mutins & pour commencer en ngleterre l'exécution du plan dont l'eſſai fait ſi heureuſement en Amérique. Eliſa-eth n'étoit qu'une ſeule femme, & elle eſt en venue à bout de poſſéder l'Angleterre omme ſon héritage. Les droits nouveaux de peuple ne ſont que de nouvelles infidéli-s. Ses poſſeſſions appartiennent au maître our qui nous le gouvernons. N'eſt-il pas op heureux encore qu'on veuille bien lui ſſer quatre cinquiémes (*a*) de ſes revenus our ſubſiſter? «

» Nous admirons, Seigneur, les miracles e votre providence qui en laiſſant agir les ommes ſelon les projets de leur ambition de leur politique, conduit avec douceur

[*a*] C'eſt la doctrine qu'entreprit d'établir, il y a elques années, un M. Lind, à qui le Roi vient donner une groſſe penſion, pour avoir eſſayé de uter les principes de l'acte d'indépendance.

les événemens à la fin qu'elle ſe propoſe. C'eſt ainſi que Milord Shelburne, l'un de nos plus infatigables perſécuteurs, a ſervi très-efficacement nos vues, par les efforts mêmes qu'il a faits pour les traverſer. Livrés aux plus cruelles incertitudes, tourmentés par la plus vive impatience ſur le ſort équivoque de nos armes en Amérique, nous gémiſſions en ſecret, non pas de la néceſſité d'entreprendre une nouvelle campagne, mais de la difficulté d'y engager le peuple Anglois, à qui il répugne de faire couler par torrens le ſang de ſes freres. D'immenſes ſubſides nous paroiſſoient douteux à obtenir d'une nation déjà épuiſée, ſi nous n'avions pas à lui offrir un intérêt plus déterminant que celui d'une guerre civile. Déjà plus d'une fois nous avions médité ſur la reſſource infaillible & ſi bien connue des Miniſtres de Henri VII. & avec laquelle ils faiſoient apporter à leurs pieds tous les tréſors de la nation. Mais malgré tout le deſir que nous pouvions en avoir, la France ne donnoit aucun ſigne de diſpoſitions offenſives, qui puſſent nous aider à perſuader au peuple Anglois qu'il étoit menacé d'une guerre avec elle. Nos puſillanimes voiſins, timides eſclaves de leur foi, & qui, ſi exemplairement, laiſſent échapper l'occaſion pour conſerver l'honneur, nous ont paru ſe contenter de prendre les meſures les plus indiſpenſables pour mettre en ſureté leurs Colonies & leur Commerce;

il n'y avoit nulle poſſibilité de faire en-
endre à nos peuples, que les mouvemens
es François duſſent le moins du monde les
quiéter «.

» Vous ſeul ſavez, ô Seigneur, quelle
toit alors l'affreuſe détreſſe de vos ſerviteurs.
i la priſe de l'île Longue avec le maſſacre
e quinze cens Américains : ni celle des rui-
es embrâſées de New-York : ni la tardive &
utile expédition ſur les lacs du Canada,
e nous inſpiroient la confiance de deman-
er au Parlement un nouveau ſecours de
ix millions ſterling pour la continuation
'une guerre ſi peu agréable au peuple An-
lois. Mais, ô Maître tout-puiſſant, vous
'épargnez point les merveilles en faveur de
eux qui ſervent aux deſſeins impénétrables
e votre Providence. Milord Shelburne eſt
rrivé de ſa tournée patriotique dans les
orts de France. Par-tout l'accès en étoit
ermé aux étrangers, & cependant il y a vu
aire, dit-il, d'immenſes préparatifs. Il parle
e puiſſantes eſcadres que cette nation arme
n toute diligence, même dans les ports où elle
'a ni chantiers ni vaiſſeaux. Il a rencontré
es nuées de matelots, qui des parties les
lus intérieures du Royaume ſe rendent aux
épartemens en vertu des ordres preſſans de
a Cour. S'il faut l'en croire, les côtes de
Picardie vont ſe couvrir de légions & de
ateaux plats. Au printems prochain, l'An-
gleterre conquiſe ſera une province de la

France ; & les lettres de cachet feront à leur tour la déſolation de la Cité de Londres. O nation infortunée, quel danger affreux menace tes libertés ! C'eſt le rapport d'un Lord, d'une faction notre ennemie. Il nous étonne, car nous n'avions aucune idée de pareils armemens. Mais l'intérêt de notre guerre d'Amérique veut que nous lui donnions, & que nous lui faſſions donner une foi entiere. Ces terribles nouvelles ont pris crédit dans la nation. Nos fonds publics en ont reçu une ſecouſſe violente. Leur crédit a baiſſé auſſitôt, & nos peuples ſe ſont dit entr'eux : *nous ſommes menaçés d'une guerre très-prochaine avec la France.* Louée, Seigneur, ſoit à jamais votre divine miſéricorde, les facultés ne nous manqueront point pour exterminer de deſſus la terre l'audacieux Américain «.

» La réſolution étoit priſe d'augmenter nos forces navales ſeulement de dix mille matelots ; mais comme il étoit important de ſoutenir des bruits de guerre qui nous devenoient ſi utiles, en deux jours on s'eſt décidé à ajouter ſept mille matelots de plus. Toute la ville de Londres en a marqué ſon étonnement. Les fonds ont baiſſé de nouveau ; & l'eſpoir s'eſt fortifié en nous de triompher de l'orgueilleuſe rébellion de l'Amérique «.

» Encouragés par de ſi heureuſes apparences, nous avons mis dans la bouche du Roi des aſſurances poſitives du déſir qui l'anime de réconcilier deux Puiſſances prêtes

e faire la guerre; & auſſi-tôt nous l'avons
parler de ſa réſolution de mettre ſon
yaume ſur un piéd reſpectable de défenſe.
ſtupide vulgaire a trouvé encore de quoi
onner dans ce cahos d'idées incohérentes.
nme il n'étoit point naturel que nous
ions rien à craindre de la part de deux
ts entre leſquels le Roi travailloit de ſi
cœur à rétablir la paix; on a con-
, non ſans avoir bien cherché, qu'ap-
emment il y avoit une troiſiéme Puiſ-
ce qui lui donnoit de juſtes inquiétudes
r le repos de ſes ſujets. Auſſi-tôt les
ds publics ont baiſſé encore, & vos ſer-
urs, ô mon Dieu! ſe ſont réjouis, dans
ecret de leur ame, de l'heureux effet de
innocent artifice, d'où il réſultera ſans
te que les Américains ſeront exterminés
miſéricorde de la terre qui leur avoit
donnée à eux & à leurs peres «.

Pour ne pas reſter en ſi beau chemin, vos
iteurs ont imaginé l'expédient d'une pro-
nation royale à l'effet de rappeller les
elots Anglois du pays étranger où nous
ons bien qu'il n'y en avoit point. Nou-
e baiſſe de nos fonds, & nouvelle joie pour
ſerviteurs qui ont dit; *le peuple Anglois*
t bien fermement à une guerre avec la France:
ous donnera de bon cœur de quoi la faire,
ces moyens nous ſerviront à nous venger de
nérique.

Le peuple nous a ſommé dans le Par-
ent de lui dire s'il étoit ſérieuſement

menacé d'une guerre. Votre eſprit s'eſt établ
ſur les levres de Milord North, & il a ren
du cet oracle : *Vous n'aurez point la guerr
aujourd'hui ; mais je ne réponds point pour de
main : je ne ſuis point prophête.* Ainſi ſan
trahir la vérité qu'il ſavoit, il a eu l'adreſſ
de favoriſer l'opinion qu'il avoit intérêt d'ac
créditer : & les peuples ſe ſont écriés avec indi
gnation : *Comment n'eſt-il pas plus que pro
phête celui qui oſe entreprendre de nous gouver
ner ? Nous aurons la guerre ſans doute, puiſ
qu'il ne garantit la paix que pour le momen
actuel.* Et leur couroux a fait rire Milor
North & les Torys vos ſerviteurs qui ſe ſon
félicités de voir la nation ſi heureuſemen
diſpoſée à leur prodiguer ſes tréſors.

« Comme il eût été dangereux de donne
le tems à la réflexion ; nous nous ſomme
preſſés de propoſer, avant le tems (*a*) or
dinaire, le vote pour lever ſur les peuples l
cinquiéme de leurs biens ; & il a paſſé d'un
voix unanime, parce que la nation croyoi
voir l'armée Françoiſe à ſes portes. Nou
avons demandé auſſi-tôt un immenſe établiſ

[*a*] On a obſervé à Milord North, dans le Parle
ment, qu'il étoit inoui qu'on eût propoſé le vote d
la taxe des terres, dans les premieres ſéances d'un
ſeſſion ; il a répondu que l'uſage étoit de propoſer c
vote, dès que les ſommes octroyées ſe montoient
celle de deux millions ſterl. Il venoit de faire pa
ſer un octroi de deux millions & plus, pour l'artic
des 45,000 hommes de mer.

ent pour l'armée de terre, pour les auxi-
res, pour l'artillerie & pour la marine.
ut a été octroyé, *nemine contradicente*,
étoit grande la frayeur d'une invaſion
la part de la France; & vos ſerviteurs ſe
t écriés dans le tranſport intérieur de leur
greſſe: *nous ferons épuiſer aux Américains,*
u'à la lie, le calice d'amertume qui leur eſt
uis long-tems préparé; parce qu'ils ont oſé
s reprocher d'établir des loix iniques, &
er de notre autorité pour dicter des ordon-
ces qui ſervent à l'oppreſſion «.

» Vos ſerviteurs n'avoient pas négligé le
nt de tous le plus eſſentiel. S'il importe
ſuccès de leurs entrepriſes que le peuple
glois ſe flatte d'avoir des richeſſes & des
ces qu'il n'a pas, & de jouir d'un bon-
r & d'une liberté qui ne ſont qu'imaginai-
, vos ſerviteurs ont cru néceſſaires au *déco-*
de leur cauſe de faire croire à l'Europe que
ngleterre ne manque pas plus de religion
de matelots. Après avoir fait défendre
Américains (*a*) d'importuner de leurs cris
Dieu de toute juſtice, quoique nous fuſ-
ns bien certains qu'il refuſeroit de les en-

] Les Américains ayant envoyé inutilement d'i-
tives remontrances au Conſeil, au Parlement,
Miniſtres & au peuple; le Congrés jugea que
oit le tems de s'adreſſer à Dieu; & il ordonna un
général de jeûne & de priere, que les Gouver-
rs pour le Roi dans les diverſes provinces défendi-
d'obſerver.

tendre, il nous a paru que nous ne pourrions mieux confondre leur orgueil aux yeux des nations, qu'en faiſant ordonner un acte public d'humiliation devant le Très-Haut pour nous laver des ſouillures de nos prévarications publiques & particulieres. Ce ſera le treiziéme jour du douziéme mois, que nos mains fumantes du ſang de nos freres s'éleveront de toutes les parties de l'Angleterre vers un Dieu de miſéricorde à qui le meurtre eſt en horreur; mais le choix de ce jour le fera ſouvenir que ce fut auſſi le treiziéme jour du douziéme mois, nommé Adar (*a*), dans la quarante-troiſiéme année de la captivité, que ſon peuple chéri eut ordre de tuer ſans miſéricorde tous ſes ennemis, de n'épargner ni femmes, ni enfans, de renverſer leurs maiſons, d'exterminer les familles entieres & de s'enrichir de leurs biens dont Aſſuerus lui donnoit la confiſcation; & c'eſt ainſi que l'Américain ſera anéanti ſous la main du vainqueur que vous lui avez choiſi ««.

» Mais ô Dieu fort, qui élevez vos ſerviteurs au deſſus de toutes les Puiſſances du Monde, pardonnerez-vous à notre foibleſſe une prévoyance qui ne ſuppoſe en nous aucun doute offenſant pour votre ſageſſe éternelle? Nos plus flatteuſes eſpérances pour le ſuccès de la campagne prochaine, ne nou

---

[*a*] Eſter. Chap IX, verſ. 1.

mettent point qu'elle puiſſe ſuffire à la
ſommation de l'œuvre de mort que vous
z confiée à vos ſerviteurs. Ces inſolens
néricains, après avoir rejetté une offre gé-
euſe de *réviſion*, ſi heureuſement placée
ſuite d'un jour de trouble & de confu-
n, de ſang & de carnage, oſeront deman-
pour condition préliminaire d'un accom-
dement, que vos ſerviteurs, les Miniſtres
rys ſoient éloignés pour jamais des affaires
de la préſence de leur Souverain. Vos ſer-
eurs courent grand riſque de ſuccomber
us le poids de leur haîne inplacable, ſi
us n'obtenons pas d'abondans moyens,
ur conduire en Amérique de nouvelles
ondations d'Allemands, & détruire nos en-
mis, eux, leurs enfans, & juſqu'aux bêtes
la Campagne. C'eſt ce que nous ne pou-
ns eſpérer ſi de nouveaux bruits de guerre
ec la France ne précédent pas l'ouver-
re d'une nouvelle ſeſſion du Parlement,
rs le dixieme ou onzieme mois de l'année
ochaine. »

» Nous vous addreſſons donc cette humble &
rvente priere, ô ſouverain maître des cœurs.
ntretenez dans celui de Milord Shelburne
tte haîne frénétique pour nous & pour
os œuvres, dont nous avons tiré, ſans qu'il
ût ſans douter, un parti ſi avantageux.
uſcitez de nouveau en lui la téméraire
ſolution d'aller faire encore une viſite
andeſtine dans les ports de nos voiſins.

Vous ouvrirez leurs yeux pour qu'ils voyent
cet explorateur ; & ſon zele imprudent le
conduira à ſa perte. Nous apprendrons qu'il
eſt arrêté, & nos cœurs tréſſailliront de joie
comme les béliers du Carmel & du Liban.
La France ſe plaindra : nous le renierons (*a*)
comme nous l'avons déjà renié en 1767. On
le pendra ; & nous déchirerons nos vêtemens.
Il ne ſera bruit en Europe que de ce pendu,
& de l'outrage fait en ſa perſonne au Lion
Britannique.

Dans la premiere ferveur de l'emporte-
ment Anglois, nous obtiendrons ſans peine,
quinze autres millions ſterl. ; & nous acheve-
rons d'éxécuter, ſur les reſtes du ſang Améri-
cain, l'arrêt de proſcription porté contre ce
peuple.

» Vos ſerviteurs purgeront la terre de
leurs plus dangéreux ennemis. Et vous n'ac-
complirez point ſur eux l'effroyable arrêt
que vous avez porté contre l'Aſſyrien qui
eſt la verge & le bâton de votre fureur, &
dont la main eſt l'inſtrument de votre co-
lere. »

Amen.

SI VOUS AVEZ, Monſieur, l'imagination
aſſez forte pour voir la faction miniſterielle

[*a*] En 1767, le cabinet d'Angleterre déſavoua Milord Shelburne, Secrétaire d'Etat, qui avoit fait agir un Ambaſſadeur contre les intentions du conſeil : l'Ambaſſadeur prit la place du Miniſtre déſavoué.

même œil que l'enviſagent MM. Barré, trel & autres de cette trempe. tous les ts qui la peignent dans le ſingulier mor- ı que vous venez de lire, vous paroîtront ſimple & naive expreſſion de la vérité. ıs ne pourrez pas imaginer qu'un Miniſ- Tory ait un autre langage à tenir, d'après principes oppreſſifs & vindicatifs qu'on lui poſe, en implorant le ſecours de la divi- . Or, ſous ce point de vue, une telle ere ceſſe d'être un badinage licentieux, ſqu'on pourroit citer cent endroits des ıtures où l'eſprit divin lui-même met à la che des impies des vœux iniques & ſan- naires qui deviennent le ſceau de leur ré- bation. Ainſi pour peu que ce jeu d'eſ- à l'Angloiſe, vous ait égayé, vous pourrez e: *Dieu ſoit loué, j'en ai ri ſans péché.*

Vous aurez entendu parler de l'incendie Portſmouth du 7 de ce mois. Les flammes détruit une grande & ſuperbe corderie le Gouvernement aſſure qu'il n'y avoit les agrès de deux vaiſſeaux. S'il eſt vrai le feu ait éclaté en trois endroits en me tems, ce n'eſt point ſans quelque fon- nent qu'on ſoupçonne qu'il a été mis à ſein. Le Général Hervey, Gouverneur Portſmouth, eſt parti, dit-on, pour faire mmencer des perquiſitions.

Il circule ici une lettre écrite de Phila- phie le 16 Seprembre, à un Négociant France, par laquelle on apprend diverſes

choſes très-intéreſſantes. Les Inſurgens fon
monter la perte de l'armée du Roi dans
priſe de l'Iſle-Longue à cinq cens homme
tuées, bleſſés ou priſonniers, & la leur ſeul
ment à mille hommes. Ils prétendent n'avo
cédé qu'à la ſupériorité du nombre. Ils diſen
ne s'être retirés de l'Iſle-Longue, que paro
que les hauteurs de cette île commandoien
la ville de New-York.

Cette lettre s'annonce comme authentiqu
Mais quand elle auroit été fabriquée par ceu
qui ont intérêt de faire croire ici que la Franc
se mêle des affaires des Américains, on n
s'y exprimeroit pas en termes plus clairs ſu
les relations des Américains avec la Franc
C'eſt ce qui me la rend très-ſuſpecte. Le mem
bre du Congrès, qui paſſe pour l'avoir écrite
atteſte la réſolution fermement priſe par l'Am
rique de maintenir ſon indépendance & d
n'adhérer à aucun des projets inſidieux d'a
rangement qui lui ſeront adreſſés par la Cou
Il pourſuit ainſi : » nous n'attendons du ſecou
que du Ciel & de la France «. Il parle auſ
d'un projet de traité qu'on eſpere faire paſſe
bientôt à la Cour de France par les mai
de M. Dean, ou peut-être par celles d
Docteur Franklin. Il dit que ſuivant un
des clauſes de ce traité, la France ne payer
le ris pris en Amérique que cinq ſous ſter
le quintal, & le tabac un denier ſterling
livre ; & il ajoute que les ſantés qu'on ſe port
actuellement à Philadelphie ſont, *Sa Majeſ*

C. & *une prompte alliance entre le Roi de nce & les Etats confédérés d'Amérique.* Il oue beaucoup d'un Chevalier de Kermor- qui, dit-il, s'eſt très-bien comporté : nnonce l'arrivée de cinq Officiers Fran- de la Martinique avec des lettres du Gou- neur de cette île ; enfin il fait mention n ordre des bureaux de la guerre, expédiés 4 Septembre d'après un arrêté du Con- pour enjoindre aux Officiers François e rendre ſans délai à leurs deſtinations pectives.

our moi qui incline un peu à croire que action miniſtérielle cherche toutes les oc- ons de perſuader à la nation Angloiſe nous ſommes très-diſpoſés à prendre parti tr'elle, parce que le Parlement octroyera ſubſides avec d'autant plus de façilité, e perſuade que cette lettre eſt controuvée, e qui m'attache à cette opinion, c'eſt de en même tems dans d'autres articles gazettes que la France & l'Eſpagne n'oſe- nt pas prêter leur aſſiſtance ouvertement Américains, parce que ces Puiſſances ndroient que les 84 vaiſſeaux de guerre s 50,000 hommes qui ſont tout portés l'Amérique ne tombaſſent, au moment us inopiné, ſur les Iſles Françoiſes & gnoles. C'eſt même la raiſon que l'on ne ici d'une prétendue ſuſpenſion dans armemens de la France.

n vient d'apprendre dans le moment que

le vaiſſeau de guerre l'*Iſis* eſt arrivé de Quebe
d'où il ramene le Général Burgoyne. C
retour qui ſemble imprévu, fait tenir ici bie
des propos. Suivant quelques perſonnes, c
Général qui avoit promis de faire la jonctio
avec l'armée du Chevalier Howe ne retou
nera point au Canada. Le vaiſſeau qui
portoit le plan pour la prochaine campagne
a été obligé par les mauvais tems de reven
en Angleterre. Le Chevalier Carleton ne ſe
plus informé des réſolutions du Conſeil qu
vers le mois de Mai.

La poſition des armées dans l'île de Nev
York eſt toujours la même. Le camp d
Inſurgens eſt ſitué, dit-on, ſur des hauteu
où il ſeroit impoſſible à une armée de monte
même dans la ſaiſon la plus favorable & ſa
quelle eût aucune réſiſtance où inſulte
craindre de la part de l'ennemi.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. du 11 *Décembre.* Le Général Bu
goyne eſt actuellement à Londres. On aſſu
qu'il n'a eu d'autre objet dans ce voyage q
de remplir ſa place de député au Parlemen
& que ſi les affaires ne ſont point arrangé
dans le cours de cet hyver entre l'Angleter
& l'Amérique, il retournera au Canada po
l'ouverture de la campagne prochaine. S
Aides de camp qui l'ont accompagné, diſe
que les troupes du Roi ſe ſont retirées de
pointe de la Couronne, pour hyverner

aint Jean à Chambli, à Montréal & à Quebec : que les Américains conſtruiſent de ouveaux bateaux à Ticonderage, & une égate de 20 canons; & qu'ils font toutes urs diſpoſitions pour ſe maintenir ſur le ac Champlain.

On a auſſi des lettres de New-York du 6 Octobre. Juſqu'à cette datte, on ne s'étoit en dit de part & d'autre, au moins les rmes à la main. La ſaiſon ne permettoit plus 'actions d'aucune eſpece. Les Généraux occupoient ſans doute uniquement à négo- ier : c'eſt au moins une opinion que le liniſtere Anglois verroit volontiers s'établir our l'intérêt de ſon crédit, que tous les uccès de la fin de la campagne n'ont pu re- ever.

AVIS.

Il ne faut point avoir égard à l'erreur de chiffres & de ſignature, après la page 144.

*Lettre d'un Banquier de Londres à M. ***, à Anvers.*

De Londres le 27 Décembre 1776.

Depuis long-tems, Monſieur, on déſiroit
s nouvelles certaines ſur l'état des Inſur-
ns dans la Nouvelle-York. On attendoit
ec impatience que la Cour fît annoncer
vantage ſérieux & déciſif que la faction
iniſtérielle prétendoit avoir été remporté
r le Chevalier Howe, dans une ſuite d'ac-
ns qui avoient duré, diſoit-on, depuis
27 Octobre juſqu'au 4 Novembre. Ac-
utumé à me défier des bruits publics, en
tiere grave, parce que, même ſans alté-
un récit vrai ou faux, chacun l'exagere
l'affoiblit involontairement en raiſon du
ids qu'il lui donne; je n'ai voulu vous
rler de cette affaire que d'après une re-
ion en forme publiée par la Cour, afin de
ſonner plus pertinemment ſur les conſé-
ences que les dernieres opérations de cette
conde campagne pourroient avoir relative-
nt à celles de l'année prochaine, & peut-
e de tout le reſte de la guerre.

Enfin il paroît donc un détail autentique
ce qui s'eſt paſſé dans l'île de New-
rk, depuis le 12 Octobre juſqu'au pre-
er Novembre. La relation porte en ſubſ-
nce qu'un gros corps des troupes du Roi,

après un embarquement, un débarquement
& une marche, qui ont dû être fort péni-
bles, eſt arrivé à un pont que les Rebelles
avoient rompu, & vis-à-vis duquel ils s'é-
toient retranchés. Ce corps, que comman-
doit le Colonel Donop, ayant reçu un ren-
fort conſidérable, s'eſt embarqué de nou-
veau, & eſt deſcendu ſans oppoſition ſu
le territoire de Pelham, d'où il a gagné, ſou
un feu perdu des Rebelles, le chemin qu
mêne de Connecticut au Pont-du-Roi, ap
pellé *King'sBridge*. Les Rebelles ont quitté c
poſte auſſitôt pour n'être pas coupés d'ave
l'Eſt, & ils ont déployé leur gauche ver
une chaîne de gros rochers, appellée le
Plaines blanches [à l'entrée deſquelles eſt u
bourg qui porte ce même nom].

Le 21, les troupes du Roi ont pris poſ
ſeſſion de *New-Rochel!*.

Le 25, les corps avancés ſe ſont porté
vers la route qui mêne aux *Plaines-blanches*
un parti de Rebelles en eſt décampé dan
la nuit, & s'eſt réuni au corps d'armée re
tranché de l'autre côté de la riviere *Bronx*
qui coule dans un terrein marécageux, ex
cepté à l'endroit d'un gué où ſes bords ſon
des rochers eſcarpés.

Le 28 au matin toute l'armée Angloiſe
marché aux Rebelles ſur pluſieurs colonnes
Un corps de huit mille Américains eſt ven
auſſitôt occuper les rochers qui comman
doient le gué. Une brigade des troupes d

Roi l'a cependant passé; & malgré le feu
e mitraille de la hauteur, elle y a mon-
é, & en a délogé les Rebelles qui ont re-
oint leur corps d'armée à l'entrée des *Plai-*
es-blanches.

C'étoit-là que le Général Howe se pro-
oseit d'attaquer l'ennemi le premier No-
embre au matin, mais une grande pluie
'en empêcha; & dans la nuit du 2 l'armée
Américaine a abandonné ses retranchemens
& s'est retirée du côté de Connecticut &
es *grandes montagnes*. Les troupes du Roi
nt pris aussitôt possession du camp de
King'sbridge, ainsi que des cahutes & bara-
ues où on croyoit que les Américains com-
oient passer l'hiver. Elles y ont trouvé beau-
oup de provisions & de rum, & 60 à 70
ieces de canons de batteries. La relation
orte que les cahutes & baraques avoient
té brûlées par l'ennemi, & qu'il avoit sa-
agé les provisions. Elle ne dit point si les
anons ont été laissés en état de servir; mais
lle fait entendre que les poinçons d'eau-
e-vie étoient bien entiers, puisque le Géné-
al Anglois les a fait défoncer. — D'après l'at-
ention du Général Américain, à tout détruire
ans son camp, & à ne laisser pour butin à
on ennemi qu'une liqueur qu'il s'est crû obligé
e faire répandre, n'a-t-on pas le droit de
upposer qu'il n'aura pas manqué d'enclouer
es canons, & que c'est une circonstance

que le Gazetier de la Cour aura cru inutile à ſon récit ?

Enfin, dans les différentes attaques la Cour eſtime n'avoir eu qu'environ deux cens hommes tués ou bleſſés, quoiqu'elle n'en ait point encore d'états exacts. Voilà, Monſieur, à quoi ſe réduiſent tous ces bruits d'affaires meurtrieres & de victoires importantes qui depuis un mois rempliſſent les Gazettes. S'il y avoit quelque choſe de plus à l'avantage des troupes du Roi, on peut croire que le Miniſtere n'eût point négligé cette occaſion de le publier. Or, ſi c'eſt-là(*a*) tout, vous avouerez qu'il n'y a rien dans cet événement de ſi favorable à la cauſe miniſtérielle, ni même de très-glorieux pour le Général Anglois. A ſon occaſion il peut être à propos de remarquer que, contre l'ordinaire, il n'eſt point dit que la relation ſoit venue de lui : au contraire, elle porte expreſſément qu'on n'a point de lettres de M. le Chevalier Howe, parce qu'au départ des vaiſſeaux qui ont appareillé de New-York le 13 Novembre, il s'étoit avancé avec ſon armée dans le pays, & qu'il étoit alors *à une diſtance conſidérable de Ne-wYork* ; & per-

(*a*) Le Lecteur eſt prié d'obſerver que cet e Lettre du Banquier de Londres eſt datée du 27 Décembre. Il rendra compte dans le *P. S.* des dépêches arrivées le 30 de New-York.

onne n'eſt nommé comme l'auteur de la
elation. C'eſt ce qui donne lieu de penſer
ue la vérité des faits y a été altérée plus
ncore que dans aucune autre, & qu'elle a
té rédigée à Londres même, d'après un ſyſ-
me auquel on veut que ſe plient les évé-
emens comme les eſprits, mais qui à la fin
ra confondu par les uns & abandonné par les
utres. Il a percé dans le public, mais cela ne
dit encore qu'à l'oreille, qu'il eſt réellement
enu un paquet des deux Généraux Commiſ-
ires du Roi; mais que par une fatalité ou
advertance inconcevable, la relation que
s dépêches annonçoient, ne s'y eſt point
ouvée jointe, & qu'elle doit être reſtée en
mérique ſur le bureau de leurs Excellen-
s.

Quoiqu'il en ſoit on conclud de toute la
neur de la relation fabriquée ici, que M.
owe a manqué entiérement le coup dé-
ſif qu'il vouloit porter à l'ennemi; & que
ute ſa manœuvre n'a ſervi qu'à faire bril-
l'habileté du Général Américain. Pour
cuter ce point, laiſſons de côté tous les
uits & rapports dénués d'autenticité. Je
urrois remplir dix pages de narrations fa-
rables au Parti rebelle, & dont je ne
us garantirois pas un ſeul mot. Ce
eſt donc pas la peine d'en parler encore.
oyons plutôt d'après cette ſeule Gazette
la Cour, ce qu'il faut penſer de l'uſage

que chaque armée a fait de ſon tems & de ſes moyens.

Washington avec ſes Milices a gardé ſes côtes pendant tout l'été; & du côté oppoſé une armée de vieilles troupes n'a pû parvenir, qu'après un eſpace de près de cinq mois, à pénétrer un peu avant dans le pays. Si elle s'y maintient, qu'aura-t-elle acquis de plus que le plaiſir de dominer ſur quelques milliers d'arpens de neige? Car vous ne mettez sûrement pas une grande valeur à la priſe de poſſeſſion de deux ou trois bourgades, & à leurs prétendues abjurations de la cauſe Américaine. Ainſi, tout le pays où l'armée du Roi paroît aujourd'hui avoir la liberté de ſe déployer, qui eſt au plus de cinq lieues quarrées en ſuperficie, n'eſt exactement, au moins pour la durée de l'hyver, qu'une fort médiocre acquiſition.

Quel a dû être le plan de campagne de ce même Washington? Incertain du lieu précis où ſe feroit le débarquement de l'armée du Roi, il n'a pû d'abord que lui ôter le choix de celui qui y eût été le plus propre. Auſſi avez-vous vu le Général Howe chercher longtems où il feroit ſon premier établiſſement. Il a fallu qu'avec toute l'armée qui avoit évacué Boſton, augmentée de divers renforts, il optât ou de deſcendre ſur la petite île de Staten, ou de s'en retourner à Haliſax. Deux mois après, il a fait une premiere tentative pour s'étendre. A la

e de vingt-deux mille hommes, il en a
logé quatre mille de l'Ile Longue. Enfin,
alloit entrer dans la mauvaiſe ſaiſon lorſ-
'un nouvel effort l'a mis en poſſeſſion de
ville de New-York. Sa puiſſante armée,
i dans tout le cours d'un été n'a pû s'em-
rer que des îles qui bordent le Continent,
n ſeulement a échoué dans le projet de
monter juſques à la ville d'Albany, où
e auroit fait une diverſion très-utile aux
oupes du Roi qui cherchoient à pénétrer
ns la Nouvelle-York par les Lacs; mais
ême elle n'a pas gagné aſſez de terrein dans
pays pour y troubler les ſéances du Con-
ès ou des Comités des environs, ou pour
déranger le moins du monde les travaux
e la campagne qui ont été ſuivis, comme
ns la paix la plus profonde, par les Amé-
cains, tour-à-tour combattans & cultiva-
urs.

Après avoir ainſi aſſuré juſqu'aux ſubſiſ-
nces de l'année prochaine, pour le pays
u'il doit défendre, que reſtoit-il à faire à
Vashington, ſi ce n'eſt de ménager à ſes
oldats l'eſpoir de récolter où ils ont ſemé,
de faire perdre à l'armée du Roi celui de
emonter librement la riviere de Hudſon?
our cela il ne falloit point qu'il s'obſtinât
tenir le foyer de ſes forces très-près de
armée Angloiſe, puiſqu'il n'étoit plus auſſi
ſſentiel de la reſſerrer. Une nouvelle flotte
hargée de ſept ou huit mille hommes ve-

noit de renforcer cette armée. Washington ſe voyoit expoſé à être tourné & coupé, ainſi que pluſieurs tentatives du Chevalier Howe l'en avoient averti. La campagne alloit finir pour une partie de ſes Milices. Il eût donc commis une faute impardonnable s'il eût laiſſé ſon corps d'armée ſur la pointe de l'île de New-York, où elle partageoit, pour ainſi dire, un même camp avec l'armée du Roi. Or, c'eſt au moment où cette armée, augmentée de plus d'un quart, alloit prendre ſes meſures pour l'entourer, ou pour l'engager dans une affaire générale & meurtriere, ce qu'il avoit le plus à cœur d'éviter : c'eſt, dis-je, à ce moment, intéreſſant, qu'après avoir bien diſputé ſon terrein, ſans qu'on diſe qu'il ait perdu un ſeul homme, & emportant toute ſon artillerie de campagne, il a fruſtré les deſſeins du Général Howe, à qui la pluie n'a pas permis d'agir. A la faveur d'une nuée non moins merveilleuſe que celle qui jadis ſauva Iſraël, il s'eſt retiré vers les *hautes montagnes*, où M. le Chevalier Howe ne le peut ſuivre qu'avec les plus grands riſques, & en s'éloignant de l'eſcadre Angloiſe qui de toute maniere double preſque ſes forces.

Pour vous faire parfaitement connoître tout l'avantage de la poſition actuelle de Washington, & toute la conſéquence de la fauſſe manœuvre du Chevalier Howe, je ne puis me diſpenſer de vous tracer ici une

gere deſcription du pays appellé les *hau-*
montagnes.

Pour cet effet il faut que nous partions
la pointe de l'île de New-York, ou ſi
us voulez du Pont du Roi, poſte aban-
nné par Washington. Nous ſuivrons la
ière d'Hudſon en la remontant. Elle forme
bord un canal de cinq lieues de long
une demie-lieue de large; & enſuite le
Topang d'environ cinq lieues de long ſur
nq quarts de lieue: à peu-près dans la
rection du Sud au Nord. Sa rive occiden
e eſt une ſuite de montagnes très-eſcar-
es. Le bord oriental offre une pente aſſez
uce à laquelle ſuccedent diverſes mon-
gnes, qui s'élevent en s'éloignant. C'eſt dans
te partie que ſont les *plaines* (a) *blanches*,
chers ainſi appellés de la couleur uni-
me de leurs ſommets, & à l'entrée deſ-
els eſt un bourg du même nom. De cet
droit, où la groſſe pluie a empêché le
evalier Howe & ſa nombreuſe armée de
r la guerre & d'écraſer l'hydre de la ré-
lion, l'armée Américaine a gagné les
tes montagnes. Au pied de celles-ci
t les bois de Courtland, forêt très-épaiſſe
borde, dans l'eſpace d'une lieue, la
ière d'Hudſon. C'eſt là que Washington

(a) A dix lieue Nord-Eſt de la ville d'York, &
eux lieues de la riviere d'Hudſon.

doit s'être retiré & que le Chevalier Howe s'eſt enfoncé dans le pays pour le ſuivre. Ce point eſt l'extrémité du lac Topang formé par la riviere d'Hudſon. De ce même point, le cours de la riviere, en remontant, ſe rétrecit & n'eſt plus que d'un tiers de lieue, toujours Sud & Nord. Il continue à former un canal très-droit, qui, en coupe dans leur travers une chaîne de montagnes dont la direction eſt Oueſt & Eſt, qu'on appelle les *hautes montagnes* L'ouverture qui lui ſert de lit reſſemble à une profonde tranchée qui auroit été creuſée exprès dans la montagne. De part & d'autre, pendant l'eſpace de quatre lieues, il n'y a point de rivage: ce ſont des écores à pic & à perte de vue. C'eſt à la naiſſance de ces écores, ſur le bord oriental, & au pied des *hautes montagnes* que l'armée Américaine prendra ſes quartiers, dans divers villages qui y ſont répandus ainſi que ſur la montagne. De là elle commande l'entrée du canal étroit de la Riviere, dont le bord oppoſé dans le Jerſey, depuis New-York, n'eſt qu'une ſuite de rochers. Ce nouveau canal qui coupe la montagne eſt comme tiré au cordeau, & les eſcarpemens au milieu deſquels il coule, ont quatre lieues de longueur. A quelque diſtance de cette embouchure, une langue de terre ſe projette dans le cours du fleuve, & en l'interrompant y rend le vent tourbillonnant & la navigation penible &ha-

rdeuſe & pour ainſi dire impoſſible. Sur
pointe qui eſt auſſi très-haute & très-eſ-
rpée, & qu'on nomme le rocher de Mar-
er, les Américains ont bâti un fort qui
s rend abſolument les maîtres du paſſage,
dont on ne pourroit les déloger qu'en
s attaquant par la montagne : or, il faut
voir que dans la profondeur de quatre lieues,
e peut être comparée à la plus haute des
lpes. Au-deſſus de ce mauvais pas le canal
it un Zigzag. Mais nous nous arrêterons
; il faut qu'il nous reſte quelque choſe à
re quand l'armée du Roi ſera près d'y
river.

Actuellement redeſcendons à l'île de New-
ork, où le Général Américain a laiſſé gar-
ſon dans deux forts, l'un appellé le fort
Vashington ſur le bord occidental de la
ointe de l'Iſle : l'autre appellé le Fort Lée,
r la rive oppoſée, dans la Province de
erſey. Ces deux forts commandent la prin-
pale entrée de la riviere. Le Général
ée, que l'on avoit dit maſſacré à la Ca-
oline par les Sauvages, s'eſt jetté dans le
ort de ſon nom, lorſque Washington a voulu
ire ſa retraite du Pont du Roi. La garni-
on des deux forts étoit de quatre à cinq mille
ommes ; & M. Howe les avoit fait ſur le
hamp inveſtir par les Heſſois. Mais comme ils
ommuniquent par la riviere avec la grande
rmée au pied des *hautes montagnes*, non

ſeulement ils peuvent en tirer des ſecours & réſiſter aſſez pour la diverſion que Washington a eû intention de faire; mais les garniſons pourront, en les évacuant, ſe retirer ou dans le Jerſey, ou par la riviere vers les *hautes montagnes.*

C'eſt donc à l'entrée de ces *hautes montagnes* que s'eſt poſtée l'armée de Washington. Quantité de bourgs & de Villages, dont ce pays eſt couvert, lui fourniront les quartiers néceſſaires pour la rigoureuſe ſaiſon. Là ſe réuniront à cette armée, bien plus facilement, aux approches de la campagne prochaine, & ſes ſémeſtriers & les renforts que le Congrès lui fournira. Là doivent arriver auſſi avec plus de ſécurité les ſecours de toute eſpece que l'on prétend que le Congrès attend d'Europe, de je ne ſais quels pays, qui ſont, dit-on, en compte ouvert de bonne foi & de procédés avec l'Angleterre & qui ont une balance à lui ſolder: par exemple des Officiers de la part de l'ancienne confédération de Pologne, de l'argent de Conſtantinople, & des canons & munitions embarqués à Gênes: le tout ſans porter la moindre atteinte à la paix & avec le même droit dont l'Angleterre s'eſt prévalue pour aſſiſter les Corſes & les Ruſſes.

Il ne m'appartient pas de prononcer ſur l'habileté d'un Général; mais il me ſemble que par cette conduite M. Washington a ac-

les droits les moins équivoques aux
ages de ceux qui ſont conſtitués pour en
ner. Quand la prudence & le beſoin ne
uroient pas commandé cette retraite; rien
oit mieux combiné que de laiſſer pour l'hi-
à l'armée Angloiſe un plus vaſte champ
ſe développer. Trente mille hommes reſ-
és preſque dans un même point, & encore
leux ou trois îſles, doivent mettre en défaut
es les reſſources qu'un ennemi peut
ver dans une guerre de chicanne. C'eſt
phalange preſque inattaquable. Si elle ſe
oye, elle offre plus de ſurface.....
je m'apperçois qu'en pourſuivant je
arerois dans la diſcuſſion de l'ordre pro-
& de l'ordre mince, qui me meneroit
loin que je ne puis ni ne veux aller.
eviens donc à M. le Général Howe qui,
nt la relation de la Cour de Londres,
oint donné de ſes nouvelles, parce
étoit *à une diſtance conſidérable de New-*
S'il continue ſa marche juſqu'aux
les montagnes, il ſera bientôt obligé de
rner à New-York, tout ce territoire
couvert de bois épais où ſes troupes
ent continuellement inquiétées par les
s Américains, & où elles ſeroient auſſi
près de pluſieurs peuplades Alleman-
voiſinage qui exciteroit la déſertion
i les étrangers dont la fidélité n'étoit
re guere éprouvée, puiſque juſques-là

ils n'avoient habité que les îles qui avoisinen
la côte.

Dans tout ce que vous venez de voir
Monsieur, je n'ai fait que raisonner d'après
la relation Ministérielle. Si je me permettois
de commenter sur nombre de détails qu'on
a reçus par diverses voies, il y auroit une
infinité d'autres conjectures à former sur
les heureux effets qui résulteront pour les
Américains de l'habileté de cette manœuvre
de leur Général. Je ne veux m'arrêter qu'à
ceux que tout le monde me paroît se réu
nir à croire.

Vous venez de voir que Washington n'a
point retiré toutes ses troupes de la poin
qu'elles occupoient sur l'île de New-Yor
Tant que les deux forts y seront défendu
par les Américains, aucun bâtiment de guer
ou autre n'essayera de remonter la rivie
d'Hudson dont ils ont rendu la navigatio
jusqu'à cet endroit-là impraticable.

Quant à l'armée du Roi, elle devoit êt
divisée le 8 Novembre en trois corps. L
plus avancé & le plus considérable revenoi
de la poursuite de Washington : un autre (
dit que ce sont les Hessois) faisoit l'inve
stissement des deux forts où étoient restés l
Américains. Le plus foible étoit employé
la garde de la Ville de New - York,
Long - Island & de l'île Staten. — De
dans cette derniere l'armée du Roi avo
souffert l'enlevement d'un poste Hessois p

ie deſcente qu'un Parti Américain de
erſey y avoit faite. On ajoute que la
auvaiſe iſſue de cette tentative a fait
orter un projet d'expédition ſur la Vir-
nie ou la Caroline Méridionale; & en-
n que le Général Clinton va être dé-
ché avec un corps de ſix mille étrangers
our aller hyverner dans l'île de Rhode-
land. Il aura, dit-on, dans ce nombre les
oupes de Waldeek contre leſquelles il a
orté de vives plaintes au Général Howe,
rcequ'elles ont refuſé de marcher dans un
oment intéreſſant & qu'elles ont tenu une
nduite très-ſuſpecte qui feroit craindre de
ur part plus que de l'indiſcipline.

Voilà, Monſieur, autant qu'il eſt poſſible
en juger, d'après les divers rapports com-
nés avec la relation de la Cour, quelle eſt
jourd'hui la poſition de chacune des deux
mées dans la Nouvelle-York. Comme il
'eſt pas vraiſemblable que le Général Howe
nſe à conſerver le terrein qu'on lui a laiſſé,
qu'il ſera ſurement revenu à ſes quartiers
ns l'île de New-York; on peut bien dire
ie le pays eſt reſté aux Américains, & au-
rer qu'ils le défendront l'année prochaine
ec une bravoure plus ſoutenue par un effet
turel du nouveau degré de confiance qu'ils
ront mis dans l'habileté de leur Général.
eſt même apparent qu'il s'eſt déjà opéré
grands changemens à leur avantage; car
affure que dans cette derniere occaſion

les milices du pays ont lavé la honte de leurs premieres défaites, & que l'armée Angloise a beaucoup ſouffert par-tout où elle a trouvé de la réſiſtance. Ces Milices ont fait des prodiges pour la défenſe du gué. Leur feu de mitraille qui venoit d'en haut a dû cauſer une perte conſidérable aux aſſaillans. On dit que Monſieur Mifflin voyant leur déſordre, eſt deſcendu à la tête des plus braves de ſes Américains, & a repouſſé fort loin dans la plaine la colonne Angloiſe qui a été ſe rallier derriere les Heſſois. Mais il n'a pas commis la faute de s'abandonner à leur pourſuite, & il a repaſſé le gué pour aller joindre Washington aux plaines blanches.

Pour ne vous laiſſer rien à déſirer ſur la ſituation des affaires dans la Province de New-York, je vais tranſcrire ici quelques paſſages d'une lettre dont on m'a garanti l'autenticité. Elle eſt d'un Officier des Gardes. » Le Colonel Mathews qui commandoit notre détachement, eſt très-mal d'une dyſſenterie, dans la Ville de New-York. Le Colonel Trelawney nous a commandés dans notre excurſion aux plaines blanches. Nous ſommes fort mal nourris & encore plus mal vêtus. Cela inquiete fortement ceux qui ſavent qu'en 1765 le degré de froid a été ici à 6 au-deſſous de 0 ſur le thermometre de Farenheit, ce qui eſt 21 degrés plus bas que 15, qui étoit le degré de froid de 1740

Angleterre. Comment eſt il poſſible que illord Germaine ait inſiſté pour que nous ſions une campagne d'hyver? Dans l'état eſt l'armée, nous périrons tous. Le biſ- it qu'on nous a envoyé ne peut plus nour- que les rats. On n'en ouvre pas un ril que tout ne tombe en pouſſiere: il n'y a pas une miette qui n'ait été triturée par les rs. Tous les beſtiaux de l'Iſle-Longue ſont nſommés. Nous ne ſavons plus ſur quoi nner. J'ai fait ce matin un délicieux dé- ner. J'ai ſevré un poulain, & j'ai bû pour le lait de ſa mere. Nous comptions le nger demain à diner; mais le maître l'a clamé. La dyſſenterie déſole notre armée. rement le Général reviendra ſous un ou ux jours: il ne peut pas avoir été à plus 16 milles (5 lieues) d'ici. Le Général e, détaché par Washington, a traverſé la iere à deux lieues au-deſſus de l'île de w York: il a gagné le bord du Jerſey, il a rabattu par les rochers ſur le fort de nom, d'où il a envoyé deux mille hom- s au fort Washington où étoit M. Gaw; s troupes aſſiegent actuellement ces deux ts. Mais comme les Rebelles ſont maîtres la riviere, ils s'en iront quand il leur ira. Nous avons été dupés par Washing- . Il nous a tenus ici depuis le mois de n; & quand la ſaiſon nous ôte toute ulté d'agir, il ſe retire vers ſes magaſins, s qu'on ait pû ni l'entamer ni le déloger.

En attendant le Printems il faut pourtant vivre. Serons nous éternellement livrés à la barbare cupidité des vivriers? Ils nous feront périr par les mauvaiſes nourritures : ils feront perdre l'Amérique au Roi ; & leur fortune ſera faite «.

J'ai vu des lettres qui font monter la perte de l'armée du Roi à plus de cinq cents hommes, parmi leſquels trois Officiers de diſtinction; quoique la gazette ne convienne que d'environ deux cents ſoldats tués ou bleſſés.

C'eſt à tous égards, comme vous le voyez, une campagne perdue pour l'armée Angloiſe, tant dans la Nouvelle-York que dans le Canada où le Général eſt retourné préciſément au même point d'où il étoit parti, & à près de cent lieues de celui juſqu'où il ſe flattoit d'avoir pouſſé ſes conquêtes. Quel fruit la campagne de 1776 a-t-elle donc fait retirer à l'Angleterre de plus de vingt millions ſterling (environ 460 millions tournois) que lui coute déjà la guerre d'Amérique, ſans parler de tout ce qu'elle a perdu par l'interruption de la plus riche partie de ſon commerce? Une de ſes armées a été chaſſée de Boſton dans le mois de Mars: une autre s'eſt vue forcée d'abandonner honteuſement une expédition importante contre la Caroline : celle du Canada, avec des efforts prodigieux & des dépenſes énormes, n'a rien fait qu'elle ne ſoit obligée de recom-

encer l'année prochaine : enfin ſa grande
mée, celle aux opérations de laquelle les
iniſtres avoient dit que tous les autres plans
oient ſubordonnés, celle pour laquelle
n a dû ſacrifier Boſton, manque ſon objet
incipal, ſe fatigue à la pourſuite d'un enne-
i qui devoit être ſa glorieuſe capture, &
ſe conſommer dans une guerre défenſive
ntre le pays qu'elle venoit ſubjuguer.

A la mer, les Corſaires Américains ont en-
vé 128 vaiſſeaux des ſeules îles à ſucre,
imés 24 millions de France, ſans parler
nombre de pêcheurs de Terre-Neuve &
beaucoup de bâtimens de tranſport. On
ent d'apprendre qu'un de ces derniers (le
homas) chargé pour le Canada où il portoit
e des plus riches cargaiſons qui eût encore
é envoyée aux troupes Angloiſes d'Améri-
e, a été pris & conduit à Boſton. C'eſt un
s plus heureux ſecours qui pût arriver aux
néricains, & dont la privation ſera cruelle
ur l'armée du Canada. Il portoit ſeize
lle habits complets, trente mille chemiſes,
nte mille paires de ſouliers & de bas,
. &c. le tout eſtimé près de deux mil-
ns de France. Eſt ce que ce ſeul article
vaut pas bien tous les canons encloués,
s les affuts caſſés, &c. que l'armée du
i a trouvés dans les îles de la Nouvelle-
rk, même en y comprenant le barril en-
de poudre porté ſur la pompeuſe liſte
la Gazette de la Cour a donnée de ſes

trophées. Le Lord Sandwich avoit cependant assuré le Roi que les frégates bloqueroient si efficacement les ports de l'Amérique, qu'il n'en sortiroit pas un seul Corsaire. Mais ce service a été si mal fait que le seul port de Charles-Town a présentement à la mer treize Armateurs & quatre sur le chantier. Sur les états de la Marine du Roi on voit cinq frégates stationnées uniquement pour bloquer ce port, & il n'y a pas eu un seul de ses corsaires d'enlevé.

Voici le compte que nos Marchands de la Cité ont fait de la valeur des captures Angloises qui ont été conduites dans divers ports de l'Amérique:

	Liv. Sterl.
Vaisseaux des îles Angloises...	1,069,000.
de Terre-Neuve.....	58,500.
d'Afrique.....	187,000.
du Canada & de la Nouvelle-Ecosse.....	16,500.
d'Irlande.....	3,500.
de la Méditerranée.....	14,000.
sur les attérages d'Europe...	60,000.
Batimens de transports chargés de troupes, de vivres & de munitions.....	167,000.
Livres Sterlings.....	1,575,000.

Ce qui fait en arg. de France 37,180,327 l. 17 s. 4 d. $\frac{32}{61}$.

La riviere de Quebec a commencé à ſe rendre le 16 Novembre; ainſi à partir de cette date, on ne doit plus attendre de nouvelles directes du Général Carleton juſqu'à la fin de Mai. Ce Général eſt blâmé ici d'avoir fait revenir ſi précipitamment ſon armée de deſſus les lacs, & de n'avoir point fait enſorte de prendre Ticondérago où s'eſt retirée l'armée Américaine aux ordres du brave Arnold.

Ticondérago ou Cheondérogo, mot qui dans la Langue du pays ſignifie *réunion de trois rivieres*, eſt un poſte ſitué à quatre ou cinq lieues au deſſus du fort de la Pointe de la Couronne, que les Américains ont brûlé & abandonné après l'affaire du lac Champlain. Il eſt connu des Canadiens ſous le nom de Carillon. C'eſt au fort de Ticondérago que les Américains ſe ſont retirés; il eſt ſur la rive orientale du canal qui porte les eaux du lac George ou Sacrement dans le lac Champlain, & préciſément au confluent de deux rivieres qui ſe jettent dans ce canal, lequel commence de-là à être très-propre à la navigation juſqu'au lac Champlain. Rien n'empêchoit donc les troupes Angloiſes de le remonter pour déloger les Américains de leur aſile de Ticondérago. Et on a droit d'être ſurpris qu'ayant remporté ſur le lac Champlain une victoire qu'ils ont fait ſonner ſi haut, ils n'ayent pas fait ce petit effort de plus pour achever d'en purger le

Canada. Arnold fait conſtruire ſur les lacs des radeaux à doubles batteries, dont ſes Ingénieurs comptent tirer grand parti. Le Chevalier Carleton eſt retourné à Quebec : le Général Philips, ſon Commandant en ſecond, eſt reſté à Montreal pour le fortifier, parce que les Rebelles y ſont attendus ; & on a établi un hôpital ambulant aux trois rivieres pour quatre mille Heſſois qui s'y meurent, dit-on, des fatigues du ſervice & de la rigueur du climat. Outre la privation que ſouffrira cette armée de la priſe qui a été menée à Boſton, il lui manquera encore un ſecours d'eſpeces de 70,000 l. ſt., & une grande quantité d'équipages de camp qui lui étoient portés par le vaiſſeau l'*Union*, & que les glaces ont empéché d'entrer dans la riviere, & qui s'eſt vu forcé de relâcher à Halifax. Mais ce qui n'eſt pas moins fâcheux, c'eſt que ce vaiſſeau portoit auſſi au Général le plan arrêté par le Conſeil pour la campagne prochaine.

La ſituation des affaires n'eſt pas plus riante à Halifax. Les côtes y ſont bordées de Corſaires qui ont leurs refuges dans des criques & dans des bas fonds, d'où les vaiſſeaux de guerre ne peuvent pas approcher Le peu de troupes qui occupent cette ville ſous les ordres du Général Maſſey ne peut pas y jouir d'un inſtant de repos. Les habitans de la province, aſſiſtés des Acadiens, & des ſauvages Michias, ont pris le

ort Cumberland, & menacent ſans ceſſe cette
lle d'une ſurpriſe. Le 28 Novembre, le
énéral travailloit à fortifier toutes les hau-
urs qui l'environnent. Mais ſans l'arrivée
un vaiſſeau de cinquante canons, qui lui
fourni une partie de ſon monde, il au-
oit été bien embarraſſé pour les garnir.

En général, Monſieur, les intérêts de l'An-
leterre ſont dans une ſituation fort équi-
oque en Amérique en dépit de toutes les
nfaronades de la faction Anti-Américaine.
'eſt ce que le Gouverneur Johnſtone a dit
autement ces jours ci dans une aſſemblée
e la Compagnie des Indes, en aſſurant que
s Officiers mêmes de l'armée du Roi avoient
crit qu'il falloit encore deux campagnes
u moins pour achever cette réduction: par
ù ils entendent ſans doute qu'elle dépend
e la communication des armées du Cana-
a & de la Nouvelle-York, par la riviere
'Hudſon. L'état du crédit public juſtifie
ette opinion; les fonds ne reprennent point
aveur; & ce qui me paroît encore contri-
uer beaucoup à l'engourdiſſement où reſ-
ent toutes les affaires, c'eſt l'inquiétude que
onne l'arrivée du Docteur Franklin à
aris.

Je ne finirai point cette lettre ſans vous
muſer d'un propos de cet intéreſſant vieil-
ard qui, avec une gaieté charmante pour
on âge, porte un ſens digne de toute ſa
naturité, & qui n'eſt point fait pour raſſu-

rer le Miniſtere Anglois ſur les motifs de ſon voyage en Europe. M. Franklin étoit d'un diner où ſe trouvoit un aſſez grand nombre de convives; & il s'y étoit préſenté ſans autre coëffure qu'un bonnet fourré qu'on le pria de garder. Il fut dit, comme vous pouvez croire, beaucoup de choſes ſur l'Amérique & les Américains. On étoit émerveillé des récits du Docteur : ſur-tout de ce qu'il racontoit de la patience & du courage de ſes Compatriotes, dans leurs innombrables privations : de l'admirable emploi que les femmes mêmes avoient appris à faire de leur tems & de leurs doigts, pour le ſalut public; & des ſacrifices de toute eſpece que chacun faiſoit, avec une vertu vraiment romaine, à l'intérêt de tous. M. Franklin, un peu échauffé d'avoir beaucoup parlé & beaucoup répondu, demanda la permiſſion de ſe débarraſſer de ſon bonnet. Alors toute l'aſſemblée reſſentit une vraie peine de voir que cette tête vénérable n'étoit plus couverte que d'un nombre très-exigu de cheveux. La Maîtreſſe du logis, pour lui dire à ce ſujet un petit mot agréablement badin, haſarda de lui demander ſi on ſe privoit auſſi de perruques à Philadelphie? *Madame*, lui répondit le bon Docteur en ſouriant, *nous avons encore plus beſoin d'hommes que de perruques.*

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. *du 7 Janvier* 1777. Il a paru une

zette extraordinaire de la Cour, avec deux
ttres des freres Howe, la premiere du
nevalier, Général des Troupes, au Lord
ermaine, datée de New-York le 30 No-
mbre : la ſeconde du Lord, Amiral de
flotte, au Secrétaire de l'Amirauté, datée
23 Novembre.

Ces deux lettres complettent, quant à la
raite de Washington du poſte de *King's-*
dge & aux affaires qui l'ont précédée,
relation que la Cour en avoit donnée le
Décembre, d'après le récit des Officiers
nenés par la frégate le Fowey & l'Active,
où il étoit dit qu'on n'avoit point de let-
s du Général, parce qu'au départ de ces
ſſeaux (*le 13 Novembre*) il étoit avec l'ar-
e dans l'intérieur du pays à une diſtance
nſidérable de New-York.

Le Général mande que depuis l'avis qu'il
onné de la réduction de New-York, par
Capitaine Balfour, (*ſa lettre étoit du 24*
tembre) l'activité du ſervice ne lui a pas
mis d'écrire plutôt (*c'eſt le 30 Novembre*)
ur informer le Miniſtre de ſes progrès ul-
eurs

Il fait voir que ſon principal objet a dû
e de faire craindre aux ennemis, forte-
nt retranchés ſur l'île de New-York, de
dre leur principale communication avec
Province de Connecticut, (*à l'Eſt de la*
ere d'Hudſon) pour les forcer de ſortir
leurs poſtes fortifiés aux environs de *Kin-*

g'*sbridge* (*le Pont du Roi*) & parvenir, s'il étoit poſſible, à les engager à une action.

Son armée s'eſt embarquée de l'île de New-York le 12 Octobre, & a été deſcendre dans le diſtrict de Weſt-Cheſter, (*ſur la partie du continent, baignée à l'Oueſt par le bras Eſt de la riviere d'Hudſon*).

Le Lieutenant-Général Comte de Percy étoit reſté dans les lignes d'Haerlem de l'île de New-York, pour couvrir la Ville. L'armée garda cette poſition juſqu'au 18, parce qu'il fallut attendre des vivres & un renfort d'Heſſois de l'île Staten.

Un mouvement de l'armée, par la riviere Hutchinſon qu'elle traverſa, la fit arriver vis-à-vis d'*Eaſt-Cheſter* où elle eut ſa gauche appuyée ſur la crique qui eſt en face, & ſa droite ſur l'endroit appellé *Rochelle* (*à l'entrée de la troiſieme crique dans le Canal de Long-Iſland.*)

Dans cette marche il y eut une eſcarmouche avec un poſte ennemi, qui fut chaſſé & enſuite une affaire avec un corps plus conſidérable qu'il fallut déloger de ſes retranchemens. Un Lieutenant-Colonel Anglois y fut bleſſé, avec vingt ſoldats, & il y eut un Capitaine & trois ſoldats tués.

Du côté des Américains, un Lieutenant-Colonel tué, un Major bleſſé & environ quatre-vingt-dix ſoldats tués ou bleſſés.

L'armée Angloiſe reçut un renfort le 2[illegible] Novembre.

Le 21, mouvement de l'armée à deux
lles au Nord de Rochelle, ſur la route
s Plaines blanches (*White plains*) : un
rps aux ordres d'Heiſter étant reſté ſur le
rrein.

Le Lieutenant-Colonel Rogers, détaché
ur prendre poſte à Mamaroneck, eſt ſur-
s & attaqué par un gros d'Américains,
lui tuent & bleſſent quelques hommes.
es repouſſe, en tue & bleſſe pluſieurs,
fait des priſonniers. (*Les relations parti-
eres diſent que les Heſſois y ont ſouffert une
e conſidérable.*

La brigade d'Agnew marche le 22 pour
tenir Rogers au poſte de Mamaroneck.
Le même jour l'armée reçoit un renfort par
poſte de Rochelle avec des munitions &
viſions. Le débarquement fut protegé par
Lieutenant-Général de Kniphauſen & ſa
ſion d'étrangers, qui n'étoient arrivés
depuis quatre jours à New-York (*Ils
ent partis d'Angleterre le 26 Juillet*).

Lors du mouvement de l'armée vers le diſ-
t de *Weſt-Cheſter*, les Américains avoient
aché un corps pour les *Plaines blanches*,
ls avoient quitté précipitament leur po-
n dans les environs du Pont du Roi (*ce
oit être le 12 Octobre*). Ils avoient laiſſé
x mille hommes dans le fort Washington.
r armée s'étoit déployée de l'autre côté
la riviere de *Bronx*, depuis le Mont
entin juſqu'aux Plaines blanches, (*ce ſont*

auſſi des montagnes). Elle occupoit pluſieurs camps tous bien retranchés. Comme ils couvroient de leur gauche une communication par les hauteurs avec le Connecticut, ainſi que la route le long de la riviere d'Hudſon; ce fut ce qui décida le Général Howe à ſe porter ſur les Plaines blanches, pour eſſayer de forcer Washington à une action.

L'armée renforcée par le corps d'Heiſter (*qui étoit reſté ſur le terrein de Rochelle*) marcha le 25 ſur deux colonnes, & fut ſe poſter devant la riviere de Bronx, (*de l'autre côté de laquelle étoient les Américains*) ſa ligne étant par la droite, à la diſtance de quatre miles (*une grande lieue*) des Plaines blanches.

Auſſitôt les Rebelles abandonnerent leurs camps détachés, entre le Pont du Roi & les Plaines blanches; & toutes leurs forces ſe réunirent ſur ce dernier poiut, où les corps avancés avoient élevé des retranchemens.

Le 28 au matin, l'armée ſur deux colonnes marcha aux Plaines blanches, Clinton commandant la droite, & Heiſter la gauche.

Avant midi les troupes légeres avoient fait rentrer dans leurs travaux tous les partis avancés de l'ennemi. La droite de l'armée étoit appuyée ſur le chemin de Mamaronek aux Plaines blanches, à un tiers de lieue du centre des Américains, & ſa gauche ſur la riviere de *Bronx*, preſque à la même diſtance du flanc droit de leurs retranchemens.

Un corps d'Américains occupoit un ter-
ein élevé & ſéparé du flanc droit de leurs
etranchemens, par le *Bronx*, dont le cours
iſant un détour preſque à angles droits,
éparoit ce corps de la gauche de l'armée
u Roi qui l'avoit en face.

Le Colonel Rall, avec des Heſſois, de
gauche, voyant que ce poſte étoit com-
andé par une hauteur, que les Américains
oient négligée, & qui étoit de l'autre côté
e la *Bronx*, fut s'y porter pour les prendre
n flanc.

Auſſitôt, & à la faveur de l'attaque du
olonel Rall, par le flanc, un gros corps
e notre armée marcha à ce poſte Améri-
ain pour l'attaquer de front. On paſſa le
ronx par un gué, non ſans difficulté &
rès qu'on ſe fut formé du côté oppoſé,
s corps avancés ſoutenus bien-tôt par d'au-
es, gravirent ſur la hauteur malgré le feu
es ennemis, & parvinrent à les en déloger.
Les Anglois firent encore ici une grande perte
ivant les relations particulieres).

Les grenadiers Heſſois ſe porterent ſur les
uteurs, à la diſtance du canon des retran-
emens Américains, la *Bronx* par ſes ſinuo-
és étant toujours entr'eux & le flanc droit
l'ennemi, & ils furent ſoutenus par divers
tres corps.

La droite & le centre de l'armée gar-
rent leur terrein, & les troupes paſſerent
nuit au bivouac.

Le nombre des ennemis tués, bleſſés ou priſonniers dans cette journée, ſe monte à 25C.

L'armée du Roi ne perdit pas autant de monde en proportion, ſi on conſidere la difficulté de l'entrepriſe. Elle regrette le Lieutenant-Colonel Carr qui mourut le lendemain.

Le 28 au ſoir, l'ennemi recula ſon camp.

On devoit l'attaquer le 29; mais comme on vit qu'il étoit fortifié par de nouveaux ouvrages, l'exécution de ce projet fut différée.

Le 30, le Lord Percy, (*qui étoit reſté aux lignes de Haerlem*) pour couvrir New-York, amena ſa diviſion.

On ordonna l'attaque pour le 31.

Mais il tomba une ſi forte pluie dans la nuit & le 31 au matin, que cette attaque fut encore remiſe.

Les Rebelles inſtruits par un déſerteur du danger qui les menaçoit, évacuerent leur camp dans la nuit du 31 au premier Novembre, après avoir brulé toutes les maiſons qui étoient dans leurs lignes ou auprès.

Leur corps principal s'eſt retiré du côté de *North-Caſtle*, château du Nord, (*auprès de l'étang de Lipoug, du côté de la riviere d'Hudſon*) laiſſant une forte arriere-garde ſur les hauteurs & dans les bois, à un tiers de lieue des retranchemens qu'ils avoient quittés & où les Heſſois s'étoient établis.

» Tous ces mouvemens faisant voir claire-
ent, poursuit le Chevalier Howe, que la
solution de l'ennemi étoit d'éviter une ac-
on, je n'ai pas cru que ce fût la peine de
pousser encore plus loin leur arriere garde «.
Le Général décrit ensuite les diverses mar-
es de l'armée & des corps détachés, pour
toyer tout-à-fait le pays, & se rapprocher
les quartiers dans l'île de New-York.
Lorsqu'on eut quitté les retranchemens
s Américains, ils y redescendirent pour
uler dans les Plaines blanches tout ce qui
r avoit échappé. (*On assure que Washington*
epris tout le terrein qu'il avoit abandonné,
qu'il rentroit dans ses postes à mesure que
Chevalier Howe se rapprochoit de New-York).
Ils firent passer un gros détachement sur
iviere d'Hudson, par le bac du Roi, dans
Province de Jersey, (*pour garnir les forts*
nt il va être parlé) & on sut que leur
née s'étoit retranchée au pont de la riviere
oton, (qui se jette dans celle d'Hudson)
qu'ils s'y baraquoient pour l'hyver, ainsi
à Peck'shill, (montagne de Peck) près
pied des hautes montagues. (*C'est là qu'ont*
jours été les magasins de Washington, & où
aujourd'hui son quartier).
Le reste de cette lettre donne tous les
ails de la prise successive de quatre forts
les Américains avoient laissé des troupes.
elui de l'Indépendance qui étoit une redoute
fort Lée ou de la Constitution, sur le bord

de Jerſey, avoit été enlevé par ſurpriſe le 30 Octobre).

Deux de ces forts étoient extrêmement importans, en ce qu'ils commandoient la riviere d'Hudſon, de l'île de New-York d'une part & du continent de Jerſey de l'autre. C'étoient les forts Washington & Lée; (*autrement appellé de la Conſtitution*) le premier coupoit auſſi la communication, par terre & par le Pont, avec la ville de New-York.

L'attaque de celui-ci fut ordonnée pour le 16 Novembre au matin; le Lieutenant-Colonel Paterſon avoit été, la veille, ſommer le Commandant de ſe rendre, & celui-ci avoit répondu qu'il ſe défendroit juſqu'à la derniere extrémité.

Il y eut quatre attaques, dont une fauſſe.

Il paroît que les Américains ne profiterent pas de tous les avantages de leur poſition, pour empêcher les troupes de débarquer & de monter ſur leurs eſcarpemens, ſur certains deſquels pourtant le Général convient qu'ils ſe ſont bien défendus. Mais il n'étoit pas poſſible à deux ou trois mille hommes de tenir contre douze mille; ils furent chaſſés ſucceſſivement de leurs redoutes. Le Colonel Rall avec la droite de Kynphauſen, étant parvenu à ſe loger à cent verges du fort, d'où il ſomma l'ennemi de ſe rendre, les Aſſiegés demanderent à capituler.

Sur ces entrefaites le reſte de la colonne

de

Kuyphauſen, qui avoit eu de la peine traverſer un bois, étant arrivé, les Aſgés ne l'eurent pas plutôt vû, qu'ils ſe ndirent priſonniers de guerre au nombre 2700, y compris les Officiers.

Il y eut du côté de l'ennemi trois Officiers cinquante hommes tués, & ſix Officiers quatre-vingt-dix hommes bleſſés. — Le t Washington s'appelle aujourd'hui *Fort iphauſen.*

Le Lord Cornwallis, chargé de prendre fort Lée, non moins important parce qu'il nne l'entrée de la Province de Jerſey, n'a eu un triomphe auſſi complet. L'ennemi erti de l'approche des troupes qui étoient barquées le 17 au ſoir, ſans qu'il en eût connoiſſance, évacua le fort le 18 au tin. Les matelots avoient fait des efts incroyables, pour monter le canon des rochers très-eſcarpés. La lettre porte e l'ennemi s'étoit ſauvé en déſordre, ayant ſſé une grande quantité de proviſions & munitions, & les marmites ſur le feu. garniſon Américaine de ce fort étoit de ux mille hommes. Du 18 au 28, les diſs corps de l'armée du Roi ont achevé claircir le pays & de s'emparer des poſtes pendans des deux forts. L'armée du Roi, ns ces diverſes actions depuis le 12 Ocore, a eu 847 hommes tués ou bleſſés, rmi leſquels pluſieurs capitaines & un Lieuant-Colonel tués.

Le nombre des priſonniers faits ſur les Rebelles depuis le 27 Août, date de la priſe de Long-Iſland, eſt de 4430, dont 3 Officiers Généraux, 8 Colonels, 10 Lieutenants-Colonels, 11 Majors, 69 Capitaines, 160 Lieutenants & 43 Enſeignes.

On a trouvé dans les Forts pluſieurs pieces de canon & beaucoup de munitions.

M. le Chevalier Howe fait entendre à la fin de ſa lettre, qu'il y avoit un corps d'ennemis dans la Province de Jerſey. Il paroît que le Lord Cornwallis, après s'être emparé de Newark, groſſe bourgade de cette Province, s'avançoit le 28 Novembre dans le pays, & qu'il comptoit ſuivre le corps Américain qui ſe retiroit vers Brunſwick. (*C'étoit la route de Philadelphie*).

La lettre du Lord Howe ajoute à celle du Général ſon frere tous les détails des embarquemens & débarquemens. Il dit de plus ſur la priſe du fort Lée, qu'il y eut quelques tués du côté des ennemis, & que le Lord Cornwallis leur fit environ ſoixante & dix priſonniers.

Il parle auſſi d'une expédition antérieure dans laquelle les Frégates du Roi avoient tenté de chaſſer des galeres Américaines qui étoient derriere des carcaſſes de vaiſſeaux enfoncés pour barer le paſſage de la riviere de Hudſon, entre les Forts. Deux de ces galeres ont été priſes: les autres ſe ſont ſauvées. Mais les vaiſſeaux du Roi ont beau-

oup ſouffert dans leurs agrès, quoique leur erte en hommes n'ait pas été conſidérable, 'ayant eu que neuf tués & dix-huit bleſſés.

QUOIQUE vous n'ayez vu ici qu'un extrait e la lettre du Chevalier Howe, qui eſt ès-longue, j'ai fait en ſorte d'y inſérer ut ce qui peut vous mettre en état de ju- r des manœuvres des deux armées; & en nſervant religieuſement l'eſprit de la rela- on, j'y ai ajouté ſeulement les explications ographiques qui peuvent aider à ſuivre les arches ſur la carte. Je ſuis ſûr que malgré fidélité ſcrupuleuſe de ma traduction, us démêlerez dans le récit du Général nglois, tout l'embarras que lui a donné abile & ſage conduite du Général Amé- ain, & la peine qu'il a reſſentie d'avoir nqué ſon grand objet, qui étoit de lui uper toute retraite ou de le forcer à une ion.

ON A REPROCHÉ à la Gazette de la Cour, a publié ces dérails, un grand nombre nfidélités & d'omiſſions, que ſon exceſſive gueur rend encore plus impardonnables. s défauts, que le parti de l'Oppoſition a qu'ici vainement combattus, ont ſuſcité s quelqu'un de ſes membres l'idée de diſ- uer une petite feuille ſons le nom de *ette patriotique*, où on promet d'informet nation de tout ce que les Miniſtres s'at- ent journellement à lui cacher. Je joins e premier numéro de cette nouvelle pro-

duction. Quoiqu'elle ſoit viſiblement dictée par un violent eſprit de parti, les Auteurs aſſurent qu'ils n'ont en vue que l'intérêt de la vérité, & de la faire triompher de tous les menſonges & de toutes les inepties par leſquels on travaille ſans ceſſe à l'obſcurcir.

GAZETTE PATRIOTIQUE.

Du 7 Janvier 1776.

» LES deux Généraux Commiſſaires, ont publié une troiſieme Proclamation, datée du 30 Novembte, pour inviter les Communautés & les individus des Provinces en rébellion à demander, dans un délai de ſoixante jours, le pardon que le Roi eſt diſpoſé à leur accorder «.

» Il eſt bien étonnant que malgré les victoires que nous remportons journellement en Amérique, & qui nous coutent ſi cher, les grands projets de *ſoumiſſion* & de *conceſſion* ſoient auſſi peu avancés qu'ils l'étoient avant l'arrivée du Général Gage à Boſton. D'où cela peut-il provenir ? Il a toujours été de l'intérêt de l'eſpèce humaine, dans tous les ſiécles, dans tous les Pays, chez tous les Individus, ainſi que parmi tous les Corps de ſociété lorſqu'ils ſont réduits aux dernieres extrémités, de chercher les moyens de pourvoir le plus efficacement à leur ſureté, ſur tout cette ſureté leur étant offerte de la part des Vainqueurs. Cependant, c'eſt toujours en vain qu'on l'a préſentée aux Américains. Le Congrès continue de s'aſſembler : les armées continuent d'agir ; & le Peuple en général perſévere avec fermeté dans ſes premiers

principes. Nous ne voulons point faire les Prophêtes ; mais nous ſommes portés à croire, d'après la nature des faits & le raiſonnement le plus ſimple, que tout cela ne pronoſtique ni une prompte, ni une totale conquête de l'Amérique ; & qu'au contraire on peut en inférer que les Provinciaux ont des reſſources que nous ne démêlons pas encore bien clairement, mais que trop tôt peut-être nous connoîtrons dans toute leur étendue «.

» De tous les priſonniers faits dans le fort Washington, où le Chevalier Howe a dit d'abord qu'il n'y avoit que deux mille hommes, & où il en a trouvé 2700, (le tout dans la même relation) il n'y en a pas un qui ait accepté l'offre d'amniſtie. Les Officiers Américains ſe promenent fierement dans la Ville d'York l'épée au côté, & on dit que cette fierté eſt de dure digeſtion pour les Ecoſſois. Ces Officiers ont l'air de dire, *vous êtes trop heureux de nous avoir laiſſé nos épées* «.

» Le Gazetier de la Cour, M. Scot Frazer, eſt prié de dire dans ſa prochaine Gazette, ſi les quinze barils de poudre trouvés au fort Washington étoient pleins ou vuides ; & puiſque cette modique quantité indique que c'eſt un article dont les Rebelles ont diſette, étoit-il prudent de le publier ? Il voudra bien auſſi ajouter la capitulation de ce fort, ſans laquelle toute la garniſon ſe ſeroit fait écharper plutôt que de ſe rendre après la belle défenſe qu'elle avoit faite contre quatre corps formant près

douze mille hommes, & après avoir extermi-
à cent pas des portes, tous les montagnards
42e. Régiment, & près de 500 Heſſois. «
» Une groſſe pluie a empêché le Général
owe de livrer une bataille déciſive à Wa-
ington aux Plaines blanches : le vent & la
êle l'avoient repouſſé le 6 Mars de l'Iſthme
Dorcheſter, d'où il avoit voulu déloger
même Washington pour ſauver Boſton. Les
émens ſont favorables aux Américains. La
emiere fois, ce ſera la neige qui empêche-
M. Howe de les attaquer. «
» L'arriere garde de M. Washington n'a
s paru au Général Howe valoir la peine
'il fît encore quelques pas pour la forcer,
rce qu'il voyoit bien que l'ennemi étoit dé-
dé à éviter une action. En conſéquence il
t revenu à New-York, & Washington eſt
ntré dans tous ſes poſtes des Plaines blan-
es juſqu'à New-York. «
» Au Canada il n'y avoit plus qu'un pas à
ire pour prendre le fort Ticonderago, mais
Chevalier Carleton voyoit bien que le Gé-
éral Arnold étoit décidé à éviter une action.
n conſéquence il eſt retourné à Quebec, &
rnold eſt rentré dans tous ſes poſtes ſur les
acs. «
» La diſette de vivres a arrêté la marche de
armée Royale en plus d'un endroit, après
i avoir fait perdre cinq jours très-précieux
u poſte du premier débarquement. Pendant
u'elle attendoit des ſubſiſtances, les Améri-

cains de Connecticut enlevoient tous les beſtiaux de l'extrêmité orientale de l'Iſle Longue : leurs corſaires y pilloient les villages & les fermes, & dévaſtoient tout, pour ôter au Général Howe toute eſpece de reſſources, & le mettre dans l'impoſſibilité de garder un ſeul poſte ſur la pointe de Weſt-Cheſter, & de ſubſiſter ailleurs qu'à New-York ſur les proviſions ſalées qu'on lui envoye d'Angleterre. «

» Une liſte particuliere des tués & bleſſés de l'armée du Roi dans les différentes actions depuis le 6 Septembre juſqu'au 16 Novembre incluſivement, &c. en fait monter le nombre à 1213, dont 480 ont été tués ou ſont morts de leurs bleſſures, & les autres ſont très-dangereuſement bleſſés. «

» Le 28 Novembre il y avoit 1860 tant malades que bleſſés dans les hôpitaux de New-York & dans les environs. On ne comprend point dans ce nombre ceux de l'armée où en général il regne beaucoup de maladies. Par les comptes même du Gouvernement, le nombre des morts & bleſſés de l'armée dans la campagne de 1776, eſt de trois mille. «

» Un marchand de la Cité vient de recevoir une lettre d'un Officier de diſtinction à New-York, qui porte ce qui ſuit : » Vos Gazettes vous diront ce qu'il leur plaira, mais vous ne ſaurez jamais la quatriéme partie des pertes que notre armée a ſouffertes, que quand cette cruelle guerre ſera terminée. «

» Les malades ſont en plus grand nombre
parmi les Allemands que parmi les Anglois. Il
en eſt mort une prodigieuſe quantité. Nous
vons tiré d'Europe vingt mille de ces étran-
gers, & il eſt à croire qu'il n'y en aura pas un
eul qui revoye jamais ſon pays natal. On les
ayera à leurs Maîtres ſur le pied de trente
vres ſterl. la piéce. Pour la totalité ils auront
partager entre eux ſix cents mille livres ſterl.
Avec la part qu'il aura dans cette ſomme, le
andgrave de Heſſe acheteroit un Electorat. «

» La perte de l'armée du Roi étant de 1213
ommes tués ou bleſſés, pour un fort eſcala-
é & trois ou quatre défilés attaqués, & une
arche circulaire d'environ douze lieues tou-
urs à côté des vaiſſeaux, il eſt aiſé de calcu-
r ce qu'il lui coûtera d'hommes pour gagner
hiladelphie, par une route de près de trente-
x fortes lieues, ſur laquelle on compte trois
oſtes ou défilés très-bien fortifiés, beau-
oup de villes allemandes, & celle de Prince-
own, renommée pour ſes jolies femmes. Ces
rconſtances devant entrer pour beaucoup
ns les calculs, ſurtout pour l'article des
anquans, ainſi que celle de l'éloignement où
ſera des vaiſſeaux, & du tems que prendra
tte marche, on eſtime que le Gén. Anglois ne
ut pas s'engager dans cette campagne avec
e armée moindre de viugt-quatre mille hom-
es, pour être ſûr d'arriver avec douze mille
hiladelphie. Auſſi dit-on que M. Howe de-
nde des renforts conſidérables. «

» Malgré les ordres donnés pour la preſſe, & qui ont été exécutés ſi généralement, & avec tant de rigueur, il manque encore plus de trois mille matelots pour le ſervice le plus preſſant de la Marine «.

» La totalité des matelots bons & mauvais, que la preſſe & les gratifications augmentées, ont fait trouver, n'eſt encore que de quatre mille ſept cent cinquante. »

» Dans le Port d'Yarmouth, il y a plus de quarante Vaiſſeaux marchands, tout équipés, & qui ne peuvent partir faute de matelots; ils ont été tous enlevés pour le ſervice des vaiſſeaux de guerre. «

» Les vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, qui ont relâché à Portsmouth, y ſont encore, parce qu'ils ſont ſi mal équipés, que quelques uns n'ont pas plus de dix bons matelots à bord. «

» Cela n'empêche point le Lord Sandwich de publier partout qu'il eſt impoſſible à la Maiſon de Bourbon, de penſer à nous attaquer, & qu'il eſt en état de pourvoir aux objets de ſervice les plus éloignés, & d'entretenir en même tems quinze vaiſſeaux de ligne dans la Manche, au moyen de quoi toutes les parties de l'Empire ſeront en ſureté. «

» Sa reſſource pourra être de revenir ſur toutes les diſpenſes que ſes Bureaux ont vendues, & d'enfreindre tous les priviléges. «

» Le Gouvernement a donné les ordres les plus précis, de veiller ſur les marchandiſes

mbarquées (par d'autres que ſes amis) pour
s Provinces Américaines en correſpondance
vec la Métropole; parce qu'on a découvert
ue les articles envoyés pendant l'année 1776
Halifax, auroient ſuffi à la conſommation de
ette Province, pendant plus de vingt ans, &
'il a été fait un commerce très-lucratif de
tte Place à la nouvelle Angleterre, par la
aye de Fundy; commerce qui a fourni aux
ovinces de la Nouvelle Angleterre, une plus
ande quantité de marchandiſes européennes
'elles n'en avoient avant les troubles actuels.«

» L'Eſpagne prétend être inquiette des
rces conſidérables que nous entretenons
ns les Indes occidentales, & elle ſe ſert de
prétexte pour renforcer ſon Eſcadre dans
tte partie du monde. Nous n'avons que cinq
iſſeaux de guerre en tout dans la Médi-
ranée; cependant les dernieres nouvelles
Gibraltar, données par la Gazette de la
our, parlent de huit vaiſſeaux Eſpagnols de
xante-dix à cinquante canons, qui croiſent
ns cette mer, & elles ajoutent que leur
mbre y augmente de jour en jour. «

» Voici la vérité par rapport à nos Iſles:
s troupes réglées qui y ſont actuellement,
conſiſtent que dans le Régiment de Royal
néricain, de quatre bataillons, dont deux
t à la Jamaïque, un à Antigoa, & l'autre
Saint Vincent, &c. Ce corps n'eſt point
nplet: les troiſiéme & quatriéme bataillons
n'ont été créés que depuis la querelle avec

l'Amérique, font faire actuellement des recrues dans l'Empire ; la plupart de leurs Officiers étant Allemands. Quant à la force des Escadres des deux stations de nos Isles, personne n'est plus en état de l'apprécier, que les Négocians, qui portent des plaintes journalieres aux Ministres, contre l'insolence des Corsaires Américains. «

» Hier 6 de ce mois, s'est déclarée une nouvelle banqueroute d'une forte maison du Commerce des Isles ; c'est la quatriéme depuis très-peu de tems. Quelques autres ne tarderont pas. C'est l'effet des 180 prises faites par les Corsaires Américains. Cependant Mil. Sandwich assure toujours que les vaisseaux sont très-bien escortés, & que les plaintes des Marchands, sont une effervescence de l'esprit de parti. «

» La ville de Lancastre a perdu cent mille livres sterlings depuis l'interruption du commerce avec l'Amérique. «

» Les Manufactures d'acier de Biruimgham commencent à s'en ressentir, malgré les merveilleux débouchés du Nord. «

» Mais à tout cela, *rien de funeste*, puisque le Trésorier des troupes, (*M. Rigby*) & ses six croupiers, partagent 26000 liv. sterl. de profits annuels depuis la guerre ; & que les profits légitimes des Commis de la Marine & de l'Amirauté, sur les dispenses de presse, les commissions d'Officiers, &c. sont augmentés de près de 1500 liv. st. par an pour chacun. «

» On va ajouter aux vaisseaux de guerre

tionnés sur la côte d'Afrique, une frégate
36 canons, & deux corvettes de guerre,
our écarter les Corsaires Américains de ces
rages, où ils ont fait des captures consi-
rables. «

» Le Chevalier William Howe, va revenir
Angleterre; & on prétend qu'il sera rempla-
par le Lieutenant Général Clinton. «

» Ce retour imprévu & précipité, vient de
qu'il s'ennuie de rendre compte de ses opé-
tions au Lord Germaine, en sa qualité de
inistre des Colonies. Si Clinton accepte ce
mmandement des mains de Milord Ger-
aine, il est assurément l'homme du monde
i a le moins de fiel. On se souvient de l'ou-
ge qui lui fut fait dans la Gazette de la
our, relative à l'attaque de l'Isle de Sul-
an. »

» Le Cabinet intérieur remarquant combien
peuples sont résignés & dociles à tout ce
'on exige d'eux, a résolu de mettre en
ant son Bill des dettes du Roi. Ce ne sera
'une demande générale dans la forme d'un
essage, pour une certaine somme (vrai-
mblablement un million) sans aucunes par-
cularités, ni aucun éclaircissement sur la ma-
ere dont ces dettes immenses ont été con-
ctées. Il y a dans le Parlement une majorité
ute prête a agréer la proposition, & entié-
ment dévouée aux mesures & aux projets
Cabinet intérieur. Dans le vrai, il est bien
turel que ces Messieurs votent des sommes

qui ſont deſtinées pour eux; & ils ne doivent pas être curieux des détails qui ne ſerviroient qu'à donner au Public l'état de leur ſolde, & du prix auquel ils ſe ſont vendus. «

Fin de la Gazette patriotique.

J'ALLOIS FERMER ce paquet, Monſieur, lorſqu'on m'a communiqué un imprimé en Langue Françoiſe, ſorti, dit-on, des preſſes de Philadelphie. Vous jugerez par le titre ſeul de la piece, que l'édition entiere étoit deſtinée pour l'Europe, où elle aura été apportée par quelque vaiſſeau Américain. C'eſt la forme de Gouvernement que les Colonies confédérées ont réſolu d'adopter, & très-vraiſemblablement celle que le celèbre Docteur Franklin a été chargé de rédiger. Ce morceau m'a paru digne, d'exciter l'admiration des perſonnes qui ont fait quelqu'étude des diverſes conſtitutions des corps politiques.

Ces articles de Confédération, après avoir été longtems peſés & diſcutés, ligne par ligne, dans le Congrès, ont été enfin arrêtés & ſignés par tous les Délégués, le 4 Octobre 1776, à Philadelphie, tels & ainſi qu'ils ſont ici rapportés; & en conſéquence ils ont été envoyés auſſitôt aux autres Etats pour être par eux confirmés Cette confirmation n'étoit pas encore arrivée de la part de tous, à Philadelphie, au départ du vaiſſeau; mais on ne doute point qu'ils ne ſoient approuvés & reçus généralement.

Articles de confédération & d'union perpétuelles entre les Etats de

Nouvel. Hampshire.
Baie de Maſſachuſett.
Rhode-Iſland.
Connecticut.
Nouvelle-York.
Nouveau-Jerſey.
Penſylvanie.
Les Comtés de New-Caſtle, Kent & Suſſex ſur la riviere Delawar.
Maryland.
Virginie.
Caroline Septentrionale.
Caroline Méridionale.
Georgie.

ARTICLE PREMIER.

LES treize Etats ſuſdits ſe conféderent ous le titre d'*Etats unis d'Amérique.*

II.

ILS contractent, chacun en leur nom, ar la préſente Conſtitution, un traité d'alance & d'amitié réciproques pour leur déenſe commune, pour le maintien de leur berté, & pour leur avantage général & muuel; s'obligeant à ſe ſecourir l'un l'autre ontre toutes violences dont on pourroit enacer tous ou chacun d'eux, & à repouſer en commun toutes les attaques qui pourroient être dirigées contre tous où chacun 'eux, pour cauſe de religion, de ſouveraieté, de commerce, ou ſous quelqu'autre rétexte que ce ſoit.

III.

CHAQUE Etat ſe réſerve à lui ſeul le droit excluſif de regler ſon adminiſtration intérieure, & de faire des loix ſur toutes les matieres qui ne ſeront point compriſes dans les articles de la préſente Confédération, & qui ne pourront y porter aucune atteinte.

IV.

AUCUN Etat en particulier ne pourra envoyer ni recevoir des Ambaſſades, entamer des négociations, contracter des engagemens, former des alliances, conclure des Traités avec aucun Roi, Prince ou Puiſſance quelconque, ſans le conſentement des Etats-unis aſſemblés en Congrès-général.

Aucune perſonne, pourvue d'un emploi quelconque ſous l'autorité des Etats unis, ou de quelqu'un d'eux, ſoit qu'il y ait des appointemens attachés à l'emploi, ſoit que ce ſoit une commiſſion de pure confiance, ne pourra accepter aucuns préſens, gratifications, émolumens, ni aucuns Offices ou titres de quelque nature qu'ils ſoient, d'aucuns Rois, Princes ou Puiſſances étrangeres.

Et l'Aſſemblée générale des Etats-unis, ni aucun Etat en particulier ne pourront donner aucun titre de Nobleſſe.

V.

DEUX, ni pluſieurs des ſuſdits Etats, ne pourront

urront former d'alliances, ou conſédéra-
ons, ni conclure aucun Traité particulier
tr'eux, ſans le conſentement des Etats-
is aſſemblés en Congrés général, & ſans
e le but & la durée de cette convention
rticuliere ne ſoient exactement ſpécifiés
ns le conſentement.

VI.

AUCUN Etat ne pourra mettre des impo-
ions, ni établir des droits quelconques
ont l'effet ſeroit d'altérer directement ni in-
rectement les clauſes des Traités qui ſeront
nclus dans la ſuite par l'aſſemblée des Etats-
is avec aucuns Rois, Princes ou Puiſſan-
s quelconques.

VII.

IL ne ſera entretenu par aucun des ſuſdits
tats en particulier, de vaiſſeaux ou de bâ-
mens de guerre en tems de paix, que le
ombre jugé néceſſaire par l'aſſemblée des
tats-unis, pour la défenſe de cet Etat & de
n commerce; & il ne ſera non plus entre-
nu aucunes troupes en temps de paix par
ucun des ſuſdits Etats, que le nombre dé-
rminé par l'aſſemblée des Etats-unis pour
arder les Places fortes, ou Forts néceſſai-
es à la défenſe de cet Etat : mais chaque
tat entretiendra toujours une milice bien
eglée & diſciplinée, ſuffiſamment armée &
quippée, & aura ſoin de ſe procurer & d'en-

tretenir toujours prêt, dans des magaſins publics, un nombre ſuffiſant de pieces de campagne & de tentes, avec une quantité convenable de munitions & d'équipages de guerre.

VIII.

LORSQU'IL ſera levé par quelqu'un des ſuſdits Etats, des troupes de terre pour la défenſe commune, tous les Officiers du grade de Colonel & au deſſous, ſeront nommés par le Corps légiſlatif de l'Etat qui aura levé ces troupes, ou de la maniere dont cet Etat aura jugé à propos de regler les nominations; & vacance arrivant de ces emplois, il y ſera pourvû par le même Etat.

IX.

Tous les frais de la guerre, & toutes les autres dépenſes qui ſeront faites pour la défenſe commune ou pour l'avantage général, & qui ſeront ordonnés par l'aſſemblée des Etats-unis, ſeront payés des fonds d'un tréſor commun.

Ce tréſor commun ſera formé par la contribution de chacun des ſuſdits Etats, en proportion du nombre d'habitans de tout âge, ſexe ou qualité, à l'exception des Indiens exemptés de taxe dans chaque Etat; & pour fixer la quotité de la contribution, il ſera fait tous les trois ans un dénombrement dans lequel le nombre des habitans

lancs ſeta diſtingué; & ce dénombrement
era envoyé à l'Aſſemblée des Etats-unis.

Les taxes qui devront ſervir à payer cette
uotité ſeront impoſées & levées dans l'é-
endue de chaque Etat par l'autorité & les
rdres de ſon Corps légiſlatif, dans le tems
arqué par l'Aſſemblée des Etats unis.

X.

CHACUN des ſuſdits Etats ſe ſoumettra
ux déciſions de l'Aſſemblée des Etats-unis
ur toutes les matieres ou queſtions réſervées
cette Aſſemblée par le préſent acte de
Confédération.

XI.

AUCUN Etat ne s'engagera dans une guerre
ans le conſentement des Etats-unis aſſem-
lés en Congrès, à moins d'une invaſion
ctuelle de quelqu'ennemi, ou de connoiſ-
nce certaine qu'il auroit eue d'une réſo-
tion priſe par quelque nation Indienne de
attaquer, & dans le cas ſeulement où le
anger trop preſſant ne lui laiſſeroit pas le
ems de conſulter les autres Etats.

Aucun Etat particulier ne donnera de
ommiſſion à des vaiſſeaux ou autres bâti-
ens de guerre, ni aucunes lettres de mar-
ue ou de repréſailles, qu'après une décla-
ation de guerre faite par l'Aſſemblée des
tats-unis, & dans ce cas-là même n'en
onnera que contre le Royaume ou la Puiſ-
nce quelconque, ou contre les ſujets du

Royaume, ou de la Puiſſance à qui la guerre aura été ainſi déclarée, & ſe conformera ſur tous ces objets aux reglemens qui auront été faits par l'Aſſemblée des Etats-unis.

XII.

AFIN de veiller aux intérêts généraux des Etats-unis, & de diriger les affaires générales, il ſera nommé chaque année dans la forme reglée par le Corps légiſlatif de chaque Etat un certain nombre de Délégués, qui ſe rendront à Philadelphie juſqu'à ce que l'Aſſemblée générale des Etats-unis en ait autrement ordonné; & le premier lundi de Novembre de chaque année, ſera l'époque fixe à laquelle ils s'aſſembleront.

Chacun des ſuſdits Etats conſervera le droit & le pouvoir de révoquer, dans quelque tems de l'année que ce ſoit, ſes Délégués ou quelques-uns d'entr'eux, & d'en envoyer d'autres à leur place pour le reſte de l'année; & chacun des ſuſdits Etats entretiendra ſes Délégués pendant le tems de l'Aſſemblée générale, & pendant le tems auſſi qu'ils ſeront Membres du Conſeil d'Etat, dont il ſera parlé ci-après.

XIII.

CHACUN des Etats aura une voix pour la déciſion des queſtions dans l'Aſſemblée générale.

XIV.

L'ASSEMBLÉE générale des Etats-unis aura ſeule & excluſivement le droit & le pouvoir de décider de la paix & de la guerre, excepté dans le cas porté par l'article XI, —— d'établir des regles pour juger dans tous les cas la légitimité des priſes faites ſur terre ou ſur mer, & pour déterminer la maniere dont les priſes, faites par les forces de terre ou de mer, au ſervice des Etats-unis, ſeront partagées ou employées; — de donner des lettres de marque ou de repreſailles en tems de paix; — de nommer des Tribunaux pour connoître des pirateries & de tous crimes capitaux commis en haute-mer; — d'établir des Tribunaux pour recevoir les appels & juger définitivement dans tous les cas de priſes; — d'envoyer & de recevoir des Ambaſſadeurs; — de négocier, & de conclure des Traités ou des Alliances; — de décider tous les différens actuellement ſubſiſtans, ou qui pourroient s'élever dans la ſuite entre deux ou pluſieurs des ſuſdits états, pour limites, juridiction ou telle autre cauſe que ce ſoit; de battre monnoie, & d'en regler la valeur & le titre; — de fixer les poids & meſures dans toute l'étendue des Etats-unis; — de regler le commerce, & de traiter toutes les affaires avec les Indiens qui ne ſont Membres d'aucuns des Etats; — d'établir & de regler

les poſtes d'un Etat à l'autre, dans toute l'étendue des Etats-unis, & de percevoir ſur les lettres & paquets envoyés par la poſte, la taxe néceſſaire pour ſubvenir aux frais de cet établiſſement ; --- de nommer les Officiers généraux des troupes de terre au ſervice des Etats-unis ; — de donner des commiſſions aux autres Officiers deſdites troupes qui auront été nommés en vertu de l'article VIII ; — de nommer tous les Officiers de Marine au ſervice des Etats-unis ; - de faire toutes les Ordonnances néceſſaires pour regler l'adminiſtration & la diſcipline deſdites troupes de terre & de mer ; — & de diriger leurs opérations.

L'Aſſemblée générale des Etats-unis ſera autoriſée à nommer un Conſeil d'Etat, & tels Comités & Officiers civils qu'elle jugera néceſſaires pour la conduite & l'expédition des affaires générales, ſous ſon autorité, tant qu'elle ſera aſſemblée, & après ſa ſéparation, ſous l'autorité du Conſeil d'Etat. —Elle ſe choiſira pour Préſident un de ſes Membres, & pour Secrétaire la perſonne qu'elle jugera propre à cet emploi ; & elle pourra s'ajourner à tel tems de l'année, & en tel lieu des États-unis qu'elle jugera à propos. — Elle aura le droit & le pouvoir de déterminer & de fixer les ſommes néceſſaires à percevoir, & les dépenſes néceſſaires à faire ; -- de faire des emprunts, & de créer des billets ſur le crédit des Etats-unis ; — de

faire conſtruire & équipper des flottes ; — de déterminer le nombre des troupes de terre lever ou entretenir ; -- & d'exiger de chacun les ſuſdits Etats pour le compoſer un contingent proportionné au nombre de ſes habitans blancs. — Ces requiſitions de l'Aſſemblée générale ſeront obligatoires, & en conſéquence le Corps légiſlatif de chaque Etat nommera les Officiers particuliers, levera les hommes, les armera & les équipera convenablement ; & ces Officiers & ſoldats ainſi armés & équipés, ſe rendront au lieu dans le tems marqués par l'Aſſemblée générale.

Mais ſi l'Aſſemblée générale, d'après des circonſtances particulieres, jugeoit à propos exempter un ou pluſieurs des Etats de lever des troupes, ou de leur en demander moins que leur contingent, & qu'elle jugeât convenable au contraire qu'un ou pluſieurs autres levaſſent plus que leur contingent ; le nombre extraordinaire demandé ſera levé, pourvu d'Officiers, armé & équippé de la même maniere que le contingent, à moins que le Corps légiſlatif de celui ou de ceux de ces Etats à qui la réquiſition auroit été faite, ne jugeât dangéreux pour lui de ſe garnir de ce nombre extraordinaire, & dans ce cas il n'en fourniroit que ce qu'il jugeroit compatible avec ſa ſûreté ; & les Officiers & ſoldats ainſi armés & équipés

ſe rendront au lieu & dans le tems marqués par l'Aſſemblée générale.

L'Aſſemblée générale ne pourra jamais s'engager dans une guerre, ni donner des lettres de marque ou de repréſailles en tems de paix, ni contracter aucuns traités d'alliance ou autre conventions, hormis pour faire la paix, ni faire battre monnoye ou en regler la valeur, ni déterminer ou fixer les ſommes néceſſaires à percevoir, ou les dépenſes néceſſaires à faire pour la défenſe ou l'avantage des Etats--unis, ou de quelqu'un d'entr'eux, ni créer des billets, ni emprunter d'argent ſur le crédit des Etats-unis, ni faire des deſtinations d'argent, ni prendre des réſolutions ſur le nombre de vaiſſeaux de guerre à conſtruire ou à acheter, ou ſur le nombre de troupes de terre ou de mer à lever, ni nommer de Commandant ou Chef des armées de terre ou de mer, que par le conſentement réuni de neuf des Etats; & aucune queſtion ſur quelque point que ce ſoit, excepté pour s'ajourner d'un jour à l'autre, ne pourra être décidée que par la majorité des voix des Etats-unis.

Aucun Délégué ne pourra être choiſi pour plus de trois ans ſur ſix.

Aucune perſonne pourvue d'un emploi quelconque dans l'étendue des Etats-unis, & recevant en vertu de cet emploi par elle-même, ou par les mains de quelque-autre pour elle des ſalaires, gages ou émolumens

quelconques

quelconques ne pourra être choisie pour Délégué.

L'Assemblée générale publiera tous les mois le journal de ses séances, à l'exception de ce qui sera relatif aux traités, alliances ou opérations militaires, lorsque ces matieres qui paroîtront devoir être tenues secrettes. Les avis pour & contre des Délégués de chaque Etat seront portés sur le journal toutes les fois que quelqu'un des Délégués le demandera; & il sera délivré aux Délégués de chaque Etat, sur leur demande, ou même à un seul des Délégués de chaque Etat, sur sa réquisition particuliere, une copie de ce journal, excepté des parties ci-dessus énoncées, pour être portée au Corps législatif de son Etat respectif.

XV.

Le Conseil d'Etat sera composé d'un Délégué de chacun des Etats, nommé annuellement par les autres Délégués de son Etat respectif; & dans le cas où ces Electeurs ne pourroient pas s'accorder, ce Délégué sera nommé par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'Etat sera autorisé à recevoir & ouvrir toutes les lettres adressées aux Etats-unis, & à y répondre; mais il ne pourra contracter aucuns engagemens obligatoires pour les Etats-unis. — Il correspondra avec ces Corps législatifs de chacun des Etats, & avec toutes personnes employées sous l'au-

torité des Etats-unis, ou de quelqu'un des Corps légiſlatifs particuliers. — Il s'adreſſera à ces Corps légiſlatifs ou aux Officiers à qui chaque Etat aura confié le pouvoir exécutif, pour l'aide ou les ſecours de toute nature dans les occaſions où il en aura beſoin. — Il donnera des avis aux Généraux & il dirigera les opérations militaires de terre ou de mer ; mais ſans rien changer aux objets ni aux expéditions déterminées par l'Aſſemblée générale, à moins qu'un changement dans les circonſtances arrivé & venu à ſa connoiſſance depuis la ſéparation de l'Aſſemblée, ne rende indiſpenſablement néceſſaire un changement de meſures. Il veillera à la defenſe & à la conſervation des fortereſſes ou poſtes fortifiés. — Il ſe procurera des connoiſſances ſur la ſituation & les deſſeins des ennemis. — Il pourſuivra l'exécution des meſures & des plans qui auront été arrêtés par l'Aſſemblée générale en vertu des pouvoirs dont elle eſt revêtu par la préſente Confédération. — Il tirera ſur les Tréſoriers pour les ſommes dont la deſtination aura été faite par l'Aſſemblée générale, & pour le paiement des contrats qu'il aura pû paſſer lui-même en vertu des pouvoirs qui lui ſont accordés. — Il inſpectera & reprendra, il pourra même interdire tous Officiers civils ou militaires agiſſant ſous l'autorité des Etats-unis. — Dans le cas de mort ou d'interdiction de quelqu'un des Officiers dont la nomination appartient à l'Aſſemblée gé-

érale, il pourra commettre à l'exercice de
emploi telle perſonne qu'il jugera à propos
ſqu'à la prochaine aſſemblée. — Il pourra
ublier & répandre les relations autentiques
es opérations militaires. — Il pourra con-
oquer l'Aſſemblée générale pour un terme
us prochain que celui auquel elle ſe ſeroit
ournée en ſe ſéparant, ſi quelque évene-
ent important & inattendu l'exige pour
ſalut où l'avantage des Etats unis ou de
elqu'un d'entr'eux. — Il préparera les ma-
eres qui devront être ſoumiſes à l'examen
l'Aſſemblée générale, & il lui préſentera
ſa prochaine ſéance toutes les lettres ou
is qu'il aura reçus, & lui rendra un compte
act de tout ce qu'il aura fait dans l'interim.
Il ſe nommera pour Secrétaire une perſonne
opre à cet emploi, qui avant d'entrer en
nction fera ſerment de garder ſecret &
délité. — La préſence de ſept membres du
onſeil ſuffira pour qu'il puiſſe agir. — En
s de mort de l'un de ſes Membres, le Con-
il en donnera avis aux Collégues du mort
n qu'ils choiſiſſent l'un d'entr'eux pour
endre place dans le Conſeil juſqu'à la pro-
aine tenue de l'Aſſemblée générale ; &
ns le cas où il n'y auroit de vivant qu'un
ul de ſes collégues, il lui en ſera de même
nné avis, pour qu'il puiſſe y venir ſiéger
ſqu'à la prochaine tenue.

XVI.

Dans le cas oú le Canada voudroit accéder

à la préſente Confédération, & ſe joindre entierement à toutes les meſures des Etats-unis, il ſera admis dans l'union & participera à tous ſes avantages. Mais aucune autre Colonie ne pourra y être admiſe que par le conſentement de neuf des Etats.

Les articles ci-deſſus ſeront propoſés aux Corps légiſlatifs de tous les Etats-unis pour être examinés par eux, &, s'ils les approuvent, ils ſont avertis d'autoriſer leurs Délégués à les ratifier dans l'Aſſemblée générale; après quoi tous les articles qui conſtituent la préſente Confédération ſeront obſervés inviolablement par tous & chacun des Etats-unis, & l'union ſera établie à perpétuité.

Il ne ſera fait, par la ſuite, aucun changement à ces articles ni à aucun d'eux, à moins que le changement n'ait été déterminé dans l'Aſſemblee générale & confirmé en ſuite par les corps légiſlatifs de chacun des Etats-unis.

Arrêté & ſigné à Philadelphie, en Congrès, le 4 Octobre 1776.

*Lettre d'un Banquier de Londres à M. ***, à Anvers.*

De Londres le 21 Janvier 1777.

POUR que vous puiſſiez juger, Monſieur, le l'effet qu'aura eû parmi les Américains la roiſieme proclamation des freres Howe, latée du 30 Novembre, & notamment l'inonction qu'elle porte aux Milices armées le ſe diſperſer, & au Congrès de ſe diſſoudre ; il vous ſuffira d'arrêter un moment votre ttention ſur deux événemens qui ſe ſont paſés dans ce même mois, & où éclate, de la art des troupes comme du Congrès, la réolution la plus ferme de maintenir l'indépendance de l'Amérique, & un éloignement nſurmontable pour des pardons déjà inuilement offerts. Le premier eſt la marche apide & hardie de ce Corps d'Américains, ui, après l'abandon du poſte de King's Bridge, 'eſt porté du côté de Philadelphie pour en dépendre les approches. Peut-on ſe laſſer d'admirer l'habileté de cette manœuvre, qui ſouain tranſporte à près de quinze lieues toute réſiſtance dont les Anglois croyoient avoir riomphé, & qui va leur oppoſer de nouveaux bſtacles à vaincre dans la nouvelle route ù leurs ſuccès leur donnoient la confiance e s'engager ? Vous y remarquez auſſi ſans oute une ardeur & un courage qui n'exiſ-

teroient point dans des ames que la crainte ou les remords seroient près de subjuguer. L'autre est l'exhortation du Congrès aux troupes Américaines qui se rassembloient de toutes parts pour empêcher le Lord Cornwallis de pénétrer trop avant dans le Jersey, dont la prise des forts lui avoit donné l'entrée. Elle contient en peu de mots tout ce qu'il y avoit de plus capable de soutenir le courage de cette armée, & de l'exciter à de nouveaux efforts dans une circonstance où l'ennemi voudroit se la représenter comme abatue par ses revers. » Après Dieu, écrit le Congrès à ses troupes, l'Amérique devra son salut à votre zèle & à votre courage. L'activité de l'Officier & la bravoure du Soldat vous rendront invincibles. Votre Pays ne sera point conquis, tant que vous ne croirez point qu'il puisse l'être. N'imaginez point que l'ennemi vous soit supérieur en forces. C'est dans ce moment de crise que votre vertu guerriere doit briller. Que chacun soit fidele à ses devoirs comme à son honneur, & la victoire est à nous. « Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, entendre le Sénat de Rome, après la bataille de Cannes, & quand tout sembloit perdu, remercier son Général de ce qu'il n'avoit point désespéré de la République? Une Lettre pareille ne permet guère d'espérer que les Américains s'empressent de profiter de cette derniere amnistie, dont le terme fatal est fixé à soixante

ours expirans le 29 Janvier 1777. Quand
e délai ſeroit de ſoixante ans, il eſt douteux
ncore qu'avec de telles gens & un tel pays,
ne fût pas de beaucoup trop court. On
oit dans cette Lettre, qui eſt réellement
manée du Congrès, un attachement à la
auſe de l'Amérique, & une confiance dans
ès forces qui rendront la guerre interminable. Ces ſentimens me rappellent ceux des Romains, lorſqu'ils ſe furent jurés de verſer juſqu'à la derniere goutte de leur ſang pour la défenſe de la patrie, ou des Hollandois, lorſqu'ils ſe montrerent décidés à périr ſur leurs dernieres digues, plutôt que de recevoir la loi d'un Vainqueur. Une ſi courageuſe réſolution ſauva l'un & l'autre pays de la derniere ruine. Mais, Monſieur, il y a une autre conſidération à faire, c'eſt qu'en ſuppoſant qu'une heureuſe paix ſe maintienne encore aſſez long-tems en Europe pour que la conquête de l'Amérique puiſſe s'achever en deux ou trois campagnes; les dépenſes annuelles qui deviendroient néceſſaires pour la conſervation de cette conquête, mettroient l'Angleterre dans l'impoſſibilité de la garder. Vous concevez qu'il n'eſt pas vraiſemblable que tout un pays qui auroit été ſoulevé ſi long-tems, & qui auroit défendu ſon indépendance avec tant d'opiniâtreté, pût être réduit à une parfaite obéiſſance, autrement que par la force. Lorſque Jules Céſar eût fait la conquête de l'Angleterre,

cette acquiſition fut regardée comme très-importante par ſes contemporains & par ſes ſucceſſeurs. Cependant les Empereurs ayant reconnu que les profits qu'ils en retiroient, ne balançoient pas la dépenſe, parce qu'ils étoient obligés d'entretenir conſtamment ſur les lieux de puiſſantes armées, peu-à-peu ils en rappellerent leurs Soldats & leurs Lieutenans, & ils finirent par l'abandonner entierement. L'Amérique eſt beaucoup plus éloignée de l'Angleterre que celle-ci ne l'étoit de Rome. Le commerce de l'Angleterre eſt preſque anéanti. Sa population eſt prodigieuſement diminuée. Il lui devient de jour en jour plus impoſſible de payer de fortes taxes. S'il faut qu'elle entretienne à grands frais des armées en Amérique, & des eſcadres ſur ſes côtes, elle ſera contrainte avant peu d'années d'y renoncer. Réduiſons cette aſſertion en calcul.

Premierement: de bien des années l'Angleterre ne peut eſpérer de faire rentrer dans ſon ancien canal tout le commerce d'Amérique ſur lequel on ſait qu'elle faiſoit *un profit net* annuel de plus de deux millions & demi ſterling, que la Douane & l'Acciſe verſoient dans l'Echiquier. Les Nations qui auront appris le chemin de l'Amérique, pourront être long-tems à l'oublier: & aidées des Américains mécontens, elles partageront ce bénéfice par une contrebande qui occupera une forte partie de la Marine

Angloiſe. Je ne parle point du danger toujours imminent d'une guerre avec quelqu'une de ces Nations, par la témérité des Gardes-côtes. L'Angleterre mettra ſur les Colons, des impôts onéreux, en proportion de la perte qu'elle fera ſur le commerce, & dans la fauſſe opinion d'exciter par-là leur induſtrie. La mutinerie des Américains, même en les ſuppoſant ſubjugués, rendra preſque nulle cette reſſource. Ils ſe retrancheront toutes les conſommations qui ne ſeront pas de premiere néceſſité: ou bien ils ſe ſouleveront ſans ceſſe, ſi celles ci ſupportent un trop lourd fardeau. Voilà donc la néceſſité de payer des légions de Commis & des armées nombreuſes, pour tenir dans la ſujétion un malheureux pays qui ne rendra preſque rien.

Jamais on ne pourra laiſſer en Amérique moins de trente mille hommes de troupes reglées & l'artillerie proportionnée. (On y entretenoit dix mille hommes avant les troubles: & l'établiſſement de l'Irlande eſt de quinze mille). C'eſt une dépenſe certaine de..... *Liv. ſterl.* 1,200,000.

La garde de huit cens lieues de côtes occupera huit mille Matelots, c'eſt à-dire environ quarante frégates ou corvettes, avec l'uſée, &c. objets d'environ..... 800,000.

L'adminiſtration civile beaucoup augmentée, y compris le

ſervice ſecret, (car il y aura ſans ceſſe de l'argent à répandre) ſe montera à.....	*Liv. ſterl.* 300,000.
L'établiſſement de terre & de mer d'Angleterre ſera néceſſairement plus conſidérable qu'auparavant, parce qu'il ſeroit imprudent de ne pas tenir ſes forces ſur un pied reſpectable, après avoir ſubjugué un grand pays que chaque événement dans la politique, fera craindre de perdre..	
En conſéquence, deux ou trois fois l'an, on ordonnera des armemens d'eſcadres, comme celui du 30 Octobre 1776, qui, dit-on, a couté 600,000 l. ſt. — Contentons-nous de porter cette ſomme, pour trois allarmes vraies ou fauſſes, à.....	600,000.
Une augmentation proportionnée dans les établiſſemens des troupes d'Angleterre & d'Irlande, & de dépenſe pour les Milices...	200,000.
L'intérêt additionnel de la dette fondée & non-fondée qui ſe ſera accrue de vingt millions ſterl. dans le cours de la guerre, le tout à 3 pour cent, quoique l'intérêt de la la dette non-fondée ſoit beaucoup plus fort.....	600,000.
TOTAL.....	3,700000.

(En argent de France, 84,571,428 liv.) Obſervez je vous prie que ces eſtimations ſont priſes ſur le tableau annuel des dépenſes connues de l'Angleterre.

Ainſi, l'Amérique ſeule, quand la paix ſera rétablie, aſtreindra l'Angleterre à une dépenſe plus forte que l'établiſſement de paix, pour toutes ſes poſſeſſions enſemble, ne lui coutoit avant la guerre de 1756. Or, comment ſon revenu ſuffira-t-il à cette dépenſe extraordinaire s'il eſt de près de deux millions & demi moindre qu'il n'étoit alors: ſurtout quand ſes reſſources ſeront diminuées en raiſon de pertes énormes que ſon commerce aura ſouffertes pendant la guerre, & des forts & longs crédits qu'il ſera obligé d'accorder aux Américains, ruinés auſſi de leur côté, & qui auront leurs villes à rebâtir? La conſervation de l'Amérique à un titre ſi onéreux, ſera donc une choſe impoſſible à la longue à l'Angleterre. Mais comme elle n'eſt pas, ainſi que Rome, la maîtreſſe du Monde, ce ne ſera point après une ſuite d'années & de regnes que de ſon propre gré elle ſe ſoulagera de ce fardeau. Il pourra lui échapper beaucoup plutôt encore; car le feu de la rébellion ne pouvant jamais y être que mal éteint, le premier coup de canon qui attirera, ſoit ſur Hanovre, ſoit ailleurs, l'attention, les troupes & l'argent des Anglois, ſera le ſignal qui fera arborer de nouveau en Amérique le pavillon de l'indépendance,

qu'aucun effort de l'Angleterre ne pourra plus abattre.

J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. du 22 Janvier. — Il vient de paroître dans l'inſtant une Gazette extraordinaire de la Cour qui annonce la priſe de l'île de Rhode-Iſland. M. le Général Clinton y a trouvé moins d'obſtacles qu'à l'île Sulivan. Les Américains, qui s'attendoient depuis long-tems à cette expédition, avoient retiré de l'île tout ce qui pouvoit être à la convenance des troupes du Roi; & ils ont travaillé longtems à en faire un vrai déſert. L'Amiral Hopkins ſe trouve avec pluſieurs frégates Américaines à la Providence, où le Commodore Anglois croit qu'il lui ſera aiſé de le détruire. Mais Hopkins pourra bien lui éviter cette peine, en brûlant lui-même ſes vaiſſeaux. Il trouvera une autre eſcadre toute armée à Boſton, avec laquelle il pourra recommencer ſa courſe ſans craindre les approches des vaiſſeaux de guerre Anglois. L'île de Rhode-Iſland eſt ſituée entre le quarante-unieme & le quarante-deuxieme degrés de latitude ſeptentrionale, & par le ſoixante-deuzieme ou ſoixante-troiſieme degrés de longitude orientale. C'eſt le climat le plus ſalubre de l'Amérique, auſſi, dit-on, que l'hôpital Anglois de New-York s'y eſt tranſporté avec M. Clinton. Suivant une lettre, que j'ai vûe, d'un Chirurgien major de l'armée

l'armée de M. Howe; le nombre des Anglois malades étoit de près de deux mille, le 4 Décembre: mais on ne ſavoit pas celui des Allemands, parce qu'ils avoient leur hôpital à part.

Il y a beaucoup d'excellens pâturages dans Rhode-Iſland, & dans la partie de terre ferme qui eſt de ſon arrondiſſement. Mais les Américains en ont enlevé tous les beſtiaux. Les habitans de la province & de l'île ſe montent à trente-cinq mille. La capitale, qui eſt la ville de Newport eſt très-bien bâtie. On y compte environ mille maiſons & ſept mille habitans. Il eſt certain que cette acquiſition aura quelque prix aux yeux du Gouvernement Anglois, ne fût-ce que par la raiſon que c'eſt une île, qui ſera en ſa totalité occupée par l'armée Angloiſe, à la différence de l'Ile-Longue d'où elle n'avoit pas pû chaſſer tous les Américains. On y aura fait paſſer en conſéquence tous les Corps Allemands dont la fidélité étoit devenue ſuſpecte depuis l'affaire des Plaines-blanches, & notamment les troupes de Waldeck.

On m'apporte, dans l'inſtant, la lettre ſuivante, qui, dit-on, vient d'un port du Continent, où elle eſt arrivée par un vaiſſeau expédié d'Amérique le 12 Décembre.

» Rhode-Iſland eſt en la poſſeſſion de l'armée du Roi; mais cette conquête lui a été facile; les Américains en avoient retiré

leurs troupes & toute leur artillerie, excepté une vingtaine de mauvaiſes pieces de canon. L'Amiral Anglois a trouvé à New-port des carcaſſes de vaiſſeaux pris par nos Corſaires ſur le commerce de la Jamaïque, & dont les cargaiſons avoient été retirées. Il bloque dans le port de la Providence quelques-uns de nos vaiſſeaux de guerre, qui avoient fait partie de l'eſcadre de M. Hopkins. On en a ôté les canons & on brûlera les vaiſſeaux. Il ſera pourtant difficile au Chevalier Peter Parker d'arriver juſqu'à eux : on a coulé bas deux vaiſſeaux dans le canal qu'il faut remonter & il n'eſt gueres poſſible de les approcher que par la terre. Le canon de ces vaiſſeaux a été tranſporté à Boſton, qui n'eſt éloigné que de 40 miles (13 lieues), & où on a conſtruit depuis peu pluſieurs gros vaiſſeaux qui avoient beſoin de canon. Le grand objet du Chevalier Parker étoit de trouver un endroit pour faire hiverner la flote Angloiſe. »

» On aſſure que le Général Howe ne pouſſera pas plus loin l'expédition contre Philadelphie : qu'il a envoyé ordre aux troupes de s'arrêter à Brunſwick ; & qu'il attend des renforts d'Europe pour faire attaquer les défilés gardés par Washington »

» La victoire que Carleton a remportée ſur le lac Champlain lui a couté cher. Il nous a forcé à brûler nos bateaux ; mais il eſt obligé de nous abandonner les ſiens, qui nous

ſerviront contre lui dans la campagne prochaine. S'il prétendoit laiſſer une armée pour les garder, elle périroit au milieu des neiges. Il faut qu'il ſacrifie ſa flotte ou ſon armée. Nous adreſſons de ferventes prieres au Ciel pour que notre bon Docteur (Franklin), le Neſtor de l'Amérique, ait une heureuſe traverſée, & qu'il arrive à bon port à ſa deſtination. J'attends avec impatience les articles de ma derniere facture. Faites diligence ; car l'hiver approche. Les laineries nous deviennent de plus en plus néceſſaires, &c. &c. »

GAZETTE PATRIOTIQUE.

Du 21 Janvier 1777.

» La liſte des tués & manquans parmi les troupes Heſſoiſes, dans la province de New-York, telle qu'elle a été remiſe au Miniſtre de Heſſe à Londres, eſt ſi conſidérable que le Gouvernement fait tout ce qu'il peut pour la ſouſtraire aux yeux du Public. Au reſte, comme le Landgrave doit recevoir de la Cour de Londres 30 livres ſterling pour chaque homme qui ne retournera pas dans ſon pays, ſuppoſé qu'il n'y ait que 3000 tués, nous en ſerons quittes pour 90 milles livres ſterl., outre la paye, l'habillement, le tranſport, la nourriture, &c. &c.»

» C'eſt la diſette de poudre qui a empêché les Provinciaux de défendre plus longtems le fort Washington. Ils n'en avoient que quinze barils, ce qui étoit à peine ſuffiſant pour douze décharges de leur artillerie. »

» Les Américains ont certainement parmi eux de bons Ingénieurs. Il y a des lettres écrites a bord de nos vaiſſeaux, qui atteſtent que leur feu étoit bien dirigé; & ſans un coup de vent qui les a jettés hors de la portée du canon, le *Phœnix* & le *Rœbuk* auroient été mis en pieces ſur la riviere d'Hudſon. »

» On ſait par une voie très-ſûre & d'après les dernieres revues de l'armée du Général Howe, qu'elle ne conſiſtoit qu'en 21,634 hommes. Il y a environ ſept ſemaines que le Lord Germaine a dit, dans la Chambre des Communes, que l'armée du Génér. Howe, lorſqu'elle ſeroit toute raſſemblée à New-York (& elle l'a été depuis) ſeroit forte de 35 mille hommes. En prenant ces deux aſſertions pour des faits, nous avons donc perdu, dans cette campagne, environ treize mille trois cens ſoixante & ſix hommes, en tués, eſtropiés, malades, priſonniers, déſerteurs, &c. Les nouvelles qui nous parviennent, à cet égard, ſont en général très-incomplettes, & très-partiales, parce qu'on ne laiſſe point arriver juſqu'à nous celles qui nous inſtruiroient de la vérité. »

» La Gazette de la Cour jouiſſoit d'une telle réputation ſous le Miniſtere de l'immortel M. Pitt, qu'on la vendoit ſouvent juſqu'à une demie couronne (3 l.) même quand la taxe n'étoit que de quelques ſols. Cette même Gazette, que l'on appelle aujourd'hui vulgairement la *Gazette Ecoſſoiſe*, parce que c'eſt un recueil de ſottiſes ou de fauſſetés, compoſé par un Ecoſſois, ſe vend deux deniers à l'inſtant même de ſa publication, & quoique ſon prix ſoit fixé à dix ou douze deniers. »

» Il circule une lettre de New-York, du 30 Novembre, qui porte ce qui ſuit.

» Notre armée ſe fond tous les jours. Les uns ont été tués ſur la place: d'autres meurent de leurs bleſſures, ou ſont emportés par les maladies que leur cauſent la mauvaiſe qualité des proviſions venues d'Irlande: ou par le climat. Je ſuis perſuadé que la plupart de nos ſoldats ne paſſeront pas l'hiver. Ce pays & ce régime (car les provinciaux ont grand ſoin de détruire toutes les eſpeces de comeſtibles & de choſes de premiere néceſſité) ne peuvent convenir qu'à de groſſiers Ecoſſois, endurcis à la fatigue & accoutumés à la plus mauvaiſe nourritute. Le Gouvernement fera très-bien de ſurveiller les munitionnaires, car il eſt sûr que nous ceſſerons bientôt de guerroyer pour lui, s'il ne veille pas de plus près à notre conſervation. «

» Les recrues pour l'armée deviennent ſi difficiles que le Gouvernement eſt obligé de les payer le double de ce qu'elles lui coutoient il y a dix-huit mois. »

» La *chou-croûte* a ſi mal réuſſi dans l'Amérique ſeptentrionale, que lorſqu'on l'a diſtribuée aux ſoldats, elle s'eſt trouvée pourrie. Ils ſe plaignent qu'elle eſt déteſtable, & qu'on les fait vivre comme des vers ſur un fumier. Un Commiſſaire des vivres réfléchiſſant ſur la difficulté de conſerver des proviſions, tant par la nature du ſervice en Amérique que par d'autres cauſes, a imaginé qu'un vaiſſeau chargé de ta-

blettes de bouillon, ſeroit d'un grand ſecours pour la nourriture de l'armée pendant l'hiver. En conſéquence, il a été fait un marché avec deux Ecoſſois qui ont offert de fournir un million de tablettes de bouillon à un shilling & demi la douzaine, quoiqu'elles ſe vendent ici un shilling la piece. On peut juger par la comparaiſon de ces prix, comme nos pauvres ſoldats ſeront reſtaurés avec ce bouillon. »

» Pluſieurs bâtimens de tranſport deſtinés pour Quebec, ont relâché à Halifax, après avoir eſſuyé un violent coup de vent. Les glaces les empêcheront de continuer leur route. »

» Il y a environ trois ſemaines que le *Squirrel*, qui avoit été nommé pour eſcorter la flotte de la Jamaïque, eſt arrivé à Spithead; & l'on n'a pas encore entendu parler d'aucun des bâtimens qui compoſoient cette flotte. Cette circonſtance cauſe les plus grandes allarmes au commerce. On eſpere cependant que ces bâtimens ſeront retournés à la Jamaïque, pour y attendre une autre eſcorte. On dit auſſi qu'il étoit impoſſible aux bâtimens marchands de ſuivre le *Squirrel*, qui, étant un très-fin voilier, filoit ſix ou ſept nœuds par heure. »

» On écrit de Liſbonne, le 10 Décembre, que les frégates, le *Thames* & le *Tartare*, ainſi qu'une autre frégate & un ſlop, ſont rentrés dans le Tage, après leurs croiſieres ſur les côtes d'Eſpagne, pour intercepter

les vaiſſeaux Américains, mais qu'elles n'ont fait qu'une ſeule priſe qui a été amenée dans ce port. »

» Suivant une lettre de New-York, du 30 Novembre, il devoit s'y faire inceſſamment un embarquement de 7000 hommes. Quant à ſa deſtination, il étoit difficile de la conjecturer. Les uns ſuppoſoient que cette expédition regardoit Rhode-Iſland, & d'autres croyoient avec tout autant de probabilité qu'elle étoit pour la baie de Delaware, & qu'elle avoit pour objet de ſeconder le Lord Cornwallis qui marchoit par la route de terre à Philadelphie. Le Général Clinton commande en chef cette entrepriſe: le Lord Percy en ſecond; & le Général Preſcot en troiſieme. »

» Il s'eſt débité que Rhode-Iſland avoit été pris ſans aucune réſiſtance : cela pourroit être vrai. Ce bruit vient pourtant de New York, où il couroit dès avant le départ du Général Clinton. L'expédition contre Rhode-Iſland eſt compoſée de neuf mille hommes de troupes de terre, & de tous les plus forts vaiſſeaux de guerre au nombre de 23 (excepté l'*Aigle*) indépendamment des frégates & des ſloops qui ſont partis du Sund de Long-Iſland. Le Chevalier Peter Parker commande la flotte, & le Commodore Hotham eſt chargé particulierement de ſurveiller le débarquement des troupes qui ſont aux ordes du Général Clinton. Il y avoit déjà quelque

tems que les Américains s'attendoient à cette attaque, & ils avoient envoyé à Boſton tous les bâtimens raſſemblés à New-port, à New-London, &c. C'eſt ce qui a donné lieu au faux bruit qui s'étoit répandu que les Américains avoient abandonné cette Colonie. »

» Le Parti Miniſtériel avoit eû grand ſoin de répandre le bruit d'un ſoulèvement à Philadelphie. Voici à quoi ſe borne cet événement que l'on avoit beaucoup exagéré. Après la priſe de New-York, on parla de fortifier Philadelphie, mais les avis étoient partagés à ce ſujet. Un parti étoit pour, & l'autre contre. Le Lord Sterling (qui venoit d'être échangé contre le Colonel Campbell) ſe jetta dans Philadelphie, avec trois Régimens. Son arrivée a terminé la conteſtation, & il a été réſolu que l'on fortifieroit la ville. »

Route de New-York à Philadelphie, avec les diſtances.

Miles de 3 à la lieue.

De New-York au bac de l'île Staten..... 9.
De l'île Staten à la pointe d'Eliſabeth-Town ..... 7.
à Eliſabeth-Town..... 2.
à Wood-Bridge.....10.

à Brunſwick.....12.
à Kingſton.....12.
à Prince-Town..... 3.
à Maidenhead..... 6.
à Trenton..... 6.
à Briſtol.....10.
au Bac de Shameny..... 3.
à Francfort.....12.
à Philadelphie..... 5.

97 miles.

Leſquels font environ 32 fortes lieues.

» Washington eſt poſté à Trenton avec quinze mille hommes. Lée commande une très-forte armée dans le diſtrict de Courtland.

» Cette poſition que Washington a priſe au moment que ſes ennemis s'y attendoient le moins, eſt ſi avantageuſe qu'il leur ſera impoſſible de parvenir juſqu'à la réſidence du Congrès. »

» Il connoît trop bien les forces de la Grande-Bretagne, pour mettre au haſard d'une bataille la liberté de ſa Patrie. Il ſe bornera à rompre toutes nos meſures, & à chercher à fatiguer ſans ceſſe nos troupes. Cette maniere de faire la guerre remplira bien mieux ſon objet qu'une affaire générale, qui, en ſuppoſant qu'il remportât une victoire com-

plette, feroit toujours répandre inutilement le ſang de ſes Compatriotes. »

» Comme Philadelphie eſt une place preſqu'ouverte, le Congrès l'a fait enceindre de fortes lignes de circonvallation. On travaille depuis longtems à rendre la riviere Delaware impraticable en y enfonçant des vaiſſeaux & des pieux. On a tendu des chaînes à un détroit de cette riviere, & on a élevé divers forts pour en défendre l'approche. »

» A vingt-trois miles de cette ville on a auſſi conſtruit, depuis quelques mois, ſous la direction d'Ingénieurs Européens, un fort auquel on a donné le nom de *Granby*, & 18,000 hommes de troupes provinciales en compoſent la garniſon. »

» Les perſonnes qui s'imaginent que la guerre d'Amérique ſera terminée dans le cours de la campagne prochaine, pourroient fort bien ſe tromper dans leurs ſpéculations. En ſuppoſant qu'on s'empare des principales villes qui ſont ſituées ſur les côtes, il faudra faire dans les terres une guerre auſſi déſagréable que difficile. D'ailleurs, le défaut de communication entre les ports de mer & l'intérieur du pays, doit prodigieuſement diminuer le commerce des ports, & détruire par-là tous les avantages qu'on pourroit s'être promis de cette conquête. L'hiſtoire d'Irlande juſtifie cette ſpéculation. Long-tems après que les principales villes de ce Royaume furent en la poſſeſſion des Anglois, les ré-

voltes fréquentes qui s'éleverent parmi ces peuples empêchoient encore ſes vainqueurs de tirer du commerce, ou des forces d'Irlande, aucun avantage réellement utile à leurs intérêts. »

» Le Roi demandoit l'autre jour au Lord S—h ce qu'il penſoit des Affaires d'Amérique. » Sire, répondit ce Miniſtre, je penſe que tout va fort bien; mais je ne ſerai parfaitement content que quand je verrai une taxe de cinq ſols par liv. ſur tous les revenus établis en Amérique, & la moitié des Membres du Congrès pendus en Angleterre. »

» Le Congrès à donné le commandement du fort de *Ticonderago* au Capitaine Morris ancien Officier au ſervice Anglois, & qui s'eſt diſtingué dans la guerre de 1756. Arnold doit commander ſur les lacs. Gates eſt détaché pour un autre ſervice.

» Un de nos Officiers d'Artillerie, fait priſonnier à Bunkers'hill, & qui depuis eſt repaſſé en Angleterre, aſſure que les Provinciaux l'ont traité avec la plus grande honnêteté; & qu'ils paroiſſent ne manquer d'aucune des choſes de premiere néceſſité. »

» Carleton a pris ſes quartiers d'hyver à Quebec, & il n'a point laiſſé de troupes à Saint-Jean; ainſi ſa derniere campagne n'a été d'aucun avantage pour le Gouvernement. »

» Il eſt queſtion d'envoyer au printems, à ce Général, un renfort conſidérable de troupes. »

» Ce qui prouveroit qu'il y a réellement de la méſintelligence entre les Généraux Carleton & Burgoyne, c'eſt que ce dernier ne retournera point au Canada. Il partira au printems avec dix mille hommes, pour une expédition contre Williambourg dans la Virginie, ou pour la Caroline. »

» Il paſſe pour certain qu'il y a eû un échange général de priſonniers entre les deux armées dans la province de la Nouvelle-York. »

» Toutes les branches de notre commerce commencent à ſe reſſentir des maux dont nous ſommes menacés, comme peuple commerçant. Les grandes demandes de l'Amérique ſeulement, pour les articles d'acier manufacturés à Birmingham, Sheffield, &c ſe portent vers la Ruſſie. Depuis quelque tems les Manufacturiers de la Grande-Bretagne ne travaillent que pour enmagaſiner ce qui eſt en général un lourd fardeau pour eux. Quelle affreuſe ſituation qu'un commerce ruiné, & des billets qui ne ſont point acquittés! Ceux qui ont preſenté des adreſſes pour le *carnage* ou pour une *ſoumiſſion ſans reſtriction*, commencent à ſe repentir les uns de leur folie, les autres de leur cruauté, mais leurs procédés ſont inexcuſables aux yeux de la majeſté du peuple. Le public a le droit de demander qu'on lui rembourſe tous les frais de cette guerre diſpendieuſe & barbare & exécrable. »

» Il y a actuellement dans le quartier d

Marybone de Londres, un plus grand nombre de maiſons à louer qu'il n'y en avoit eû depuis vingt ans que ce nouveau quartier exiſte. Voici ce qui a donné lieu à ce vuide. Un grand nombre de familles établies dans les îles de l'Amérique ont été obligées d'y retourner. Il n'en eſt point venu d'autres à leur place. Il n'en eſt point venu non plus de l'Amérique ſeptentrionale, à l'exception d'un petit nombre de fugitifs, ſans fortune, qui ont été chaſſés de leur pays. On ſait que la plûpart des Américains avoient coutume d'habiter ce quartier. Pluſieurs autres parties de la ville de Londres ſont également déſertes. La décadence du commerce, l'augmentation des taxes & la difficulté de ſubſiſter, en diminuant le nombre des habitans, doivent nous avertir de ne point conſtruire de nouveaux édifices. Londres ne ſera plus ce qu'il a été par le paſſé. Cela eſt impoſſible. Nous avons perdu la moitié de notre empire: notre puiſſance & nos richeſſes ſont déchues dans la même proportion. »

» Le Lord George Germaine a formé le projet d'un Gouvernement général dans l'Amérique ſeptentrionale, ſous un Vice-Roi, à l'inſtar de l'Irlande:

Premierement, l'Angleterre y entretiendra conſtammeut une armée de 30,000 hommes toujours ſur pied. »

2.° Le Vice-Roi ſera Gouverneur particulier de chacune des Colonies, & il pré-

ſidera chacun des Conſeils & Aſſemblées

3.° Les chartres des Colonies ſeront refaites: & la taxation ſera établie dans toute l'étendue du Continent. Mais ſur le point eſſentiel, le Procureur général eſt d'un avis tout différent. Il ne veut point qu'on établiſſe de principe civil d'union, mais il entend que les Gouvernemens reſtent ſéparés & diſtincts comme auparavant, & qu'il n'y ait que le militaire qui ſoit ſoumis à l'autorité d'une ſeule perſonne. Ces deux Légiſlateurs ſont pourtant d'accord ſur pluſieurs points principaux; & on cite entr'autres ceux-ci. »

1.° On empêchera toute liaiſon mercantile entre les Colonies & les Puiſſances étrangeres, en prenant des moyens efficaces pour détruire toute contrebande dans les ports des Colonies. »

2.° Il leur ſera défendu d'établir des pêcheries hors de la vue de leurs côtes. »

3.° Les Colonies ſeront aſſujetties à la preſſe. »

4.° Elles ſeront taxées juſqu'à la concurrence, & non au de-là, de l'établiſſement civil & militaire entretenu chez elles. Les demandes d'argent ſeront adreſſées à leurs Gouvernemens légiſlatifs, qui leveront les taxes par eux-mêmes ainſi qu'ils le jugeront à propos. »

» Pour le reſte des articles néceſſaires à cette nouvelle forme de Gouvernement, on peut s'en repoſer ſur l'heureuſe fécondité

de nos Miniſtres, & par deſſus tous ſur la droiture de leurs intentions. »

» Le Bill pour taxer les abſens & celui de la taxe des terres ne ſeront point propoſés cette année en Irlande. Ce n'eſt point par commiſération pour ce pauvre royaume, mais parce qu'on a examiné ſon Echiquier, & qu'on a vû qu'il pouvoit tenir une année de plus. Voilà l'unique raiſon qui faſſe ſuſpendre ces Bills, qui pour cela ne ſont point retirés. C'eſt pourtant l'inquiétude que l'iſſue de ce double projet devoit naturellement donner, qui a été cauſe que la Vice-royauté d'Irlande a été offerte à la tête de pluſieurs Lords qui n'en ont pas voulu. Mais les embarras du Comte de Buckinghamshire, qui l'a acceptée, ne ſont que retardés. On lui fera boire le calice juſqu'à la lie. «

» Au 25 Mars 1776, le revenu perpétuel d'Irlande étoit ainſi qu'il ſuit :

	Arg. ſterl.	*Arg. de France.*
Douane.....	250,000.....	5,901,639.
Acciſe.....	200,000.....	4,721,311.
Droits ſur les feux	50,000.....	1,180,328.
Cenſives.....	51,000.....	1,203,934.
Total du Revenu perpétuel....	551,000...	13,007,212.

» Le produit des nouveaux droits n'a

preſque rien rapporté. Le revenu d'Irland
y compris les nouveaux droits, ne s'étoi
pas monté en 1774, à un million ſterling
Cependant l'acciſe augmente ſi prodigieu
ſement, que le revenu en gros de l'Irland
ſe montera cette année, du 25 Mars 177
à 1777, à près d'un million ſterl. Cette ſom
me peut ſuffire pour payer les dépenſes d
l'établiſſement ſans avoir recours à une tax
ſur les terres ou ſur les abſents, ou à tout
autre eſpece de nouveaux droits.

» On aſſure qu'il entre dans le projet de f
nances de Milord North, pour l'année 177
de mettre un impôt additionnel ſur le ſe

» On peut voir par l'état ſuivant combie
cette branche de Finance eſt mal adminiſ
trée en comparaiſon de quelques autres.

	Droit en gros.		*Produit net.*	
	Arg. ſterl.	Arg. de Fran.	Arg. ſterl.	Arg. de Fra
Sel.....	463,508....	30.941,648....	164,961....	9,894,16
Savon.....	170,272....	4,019,536....	154,448....	3,645,98
Chandelles.	153,168....	3,614,769....	137,959....	3,256,73
Cuirs.....	196,025.....	4,627.475....	167.275....	3,948,78

Les droits qui ſe perçoivent ſur l'org
ſont réellemens étonnans.

Anciens droits ſur la biere.....	1,020,000..	24,078,688
Nouveaux.....	522,000..	12,322,623
Taxe annuelle ſur		

la dreche....	75,000..	17,704,918.
Nouvelle taxe ſur la dreche.....	330,000..	7,790,164.
	2,622,000..	61,896,393.

» A la vérité ce n'eſt pas le produit net ; & les non valeurs & frais de perception diminuent cette ſomme, peut-être juſqu'à la réduire à deux millions ſterlings : ce qui eſt environ la moitié du produit général des diverſes branches de l'acciſe; mais il eſt certain qu'il n'y a pas de pays en Europe où un ſeul article de production du ſol paye un droit auſſi fort. »

Compte courant de perte & de profit entre la Grande-Bretagne & les Etats-unis d'Amérique.

Année 1776.

GRANDE-BRETAGNE.

PERTE de Boſton, unique aſile que l'armée du Roi eût alors ſur l'Océan.....	1,000,000.
Dito. L'honneur évalué à la dépenſe que la place coutoit depuis que duroit le blocus.....	2,000,000.
L'expédition à la Caroline. —Cinq vaiſſeaux mis hors d'état de ſervir.....	100,000.

Perte en hommes ſur le pied du marché conclu avec le Landgrave de Heſſe, de 30 l. ſt. par tête, 240.....	7,200.
Dito. L'honneur évalué au montant de la dépenſe de l'armement, ce qui eſt bien modéré ſi on conſidere que juſques-là on avoit crû qu'il n'y avoit point de forts & de batteries de terre qui pûſſent réſiſter à une eſcadre Angloiſe.....	120,000.
Perte en hommes pour prendre l'Ile-Longue, d'après des lettres d'Officiers dignes de foi, 140.....	15,000.
Dito. L'honneur à cauſe du perfide & indigne maſſacre de 1500 Américains eſtimés ci-après...	45,000.
Perte en hommes au débarquement à New-York, 500.....	15,000.
Perte d'un tiers de la ville par l'embraſement.....	333,000.
Perte en hommes aux Plaines-blanches, au fort Washington, &c. &c. ſuivant la Gazette de la Cour, 860; maisſuivant des nouvelles plus véridiques, 1200....	36,000.
Dito. L'honneur, attendu la belle & ſavante retraite de Was-	

hington, qu'il s'agiſſoit d'enfermer dans ſon poſte de King'sbridge, ou d'engager à une action générale, évalué par modération au quart dcs fraix de la campagne..	1,250,000.
Dito. L'honneur d'nne brigade Angloiſe que George III avoit trouvée ſuperbe à ſa derniere revue, & qui s'eſt ſauvée derriere es Heſſois, nul.....	0.
Perte en hommes au Canada & ſur les lacs, 150.....	4,500.
Dito. Vaiſſeaux de la pécherie e Terre-neuve enlevés par les Corſaires Américains.....	100,000.
Dito. Vaiſſeaux de la Jamaïque.	1,250,000.
Dito. En Matelots, à 12 hommes par vaiſſeau.....	90,000.
Perte de trois alléges du conoi du vaiſſeau de guerre le *Glaſw*, qui s'enfuit du combat conre Hopkins, ayant reçu 500 boults à ſon arriere.....	4,000.
Dito. L'honneur pour une Naon qui ſe croyoit invincible à mer, évalué par modération dixiéme de ſon ancien prix...	100,000.
Perte de Bâtimens de tranſrt.....	150,000.
Perte de 750 Montagnards de	

Fraſer, en ſuppoſant la moitié de la valeur ordinaire, ce qui eſt beaucoup, à 15 l. par homme.. 11,250.

Perte du revenu net ſur le tabac que la France tire aujourd'hui à droiture de l'Amérique.. 300,000.

Perte d'un prétendu armement de 44 vaiſſeaux de ligne, mis en commiſſion depuis la fin d'Octobre..... 600,000.

TOTAL.....7,530,950.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Perte de New-York.....1,000,000.

Dito. L'honneur, (tiré pour mémoire, vu l'immenſe pays & le grand nombre de places qui reſtent aux Américains)..... 0.

Américains tués en défendant le Fort Sulivan, &c. ſur le pié des Heſſois, 26..... 780

N. B. Si cette eſtimation ſe faiſoit d'après les valeurs relatives, huit Américains ne devroient être comptés que pour un Anglois, puiſqu'il eſt certain que l'Amérique a quatre cens cinquante mille combattans à oppoſer aux cinquante ou ſoixante mille tout au

plus que l'Angleterre peut employer à cette guerre.	
Américains lâchement massacrés à la défense de l'Isle-Longue, 1,500.....	45,000.
Dito. L'honneur du Lord Stirling, qui étoit yvre, égal aux 500 Anglois tués.....	15,000.
Perte en hommes à la défense de New-York, 360.....	10,800.
Dito. Aux Plaines-blanches, 50.....	1,500.
Dito. Au Fort Washington, 2,700.....	81,000.
Dito. Perte de l'Artillerie, tirée pour mémoire, à cause de celle qui avoit été trouvée à Boston.....	0.
Perte de bateaux & artillerie au Canada.....	10,000.
Dito. Vaisseaux Américains pris sur les attérages de l'Amérique Septentrionale.....	15,000.
Dito. Sur les attérages de l'Europe.....	5,000.
Dito. Sur les attérages des Isles de l'Afrique.....	50,000.
Dito. En matelots sur le nombre de cent petits bâtimens montés de 8 hommes.....	24,000.

Dito. Vaiſſeaux armés au nombre de 20 chacun de 50 hom...	30,000.
Perte de l'Iſle de Rhode-Iſland qu'on ſuppoſe priſe.....	100,000.
TOTAL.....	1,388,080.

TOTAL des pertes reſpectives en 1776.	
Grande-Bretagne.....	7,530,950.
Etats-unis.....	1,388,080.
Balance en faveur des Etats-unis d'Amérique.....	6,142,870.

Avec l'Indépendance, une ſage conſtitution, un vaſte & excellent pays, un grand commerce, & le vœu du monde entier.

Fin de la Gazette patriotique.

TABLE RAISONNÉE

Des Cahiers XI, XII, XIII, XIV & XV.

Formants le Tome IIIe. des Affaires de l'Angleterre & de l'Amérique.

A

Amérique. Arrivée de l'armée de Boſton à Halifax, 22 Mai, *p.* 5. — Le Docteur Price examine ſi la guerre qu'on fait à l'Amérique eſt juſte, *N.° XII. p.* 86. Précis des dépêches du Général Howe ſur la priſe de New-York & ſur ſon incendie, *p.* lxxxiij. — Déclaration publiée par les deux freres, le 19 Septembre, pour inviter les Rebelles à ſe ſoumettre, *p.* lxxxix. — L'acte de Quebec rend le Roi maître abſolu de tout le Canada. On a fait la même tentative ſur la Baie de Maſſachuſſet, *N°. XIII*, *p.* 124. — La guerre d'Amérique eſt deſtructive de la Conſtitution, *ibid. p.* 128. — Définition d'un Gouvernement tyrannique, *ibid. p.* 129. — Diſtinction entre les motifs des Américains & ceux des Anglois relativement à cette guerre. Ceux-ci combattent pour ſubjuguer, les autres pour ne point l'être, *ibid. p.* 130. — George II. a mis les premiers droits extérieurs ſur les Colonies. Ces mêmes droits augmenté en 1764 ont allarmé l'Amérique. Hiſtoire des troubles actuels, *ibid. p.* 139. — Comparaiſon de l'état actuel de l'Amérique avec ce qu'elle étoit ſous les derniers regnes, *ibid. p.* 162. — Etat de ſon commerce avec la Grande Bretagne, *ibid. p.* 168. — Etat du commerce avec l'Amérique, & maniere dont ſe font ſes retours, *N.° XIV. p.*

182. — Plan de réconciliation proposé par le Lord Shelburne, *ibid. p.* 206. — Vice des Résolutions prises sur la Requête de la Nouvelle Ecosse, en Novembre 1775. Ces résolutions ne peuvent point opérer la réconciliation, *ibid. p.* 209. —— Affaires des Plaines Blanches & du poste de King'sbridge dans les derniers jours d'Octobre 1776, *p.* cxxxiij. Analyse de la campagne de 1776 pour les deux armées *p* cxxxviij. —— Topographie du théâtre de la guerre dans la Nouvelle York en 1776. *p.* cxlj. Compte des captures faites par les Américains à la mer en 1776, *p.* clij. — Topographie du siége de la guerre sur les lacs du Canada & dans l'Acadie, *p.* cliij. — Précis de l'affaire de King'sbridge & d'une lettre du Chevalier Howe, *p.* clvij. — Détails de la prise des quatre forts Américains qui défendoient l'entrée de la riviere de Hudson, *p.* clxiij. Articles de confédération & d'union perpétuelle entre treize Colonies, du 4 Octobre 1776, *p.* clxxviij. Précis du commencement des troubles d'Amérique dans le rapport fait à la Chambre des Pairs, le 20 Avril 1774, par le Comte de Buckinghamshire, *N.° XV. p.* 234. —— Calcul des dépenses que l'Angleterre sera obligée de faire pour tenir l'Amérique dans sa dépendance, *p.* cxcxvij. -- Nouvelle autentique de la prise de Rhode-Island ; gisement & description de cette île, *p.* cc. — Perte que l'Angleterre a faite en hommes dans la campagne de 1776, *p.* ccvj. Force de l'expédition contre Rhode-Island, *p* ccix. Route de New-York à Philadelphie, *p.* ccx. — Projet d'une nouvelle forme de Gouvernement pour ce pays, par le Lord Germaine, *p.* ccxv. — Et de M. Wedderburne, *p* ccxvj. — Compte de perte & de profit dans la Guerre entre l'Angleterre & l'Amérique, pour la campagne de 1776, *p.* ccxix.

B

BANQUE. Sa créance sur l'Etat, *N°. XIV, p.* 183

C

Commerce. Acte pour les Débiteurs insolvables, 23 Mai, *p.* 31. — Danger d'une balance défavorable relativement au poids des especes, *N.° XIV. p.* 179. — Diminution prodigieuse sur l'article du tabac, *ibid. p.* 184.

D

Débats du 31 Octobre 1776 dans les deux Chambres, *p.* lv.

E

Ecosse. Acte qui regle l'hérédité pour certaines personnes, 23 Mai, *p.* 34.

F

Finances. Tableau des subsides, 23 Mai, *p.* 35. Etablissement de la Banque en 1694, *N.° XIV. p.* 177. — Inconvéniens & avantages des banques publiques, *p.* 178. — Danger d'avoir rendu le poids aux especes, relativement à la balance de commerce, *p.* 179. — Pertes de l'Echiquier sur l'article du tabac, *p.* 185. — Vrais surplus des fonds suivant le Docteur Price, *p.* 186. — Tableau des dettes & finances de l'Angleterre & sa situation, par le Docteur Price, *ibid. p.* 212. — Produit de quelques branches d'impôts comparé à ceux du sel, de la bierre & de la dréche, *p.* ccxviij.

I

Irlande. Ce Royaume ne jouit pas à beaucoup prês de tous les priviléges de l'Angleterre, *p.* lvij. —

Revenu de ce Royaume en 1775, *p.* ccvij

ISLES ANGLOISES. Leur mauvais état de défenſe en 1776, *p.* clxxv.

L

LIBERTÉ. Obſevations du Docteur Price, *N.° XII. p.* 45. — Il conſidère la liberté ſous quatre points de vue généraux, *p.* 49. — L'intérêt de la liberté oblige quelquefois à la réprimer, *p.* 62. — Affinité de la licence & du deſpotiſme, *ibid.* — Atteintes portées à la liberté en Amérique, *p.* 73. — Comment les Juges ſont indépendans en Angleterre, *ibid.*

M

MARINE. La preſſe des Matelots commence le 28 Octobre 1776, *p.* xl. — Débats ſur la propoſition de lever quarante-cinq mille Matelots, *p.* xcxvij. — Mémoire ſur les fraix de ſon entretien depuis ſept ans, *p.* cv. — Diſette des Matelots pour les armemens, en Janvier 1777, *p.* clxxiv. Voy. *OPPOSITION.*

MINISTERE. Milord North explique ſa façon de penſer ſur la guerre actuelle & ſur l'objet des Commiſſions, 22 Mai, *p.* 14. — Il déclare qu'avant tout le Gouvernement veut connoître les prétentions de l'Amérique, 22 Mai, *p.* 15. — Milord Germaine déclare que les Commiſſaires ne ſont autoriſés qu'à recevoir des ſoumiſſions, 22 Mai, *p.* 17. — Le Lord Weymouth aſſure la Chambre Haute que la France a déclaré n'avoir d'autre objet que de perfectionner ſa Marine. *p.* lxj. — Le projet d'adreſſe chez les Lords paſſe à la pluralité de 55 voix, *p.* lxiij. — Le Lord North aſſure que la France n'a aucune intention d'inquiéter l'Angleterre, *p.* lxxiij. — Mais il prie d'obſerver qu'il ne répond que du moment actuel, & qu'il n'eſt

pas Prophête, *p.* lxxiv. — Le Lord North preſſé de répondre ſur les diſpoſitions de la France, répete qu'il n'eſt pas Prophête, *p.* lxxviij. — Milord Germaine fait voir qu'on ne peut point lui reprocher le mauvais ſuccès de l'expédition contre la Caroline, *p.* lxxx: — Il aſſure que l'armée Angloiſe en Amérique eſt de 36,000 hommes, *ibid.* Il fait voir que ce n'eſt point l'intérêt des Puiſſances de Bourbon d'aſſiſter les Rebelles d'Amérique, *ibid.* — La pluralité dans la Chambre Baſſe eſt de 232 contre 83, *p.* lxxxij.

O

OPPOSITION. Motion du Général Conway pour demander communication des inſtructions données aux freres Howe : 22 Mai, *p.* 6. — Il prédit que l'expédition du Chevalier Parker au Sud de l'Amérique, n'aura point de ſuccès, *p.* 11. — Appréhenſions d'une guerre de la part de la France & de l'Eſpagne, *ibid.* — Doutes de M. Burke ſur l'objet & l'effet des commiſſions des Plénipotentiaires, 22 Mai, *p.* 15. — Reproches faits au Miniſtere à l'occaſion de la Lettre du Lord Hilsborough, 22 Mai, *p.* 18. — Le Colonel Barré déclare que les deux freres ne ſont point propres pour l'affaire qui leur eſt confiée, *ibid.* — Le S. Johnſtone dénonce à la Chambre des marchés ruineux qui ont été faits pour les troupes, 22 Mai *p.* 19. La motion du Général Conway eſt rejettée, 22 Mai, *p.* 20. — Motion de M. Hartley pour que le Parlement ſoit ajourné & non prorogé, *ibid.* — Ecrit intéreſſant d'Aratus ſur l'état des affaires, *p.* vj. — Aratus prévoit que l'intérêt de la France eſt d'attendre, pour ſecourir l'Amérique, que l'Angleterre ſoit prête de la conquérir, *p.* xiv. — Il conſeille de reconnoître l'indépendance de l'Amérique & de s'unir avec elle, *p.* xix. — Entretien du Lord Germaine avec le Colonel Barré, qui

INDEX

INDEX.

A

ADAMS (M.) 22 Mai, *p.* 16.

B

BALFOUR (le Capitaine) *p.* lxxxviij.
BARRÉ (le Colonel) 22 Mai, *p.* 18, *p.* lxxv, *p.* lxxvj.
BRISTOL (le Comte de), *p.* lxiij.
BURKE (M.) 22 Mai *p.* 14.

C

CARDIFF (le Lord), 22 Mai, *p.* lvj.
CAVENDISH (le Lord John) 22 Mai, *p.* 12, *p.* lxiv.
CLINTON, (le Général) *p.* lxxxj.
COCKBURN (le Chevalier James) 22 Mai, *p.* 19.
CONWAY (le Général) 22 Mai, *p.* 5.

F

FALKLAND (le Lord) *p.* lv.
FOX (M.) 22 Mai, *p.* 15. - *p.* lxxxj.
FRENCH (Jacques Bogle) 22 Mai, *p.* 19.

G

GERMAINE (le Lord) 22 Mai, *p.* 17, *p.* lxxix, *p.* CCXV.

GRAFTON (le Duc de) *p.* lix.

H

HARTLEY (M.) 22 Mai, *p.* 20.
HATTON (M.) *p.* lxiv.
HOWE (le Général), *p.* lxxxiij.

J

JOHNSTONE (le Gouverneur) 22 Mai, *p.* 19, = *p.* lxiv.

K

KEPPEL (l'Amiral) *p.* lxxix.

L

LUTTRELL (M. Temple) *p.* lxviij, - *p.* xcxix.

M

MACKWORTH, (M.) *p.* lxix.
MANCHESTER (le Duc de) *p.* lv.
MULGRAVE (le Lord) *p.* c.

N

NEVILLE (M.). *p.* lxiv.
NORTH (le Lord) 22 Mai, *p.* 13, = *p.* 15, = *p.* lxxij, - *p.* lxxv, *p.* lxxvj, lxxviij.

R

RICHMOND (le Duc de) *p.* lvij.
ROCKINGHAM (le Marquis de) *p.* v, = *p.* lxiv.

S

SANDWICH (le Lord) *p.* lviij, - clxxiv, clxxvj.
SHELBURNE (le Lord) *p.* lxij, *p.* 206.

T

TOWNSHEND (M. Thomas) 22 Mai, *p.* 17.

V W

VARD (M.) 21 Mai, *p.* 1.
WEDDERBURNE (M.) *p.* ccxvj.
WEYMOUTH (le Lord) *p.* lxj.
WILKES (M.), *p.* lxvij.
WOMBWELL (M.), *p.* lxvij.

ERRATA.

N.° XV, p. 233, l. 5 *le Comité*, lisez *le Comte*;
. 6 *du Comté*, lisez *du Comité*.

EC77V
A256a
v.3

EC
A257d
v.3